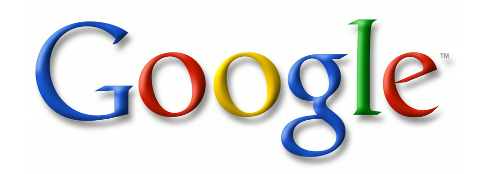

Google


PAR LA ROSE ET FLEUR DE LYS AYME CRAYNT HONORE IE SVIS.


TAYLOR INSTITUTION
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA

PHILIPPIQUES
DE
DÉMOSTHÉNE,
ET
CATILINAIRES
DE
CICERON.

PHILIPPIQUES
DE
DÉMOSTHÉNE;
ET
CATILINAIRES
DE
CICERON;

TRADUITES

Par Monsieur l'Abbé D'OLIVET, *de l'Académie Françoise.*

Avec des Remarques de M. le Président BOUHIER, de la même Académie, sur le Texte de Ciceron.

Seconde édition, revûë, & augmentée.

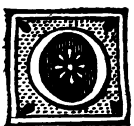


A PARIS,
Chez PIERRE GANDOUIN, Quai des Augustins, à la descente du Pont Neuf, à la belle Image.

M. DCC. XXXVI.



PRÉFACE.

N a beaucoup à lire pour devenir ſavant : mais pour ſe former le goût, il faut lire peu, & bien lire. Car, avant que le jugement ſoit mûr, la multiplicité d'auteurs ne peut que produire une confuſion d'idées, qui ne ſe guérit jamais, & qui même, par rapport au goût, ne vaut pas l'ignorance accompagnée du ſens commun.

Quintilien (1) nous enſeigne à bien lire un Orateur. Il faut obſerver, » dit-il, comment dans l'éxorde on ſe » rend les auditeurs favorables : Quelle » clarté il y a dans la narration, quelle » briéveté, quel air de ſincérité, & » cependant quel art quelquefois à dé-

guiſer

(1) *Liv. II*, *ch.* 8. Je cite, preſque mot pour mot, conformément à la belle Traduction de M. l'Abbé Gédoyn.

„ déguiser son veritable but : Quel or-
„ dre ensuite, & quelle justesse dans
„ la division : Comment dans les preu-
„ ves l'Orateur est subtil, vif, ser-
„ ré, tantôt véhément, tantôt doux
„ & insinuant : Quelle force il met dans
„ ses invectives, & quel agrément,
„ quel sel dans ses railleries : Comment
„ il remuë les passions, se rend maître
„ des cœurs, tourne les esprits à son gré :
„ Quelle est la proprieté, l'élégance,
„ la noblesse des expressions : En quel
„ cas (2) l'amplification est loüable,
„ & quelle est la vertu opposée : La
„ beauté des métaphores, & les diffé-
„ rentes figures : Enfin, ce que c'est
„ qu'un style coulant & périodique,
„ mais pourtant mâle & nerveux.

Aux chef-d'œuvres qui nous restent des Anciens, il sera bon quelquefois, continuë Quintilien, d'opposer cer-
„ taines piéces, que le mauvais goût
„ du siécle fait qu'on admire, & de
„ remarquer combien il y a de choses
„ impropres, obscures, enflées, bas-
„ ses, rampantes, puériles, affectées,
qui

(2) Voyez là-dessus Quintilien, VIII, 4.

» qui non-ſeulement ont une appro-
» bation preſque générale, mais qui
» ne l'ont que parce qu'elles ſont mau-
» vaiſes. Car un diſcours ſenſé, & qui
» n'a rien que de naturel, n'eſt d'au-
» cun mérite; on n'y trouve point d'eſ-
» prit. Mais ce qui eſt recherché,
» détourné, & hors de la droite rai-
» ſon, voilà ce qu'on admire aujour-
» d'hui.

» J'avouë cependant, ajoûte ce ſage
» *Rhéteur, qu'il y a eu de nos jours,*
» & qu'il y a encore d'excellens écri-
» vains. Je le ſoûtiens même. Mais
» de ſavoir juger quels ils ſont, c'eſt ce
» qui n'appartient pas à tout le monde.
» Il eſt plus ſûr d'imiter les Anciens,
» dont le mérite n'eſt plus douteux. Ain-
» ſi je conſeille de ne point s'attacher
» de ſi bonne heure aux Modernes, de
» peur qu'on ne les imite avant que
» de bien connoître ce qu'ils valent.

Qui voudra donc ſe former le goût pour l'Eloquence, prendra néceſſairement ſes modéles dans l'Antiquité : & dès-lors ſon choix ne peut tomber que ſur Démoſthéne, ou ſur Cicéron, dont le paralléle n'eſt nulle part mieux

détaillé, ni plus instructif, que dans Quintilien.

» Je trouve, dit-il, qu'ils se res- » semblent (3) en tout ce qui est de » l'Invention. C'est dans l'un & dans » l'autre la même maniére d'envisager » un sujet; de diviser; de préparer les » esprits; de prouver. Quant au style, » il y a quelque différence. L'un est » plus précis, l'autre plus abondant. » L'un serre de plus près son adver- » saire; l'autre pour le combattre, se » donne, s'il faut ainsi dire, plus de » champ. Il n'y a rien à retrancher de » l'un, rien à ajoûter à l'autre. On voit » dans Démosthéne plus de soin & d'é- » tude: dans Cicéron plus de naturel » & de génie. Pour ce qui est de ma- » nier finement la raillerie, & d'émou- » voir la pitié, deux points d'une ex- » trême conséquence, il est certain que » Cicéron y réussit mieux que l'autre. » Mais ce qui donne la supériorité à » Démosthéne, c'est qu'il a été avant » Cicéron, & que l'Orateur Romain, » tout grand qu'il est, doit une par- tie

(3) Voyez Quintilien, liv. X, chap. I.

» rie de son mérite à l'Athénien. Car
» il me paroît que Cicéron ayant
» tourné toutes ses pensées vers les
» Grecs, pour se former sur leur mo-
» déle, il a rassemblé en lui, & la
» force de Démosthéne, & l'abondance
» de Platon, & la douceur d'Isocrate.
» Non qu'il en soit redevable seule-
» ment à son travail, & au secours de
» l'imitation; mais il a comme enfanté
» de lui-même la plusspart de leurs per-
» fections, ou pour mieux dire, tou-
» tes, par l'heureuse fécondité de son
» divin génie. Car, pour me servir
» d'une expression de Pindare, il ne
» ramasse pas les eaux du ciel pour ré-
» médier à sa sécheresse naturelle;
» mais il trouve dans son propre fonds
» une source d'eau vive, qui coule
» sans cesse à gros boüillons: & vous
» diriez que les Dieux l'ont accordé à
» la terre, afin que l'Eloquence fît
» l'essai de toutes ses forces en la per-
» sonne de ce grand homme. Qui est-
» ce, en effet, qui peut instruire avec
» plus d'exactitude, & toucher avec
» plus de véhémence? Et quel Orateur
» a jamais eu plus de charmes? Jusque-

» là que ce qu'il vous arrache, vous
» croyez le lui accorder ; & que les
» Juges emportez par sa violence,
» comme par un torrent, s'imaginent
» suivre leur mouvement propre,
» quand ils sont entraînez. D'ailleurs
» il parle avec tant de raison & de
» poids, que vous avez honte d'être
» de sentiment contraire. Ce n'est pas
» le zéle d'un Avocat que vous trouvez
» en lui ; c'est la foi d'un Témoin, &
» d'un Juge. Et toutes ces choses,
» dont une seule coûteroit des peines
» infinies à un autre, coulent en lui
» naturellement, & comme d'elles-
» mêmes ; en sorte que sa maniére d'é-
» crire, si belle & si inimitable, a
» cependant l'air le plus aisé du monde.
» Ainsi ce n'est pas sans fondement que
» les gens de son temps ont dit qu'il
» régnoit au Barreau : comme c'est
» avec justice que ceux qui sont venus
» depuis, l'ont tellement estimé, que
» le nom de Cicéron est moins aujour-
» d'hui le nom d'un homme, que ce-
» lui de l'Eloquence même. Ayons
» donc les yeux continuellement sur
» lui : qu'il soit notre modéle : & te-

» nons-nous sûrs d'avoir beaucoup pro-
» fité, quand nous aurons pris de l'a-
» mour & du goût pour Cicéron.

Ainſi penſoit le plus judicieux de tous les Critiques. Il y a donc premiérement, ſelon lui, une parfaite conformité, pour ce qui regarde l'*Invention* & la *Diſpoſition*, entre Cicéron & Démoſthéne. Pourquoi? Parce qu'ils ont l'un & l'autre ſuivi, & dû ſuivre pas à pas la nature. Or la nature, certainement, ne peut que dicter toujours les mêmes raiſons, & les mettre à peu près dans le même ordre, pour convaincre les eſprits, pour toucher les cœurs, qui ſont toujours les mêmes dans tous les climats, & dans tous les temps.

Mais en ſecond lieu, ces deux Orateurs différent un peu, quant à l'*Elocution*. Pourquoi? Parce que le Grec étant, comme nous l'apprenons de Plutarque, un homme chagrin, ſévére, incapable de ſe plier; & le Romain au contraire ayant l'ame tendre, l'imagination belle, l'humeur enjoüée; ils ont dû l'un & l'autre ſe conformer à leur caractére perſonnel, dont la

différence a nécessairement produit celle de leur style.

A l'égard des deux premiéres parties, l'*Invention* & la *Disposition*, dans lesquelles ils se ressemblent ; c'est une chose aisée au Traducteur, que de les représenter tels qu'ils sont ; parce qu'il suffit pour cela d'exprimer leurs pensées, & de n'en point changer l'ordre. Mais la difficulté consiste dans l'*Elocution*, qui est cependant si essentielle, que c'est par cet endroit seul qu'on les distingue, suivant ce que j'ai rapporté de Quintilien.

Plus cette difficulté m'étoit connuë, moins ai-je dû me flatter de pouvoir la vaincre. Persuadé plus qu'homme du monde, qu'il n'est nullement possible de peindre Démosthéne & Cicéron avec toutes leurs graces, j'ai seulement regardé comme possible de les défigurer un peu moins qu'ils ne l'ont été, ce me semble, par d'autres écrivains, à qui je fais gloire de céder d'ailleurs. Tous les jours nous voyons que des Peintres du premier ordre, manquent des ressemblances, qui n'échapent pas à un Peintre des plus com-

muns : & la ressemblance est ici tout ce que j'ai cherché.

Autre chose est donc l'exactitude à rendre le sens d'un Orateur : autre chose, la fidélité à exprimer le caractére de son éloquence. Or il me paroît que M. (4) de Maucroix, & M. de Tourreil, qui ont mis les Philippiques en François, ne s'assujettissent point assez au goût, au génie de Démosthéne. Ils lui font dire à peu près tout ce qu'il a dit, mais rarement comme il l'a dit : & dès-là ce *n'est plus le même* Orateur. Dans M. de Maucroix, c'est un malade, que l'on voit bien avoir été un très-bel homme, mais qui est tombé dans un état de langueur, où ceux qui l'avoient vû & connu auparavant, lui trouvent les yeux presque éteints, les traits à peine reconnoissables. Dans M. de Tourreil, c'est un malade d'une autre espèce, d'autant plus incurable qu'il se

(4) Je parle de la Traduction qu'il publia en 1685. A l'égard de celle qui parut sous son nom en 1710, j'en ai rendu compte dans une lettre à M. le Président Bouhier, imprimée au commencement des *Entretiens de Cicéron sur la nature des Dieux*.

ſe doute moins de ſon mal, & qu'il prend pour embonpoint ce qui n'eſt que bouffiſſure.

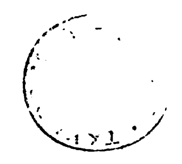
Je craindrois de me tromper ſur M. de Tourreil, qui a encore beaucoup d'admirateurs, ſi je n'étois fortifié dans mon opinion par deux Juges non ſuſpects, & d'un grand poids. Je veux dire Meſſieurs Rollin, & Maſſieu. Tout le monde ayant lû (5) ce que le premier en a écrit, je ne citerai que feu M. l'Abbé Maſſieu, dont l'ouvrage (6) n'a point vû le jour. C'eſt dom-
» mage, dit-il, que M. de Tourreil
» ne faſſe pas un meilleur uſage de ſes
» talens. Il n'a que trop de génie. Il ne
» manque ni de fécondité, ni de feu,
» ni d'élévation, ni de force. Mais il
» ne ſait point s'aider de tout cela.
» Son eſprit l'entraîne & l'emporte.
» Rien de ſuivi, ni de réglé dans ce
» qu'il fait. Son ſtyle va toujours par ſauts,

(5) Voyez M. Rollin, *De l'éloquence du Barreau*, article premier.

(6) *Remarques*, dont le Manuſcrit original ſe garde dans la Bibliothéque du Roi, *ſur la ſeconde édition de M. de Tourreil.*

» ſauts & par bonds. Ce n'eſt qu'impé-
» tuoſité, que ſaillie. Il a l'enthou-
» ſiaſme de ces Prêtreſſes qui rendoient
» autrefois les oracles : il en a ſouvent
» l'obſcurité. Le privilége d'entendre
» M. de Tourreil n'eſt pas donné à tout
» le monde. En beaucoup d'endroits
» on doute qu'il s'entende lui-même.
» Il quitte le ſens pour les mots, & le
» ſolide pour le brillant. Il aime les
» épithétes qui empliſſent la bouche,
» *les phraſes ſynonymes qui diſent*
» trois ou quatre fois la même choſe
» en termes différens, les expreſſions
» ſingulières, les figures outrées, &
» généralement tous ces excès, qui ſont
» les écueils des écrivains médiocres. Il
» ignore ſur-tout la naïveté du langa-
» ge : deſorte que s'il eſt vrai, comme
» tous nos maîtres l'enſeignent, qu'elle
» ſoit une des premiéres perfections,
» & un des plus grands charmes de
» l'Eloquence, jamais Orateur n'a été
» moins parfait, & n'a dû être moins
» imité, que M. de Tourreil.

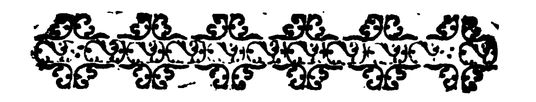
Voilà le jugement d'un Savant, mais d'un Savant qui étoit homme de goût, & qui ne connoiſſoit pas moins bien les



gracieux & l'aimable, que le ſolide & le vrai des Anciens. Car les Anciens, encore une fois, ſont nos maîtres: & quand nous croirions valoir mieux qu'eux à d'autres égards, du moins eſt-il certain qu'en matiére d'Eloquence, nous leur cédons.

J'ai extrait une partie de leur doctrine ſur ce ſujet, pour en compoſer le Diſcours ci-joint, qui ſervira de ſupplément à cette Préface, & d'introduction à la lecture des piéces ſuivantes.





DISCOURS
SUR
L'ELOQUENCE

Prononcé dans l'Académie Françoise, avant la distribution des Prix, le 25 d'Août 1735. *

TOutes les fois, MESSIEURS, que nous voyons revenir ce jour solennel, où l'Orateur & le Poéte sont couronnez de nos mains; il n'est rien de si flatteur pour nous, que de remonter à la naissance de l'Académie; rien qui prouve mieux le progrès de ces deux arts, dont nous faisons le principal objet de nos travaux.

* *C'étoit l'année séculaire de l'Académie.*

Jamais la France ne fut ſtérile en beaux génies : & depuis le régne de François premier, elle avoit diſputé avec ſuccès aux nations voiſines la palme de l'érudition. Mais autrefois nos Savans, pauvres en leur langue, ne connoiſſoient que celle d'Auguſte, qui pût donner à leurs ouvrages un mérite d'éclat. Ainſi les ignorans étoient alors preſque les ſeuls, à qui l'on permît d'écrire en françois : & par conſéquent nul ſtyle, nul goût dans la pluſpart des auteurs, qui ſont venus avant l'Académie.

Quelle heureuſe révolution ! Car y a-t-il quelque genre de beautez, dont aujourd'hui notre langue n'ait pas fourni d'excellens modéles ? Harmonie, & majeſté dans Balzac : naïveté, & délicateſſe dans Voiture : exactitude, & netteté dans Vaugelas : préciſion, & vivacité dans Ablancourt : politeſſe

litesse, & pureté dans Patru : abondance, & facilité dans Pellisson : douceur, & noblesse dans Bussy : élévation, & force dans Bossuet : élégance, & justesse dans Fléchier ; graces, & variété dans Fénelon.

Je ne parle que de ceux qui ont écrit en prose ; & c'est à dessein que je supprime un détail, qui ne seroit pas moins glorieux à la Poésie. Car souffrez, MESSIEURS, que l'Académie vous fasse part de sa juste douleur. Par les piéces qui ont été soumises à notre examen, & dont il convient que je parle avec une candeur digne de la place où j'ai l'honneur d'être assis, il nous paroit que la Poésie se soutient, mais que l'Eloquence décline insensiblement. On auroit pû, depuis quelques années, vous faire ce triste aveu. Vous-mêmes, à la lecture des piéces que nous

avions jugées les moins mauvaifes, vous en avez fouhaité de meilleures : & plus d'une fois nous avons cru lire dans vos yeux, que le fouvenir de tant d'Orateurs célébres, qui de nos jours ont été fi juftement admirez, vous faifoit déplorer le préfent, vous effrayoit pour l'avenir.

Plus le mal continuë, plus il eft néceffaire d'en rechercher les caufes. A quoi donc l'attribuerons-nous ? Au défaut d'émulation ? Mais ce qui fait voir que l'émulation n'eft point refroidie, c'eft que le nombre des piéces qui concourent pour nos Prix, a été auffi grand cette année, qu'il le fut jamais. Au défaut de génie ? On auroit tort, certainement, d'en accufer les auteurs, dont nous venons d'examiner les ouvrages : & bien loin qu'ils manquent d'efprit, c'eft un reproche que nous avons eu

souvent à leur faire, d'en montrer plus qu'il ne faut.

Je ne sais, MESSIEURS, si je me trompe; mais il me semble que la chute de l'Eloquence, s'il est vrai que nous en soyons menacez, ne pourra être imputée qu'au goût de nos jeunes Orateurs, qui se plaisent à marcher dans une nouvelle route, inconnuë à nos péres, dont le *bon sens* avoit pris pour guide la saine Antiquité. Puisque la nature est toujours la même, comment l'art, qui n'est autre chose qu'une imitation de la nature, ne seroit-il pas toujours le même? Ainsi ne nous rebutons point d'établir toujours les mêmes principes, de rappeler sans cesse les mêmes régles. Peut-être nous suffira-t-il, pour acquérir des Démosthénes & des Cicérons, de montrer à une Jeunesse laborieuse, & qui connoit le prix de la gloire, par

quel chemin ils y ſont arrivez.

Parler purement, c'eſt la premiére loi de l'Orateur. Qui ne croiroit, je vous prie, qu'elle eſt inviolablement gardée dans une nation, où l'on a eu tant de bons écrivains depuis un ſiécle? J'en reviens toujours à cette époque, qui répond à l'établiſſement de l'Académie. Vous étes trop équitables, MESSIEURS, pour m'en faire un crime. Quand je dis que la pureté, que la perfection de notre langue eſt l'ouvrage de nos premiers Académiciens, c'eſt de quoi la Critique la plus maligne & la plus jalouſe tomberoit d'accord, comme d'une vérité purement hiſtorique, ſi elle ne nous ſoupçonnoit pas d'en tirer des conſéquences qui flattent notre orgueil. Mais qu'elle nous rende plus de juſtice. Qu'elle apprenne, car nous le penſons, & nous le publions, que notre re-

connoiſſance eſt plus intéreſſée que notre vanité, dans les loüanges que nous donnons nous-mêmes à nos ayeux. Plus nous exaltons leur mérite, moins nous piquons-nous de les valoir : & autant d'éloges que nous faiſons d'eux, ce ſont autant d'inſtructions pour nous.

Qui ne croiroit, dis-je, que dans *l'état* où *les veilles de nos péres* ont mis la langue Françoiſe, il n'y a plus perſonne qui ne parle, qui n'écrive purement ? Et cependant nos jeunes Orateurs ne font point ſcrupule de s'en diſpenſer. Je ne dis pas qu'il leur échape communément des fautes groſſiéres. Auſſi n'eſt-ce pas dans l'obſervation ſeule des régles grammaticales, que nous renfermons la pureté du ſtyle. Mais elle rejette abſolument tout ce qui n'eſt pas françois, c'eſt-à-dire, toute ma-

niére de parler, qui n'eſt pas conſtamment autoriſée par l'Uſage, ce maître ſouverain, ou, ſi l'on veut, ce tyran de toutes les langues vivantes. Or n'eſt-ce pas aujourd'hui le caprice des particuliers, qui s'érige en légiſlateur; qui attache de nouvelles idées aux mots anciens; qui chaque jour nous fait des phraſes nouvelles; & jamais, à cet égard, la licence fut-elle plus marquée?

Hors le cas de néceſſité, qui eſt lorſqu'il s'agit d'une choſe tout-à-fait inconnue, & dont on parle pour la premiére fois, jamais nouveauté ne ſera introduite que par la pareſſe, ou par la vanité de l'écrivain. Quant à la vanité, inutilement lui donnerions-nous des conſeils: le neuf a pour elle trop d'attrait: laiſſons-lui donc un ridicule de plus. Mais traitons plus humainement ceux qui croient

faire des mots par besoin. Car qui de nous n'a pas éprouvé que la bonne expression n'est pas toujours la plus prompte à s'offrir ? On ne veut pas cependant recevoir à sa place un terme impropre, ni une périphrase. C'est donc pour sortir d'embarras, que la paresse nous inspire de faire un mot, ou d'en lier ensemble plusieurs, que l'usage *n'avoit pas faits l'un pour l'autre*. Mais n'en accusons point l'indigence de notre langue: c'est qu'alors l'imagination n'est pas secondée par la mémoire. Il ne falloit qu'attendre un moment; & bientôt cette expression, qui, quoique peut-être des plus communes, avoit paru nous fuir, seroit venue d'elle-même nous chercher.

A la pureté du style joignons la clarté. Qu'est-ce qu'un discours qui ne s'entend point ? Ce n'est pas même assez qu'on nous puisse en-

tendre aiſément. Il faut qu'on ne puiſſe pas, quand on le voudroit, ne nous pas entendre. Rien, par conſéquent, ne ſeroit plus capable de porter un coup mortel à l'Eloquence, que l'imitation de ce verbiage impoſteur, qui a dans Paris, & ſes maîtres, & ſes partiſans. Avec un tiſſu d'expreſſions, la pluſpart françoiſes, mais qui ceſſent de l'être par la maniére dont elles ſont raprochées, ces gens-là trouvent le ſecret de parler à un lecteur oiſif, ſans lui rien dire. Et c'eſt parce qu'en effet ils n'ont rien à dire, qu'ils ont recours à ce jargon, & à ces phraſes découſues, qui ſuffiroient pour gâter les plus ſolides ouvrages, mais qui font au contraire le mérite des leurs.

Un langage pur & clair n'eſt pas, à beaucoup près, tout ce que nous attendons d'un Orateur, dont

dont la noble ambition veut franchir les bornes de la médiocrité. A qui donc nos suffrages, nos applaudissemens sont-ils réservez ? A qui sont destinées nos couronnes ? A celui qui donne à ses pensées, & de la grace, & de la force, par un choix heureux d'expressions vives & coulantes : qui, par des figures également hardies & sages, met de la variété, de la noblesse, & de l'énergie dans son discours : qui, dans l'arrangement de ses paroles, nous fait sentir une cadence, une harmonie, dont l'oreille est agréablement flattée : qui toujours maître de son style, mais esclave des bienséances, sait le diversifier à propos : & qui enfin, par un art encore plus merveilleux, & non moins nécessaire, réussit à effacer jusqu'aux moindres vestiges de l'art, pour ne laisser paroitre que la simple nature.

Quelque solidité, quelque beauté même qu'il y ait dans nos pensées, n'espérons pas qu'elles charment, qu'elles transportent l'auditeur, si elles n'empruntent des mots un nouveau mérite. Car il est certain, & l'étymologie le dit assez, que l'Eloquence, qui est l'art en général, dépend fort de l'élocution, qui n'est qu'une de ses parties. Aussi voit-on que c'est par où, de deux Orateurs, l'un l'emporte sur l'autre; que c'est principalement ce qui décide du bon, ou du mauvais goût. Mais n'outrons rien, & souvenons-nous toujours qu'il ne faut rien faire pour l'amour des mots; les mots eux-mêmes ayant été inventez en faveur des choses. Voilà cependant l'écueil ordinaire de ceux qui entrent aujourd'hui dans la carriére de l'Eloquence. Pour embellir une pensée, ils la fardent; & au lieu de l'éclaircir,

ils l'offusquent. Une chose qui en seroit plus intelligible, si elle n'étoit dite qu'une seule fois, ils la redisent de cent façons. Ils envelop-pent dans un grand circuit de paroles étudiées, ce qui pouvoit se dire tout uniment. Ils nous dérobent la naïveté du mot propre, par les épithétes dont ils le chargent. Rien de naturel ne leur paroit assez élégant : rien de simple, assez délicat. Ce qu'un autre eût pû dire comme eux, c'est pour eux du trivial. Il leur faut du léger, du poëtique, du guindé. Mais sur-tout rien de trop clair, car ils aiment qu'on les devine, & ils se croient enfin parvenus à être spirituels, quand on a besoin d'esprit pour les entendre.

Oublierois-je de leur parler des figures, la principale richesse du style oratoire, mais dont l'abus est le plus dangereux ? Plus elles seront éclattantes, plus elles doi-

vent être placées de loin à loin. J'aime, disoit Cicéron, que souvent l'auditeur s'écrie, *cela est bien* : mais je n'aime pas à entendre dire trop souvent, *cela est beau*. Pourquoi ? Parce que les grandes figures excitent dans l'ame de l'auditeur un plaisir trop vif, & qui deviendroit insupportable, si ces sortes de traits étoient, ou trop étendus, ou trop fréquens : au lieu que l'élégance, la politesse, la justesse, l'énérgie, l'harmonie, sources inépuisables d'un agrément, qui ne sauroit se tourner en dégoût, doivent être indistinctement & continument répandues dans tout le discours.

Mais cette harmonie tant recommandée, nos Critiques modernes disputent si c'est quelque chose de réel, sous prétexte qu'on auroit peine à en donner une idée précise. Rien de ce qui est goût &

ſentiment, ne doit être défini. On demandoit à un ancien Philoſophe, *Qu'eſt-ce que la beauté ?* Une définition ne lui eût pas coûté beaucoup. Je parle d'Ariſtote. Mais pour toute réponſe, *laiſſons*, dit-il, *laiſſons faire cette queſtion à des aveugles*. De même, lorſqu'on nous demande ce que c'eſt que l'harmonie, laiſſons faire cette queſtion à des ſourds : & trop généreux pour inſulter à leur diſgrace, plaignons-les de ce qu'ils ſont mal organiſez.

Oüi ſans doute, la nature, dont le deſſein a été de nous rendre agréable tout ce qui nous eſt néceſſaire, nous fait ſentir dans l'arrangement des mots un plaiſir délicat, qui ceſſeroit par le changement, ou par le dérangement ſeul de ces mêmes mots. Pourquoi, ſi cela n'étoit point, la Poéſie auroit-elle tant de charmes ? Quel eſt le bar-

bare, dont l'ame n'ait pas été délicieusement remuée par certains endroits de Malherbe, de Despréaux, de Racine? Mais ce n'est point la rime seule, qui opére ces miracles. Jamais on n'accusa Chapelain d'avoir mal rimé ses vers, ou manqué au nombre prescrit des syllabes. Il y a donc indépendamment, & de la rime, & de la mesure, une harmonie réelle, tantôt grave & majestueuse, tantôt légére & rapide, tantôt rude & âpre, tantôt douce & coulante, suivant la différence des idées, que l'oreille doit peindre à l'esprit.

Toutes les langues ont là-dessus certaines régles, qui leur sont communes; mais elles ont aussi leur génie particulier. Oserai-je, MESSIEURS, vous proposer ce que j'ai cru entrevoir, lorsque j'ai cherché d'où résultoit l'harmonie de la nôtre? Puisqu'il n'y a d'E

muet que dans le françois, cette singularité est remarquable : d'autant plus que c'est là ce qui fait nos deux sortes de rimes, les masculines & les féminines, dont le mêlange est si essentiel à notre versification. Voici donc ma pensée. Il me semble que ces deux sons très-différens, l'un masculin, qui est soutenu, l'autre féminin, qui est foible, font l'effet des longues & des bréves, plus marquées en d'autres langues ; & que le mêlange de ces deux sons, qui peut se varier à l'infini, & former toute sorte de cadences, est par conséquent le principe de notre harmonie, ou du moins l'un de ses principes. Car nécessairement il y en a plus d'un : & je n'examine ici notre langue, que par l'endroit qui la distingue de toutes les autres.

Mais, dira-t-on, n'est-ce pas éteindre tout le feu d'un écrivain,

que de l'obliger en quelque maniére à compter & à peser des syllables ? Quoi, les Démosthénes & les Cicérons manquérent-ils de chaleur, parce que leur oreille s'étoit faite à un style plein & nombreux ? Tout ce que la nature nous dicte, elle prend soin de le rendre facile : & plus l'art consulte la nature, plus il en est aidé.

Ajoutons, & ceci embrasse toutes les parties de l'Eloquence, ajoutons que plus l'art sera parfait, moins il se laissera voir. Un ouvrage qui paroit travaillé, ne l'est point assez. Il y manque un dernier effort, qui eût fait disparoitre l'empreinte du travail. Quelquefois même c'est à des négligences, mais habilement dispensées, que l'on reconnoit la plume des plus grands maîtres. Tout le mystére de l'art, en un mot, consiste en ce qu'il ne fasse qu'un avec la

nature. Voilà, en effet, ce qui caractérise tous ceux des Anciens, que la constante admiration de tous les siécles, que les suffrages unanimes de toutes les nations savantes ont placez sur le thrône de l'Eloquence, ou sur celui de la Poésie. Rien de si travaillé, ni de si correct que leurs écrits, mais en même temps rien de si naturel.

Pour finir donc par où j'ai commencé, prions, conjurons notre Jeunesse d'avoir toujours les yeux sur les chef-d'œuvres de l'Antiquité. Aucun de ces hommes éloquens, dont les talens ont été cultivez dans le sein de cette fameuse Compagnie, au nom de laquelle je lui parle, ne s'est proposé d'autres modéles que ceux-là. Aucun, dis-je, n'a prétendu se frayer un nouveau chemin : & le plus ou le moins de ressemblance qu'on lui trouve avec son original, est la

mesure de son mérite. Aujourd'hui que nous voyons expirer le siécle qui a produit ces hommes illustres, verrions-nous aussi expirer leur goût? Ah! du moins au défaut de leurs talens, s'il arrivoit que la nature en devînt plus avare, leur goût se perpétuera dans leurs successeurs. Oui, MESSIEURS, le même esprit régnera toujours dans l'Académie. Puisse-t-elle dans tous les siécles, que sa glorieuse destinée lui réserve, puisse-t-elle par ses leçons, mais sur-tout par ses exemples, maintenir l'Eloquence & la Poésie dans ce haut point de perfection, où son premier siécle les a portées!



PHILIPPIQUES
DE
DÉMOSTHÉNE.

TABLE,

Où les trois Olympiades, qui sont à compter de la premiére à la derniére Philippique, sont réduites à des calculs plus connus.

Olympiades.		Ans de Rome.	Avant J. C.
107.	1	403	350
	2	404	349
	3	405	348
	4	406	347
108.	1	407	346
	2	408	345
	3	409	344
	4	410	343
109.	1	411	342
	2	412	341
	3	413	340
	4	414	339



PREMIÉRE PHILIPPIQUE,

Prononcée la premiére année de l'Olymp. 107.

J'Aurois laiſſé (1) paroître avant moi pluſieurs de vos Orateurs, ſi vous aviez, ATHENIENS, à délibérer ſur quelque choſe de nouveau : & après

(1) Quand le Peuple étoit aſſemblé, un Héraut crioit : *Quelqu'un au-deſſus de cinquante ans veut-il parler ? Et qui encore ? Chacun à ſon tour.* Après quoi ſelon la loi de Solon, c'étoit aux plus anciens à parler les premiers. Mais du temps de Démoſthéne, cette loi ne s'obſervoit plus à la rigueur. Il n'étoit que dans ſa trentiéme année, lorſqu'il prononça cette Harangue, qui, à beaucoup près, ne fut pas ſon coup d'eſſai.

après les avoir écoutez, ou je me serois tû, si j'avois trouvé qu'ils eussent ouvert un bon avis; ou j'aurois essayé de vous dire aussi le mien, si je l'avois crû meilleur.

Mais puisqu'il s'agit d'une affaire déjà rebattuë tant de fois, je me flatte que vous me pardonnerez, & avec raison, d'avoir saisi la parole. Car enfin, si jusqu'ici l'on vous avoit bien conseillez, vous ne seriez pas réduits à consulter encore.

Premiérement donc, ATHENIENS, ne vous découragez point, quelque mauvais que vous paroisse votre état présent. Car de la même cause qui vous a perdus, on doit en tirer des motifs d'espérance.

Que veux-je dire? Que si vous ètes mal aujourd'hui, c'est uniquement parce que vous n'avez pas fait ce que vous deviez.

Vous auriez sujet de ne rien espérer, s'il étoit bien vrai que pour prévenir vos disgraces, vous eussiez fait en vain tous vos efforts.

Mais d'ailleurs, & vous qui l'avez oui raconter, & vous qui l'avez vû

de vos yeux, ressouvenez-vous de ce haut dégré où Lacédémone (2) avoit porté sa puissance, il n'y a pas long-temps; & avec quel courage, avec quel soin de votre honneur, vous fûtes, les armes à la main, la contenir dans les bornes de la justice.

Pourquoi en rappeler la mémoire? Pour vous montrer, ATHENIENS, pour vous faire bien sentir que la vigilance

(2) Lacédémone ou *Sparte*, car c'est la même République sous ces deux noms, alloit à subjuguer tous les autres peuples de la Gréce. Elle avoit rasé les murs d'Athénes, & pris la Cadmée, qui étoit la citadelle de Thébes. Elle avoit réduit les Argiens & les Corinthiens à se faire honneur d'être ses alliez de nom, & ses sujets en effet. Thébes, pour secoüer le joug, excita la guerre appelée *Béotique*, où les Athéniens eurent la meilleure part, & contribuérent le plus à la défaite des Lacédémoniens. La Cadmée avoit été prise * la troisiéme année de l'Olympiade 99. Quatre ans après elle fut reprise. De-là, jusqu'au temps où parle Démosthéne, il n'y a donc que vingt-cinq ans; & par conséquent une bonne partie de ses auditeurs pouvoit avoir vû la guerre Béotique.

* *Potav. Rat. Temp. part. 1. lib. 3. c. 10.*

gilance peut vous mettre au-dessus de tout danger ; mais que l'inaction vous perdra toujours.

Vous avez ici un exemple de l'un & de l'autre : de ce que fait la vigilance, puisqu'alors elle vous rendit supérieurs aux plus grandes forces des Lacédémoniens : de ce que fait l'inaction, puisqu'aujourd'hui elle donne lieu à d'insolens procédez, qui vous causent de vives alarmes.

Philippe, dira-t-on, à la tête d'une armée nombreuse, & après nous avoir enlevé tant de places, n'est pas facile à vraincre.

Je le sais, ATHENIENS. Mais aussi n'oublions pas que nous fumes autrefois les maîtres, & de Pydne, & de Potidée, & de Méthone, & de toutes les contrées (3) voisines. Il a été un

(3) Pour entendre Démosthéne, c'est à tout moment une nécessité de se mettre devant les yeux la Carte de l'ancienne Gréce : sans quoi l'on ne sauroit bien sentir la force de son raisonnement. Mais la forme de ce volume ne permettant guére d'y faire entrer une Carte de Géographie, je pouvois y suppléer de deux maniéres : ou par des Notes mises au

un temps, ne l'oublions point, que la plufpart des peuples qui font préfentement livrez à Philippe, & qui étoient autrefois indépendans, furent moins jaloux de fon amitié que de la nôtre.

Dans ce temps-là, s'il eût craint, fe voyant fans alliez, de fe commettre avec une République maîtreffe alors des places qui commandent fes frontiéres; il n'eût tenté aucune des entreprifes qu'il a finies, & certainement fa puiffance ne fût pas allée où nous la voyons. Mais toutes ces places,

bas des pages, ou par une Table générale, contenant tous les noms des pays, villes & autres lieux, dont Démofthéne fait mention. De ces deux maniéres, j'ai préféré la feconde, pour n'avoir pas à répéter fouvent les mêmes notes; & d'ailleurs, parce que le moins qu'on peut couper le Texte d'un Orateur, c'eft toujours le mieux. On trouvera donc à la fin des quatre Philippiques, cette Table dont je parle, & qui fervira également pour toutes. Je me contenterai d'y rapporter en fimple Géographe, le nom & la fituation des villes. Car, de conter leur hiftoire en Commentateur, ce ne feroit jamais fait. Il n'y a en Gréce, ni bourgade, ni ruiffeau, ni montagne, qui ne pût fournir un volume.

places, il les regarda comme autant de prix (4) exposez à la vûë des combattans, & destinez au vainqueur. Il savoit que selon le cours ordinaire de la nature, les absens sont dépouillez par les présens; & ceux qui manquent d'attention, par ceux qui ne craignent, ni travaux, ni périls. De-là ses grands progrès. Il a tout conquis : ou ce qu'il n'a point conquis, il l'a eu à titre d'alliance; car on embrasse toujours le parti où l'on voit, non-seulement le plus de force, mais le plus d'activité.

Vous donc, ATHENIENS, si dès aujourd'hui, puisque vous ne l'avez pas fait plus tôt, vous raisonnez de même que Philippe; si chacun de vous, dans le besoin présent, veut concourir au bien plublic de bonne foi, & autant qu'il le peut, les riches en contribuant de leurs deniers, les jeunes en prenant les armes; & pour tout dire en un mot, si chacun veut agir

(4) Image tirée de ce qui se pratiquoit aux Jeux solennels, où l'on étaloit aux yeux des Athlétes, les prix destinez aux victorieux.

agir comme pour soi, & ne plus espérer que, pendant qu'il se tiendra oisif, d'autres agiront; bien-tôt avec l'aide des Dieux, & vous réparerez des pertes qui ne sauroient être imputées qu'à votre négligence, & vous serez vengez de Philippe.

Car ne vous figurez pas que sa félicité soit immuable, comme celle d'un Dieu. Il y a des gens qui le haïssent, il y en a qui le craignent, il y en a qui lui portent envie, même parmi ceux qui lui paroissent le plus dévoüez. En effet, vous ne devez pas supposer que ceux qui l'environnent, soient exempts des passions humaines. Mais, parce qu'ils ne se sentent pas soutenus, ils n'éclattent point; & l'on ne doit s'en prendre qu'à cette lenteur, qu'à cette mollesse, dont je dis qu'il faut aujourd'hui même vous corriger.

Voyez, ATHENIENS, où est montée l'arrogance de Philippe. Il ne vous donne point à choisir entre la paix, ou la guerre; il vous menace, & même, dit-on, avec une hauteur outrageante; son avidité n'est point

encore assouvie de tout ce qu'il a conquis; il avance toujours, & pendant que vous temporisez non-chalamment, il vous enveloppe de tous côtez.

Quand donc vous porterez-vous à votre devoir? Quand il y aura eu quelque événement? Quand la nécessité y sera? Mais, ATHENIENS, quelle autre idée vous faites-vous de l'état où vous ètes? Pour des hommes libres, je ne connois point de plus pressante nécessité, que celle d'effacer l'ignominie, dont eux-mêmes ils se sont couverts.

Tout (5) ce que vous avez à faire, est-ce, dites-moi, de vous demander l'un à l'autre, en vous promenant sur une place publique: *Qu'y-a-t-il de nouveau?* Hé qu'y auroit-il de plus nouveau, que de voir qu'un Macédonien subjugue les Athéniens, & se rend l'arbitre de toute la Gréce?

Philippe est mort, dira l'un. *Non*, répondra

(5) Voyez sur cet endroit, les réflexions de Longin, Traité du Sublime, ch: XVI.

répondra l'autre, *mais il eſt malade.* Hé qu'il meure, ou qu'il vive, que vous importe ? Quand vous ne l'auriez plus, bien-tôt, ATHENIENS, vous vous ſeriez fait un autre Philippe, ſi vous ne changiez pas de conduite. Car il eſt devenu ce qu'il eſt, non pas tant pas ſes propres forces, que par votre négligence.

A la vérité, s'il arrivoit (6) de certains accidens, & que la Fortune qui veille toujours plus que nous-mêmes *ſur nos intérêts*, voulût, ainſi que je le ſouhaite, achever ſon ouvrage,

(6) S'il arrivoit que Philippe *mourût.* On voit aſſez que c'eſt là le ſens : mais il falloit l'envelopper, comme a fait Démoſthéne, pour ne pas pécher contre cette bienſéance, dont Cicéron veut que l'Orateur faſſe ſa premiére loi. Car il y avoit des choſes que les Anciens n'oſoient exprimer qu'en termes obſcurs, ou adoucis, pour ne point prononcer ce qu'ils appeloient *verba malè ominata*, des paroles ſiniſtres. On n'oſoit dire à quelqu'un : *S'il vous arrive d'être tué, ſi vous venez à mourir.* On enveloppoit, autant qu'on le pouvoit, l'idée triſte & odieuſe d'une mort prochaine, ou même éloignée. Les Grecs diſoient, *ἤν τι πάθοις* ; les Romains, *Si quid humanitùs contingat.*

vrage ; vous pourriez tout dans le trouble d'une révolution subite, pourvû que vous fussiez à portée de vous en prévaloir. Mais n'ayant rien d'arrêté, ni dans vos préparatifs, ni dans vos projets, quand même d'heureuses conjonctures vous ouvriroient actuellement les portes d'Amphipolis, vous n'y entreriez pas.

Je n'insiste donc pas davantage sur la nécessité où nous sommes tous ; & dont je vous crois pleinement convaincus, de nous tenir prêts à bien faire dans l'occasion.

Mais, quels doivent être nos préparatifs ? Que nous faut-il de troupes ? Quels subsides pour les faire subsister ? Quels moyens, en un mot, avons-nous à prendre, & les plus prompts, & les plus sûrs ? J'entrerai dans ce détail, après vous avoir demandé une grace, qui est, ATHENIENS, que pour vous déterminer sur ce que j'ai à dire, vous attendiez que j'aie tout dit. Jusque-là suspendez votre jugement, & si je vous parois d'abord exiger de nouveaux apprêts, ne croyez point que par-là

s'éloigne la décision des affaires.

Je n'approuve pas, il est vrai, la précipitation de ceux qui veulent que promptement, à l'instant même, on marche à l'ennemi. Car nos forces, dans l'état où elles sont, ne nous le permettent pas. Mais à quoi présentement un Orateur doit s'attacher, c'est à vous faire entendre ce qu'il vous faut de troupes, la qualité dont il vous les faut, & les moyens de fournir à leur entretien, jusqu'à ce que *nous ayons, ou fait une paix* avantageuse, ou remporté une pleine victoire, & mis d'une ou d'autre façon Athénes en sûreté pour jamais. Or voilà ce que porte mon avis. Permis à qui voudra, d'en ouvrir un autre. Pour moi je promets beaucoup: le détail va faire voir si c'est sans fondement: vous en serez juges.

Premiérement je dis, ATHENIENS, qu'il faut armer cinquante galéres, & vous résoudre à les monter en personne, quand il sera temps. Que de plus il faut pour la moitié de votre cavalerie, un nombre suffisant d'autres navires: & que tout cela soit

toujours à portée de s'oppofer aux irruptions foudaines, que Philippe a coûtume de faire aux Thermopyles, dans la Cherfonéfe, à Olynthe, par tout où il veut. Car mettons lui bien cette idèe dans l'efprit, que nous fortons de notre affoupiffement ; & que, comme autrefois dans l'Eubée, à Haliarte, & depuis peu encore aux Thermopyles, il va nous voir fondre fur lui.

Quand même vous en feriez moins que je ne dis ; votre appareil de guerre ne laiffera pas d'avoir fon utilité, en ce que l'ennemi venant à l'apprendre (& il l'apprendra exactement, car il n'a parmi nous, il n'a que trop d'émiffaires) venant, dis-je, à l'apprendre, ou il en aura une peur capable de le tenir dans le devoir ; ou, s'il n'en fait nul cas, vous irez par mer à la premiére occafion, fans qu'aucun obftacle vous arrête, le furprendre en Macédoine.

Outre les préparatifs, dont je viens de parler, & dont il faut que vous approuviez le plan : vous avez befoin de Troupes, que vous puiffiez avoir

toûjours à la main, pour harceler l'ennemi ſans relâche. Je ne veux pour cela, ni dix mille, ni vingt mille étrangers. Point de ces grandes (7) armées en papier. Je demande des Troupes compoſées d'Athéniens,

(7) Il y a dans le Grec *ἐπιστολιμαίους δυνάμεις*, & M. de Tourreil dit que dans tout Démoſthéne il n'y a point d'endroit, qui exerce plus les commentateurs, que celui-ci. On peut voir dans les Remarques de ce ſavant Traducteur, les quatre différentes maniéres dont Pollux, Phavorin, Wolfius, & Henri Eſtienne ont expliqué cet *ἐπιστολιμαίους*. Pour moi, ſans autre fineſſe, je m'attache à une expreſſion ſimple, qui me paroît aller droit à la penſée de Démoſthéne, & faire ſentir le ridicule amer qu'il a prétendu y jetter. Athénes, dans un beſoin, écrivoit de tous côtez pour avoir des ſoldats : on lui répondoit qu'ici on lui en fourniroit tel nombre, là tel nombre : mais à la fin il ſe trouvoit que ce n'étoient point des hommes effectifs. Il y avoit beaucoup à rabattre du nombre promis, & d'autant plus qu'Athénes, comme on le voit par cette harangue, ne payoit point ces étrangers, ou les payoit mal. Ainſi ces *grandes armées* n'étoient complettes que dans les lettres écrites pour les demander d'une part, & pour les promettre de l'autre. Voilà, ou je me trompe fort, ce que Démoſthéne appelle *δυνάμεις ἐπιστολιμαίους*, *des armées qui n'exiſtent qu'en papier*,

niens, qui dépendent absolument, ou d'un seul Chef, ou de plusieurs, à votre choix; & que vous ayez soin de fournir à leur subsistance.

Mais de quelle espèce faut-il ces Troupes? En quel nombre? Comment les faire subsister? Je répondrai à tout, & par ordre.

Pour ce qui est donc des (8) étrangers à enrôler, ne retombez pas dans une faute, qui souvent vous a nui. C'est d'aller toujours au-delà du nécessaire. Une magnificence outrée dans vos decrets, mais l'exécution nulle. Il vaut mieux commencer par peu; & quand on voit que ce peu ne suffit pas, y ajoûter.

Or je dis qu'en tout il vous faut deux mille hommes de pied: tous étrangers, je ne m'y oppose pas: hors cinq cents d'Athéniens, que vous prendrez d'un âge (9) sortable, &

(8) On appeloit *Etranger* à Athénes, tout ce qui n'étoit point de l'Attique même: & *Barbare*, tout ce qui n'étoit point Grec.

(9) Par une loi de Solon, mais qui n'étoit

& que vous engagerez pour un certain temps, non pas bien long, mais limité comme vous le jugerez convenir, après quoi d'autres les remplaceront.

Joignons-y deux cents Cavaliers, dont pour le moins cinquante soient Athéniens. Ils serviront aux mêmes conditions que l'infanterie, & vous leur fournirez les bâtimens nécessaires pour embarquer leurs chevaux.

Que faut-il encore ? Une escorte de *dix vaisseaux légers*, afin que nos Troupes, en faisant leur trajet, ne soient pas inquiétées par la flotte de Philippe.

Mais ces Troupes comment subsisteront elles ? C'est un point que je toucherai,

plus en vigueur du temps de Démosthéne, aucun citoyen n'étoit exempt du service. Il étoit d'abord employé sur les côtes de l'Attique, depuis l'âge de dix-huit ans jusques à vingt: & après il alloit servir au loin. Quant au temps où *il* avoit droit de quitter, plusieurs auteurs le fixent à quarante ans. Tout citoyen, au reste, lorsqu'il entroit au service, devoit prêter serment de fidélité. On peut en voir la formule dans l'Onomasticon de Pollux, liv. 8. chap. 9.

toucherai, du moment que je vous aurai dit pourquoi je me borne à un si petit nombre de soldats, & pourquoi je veux que des Athéniens servent en personne.

Je me borne à ce petit nombre de soldats, dans l'impossibilité où nous sommes de mettre actuellement sur pied une armée, qui ose risquer une bataille. Tout ce que nous pouvons, c'est d'infester le pays ennemi par nos courses. Pour cette espèce de guerre, par où il faut commencer, n'ayons point trop de Troupes, car elles manqueroient d'argent & de vivres : mais aussi, n'en ayons pas trop peu.

Je demande qu'avec les étrangers on mêle de nos citoyens, & qu'ils s'embarquent tous ensemble, parce qu'autrefois, quand vous aviez des Troupes étrangéres à Corinthe, où Polistrate, Iphicrate, Chabrias, & d'autres encore les commandoient en votre nom, plusieurs Athéniens joignirent l'armée : & ainsi réunis, citoyens & étrangers, vous triomphâtes des Lacédémoniens.

Mais depuis que des étrangers sont

ſont employez ſeuls à faire la guerre pour vous, il n'y a que l'ami, que l'allié, qui ſouffrent de leurs hoſtilitez. L'ennemi cependant va toûjours en ſe fortifiant. Et ces étrangers, à peine voient-ils la guerre commencée, qu'ils déſertent. Ils vont chez (1) Artabaze, & par tout ailleurs, pluſtôt que de reſter à votre ſervice. Le Chef les ſuit: avec raiſon; car ne les payant pas, il n'a point à leur commander.

Que veux-je donc? Que pour ôter, & au Chef, & aux ſoldats, tout prétexte de mécontentement, il y ait toûjours de quoi payer; & qu'avec les étrangers on mêle des citoyens, qui aient l'oeil ſur la conduite du Chef.

Aujourd'hui, en vérité, notre Politique eſt riſible. Car ſi l'on vous demandoit:

(1) Athénes avoit dans l'Helleſpont une armée toute compoſée d'étrangers; ils n'étoient point payez; ils quittérent ſans autre formalité pour aller joindre Artabaze, Satrape de l'Aſie mineure, révolté contre ſon maître le Roi de Perſe, & ils furent ſuivis de Charès, Athénien, leur Général.

mandoit : ATHENIENS, ètes-vous en paix? *Par Jupiter, non*, diriez-vous, *nous sommes en guerre avec Philippe*. Hé n'avez-vous pas effectivement nommé de vos citoyens, pour exercer toutes (2) les charges nécessaires dans une armée?

Mais de ces Officiers, hors le seul que vous envoyez où est votre armée, tous les autres que font-ils? Ils servent ici à décorer (3) vos fêtes, avec vos Sacrificateurs.

Tels que des Statuaires en argile, vous faites des guerriers pour la montre, non pour le service.

Après tout, pour pouvoir dire qu'une armée est celle d'Athénes, ne faudroit-il pas que les principaux Officiers

(2) J'ai mieux aimé me servir ici d'une expression vague, que d'employer les termes de la Milice moderne. Car, de les mettre dans la bouche de Démosthéne, c'est tomber à peu près dans la faute que feroit un Peintre, qui, sans avoir égard à ce qu'on appelle *costume*, peindroit Alexandre ou César en perruque, & en justaucorps brodé.

(3) Parce que ces Officiers y avoient un rang, & y paroissoient avec les habits & les autres ornemens convenables à leurs dignitez.

Officiers qui s'y trouvent, fussent Athéniens ?

Pour aller au secours de Lemnos, vous prenez le Général de votre Cavalerie : & au contraire, vous donnez à Ménélas, à un étranger, le commandement des Troupes destinées à vous défendre vous-mêmes. Je ne vous dis point ceci pour attaquer le mérite de (4) Ménélas. Je veux seulement dire qu'il n'est pas Athénien,

(4) *M. de Tourreil dit que ce Ménélas étoit le frére de Philippe. Mais quoique Philippe & Ménélas fussent nez de méres différentes, &* qu'ils ne vêcussent pas en bonne amitié, cependant il n'est guére vrai-semblable qu'Athénes eût voulu se fier si fort au frére de son ennemi. J'aime donc mieux croire avec M. Lucchésini, que le Ménélas dont il est ici question, est un homme inconnu d'ailleurs.

Voici, au reste, la pensée de Démosthéne ; elle n'a besoin d'éclaircissement que pour ceux qui n'ont pas devant les yeux la Carte de la Gréce. Quand il s'agit, dit-il, d'aller au secours de Lemnos, qui est une île fort éloignée de vous ; vous y envoyez des troupes commandées par un Athénien : & aujourd'hui c'est à un étranger que vous confiez les troupes qui gardent vos frontiéres, & qui défendent le pas des Thermopyles. Il n'y a pas de raison à ne point prendre pour vous-mêmes,

Athénien, & que, quelque mérite qu'il puisse avoir, son emploi ne devroit être confié qu'à un homme élû par vos suffrages.

Peut-être jugez-vous que j'ai raison jusqu'ici : mais vous ètes dans l'impatience de savoir où trouver des fonds, & ce qu'il en faut. Vous allez l'apprendre.

Toute l'armée que je vous propose de lever, vous coûtera pour les vivres seulement, un peu au-delà (5) de quatre-vingt-dix talens : savoir, pour les dix vaisseaux légers, quarante talens, à vingt mines par mois pour chaque vaisseau : autant pour les

& pour ce qui vous touche de plus près, les précautions que vous prenez pour vos alliez.

(5) Une *Drachme*, selon M. Dacier, pesoit ce que nous appelons un *Gros*; & il met le gros d'argent à dix sols.

Une *Mine* valoit cent drachmes ; & par conséquent cinquante livres Tournois.

Un *Talent* valoit soixante mines, & par conséquent trois mille livres Tournois.

Ainsi la somme totale que Démosthéne demande pour l'entretien de son armée, se monte à deux cents soixante & dix mille livres, en supposant toûjours que le gros est à dix sols.

les deux mille hommes de pied, à dix drachmes par mois pour chaque soldat : enfin pour les deux cents chevaux, douze talens, à trente drachmes par mois pour chacun d'eux.

Mais de pourvoir seulement aux vivres, c'est peu, dira-t-on. Et moi, pourvû que notre armée n'en manque point, je suis assûré que la guerre lui procurera d'elle-même tout le reste, sans que ni Grecs ni Alliez en souffrent. Je m'embarquerai, si l'on veut : & au cas que le succès me démente, ma tête en répondra.

Mais enfin, la somme que j'ai dite, comment la faire ? Le voici.

[*On lit ici le Mémoire de Démosthéne sur le subside qu'il veut être ordonné ; & après la lecture, il reprend son discours.*]

Telle est, ATHENIENS, l'idée que j'ai conçûë. Quand vous irez aux opinions, arrêtez-vous au parti le plus avantageux, & faites qu'enfin on batte Philippe, non plus avec des decrets & des lettres seulement, mais à main armée.

Pour mieux délibérer, & sur cet-

te guerre, & sur les préparatifs, il vous est important, ATHÉNIENS, de considérer la situation du pays où il faut que vous portiez vos armes. Remarquez à cet égard, comme Philippe profite des vents & des saisons, pour l'arrangement de ses desseins. Tandis que les vents (6) Etésiens régnent, ou quand l'hiver est venu, c'est alors qu'il ouvre la guerre, parce qu'il nous fait dans l'impossibilité d'aller à lui. Vous avez donc besoin de troupes qui soient toûjours prêtes, toûjours à portée. Car de croire que dans l'occasion vous n'avez qu'à ramasser des soldats, & les faire partir, c'est vouloir n'y être jamais à temps.

Vous pourrez faire hiverner vos troupes

(6) Vents du Nord, contraires par conséquent pour aller d'Athénes en Macédoine. Toutes les années réguliérement ils se lévent* deux jours après que le soleil est entré au signe du Lion; & ils régnent quarante jours de suite. Ils se calment toûjours sur le soir, pour ne reparoître qu'avec l'aurore: & delà vient que sur mer on les appelle *les dormeurs*.

* *Plin. II. 47.*

troupes à Lemnos, à Thase, à Sciathe, & dans les autres îles voisines, qui ont des ports, abondance de vivres, tout ce qu'il faut à des gens de guerre.

Vos (7) vaisseaux étant à l'abri dans ces ports, & vos soldats ne s'éloignant point des villes maritimes, il vous sera aisé de profiter du vent, pour mettre à la voile sans nul risque.

Quant aux entreprises, elles dépendent des conjonctures, & il faut s'en reposer *sur* celui que vous aurez revêtu de votre autorité.

Mais pour vous, ATHENIENS, votre affaire est d'accomplir ce qui est porté dans le mémoire qu'on vous a lû. Si vous faites les fonds que je demande,

(7) Wolfius dit sur cet endroit: *Locus videtur corruptus, & vatem potius, quàm interpretem postulare.* Il rapporte ensuite la pensée de Mélanchton, celle de Paul Manuce, la sienne propre, & il ajoûte: *Ego meam dubitationem, ac potius ignorationem ingenuè confiteor.* Que cette candeur me charme dans un Savant! Pour moi, au milieu de ces ténébres, je me suis laissé guider par M. Lucchésini, & j'ai pris à peu près le sens qu'il propose dans ses Notes sur la Traduction de Wolfius.

demande, & c'eſt par où il faut commencer : ſi enſuite, quand vous aurez votre infanterie, vos galéres, & votre cavalerie, vous exigez de toute l'armée, par une loi expreſſe, la continuité du ſervice : & qu'enfin, vous faiſant vous-mêmes les tréſoriers & les diſtributeurs de vos fonds, vous obligiez le Chef de vos Troupes à vous rendre compte de ſa conduite : vous ceſſerez dès-lors, & de toûjours délibérer, & de ne rien faire.

Par-là, en même temps, vous retrancherez à Philippe le plus fort de ſes revenus. Comment ? En le mettant hors d'état de continuer ſes pirateries, qui appauvriſſent vos alliez, & qui lui apportent de quoi ſoutenir la guerre qu'il vous fait.

Que gagnerez-vous encore ? De n'être plus expoſez à ſes inſultes. Comme quand il ſurprit Lemnos & Imbros, d'où il emmena vos citoyens captifs. Comme quand à Géreſte, ayant enveloppé vos vaiſſeaux, il fit des priſes ineſtimables. Comme quand il deſcendit à Marathon, &

vous

vous enleva la Galére (8) ſacrée.

Toutes ces inſultes, vous n'avez pû les empêcher, parce que le ſecours, que vous auriez eu deſſein d'envoyer, ſeroit arrivé trop tard.

Pourquoi vos (9) Panathénées & vos Bacchanales, dont la ſomptuoſité paſſe tout ce qu'on voit ailleurs, & qui vous coûtent plus que jamais flotte ne vous coûta : pourquoi, ATHENIENS, ces deux fêtes ne manquent-

(8) *Ils* avoient deux Galéres ſacrées, l'une deſquelles paſſoit pour être celle où Théſée s'étoit embarqué, lorſqu'il alla en Créte attaquer le Minotaure. On ne les faiſoit voguer que pour de grandes cauſes, & avec de grandes cérémonies. A la ſuperſtition près, ces deux galéres étoient à Athénes ce qu'eſt aujourd'hui le Bucentaure à Veniſe.

(9) *Panathénées*, fêtes en l'honneur de Minerve, Déeſſe tutélaire d'Athénes, & de toute l'Attique.

Bacchanales, fêtes, comme on le voit aſſez par leur nom, en l'honneur de Bacchus.

Tant d'auteurs nous ont décrit les unes & les autres, que ce ſeroit peine perduë de le faire encore ici. J'avertirai ſeulement que dans mon texte il y a un mot, λάχωσιν, qui fait voir que ceux à qui étoit annuellement commiſe l'ordonnance de ces deux fêtes, ſe tiroient au ſort.

quent-elles point d'être célébrées au temps prescrit, soit que des personnes intelligentes, soit que des ignorans s'en mêlent ; & qu'au contraire toutes vos flottes, témoin celle qui alloit à Méthone, celle qui alloit à Pagase, celle qui alloit à Potidée, n'arrivérent jamais qu'après coup ?

Parce qu'à l'égard de vos fêtes, les loix ont pourvû à tout ; en sorte que long-temps auparavant chacun sait qui est préposé dans sa Tribu, & sur les Musiciens, & sur les Athlètes : quand, par les mains de qui, & combien un Acteur doit toucher, & ce qu'il doit faire. Tout a été prévû, tout a été réglé avec soin.

Mais pour vos armemens, point (1) de régle, point de loi, point d'ordre.

(1) Voici le Grec, *ἄτακτα, ἀόριστα, ἀδιόρθωτα ἅπαντα*, où il est aisé de remarquer ce fréquent concours de Voyelles ; & qui plus est, de la même Voyelle, la plus sonore de toutes. Je ne pouvois faire que de vains efforts pour l'imiter en notre langue. Mais une réflexion de Victorius y suppléera. *Quid igitur causæ esse censebimus*, dit cet ex-

dre. Au premier bruit de quelque mouvement, on établit des (2) Armateurs, on leur souffre de proposer des échanges, on rêve aux moyens de trouver des fonds. Ensuite, on fait un Decret pour obliger les étrangers & les affranchis à s'embarquer; & s'ils ne suffisent pas, on y supplée par des citoyens. Pendant tous ces délais, les places que vous alliez secourir, sont prises. On a perdu en préparatifs, le temps où il falloit

cellent Critique, *cur tantopere aliquando Demosthenes studuerit huic concursioni, quam alibi declinat, ac vitat? Tempus scilicet ipsum, quod hoc postulabat: fortuito namque id, inconsiderateque factum existimandum non est. Cum igitur omnis vocalium concursus hiatusque sonantior sit, præsertim cum extremæ literæ antecedentis, primæque insequentis eædem sunt, vocique augendæ, clamorique tollendo hæc litera in primis aptissima sit, quæ* in superiori exemplo *collisa inter se est, cùm dilatato ore, spirituque sursum lato pronuntietur, voluisse Demosthenem hoc pacto magis ferire aures eorum, qui audirent, putandum est.* Var. Lect. XVIII. 12.

(2) Je rends ainsi τριηράρχους, parce qu'en effet ces *Triérarques* étoient des particuliers, que la République, dans certains cas, obli-

loit agir. Car l'occasion, & c'est elle qui décide, ne consulte point notre lenteur. Vous comptiez sur le succès de vos soldats; & les conjonctures qu'ils trouvent en arrivant, leur font sentir qu'ils ne peuvent rien.

Aussi voit-on que Philippe, dans une lettre qu'il écrit aux Eubéens, vous traite avec le dernier mépris.

[*Ici Démosthéne fait lire cette lettre,*

geoit d'armer une galére à leurs dépens. On jettoit pour cela les yeux sur les citoyens estimez les plus riches. Mais ce qu'il y avoit de singulier, c'est que le citoyen nommé pour être du nombre des Triérarques, pouvoit offrir d'échanger ses biens contre ceux d'un autre citoyen, qu'il prétendoit être plus riche que lui, & plus en état, par conséquent, de soûtenir les frais nécessaires. Auquel cas ce dernier étoit obligé, ou d'accepter l'échange, ou d'armer à ses dépens. Voilà ce qu'entend Démosthéne par ces mots : *On leur souffre de proposer des échanges, ἀντιδόσεις.* Il est vrai que dans l'intention de Solon, cette loi étoit sage; car elle mettoit les plus riches dans la nécessité de porter les charges publiques. Mais dans la pratique, elle tiroit à conséquence, parce que les disputes qui naissoient au sujet de ces échanges, retardoient à contre-temps le service de l'Etat.

tre, qui n'est point venuë jusqu'à nous; & il continuë ensuite son discours.]

Vous ne vous ètes que trop attiré une partie de ces outrages, dont il vous est dur, ATHENIENS, d'entendre le récit. A la vérité, si de supprimer des choses attristantes, c'étoit faire qu'elles ne fussent pas, nous ne devrions nous étudier qu'à plaire dans nos discours. Mais si c'est réellement vous perdre, que de vous flatter à contre-temps, il vous est honteux, ATHENIENS, d'aimer à être séduits; de reculer toute opération nécessaire, sous prétexte qu'elle ne vous est pas agréable; & de ne vouloir pas comprendre qu'à la guerre il faut, non point se laisser commander aux événemens, mais les prévenir. Que comme un Général marche à la tête de ses troupes, aussi de sages Politiques doivent-ils marcher, si j'ose ainsi dire, à la tête des affaires; en sorte qu'ils n'attendent pas l'événement, pour savoir quelles mesures ils ont à prendre; mais que les mesures qu'ils ont prises, aménent l'événement.

Vous ètes, ATHENIENS, les plus forts de tous les Grecs en vaiſſeaux, en cavalerie, en infanterie, en revenus, & vous ne ſavez vous prévaloir de rien à propos.

Vous faites dans vos guerres avec Philippe, comme fait un Barbare, quand il lutte. S'il reçoit un coup, il y porte auſſi-tôt la main. Le frappe-t-on ailleurs ? Il y porte la main encore. Mais de parer le coup qu'on lui deſtine, ou de prévenir ſon antagoniſte, il n'en a pas l'adreſſe, & même il n'y penſe pas. Vous pareillement, ſi vous entendez dire que Philippe s'eſt jetté ſur la Cherſonéſe, vous y envoyez du ſecours : s'il eſt aux Thermopyles, vous y courez : s'il tourne de quelque autre côté, vous le ſuivez, à droite, à gauche, comme ſi vous étiez à ſes ordres. Jamais de projet arrêté, jamais de précaution. Vous attendez qu'une mauvaiſe nouvelle vous mette en mouvement.

Autrefois, peut-être, vous pouviez ſans riſque vous gouverner ainſi; mais le moment déciſif eſt ve-

nu ; il faut une autre conduite.

Pour moi, ATHENIENS, je me persuade que c'eſt un des Dieux, qui, ſenſible à notre honte, inſpire à Philippe cette avidité ſans bornes. Car ſi, content de ce qu'il a envahi, Philippe devoit s'en tenir-là, & renoncer à de nouveaux projets : quelques-uns de vous, ou je me trompe fort, conſentiroient à oublier qu'il nous a couverts d'ignominie, & que nous ſommes l'opprobre des Grecs. Mais heureuſement rien ne l'aſſouvit, ſon ambition croît toûjours, & peut-être vous réveillera-t-il enfin, à moins que vous ne vous ſoyez entiérement livrez au deſeſpoir.

On ne penſe point, & c'eſt ce que j'admire, on ne s'indigne point de voir qu'une guerre commencée pour nous venger des outrages que Philippe nous a faits, ſe termine par ſouhaiter qu'il ceſſe de nous en faire. Mais, à coup ſûr, il ne ceſſera pas, s'il n'y eſt contraint.

Et nous attendrons tranquillement ? Vous croirez que tout ira bien, pourvû que vous faſſiez partir

des galéres vuides, & qu'un téméraire vous réponde du ſuccès ? Nous ne nous embarquerons pas ? Il n'y aura pas de nos citoyens qui prennent les armes, & qui par leur préſence animent enfin l'étranger ? Notre flotte ne deſcendra pas chez l'ennemi ?

Par où l'aborder, dira-t-on ? Hé la guerre, ATHENIENS, la guerre elle-même (3) vous en découvrira les endroits foibles, ſi vous les cherchez.

Mais ſi, renfermez dans vos murailles, vous n'avez d'attention que pour des Harangueurs, qui ſe déchirent perpétuellement les uns les autres, vous ne ferez jamais rien d'utile.

Quelque part que marchent nos Troupes, ſi elles ſont, je ne dis pas toutes compoſées, mais du moins mêlées de citoyens, je m'aſſûre que la bienveillance des Dieux & de la Fortune combattra pour nous. Mais quand il n'y a d'Athénien que le Général,

(3) Voyez encore ici Longin, ch. XVI.

néral; & quand on le fait partir avec un decret frivole, & avec des espérances dont il n'a pour garant que la Tribune ; rien de ce qui doit se faire, ne se fait.

Autant que ces sortes d'armemens excitent la risée de vos ennemis, autant ils consternent vos alliez. Car un homme seul ne sauroit, non, il ne sauroit porter tout le faix, dont vous le chargez. Il ne pourra que donner de belles paroles : & quand il aura été battu, en rejetter la faute sur l'un ou sur l'autre. Toutes vos entreprises ont échoüé par-là. Et devez-vous effectivement vous promettre un autre succès? Vous donnez à de pauvres étrangers un Chef, qui n'a pas de quoi les payer; il succombe ; aussi-tôt on vient hardiment vous en faire ici de fausses rélations ; & vous, sur des oüi-dire, vous l'absolvez, ou le condamnez au hazard.

Or le rémede, quel est-il? Que vous-mêmes, ATHENIENS, vous alliez servir en personne ; & qu'après avoir été les inspecteurs de vos Gé-

néraux durant la campagne, vous soyez leurs juges au retour.

Vous ne devez point vous fier à de simples rapports, il faut voir de vos yeux ce qui se passe dans vos armées, & sur-tout aujourd'hui qu'il ne reste nul honneur parmi ceux qui les commandent. Trop lâches pour exposer une seule fois leur vie dans les combats, ils ne craignent point de l'exposer deux & trois fois dans vos jugemens, & ils préférent à une fin glorieuse, le sort d'un brigand & d'un scélérat. Car à des scélérats, c'est une sentence qui leur ôte la vie; mais à des guerriers, ce doit être l'épée de l'ennemi.

Quelques-uns de vos nouvellistes répandent, que Philippe travaille avec Lacédémone à ruiner Thébes, & à changer le gouvernement de nos Républiques: d'autres, qu'il a envoyé un Ambassadeur au (4) Roi: d'autres, qu'il fortifie des places en Illyrie:

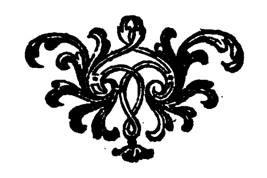
(4) Ainsi nommoit-on tout court, le Roi de Perse; ou quelquefois on disoit, *le Grand Roi.*

Illyrie : chacun de nous invente ſa fable, & la proméne. Pour moi, de par les Dieux, je veux bien croire, ATHENIENS, qu'enivré de ſes grands exploits, il ſe laiſſe aller à de pareilles rêveries ; d'autant plus que dans toute la Gréce il ne voit perſonne qui lui faſſe tête. Mais, de par Jupiter, je ne croirai point qu'il méne ſes projets, de telle ſorte que nos plus ſottes gens les pénétrent. Or *nos plus ſottes gens*, ce ſont nos *faiſeurs de nouvelles*.

Mais ſi, laiſſant leurs ſonges à part, nous conſidérons que Philippe eſt notre ennemi ; qu'il s'empare de nos biens ; que depuis long-temps il nous outrage ; que tous les ſecours dont nous nous étions flattez, ont tourné contre nous ; qu'il ne nous reſte d'eſpérance qu'en nous-mêmes ; que pour différer à porter la guerre au loin, nous nous expoſons à l'avoir dans l'Attique ; ſi nous faiſons, dis-je, toutes ces réflexions, & nous connoîtrons nos véritables devoirs, & nous fermerons l'oreille à de vains diſcours. Car il ne faut point que de

frivoles conjectures nous arrêtent, quand il est clair que si nous manquons de prévoyance & d'activité, nous périrons.

Pour moi, qui jamais ne cherchai à vous plaire, si ce n'est autant que vos intérêts me l'ont permis, je viens de vous dire librement, & sans adoucissement, ma pensée. Heureux si, comme il vous est salutaire de recevoir les meilleurs conseils, il l'est de même à l'Orateur de vous les donner. J'en aurois redoublé ma confiance, si je l'avois cru. Mais enfin, de quelque maniére que vous preniez mon opinion, il m'a suffi de la croire avantageuse, pour me sentir obligé à vous la dire. Puisse l'emporter celle qui doit vous être la plus utile à tous!



SECONDE PHILIPPIQUE,

Prononcée la première année de l'Olymp. 109.

QUAND on invective devant vous contre Philippe, qui tous les jours, au mépris de la (1) paix qu'il vous a jurée, se porte à de nouveaux attentats : je vois, ATHENIENS, que l'Orateur ne manque point d'être applaudi, & que ses discours vous paroissent l'équité, la raison même ; mais qu'au fond ils n'opérent rien d'utile, aucun fruit digne de l'attention que vous leur prétez.

Tel est même l'état de nos affaires, que plus on vous montre clairement, & la mauvaise foi de Philippe à l'égard d'Athénes en particulier,

(1) Philippe avoit fait sa paix avec Athénes, la seconde année de l'Olympiade 108.

lier, & les piéges qu'il tend à la liberté de tous les Grecs en général; plus on se trouve embarrassé à vous bien conseiller.

Quand il s'agit, en effet, de réprimer des usurpateurs, ce qu'il faut, ATHENIENS, ce sont les œuvres, c'est la force, mais non pas de simples paroles.

Or c'est sur quoi vos Orateurs n'osent trop s'ouvrir; ils ont à craindre de vous déplaire, s'ils en viennent à vous faire des propositions; en sorte qu'ils se bornent à vous représenter ce qu'il y a dans la conduite de Philippe, & d'injurieux, & de violent.

Vous, tranquillement assis, vous trouvez, soit dans vos lumiéres, soit dans nos harangues, de quoi raisonner mieux que Philippe, selon les principes de la justice. Mais, aujourd'hui qu'il s'agit de repousser vivement ses efforts, une énorme indolence vous retient. De-là, & c'en est une suite nécessaire, il arrive que vous & lui, dans ce qui fait l'objet de votre étude, vous réussissez: lui,

à bien faire ; vous, à bien parler.

Suffit-il dans l'état où nous sommes, d'alléguer que la justice est toute entiére de notre côté ? Rien de si facile. Mais est-il temps de pourvoir à ce que nos affaires prennent un autre cours, de peur qu'insensiblement le mal n'augmente, & qu'enfin l'on ne tombe sur nous avec des forces tellement supérieures, que nous ne puissions même nous mettre en défense? Dès-lors, changeant de méthode *dans nos délibérations*, nous devons absolument, & Orateurs, & Auditeurs, préférer aux conseils agréables & commodes, les conseils qui vont au bien, & qui peuvent nous sauver.

Premiérement donc, à considérer les progrès de Philippe, & combien sa domination s'est accruë, si quelqu'un de vous, ATHENIENS, se figure que vous n'avez point à vous en alarmer, & que dans toutes ses démarches il n'y a rien qui vous regarde : pour moi, surpris que l'on pense de la sorte, & bien convaincu que Philippe est notre ennemi, je vous con-

Jure tous d'écouter ſur quoi je fonde mon opinion : afin que vous jugiez qu'eſt-ce qui doit prudemment vous régler, ou mes défiances, ou la ſécurité de ces gens hardis, qui comptent ſur la foi de Philippe.

Après la concluſion de la paix, devenu maître des Thermopyles, & gouvernant à ſon gré la Phocide, en faveur de qui a-t-il fait uſage de ſon pouvoir? En faveur, non pas d'Athénes, mais de Thébes.

Pourquoi? Parce que rapportant tout, non pas au maintien de la paix, non pas aux loix de l'équité, mais à ſon agrandiſſement ſeul; il a parfaitement compris que, ni par promeſſes, ni par bienfaits, il n'engageroit une République, qui, comme la vôtre, s'eſt toujours conduite par des principes d'honneur, à lui ſacrifier, dans la vuë de vos intérêts particuliers, quelqu'un des autres Grecs : mais, que s'il attentoit jamais à leur liberté, auſſi-tôt le zéle de la juſtice, la crainte de l'ignominie, & l'attention que vous croyez devoir au ſalut public, vous mettroient

troient les armes à la main, comme si vous étiez vous-mêmes personnellement attaquez.

Quant aux Thébains, Philippe savoit ce que l'événement a bien fait voir, que pour leur utilité propre, ils étoient gens à lui laisser faire tout ce qu'il voudroit: & non seulement à ne point le traverser, mais, s'il le commandoit, à l'assister de leurs forces.

Aujourd'hui encore, parce qu'il a la même opinion, & des Messéniens, & des Argiens, il les comble de faveurs.

Rien ne peut, ATHENIENS, mieux faire votre éloge. On voit par-là, que vous ètes jugez seuls incapables de trahir la cause commune des Grecs, & d'échanger contre quelque avantage, contre quelque bienfait que ce fût, la gloire d'être leurs vengeurs.

Philippe, non seulement sur ce qui se passe aujourd'hui, mais encore sur ce qui s'est fait autrefois, à dû en effet se former cette idée de vous; & une idée toute contraire

des Argiens, & des Thébains. Car il a lû, je n'en doute pas, il a entendu dire qu'Alexandre, un de ses (2) ancêtres, ayant été autrefois envoyé à nos péres, pour leur offrir l'empire de toute la Gréce, à condition qu'ils obéiroient au (3) Roi : eux, plustôt que d'écouter cette proposition, ils abandonnérent leur ville, s'exposérent courageusement à souffrir les plus grands maux, & firent ensuite (4) ces prodiges, que tout le monde aime à raconter, mais que personne n'a pû raconter dignement. Aussi dois-je par cette raison m'en taire.

(2) Avant Alexandre le Grand, fils de Philippe, il y avoit eu deux autres Alexandres, dont l'un * fut le dixiéme, & l'autre le dix-huitiéme Roi de Macédoine.

(3) Voyez ci-dessus, pag. 70. Rem. 4.

(4) Ici Démosthéne indique le combat naval de Salamine, donné la premiére année de l'Olympiade 75, & deux autres batailles aussi mémorables, l'une par terre à Platée, l'autre par mer auprès de Mycale, données l'année suivante, & toutes deux le méme jour, qui fut le vingt-cinq de Septembre. On peut en voir le détail dans Hérodote, liv. 7, & 8.

* *Petav. Rat. Temp. part. II. lib. 2. c. 14.*

taire. Car il y a véritablement quelque chose de si grand, que nulle expression n'y sauroit atteindre.

Philippe, au contraire, fait que dans cette même occasion, & les Thébains marchérent sous les enseignes du Barbare, & les Argiens ne firent aucune résistance.

Par-là il conçoit que les uns & les autres, contens de trouver leur utilité particuliére, ne songeront point aux intérêts communs des Grecs. Qu'en vous choisissant pour amis, il se mettroit dans la nécessité de ne rien faire que de juste. Mais qu'en s'attachant les autres, il aura des mercénaires prêts à seconder tous ses desseins.

Tel est donc le motif de la préférence qu'il leur a donnée, & leur donne encore sur vous. Elle ne vient, ni de ce qu'il nous suppose inférieurs en forces navales, car le contraire lui est connu : ni de ce que, content de se voir bien établi au milieu des terres, il dédaigne l'empire de la mer, & le commerce des ports : ni enfin de ce que les pro-

testations, les promesses, par où il nous a éblouïs pour avoir la paix, sont effacées de sa mémoire.

Mais ces promesses, dira-t-on, il ne les oublie point : & s'il a épousé les intérêts des Thébains, il ne l'a fait certainement, ni par ambition, ni par aucun des motifs que je lui attribuë; il l'a fait, parce qu'il a cru que la justice devoit le faire pancher de leur côté.

Entre tous les prétextes imaginables, c'est précisément le seul qu'on ne sauroit alléguer. Quoi ! lui qui ordonne aux Lacédémoniens d'abandonner Messéne, il nous persuadera que la justice étoit sa régle, lorsqu'il mettoit les Thébains en possession d'Orchoméne & de Coronée ?

Mais, dira-t-on encore, il y fut contraint ; & lorsqu'inopinément il se vit entre la cavalerie Thessalienne, & l'infanterie Thébaine, il ne put que condescendre à ce qu'on vouloit de lui.

Voilà, en effet, tout ce qui reste à dire en sa faveur. Et pour le ren-

dre croyable, on répand que les Thébains deviennent suspects à Philippe, & que même il va fortifier Elatée. Oui sans doute il s'y prépare, & il s'y préparera encore longtemps, ou je me trompe fort. Mais un autre de ses desseins, & dont il ne différe pas l'exécution, car il s'en occupe actuellement, c'est de joindre ses forces à celles d'Argos & de Messéne, pour fondre sur Lacédémone. Déja il envoie des troupes étrangéres, il fournit de l'argent, & il est attendu en personne avec une puissante armée. Quelle apparence donc, que d'un côté il détruise Lacédémone, ennemie de Thébes; & que d'autre côté il pense à rétablir (5) la Phocide, qu'il avoit détruite en faveur des Thébains?

Pour

(5) Le fameux Temple de Delphes étoit dans la Phocide. Quelques habitans de cette contrée ayant labouré une portion des terres d'Apollon, les Amphictyons les mirent à l'amende. Ce fut l'occasion d'une guerre qui partagea toute la Gréce, & qui dura neuf à dix ans. On l'appela *la Guerre sacrée*. Pour en soutenir la dépense, les Phocéens, monta-

Pour moi, non seulement je suis convaincu que si Philippe avoit ci-devant agi par contrainte, ou s'il tenoit présentement les Thébains pour suspects, il ne poursuivroit pas leurs ennemis avec tant de chaleur : mais de la conduite qu'il tient aujourd'hui, je conclus que dans tout ce qu'il a fait auparavant, il n'a rien fait que de dessein prémédité. Or quiconque voudra en juger sainement, verra que son dessein est de ruiner Athénes ; & que c'est même une sorte de nécessité pour lui d'en venir à bout. Raisonnez, en effet. Il veut

gnards aguerris, mais pauvres, parce que leur pays étoit sans commerce, & produisoit peu, se déterminérent à piller le Temple d'Apollon. Il y avoit un Thrésor immense. Crésus lui seul, le riche Crésus y avoit envoyé pour couvrir le principal endroit du Temple, six vingt tuiles d'or, dont chacune pesoit deux talens. En un mot, si nous en croyons Diodore de Sicile, on fondit or & argent pour dix mille talens au moins : c'est-à-dire, selon le calcul de M. Dacier, pour trente millions de livres Tournois. Les Thébains, voisins des Phocéens, & leurs ennemis irréconciliables, étoient de tous les Grecs les plus acharnez à cette guerre. Ils appelérent Philippe à leur secours ; & Phi-

veut dominer. Il ne voit que vous qui puissiez lui être un obstacle. Vous avez depuis long-temps à vous plaindre de lui. Il le sait, à n'en pouvoir douter. Car il retient les places qu'il vous a prises, Amphipolis & Potidée, qui lui servent à couvrir ses frontiéres, & sans lesquelles il ne se croiroit pas chez lui en sûreté. Ainsi l'un & l'autre lui sont connus, & qu'il cherche à vous perdre; & que vous n'ètes pas à vous en appercevoir. Vous croyant donc gens sensez, il présume que vous lui portez une haine très-juste, & qu'à la premiére occasion,

lippe, encore plus intéressé qu'eux à détruire les Phocéens, parce qu'ils étoient amis d'Athénes, & maîtres des Thermopyles, se chargea vonlontiers de signaler en cette occasion sa piété. Il poussa l'ardeur de son zéle pour Apollon, jusqu'à exterminer toutes les villes de la Phocide, n'y laisser que des villages réduits à soixante feux, &, qui pis est, condanner ces misérables à un tribut annuel, exigible pendant autant d'années qu'il en faudroit pour faire les dix mille talens, qui avoient été volez au Temple de Delphes. Cette fameuse guerre commença, selon Pausanias, la derniére année de l'Olympiade 105, & finit au commencement de l'Olympiade 108.

sion, s'il ne vous prévient, il s'en trouvera mal. Plein de cette idée, qui allume (6) son courroux, il ne s'endort point, il épie le moment de vous surprendre, il se fait des créatures parmi les Thébains, il acquiert leurs amis du Péloponése, tous esprits qu'il croit en même temps, & trop mercénaires pour ne pas goûter leur situation présente, & trop (7) épais pour conjecturer quel sera l'avenir.

Pour peu cependant que l'on ait de prudence, le passé fournit des exemples, qui dévoilent assez l'avenir : exemples que j'eus occasion de

citer,

(6) J'ai transporté ici le παρώξυνται de la phrase précédente. J'en avertis, de peur qu'on ne s'imagine que je prête rien à mon original. Du reste, il est aisé de voir que j'ai lu τούτοις, au lieu de τούτῳ, qui est dans les éditions de Wolfius.

(7) On sait jusqu'à quel point les Béotiens passoient pour épais parmi les autres Grecs. *Bœotum in crasso jurares aëre natum*. Pindare cependant étoit de Thébes, & Plutarque de Chéronée. Il y a des lieux où l'éducation manque : les dons naturels ne manquent nulle part.

citer,

citer, & aux Messéniens, & aux Argiens, mais qu'il ne sera peut-être pas inutile de vous remettre à vous-mêmes devant les yeux.

» Pensez-vous, dis-je aux Messé-
» niens, que les Olynthiens n'eussent
» pas souffert impatiemment quicon-
» que leur eût parlé mal de Philip-
» pe, dans un temps où il leur cé-
» doit Anthémunte, place, dont
» jusque-là tous les Rois de Macé-
» doine avoient été si jaloux ? Dans
» un temps où déclaré contre nous
» en leur faveur, il leur donnoit Po-
» tidée avec toutes les terres qui en
» dépendent, après en avoir chassé
» notre colonie ? Auroient-ils craint
» alors une révolution, ou écouté
» qui l'eût prédite ? Point du tout.
» Les voilà cependant, après avoir
» peu joui du bien d'autrui, dépouil-
» lez du leur propre pour long-
» temps : & non seulement ils ont
» été subjuguez, & honteusement
» chassez par Philippe, mais ils se
» sont trahis & vendus eux-mêmes
» les uns les autres. Tant il est peu
» sûr à des Républiques de se fa-

» miliariser avec des Tyrans!

» Aux Thessaliens, que leur est-il » arrivé ? Quand Philippe leur don- » noit Nicée & Magnésie, & qu'il » chassoit leurs Tyrans, se figu- » roient-ils qu'un jour, comme en » effet nous le voyons, il les assservi- » roit à des (8) Tétrarques? Quand » il les rétablissoit dans leurs droits » (9) d'Amphictyons, croyoient- » ils qu'un jour il s'empareroit chez » eux des deniers publics ? Voilà » pourtant ce qui s'est fait, & aux » yeux de toute la Gréce.

» Vous donc, ajoutai-je, qui sa- » vez ce que c'est que Philippe, lors » qu'il

(8) *Tétrarque*, Gouverneur, Commandant, qui a toute autorité dans la quatrième partie d'un Etat. Je suis la leçon d'Harpocration.

(9) On appeloit *Amphictyons*, les Députez que les divers peuples de la Gréce envoyoient à une assemblée générale, qui se tenoit deux fois l'année : en Automne, dans le Temple de Cérès, tout près des Thermopyles : au Printemps, dans le Temple de Delphes. Aujourd'hui nous appellerions cette assemblée, *les Etats généraux* de la Gréce. Ils traitoient de toute affaire concernant la Religion & l'Etat, avec plein pouvoir.

» qu'il donne & qu'il promet : évi-
» tez, si vous ètes sages, de savoir
» ce que c'est, lorsqu'il trompe &
» qu'il trahit.

» Pour mettre les villes hors d'in-
» sulte, on a inventé des remparts,
» des murailles, des fossez, toute
» sorte de fortifications, qui exigent
» de grands travaux, & des frais im-
» menses. Aux gens sages, la natu-
» re elle-même leur donne une arme
» défensive, qui est à tous d'un
» grand secours : mais principale-
» ment aux villes libres, pour se dé-
» fendre

Or les deux Temples où ils s'assembloient, étant, pour ainsi dire, sous la main des Phocéens : ceux-ci, pendant la Guerre sacrée, dont j'ai déjà parlé, n'y laissérent point venir les Thessaliens, unis contre eux avec les Thébains. Philippe n'eut pas plustôt réduit la Phocide, qu'il fit rétablir les Thessaliens dans leurs droits d'Amphictyons ; & c'est ce que Démosthéne dit ici. Mais en même temps, Philippe ne s'oublia pas. Il se fit aussi donner droit de séance dans cette assemblée, & par-là il en devint le maître. Jusqu'alors la Macédoine n'avoit point été comprise dans la Gréce : c'étoit un gouvernement, des mœurs, une langue toute différente : & Démosthéne tranche le mot, il traite Philippe de *Barbare*.

» fendre des Tyrans. Quelle eſt cette
» te arme? La défiance. Portez-la
» toujours avec vous, entourez-
» vous-en bien, & ſi jamais vous ne
» vous en défaites, jamais vous ne
» courrez de péril.

» Votre but enfin, n'eſt-ce pas la
» liberté? Mais ne ſentez-vous donc
» point qu'il n'y a pas juſqu'aux
» noms même que porte Philippe,
» qui ne ſoient incompatibles avec
» elle? Car tout Monarque, tout
» Tyran eſt ennemi de la liberté, &
» des loix. Prenez garde qu'en cher-
» chant à n'avoir point la guerre,
» vous ne trouviez un maître.

Après ce diſcours, qui parut ſenſé, le Meſſéniens m'applaudirent fort; ils entendirent les autres (1) Députez leur tenir plus d'une fois le même langage en ma préſence, & vrai-ſemblablement encore depuis mon

(1) Athénes voyant qu'après la Guerre ſacrée, Philippe ſongeoit à envahir le Péloponéſe: Démoſthéne avec d'autres Députez alla par ordre à Argos & à Meſſéne, pour les avertir de ſe tenir ſur leurs gardes.

mon départ; ils ne cessérent pourtant, ni de compter sur l'amitié de Philippe, ni d'ajouter foi à ses promesses.

Que des Messéniens, que des gens du Péloponése fassent le contraire de ce qu'ils approuvent, il n'y a rien là d'étonnant. Mais vous-mêmes, qui, & par vos propres lumiéres, & par les conseils de vos Orateurs, voyez comme on vous tend des piéges, comme on vous investit de toutes parts: vous allez par votre inaction, à ce que j'en crois, vous laisser conduire, sans y penser, dans le même gouffre. Ainsi l'indolence, ainsi le plaisir présent l'emporte sur l'utilité à venir.

Vous verrez donc, si vous ètes sages, quelles mesures il vous conviendra de prendre.

Quant aux réponses qu'on attend de vous, & sur lesquelles vous avez présentement à vous déterminer, voici mon avis.

[*On lit l'avis de Démosthéne, & après il reprend son discours.*]

Vous (2) devriez, ATHENIENS, citer ici ceux qui, ſur les promeſſes dont ils étoient les porteurs, vous ont engagez à conclure la paix. Car il eſt certain, que ſi nous avions prévû la conduite de Philippe, ni je n'aurois accepté d'aller en ambaſſade vers lui, ni vous n'auriez conſenti à mettre bas les armes. Mais les effets, depuis qu'il a obtenu la paix, ſont bien éloignez de ce qu'on avoit promis.

Vous

(2) Aucune édition ne porte qu'il y ait ici un Mémoire à lire, comme je viens de le marquer à la fin de la page précédente. Aucun Traducteur, aucun Scholiaſte n'en a ſenti la néceſſité. Ainſi ce n'eſt pas ſans une très-grande & très-juſte défiance de moi-même, que je propoſe une idée qui m'eſt particuliére.

Je crois donc qu'en cet endroit, quoique les Copiſtes aient négligé d'en avertir, Démoſthéne produit ſon Mémoire; & voici ſur quelles raiſons je me fonde.

Premiérement, il dit dans les termes du monde les plus clairs: *Pour ce que vous avez à répondre préſentement, je vais à l'heure même vous le dire,* Ταῦτ' ἤδη λέξω. Or il n'en dit pas un mot dans le reſte de ſa Harangue. Peut-on raiſonnablement le ſoupçonner d'avoir tout d'un coup oublié l'eſſentiel?

Vous devriez encore citer d'autres gens. Et qui? Ceux qui me reprochoient (3) d'être un buveur d'eau, & par conséquent un homme chagrin & difficile, lorsqu'après la paix concluë, & au retour de ma seconde ambassade, où j'étois allé pour la prestation des sermens, je publiois hautement que vous étiez trompez; que la suite des événemens vous le feroit bien voir; & qu'il ne falloit abandonner, ni les *Thermopyles*, ni *la Phocide*. Au contraire, ils soutenoient eux que Philippe,

Mais de plus, si l'on ne suppose pas que son discours est coupé ici par la lecture d'un Mémoire, on y trouvera un *hiatus* affreux, qui nous obligera d'y supposer une lacune.

Enfin, sans un Mémoire instructif, qui renferme un détail pratique, on aura raison de se figurer avec M. de Tourreil, que cette Harangue est *une invective vague*, du moins *en apparence*.

Rien de moins vague. C'est un discours très-suivi, & qu'on peut hardiment mettre à la coupelle de la Dialectique.

(3) On apprend de Démosthéne, dans sa Harangue *de falsa legatione*, que ce reproche lui fut fait par un nommé Philocrate, homme vendu à Philippe. Un jour, après que Dé-

Philippe, du moment qu'il se verroit maître des Thermopyles, feroit aveuglément tout ce que vous souhaitteriez; qu'il fortifieroit Thespie & Platée, réprimeroit l'insolence des Thébains, perceroit la (4) Chersonése à ses dépens, & vous donneroit l'Eubée & Orope en échange d'Amphipolis. Car tout cela vous fut dit ici, dans cette Tribune; & vous ne l'avez pas oublié, je le sais bien: quoique vous soyez d'ailleurs si prompts à oublier le tort qu'on vous fait.

Pour comble d'ignominie, vous avez

mosthéne eut fortement excité le peuple à ne point conclure la paix, ce Philocrate monte dans la Tribune, & débute brusquement par dire: *Il n'est pas étonnant, Athéniens, que Démosthéne & moi nous pensions différemment; car il boit de l'eau, & moi je bois du vin.* Un tel début fit beaucoup rire le peuple d'Athénes, qui, pour être plus spirituel qu'un autre, ne laissoit pas d'être peuple.

(4) La Chersonése de Thrace ne tenoit au continent que par une langue de terre d'environ cinq mille pas. Or, pour la mettre à couvert des incursions, quelqu'un avoit imaginé de percer cette langue de terre. Philip-

avez, sur de frivoles (5) promesses, lié par votre Traité vos descendans même. Tant on vous a séduits !

Mais à quel propos rappeler ces réflexions ? Pourquoi veux-je que vos perfides conseillers soient citez ? Je vais, le Ciel m'en soit témoin, vous parler sans déguisement, & à cœur ouvert. En vous faisant cette demande, ma vuë n'est point d'obtenir que devant eux, pour les injures dont autrefois ils me chargérent, vous me donniez présentement des loüanges. Ils sauroient faire valoir cet affront, comme un nouveau moyen de s'attirer des largesses de Philippe. Ce n'est pas que je cherche non plus à me répandre en vains discours. Mais le motif qui m'anime,

ce qui savoit qu'Athénes portoit vivement les intérêts de la Chersonése, fit semblant de vouloir exécuter ce projet.

(5) Wolfius & M. de Tourreil ont donné ici dans un contre-sens, dont j'ai été garanti par les doctes Remarques de M. Lucchésini sur la Traduction de Wolfius. Car il est juste qu'en nommant ceux qui ont failli, je nomme celui qui m'a empêché de les imiter.

m'anime, c'eſt que les entrepriſes de Philippe me font enviſager un avenir encore plus triſte pour vous, que ne l'eſt le préſent. Car je vois les choſes s'acheminer. Puiſſent mes conjectures être fauſſes, mais je crains que déjà le moment fatal ne ſoit pas loin.

Quand il ſera donc venu, & que vous ſerez pleinement inſtruits de vos calamitez, non plus par la voix de vos Orateurs, mais par une expérience actuelle : tranſportez alors de colére, vous courrez ſans doute à la vengeance. Or je vois qu'en pareil cas ſouvent on ſe jette, non pas ſur les coupables, mais ſur les premiers qui ſe rencontrent. A moins donc que ceux de vos Ambaſſadeurs, qui ſavent vous avoir vendus à Philippe, ne confeſſent leur prévarication ; il eſt à craindre qu'un jour la peine duë à leur crime, ne tombe ſur ceux qui auront pris à tâche d'en détourner les funeſtes effets.

Ainſi, pendant que l'état de nos affaires nous permet encore de con-

férer enſemble ſur nos intérêts communs, je vous demande à tous, quelque connoiſſance que vous puiſſiez en avoir d'ailleurs, de vous bien informer, & de vous bien reſſouvenir quel eſt l'homme, par les conſeils de qui la Phocide & les Thermopyles ont été abandonnées ; & qui par cette trahiſon ouvrant à Philippe le chemin du Péloponéſe & de l'Attique, vous réduit préſentement à délibérer, non plus ſur les intérêts des autres Grecs, ni ſur des affaires étrangéres, mais ſur les moyens de vous défendre vous-mêmes, & de n'avoir pas la guerre juſque dans le ſein de votre patrie.

En quelque temps que commence cette guerre, qui ne pourra qu'exciter parmi nous un murmure univerſel, datez-la du jour que la paix fut concluë. Car ſi ce jour-là vous n'aviez pas été ſéduits, Athénes ſeroit tranquille. Par mer, Philippe n'étoit point aſſez fort pour deſcendre dans l'Attique : par terre, il n'eût pu franchir les Thermopyles, ni traverſer la Phocide : il eut par conſé-

quent été contraint, ou d'obſerver pacifiquement les régles de l'équité, ou de s'engager dans une guerre auſſi hazardeuſe pour lui, que celle qui l'avoit forcé à rechercher la paix.

J'en ai dit aſſez pour vous faire ſentir à quels périls on vous a expoſez. Faſſent tous les Dieux que vous n'en ayez pas de preuves plus évidentes! Car quelque ſupplice qu'ait mérité un traitre, ſi cependant, pour le juger coupable, vous attendez que les maux publics atteſtent ſa trahiſon, je deſire qu'il ne ſoit point puni.



TROISIÉME PHILIPPIQUE,

Prononcée la troisiéme année de l'Olymp. 109.

QUOIQUE dans la pluſpart de vos aſſemblées, ATHENIENS, on vous repréſente quelles ſont les entrepriſes de Philippe, & contre vous, & contre les autres Grecs, depuis ſon Traité de paix; quoique vous ſoyez tous forcez d'avouer, mais pourtant ſans l'avouer tous, qu'il faut néceſſairement réprimer, & punir ſon audace; je vois cependant vos affaires tourner ſi mal, que, ſi je l'oſe dire avec vérité, mais trop durement peut-être, vos Orateurs euſſent-ils réſolu de vous donner les plus mauvais conſeils, & vous de les ſuivre, vous ne ſeriez pas tombez dans un état plus déplorable, que celui où je vous crois.

Plusieurs causes ont sans doute concouru à votre ruine. Ce n'est ni une faute, ni deux, qui ont pu vous amener là. Mais à en bien juger, le mal est principalement venu de vos Orateurs, qui cherchent plus à vous flatter, qu'à vous instruire. Contens d'être honorez & applaudis, quelques-uns ne se mettent point l'avenir devant les yeux; & ils voudroient que leur exemple fût une loi pour vous. D'autres, en accusant, en calomniant ceux qui sont à la tête des affaires, ne font par là que soulever Athénes contre Athénes; & pendant qu'ils l'occupent à se venger sur elle-même, elle laisse pleine liberté à Philippe. Ainsi se conduit-on: & de là toutes nos fautes, tous nos revers.

Que je puisse donc, ATHENIENS, vous dire la vérité, sans allumer votre courroux. Pensez, je vous prie, que nous sommes dans Athénes, où l'usage est que sur toute autre matiére on soit maître de parler librement: où, de votre aveu, l'étranger jouit de ce privilége: où l'escla-

ve même eſt moins contraint dans ſes diſcours, que le citoyen ne l'eſt ailleurs. Vous n'avez banni la liberté, que de vos délibérations. Ici fiers & délicats, vous n'écoutez que ce qui vous fait plaiſir : & vous touchez cependant aux plus affreuſes extrémitez !

Vous ſentez-vous encore aujourd'hui dans les mêmes diſpoſitions ? Je n'ai qu'à me taire. Mais, ſi vous pouvez ſouffrir qu'éloigné de toute flatterie, je vous tienne un diſcours utile, me voici prêt à parler. Car enfin, quelque grand que ſoit l'embarras où vous vous trouvez, & quelques pertes que votre indolence vous ait déjà valu ; cependant, ſi vous vous donnez les mouvemens néceſſaires, vous pouvez encore vous rétablir.

J'avance d'abord une propoſition capable de vous étonner, mais certaine. Oui, ce qui nous a perdus, c'eſt ce qui doit relever nos eſpérances. Que veux-je dire ? Que vous n'avez rien fait, abſolument rien, pour détourner ce qui vous eſt arri-

vé de fâcheux. Que si, malgré tous vos efforts, les mêmes choses vous étoient arrivées, je n'y verrois point de ressource. Jusqu'à présent Philippe a triomphé, non point d'Athénes, mais de votre paresse, mais de votre inaction : & vous, ATHENIENS, vous n'avez pas été battus, puisque vous n'ètes pas même sortis de vos murailles.

Or, si nous étions tous unanimement d'accord sur ce point, que Philippe, sans égard à son Traité de paix, est véritablement armé contre nous ; mon devoir se borneroit ici à vous proposer les plus faciles & les plus sûrs moyens de le ranger à la raison. Mais dans le temps même qu'il prend des villes, retient plusieurs de nos places, opprime tous les Grecs, nous avons ici des personnes assez peu éclairées pour souffrir qu'on dise que c'est nous au contraire, qui cherchons à rallumer une guerre éteinte. J'ai donc des précautions à prendre, & il faut que d'abord j'attaque cette opinion : de peur qu'un jour celui de vos Orateurs,

teurs, qui vous aura conseillé avec raison de travailler à vous défendre, ne soit accusé de vous avoir mal-à-propos excitez à prendre les armes.

Je le déclare hautement, & c'est par où je commence. Vous est-il libre de choisir entre la paix, & la guerre ? Vous en croyez-vous les maîtres ? Prenez la paix. Voilà mon avis ; & pour aller au-devant de toute supercherie, je demande que celui de vos Orateurs, qui juge qu'effectivement la paix dépend de vous, se lie dans toutes (1) les formes.

Mais quand un homme a les armes à la main, quand il se montre à la tête d'une armée nombreuse, & qu'avec ce beau mot de Paix, dont il veut nous éblouïr, il nous fait éprouver ce que la guerre a de plus réel ; avons nous d'autre parti à prendre, que celui de le repousser ? Permis

(1) C'est-à-dire : Qu'il donne son Avis par écrit, & qu'en conséquence on fasse un Decret, où sera le nom de cet Orateur, afin que l'on sache positivement à qui s'en prendre, si ce Decret a de fâcheuses suites.

Permis à vous, en le repoussant avec vigueur, de vous donner, comme lui, pour fidéles observateurs de la paix.

Mais regarder comme un temps de paix, le temps où par la prise de toutes les places qui nous environnent, il s'applanit un chemin pour venir à nous, c'est folie : ou du moins cette paix-là est bien celle d'Athénes avec Philippe, mais non pas celle de Philippe avec Athénes.

Voilà, en effet, ce qu'il tâche d'obtenir avec l'or qu'il répand : le pouvoir de vous faire la guerre, sans que vous la lui fassiez.

Attendons-nous que lui-même il avoue qu'il nous fait la guerre ? Quelle simplicité ! Il n'en conviendroit pas encore, fût-il dans le cœur de l'Attique, & jusque dans le Pirée. Jugeons-en par la conduite qu'il a tenue avec d'autres peuples.

Quand il se vit (2) à quarante stades d'Olynthe : Il faut, dit-il aux Olynthiens,

(2) Quarante Stades font cinq mille pas.

Olynthiens, de deux choſes l'une; que vous me cédiez Olynthe, ou que je vous céde la Macédoine. Juſqu'alors, s'il apprenoit qu'ils euſſent le moindre ſoupçon, il ſe juſtifioit auprès d'eux par ſes ambaſſadeurs, & ſe plaignoit amèrement de ce qu'il leur étoit ſuſpect. Comment a-t-il ſurpris les Phocéens? Il alloit en apparence les voir comme ſes alliez & ſes amis: il étoit accompagné de leurs propres ambaſſadeurs: nos politiques ſoutenoient que ce voyage menaçoit Thébes. Tout récemment encore, ſous ce même prétexte d'alliance & d'amitié, il eſt entré dans la Theſſalie, & y a pris la ville de Phéres. Enfin, à l'égard de ces malheureux Oritains, comment en a-t-il uſé? Il leur fit dire que ſur le rapport qu'on lui avoit fait, des factions qui troubloient leur ville, il avoit bien voulu, par un effet de ſa bienveillance pour eux, leur envoyer des Troupes: & qu'il étoit d'un bon allié, d'un véritable ami, de ne point les abandonner en de telles conjonctures.

Penſez-vous donc, ATHENIENS, qu'un homme qui a mieux aimé employer l'artifice que la force ouverte, avec des peuples dont le pouvoir ſeroit allé, non à former des entrepriſes contre lui, mais peut-être à ſe précautionner contre les ſiennes ; penſez-vous, dis-je, qu'avec vous, & ſur-tout lorſqu'il vous fait volontairement dans l'erreur, il en viendra jamais à une déclaration de guerre dans les formes ? Aſſurément non. Il ſeroit le plus imbecille de tous les hommes, ſi, pendant que vous fermez les yeux ſur lui, & que vous ètes occupez à vous accuſer, à vous détruire les uns les autres, il alloit lui-même terminer vos querelles, en vous avertiſſant de tourner vos armes contre lui ſeul, & ôtant à ces mercénaires, qui tâchent ici de vous prouver l'innocence de ſes deſſeins, tout moyen de vous tromper plus long-temps.

Mais pour décider ſi l'on eſt, ou en paix, ou en guerre, fut-il jamais perſonne de ſenſé, qui eût plus d'égard aux paroles qu'aux faits ? Per-

ſonne. Or nous venions ſeulement de traiter avec Philippe, notre Général (3) ne marchoit pas encore, nos gens n'étoient pas encore arrivez dans la Cherſonéſe : & déjà Philippe s'emparoit de Serrie, & de Doriſque ; déjà il chaſſoit nos garniſons, & du Fort de Serrie, & du Mont-Sacré. Tout cela, quand ? Après nous avoir juré la paix.

On me dira : Qu'étoit-ce que ces places, & par où devoient-elles nous intéreſſer ? Une autre fois nous examinerons cette queſtion. Mais ce que j'ai préſentement à dire là-deſſus, c'eſt qu'en matiére de ſerment les petites choſes n'obligent pas moins que les grandes. Pourſuivons.

Aujourd'hui qu'il envoie des troupes dans la Cherſonéſe, dont le Roi de Perſe & tous les Grecs nous ont reconnus

(3) Diopithe, Chef de la Colonie que les *Athéniens* avoient envoyée dans la Cherſonéſe, depuis que cette Preſqu'île leur avoit été cédée par Cherſoblepte, comme nous le verrons dans la Remarque ſuivante. Il étoit pére du fameux Ménandre, Poéte Comique, qui a été l'Original de Térence.

reconnus pour maîtres légitimes, & qu'à ce sujet il nous écrit des lettres où il prend ouvertement (4) le parti des rebelles, que fait-il? Selon lui, ce n'est pas rompre la paix. Pour moi, non seulement je regarde ce qu'il fait actuellement dans la Chersonése, comme un acte d'hostilité; mais quand je vois qu'il a voulu surprendre Mégare, qu'il n'oublie rien pour établir la tyrannie dans l'Eubée, qu'il se jette sur la Thrace, qu'il trame de sourdes pratiques dans le Péloponése, & que tout ce qu'il entreprend, c'est toujours à main armée, je soutiens qu'il vous fait la guerre.

Peut-être direz-vous que ceux qui approchent

(4) Chersoblepte, Roi de Thrace, dans la cession qu'il avoit faite de la Chersonése aux Athéniens, s'étoit réservé la ville de Cardie, la plus considérable de cette Presqu'île. Mais quand Philippe eut dépouillé Chersoblepte de son royaume, ce qui arriva la seconde année de l'Olympiade 109, les habitans de Cardie, pour ne point tomber, comme le reste de la Chersonése, entre les mains des Athéniens, eurent recours à Philippe, qui ne manqua pas de les prendre sous sa protection.

approchent des batteries d'une place, n'ont point rompu la paix, tant qu'ils ne les ont pas encore dreſſées au pied du mur. Mais non. Car qui prépare tout ce qu'il faut pour me faire périr, je le crois dès-lors mon ennemi, quoiqu'il n'ait encore lancé, ni fléche, ni dard.

Que ne riſquez-vous donc pas, lorſque Philippe vous aura enlevé l'Helleſpont, lorſqu'il ſera maître de Mégare & de l'Eubée, lorſqu'il aura tout le Péloponéſe dans ſes intérêts ? Hé comment pourrois-je vous dire qu'un homme qui diſpoſe une ſemblable batterie contre vous, n'eſt pas votre ennemi ?

Oui, à compter du jour même qu'il extermina les Phocéens, je prétens qu'il vous a déclaré la guerre.

Traverſez donc ſes deſſeins, ſi vous ètes ſages. Pour peu que vous différiez, vous le voudrez trop tard. Je penſe ſi différemment des autres, que mon avis eſt de ne pas perdre un moment à délibérer, ni ſur la Cherſonéſe, ni ſur Byzance ; mais qu'il faut voler à leur ſecours, les

mettre à couvert de tout accident, & pourvoir à ce que les troupes que nous y avons, ne manquent de rien. Après quoi nous chercherons les moyens des sauver la Gréce entiére, menacée du plus grand péril.

Voici, ATHENIENS, ce qui me fait prendre l'alarme. Pesez, je vous prie, mes raisons, afin que si elles vous paroissent solides, vos propres intérêts vous fassent agir, quand ceux d'autrui ne vous ébranleroient pas : & au contraire, si ce ne sont que des terreurs paniques, regardez moi comme un homme en délire, indigne, dès-à-présent, & pour toujours, d'être écouté.

Je ne vous représenterai point que Philippe originairement petit & foible, alla toujours en s'aggrandissant; qu'aujourd'hui les Grecs sont en proie à la défiance, à la discorde; & qu'après ce qu'il a conquis, on auroit moins à s'étonner de lui voir subjuguer tout le reste de la Gréce, que de voir ce qu'il est devenu, du peu qu'il étoit. Je laisse à part ces sortes de réflexions, pour ne m'attacher

tacher qu'à un seul point, qui est que tous les Grecs, à commencer par vous, lui ont accordé un droit, de tout temps la source de toutes nos guerres. Et ce droit, quel est-il? De faire tout ce qu'il lui plaît, ruiner, piller, usurper, tyranniser.

Vous fûtes (5) les arbitres de la Gréce pendant soixante & treize ans : les Lacédémoniens (6) après vous la gouvernérent pendant vingt-neuf : dans ces derniers temps, & depuis *la bataille* (7) de Leuctres, les Thébains y ont eu aussi quelque supériorité. Mais la Gréce ne vous donna jamais, ni à vous, ni à d'autres, un pouvoir sans bornes. Quelqu'un avoit-il à se plaindre des Athéniens? Tous les autres Grecs, sans nul mécontentement personnel, se joignoient

(5) Depuis la derniére année de l'*Olympiade* 75, jusqu'à la derniére de la 93.

(6) Depuis la derniére année de l'Olymp. 93, jusqu'à la derniére de la centiéme.

(7) Donnée la seconde année de l'Olymp. 102 : & les Thébains, huit ans après, eurent encore l'avantage sur les Lacédémoniens dans le Combat de Mantinée.

joignoient à l'offensé, & le vengeoient. On traita de même les Lacédémoniens, devenus les dépositaires de l'autorité. Toutes les fois qu'ils voulurent abuser de leur pouvoir, & introduire des nouveautez, le reste de la Gréce prit les armes contre eux. Jusque-là même, & cet exemple suffit, qu'Athénes & Sparte en sont venues aux mains l'une contre l'autre, sans avoir d'ailleurs nulle raison d'être mal ensemble, mais uniquement pour obliger celle des deux qui avoit tort, à rendre justice.

Tout ce qu'il y eut cependant de fautes commises, soit par les Lacédémoniens, soit par nos ayeux, durant un siécle qu'ils ont commandé, tout cela ensemble n'approche pas de ce qu'a fait Philippe, depuis moins de treize ans qu'il a commencé à être quelque chose. Tout cela, dis-je, n'est rien au prix de ses attentats; comme il est aisé de le faire voir en peu de mots.

Je ne citerai, ni Olynthe, ni Méthone, ni Apollonie, ni trente-deux

villes de Thrace, qu'il a toutes détruites avec tant de fureur, qu'à les voir on douteroit si elles furent jamais habitées. Je ne dis rien des Phocéens, ce peuple si puissant, dont à peine reste-t-il quelque vestige. Mais où en sont les Thessaliens? Philippe n'a-t-il pas usurpé leurs places, & aboli leurs Républiques, en soumettant tous le pays à des (8) Tétrarques, pour imposer le joug de la servitude, non à quelque canton en particulier, mais à la nation entiére? Toute l'Eubée, cette île qui a Thébes & Athénes pour voisins, n'est-elle pas livrée à des Tyrans? Ses lettres portent en termes formels : *Je sais vivre en paix avec ceux qui veulent m'obeir.* Et non content de l'écrire, il agit conséquemment. Il se jette sur l'Hellespont. Il s'est emparé d'Ambracie. Il est maître d'Elis, cette grande & importante ville du Péloponése. Il a voulu surprendre Mégare. En un mot, ni la Gréce, ni les terres habitées par les

(8) Voyez ci-dessus, pag. 86, Rem. 8.

les Barbares, rien ne peut assouvir son avidité.

Tout ce que nous sommes de Grecs, nous le savons, nous le voyons, & sans indignation! Au lieu de nous envoyer des ambassadeurs les uns aux autres, nous nous enterrons chacun dans nos villes, ne prenant aucune résolution, ne travaillant point à nous réunir contre l'ennemi commun, spectateurs tranquiles de ses progrès. On diroit que chacun regarde comme un temps gagné pour soi, le temps que Philippe met à la destruction d'un autre. Personne cependant n'ignore, que semblable à une fiévre contagieuse, il viendra tôt ou tard fondre sur celui-là même, qui présentement se croit le plus éloigné du péril.

Au reste, si les Grecs ont eu quelquefois à souffrir de vous, ou des Lacédémoniens; ils avoient du moins l'agrément d'avoir des maîtres, qui étoient Grecs aussi-bien qu'eux, & dont les fautes pouvoient être comparées à celles d'un fils de famille. On blâme ce jeune homme

opulent ; sa conduite lui attire de justes reproches ; mais elle ne fait pas qu'on lui dispute les droits de sa naissance. Que si un esclave au contraire, si un enfant supposé dissipoit le bien d'autrui ; avec quelle indignation, avec quels murmures le verroit-on ? Où sont-ils donc vos murmures ? Où est l'indignation que vous faites éclatter au sujet de Philippe, qui, loin d'être Grec, loin de tenir aux Grecs par aucun endroit, *loin même d'avoir une origine illustre parmi les Barbares*, est un misérable Macédonien, sorti d'un lieu d'où il ne vint jamais un bon esclave ?

Hé quel outrage vous épargne-t-il ? Après avoir saccagé nos villes, il préside au Jeux (9) Pythiques, où les Grecs ont droit eux seuls de paroître : & lui absent, il envoie ses esclaves (1) y présider. Tous les passages de la Gréce lui sont ouverts, puisque

(9) Jeux célébrez à l'honneur d'Apollon.
(1) Tout sujet d'un Roi n'étoit qu'un esclave aux yeux de ces anciens Républicains.

puisque la garnison des Thermopyles est à lui. Il s'est arrogé (2) les honneurs du Temple, & nous en a frustrez, nous, les Thessaliens, les Doriens, tous les autres Amphictyons. Il réforme à son gré le gouvernement de la Thessalie. Il envoie des troupes, & dans Porthmos, pour en chasser les Erétriens; & dans Orée, pour la faire plier sous (3) un Tyran.

Voilà ce que souffrent les Grecs. Voilà ce qu'ils voient du même oeil qu'on regarde tomber la grêle : chacun pour la détourner de dessus ses terres, faisant des voeux, & rien de plus. Telle est l'insensibilité de la Gréce, que non seulement les injures faites à la nation en général ne trouvent point de vengeur, mais que personne même ne venge les injures

(2) Philippe après avoir terminé cette *guerre sacrée*, dont j'ai parlé ci-dessus, pag. 81, Rem. 5, se fit transporter le droit qu'avoient les Phocéens, maîtres du Temple, de consulter l'Oracle les premiers. J'ai évité d'être ici trop litéral, de peur d'être obscur.

(3) *Philistide*, nommé dans le Texte.

injures qu'il reçoit personnellement. Ambracie & Leucade, villes qui appartiennent aux Corinthiens, Philippe ne les a-t-il pas envahies? Celle de Naupacte ne l'a t-il pas enlevée aux Achéens, & promise aux Etoliens? Thébes ne l'a-t-elle pas laissé s'emparer d'Echine? Actuellement ne marche t-il pas contre Byzance? de qui alliée? d'Athénes. Je supprime le reste. Mais Cardie, la principale ville de la Chersonése, n'est-elle pas entre ses mains?

Outragez au point que nous le sommes tous en général, & en particulier, nous temporisons: la mollesse nous endort: nous en sommes de part & d'autre à nous regarder: un esprit de défiance régne par-tout. Mais enfin, si cet homme traite avec tant de hauteur la Gréce entiére, que fera-ce, quand il nous aura tous asservis les uns après les autres?

Quelle est donc, ATHENIENS, la source de tout ceci? Car les Grecs n'ont pu, sans y être déterminez par

quelque puissant motif, passer de ce violent amour qu'ils eurent autrefois pour la liberté, au goût qu'ils marquent aujourd'hui pour l'esclavage.

Autrefois il y eut dans le cœur de nos peuples, il y eut ce qui n'y est plus; ce qui alors brava l'opulence des Perses; ce qui maintint la Gréce libre; ce qui nous rendit invincibles & sur terre & sur mer. Depuis que cela n'est plus, tout a changé de face parmi nous. Qu'étoit-ce donc? Rien de mystérieux, point d'artifice, mais une haine universelle & implacable contre tout mercénaire, contre tout homme capable de se prêter à qui eût cherché à nous asservir, ou à nous corrompre. Accepter un présent, c'étoit alors un crime capital, puni avec la derniére rigueur, & irrémissiblement. Alors ni vos Orateurs ni vos Généraux ne vendoient ces occasions heureuses, qui souvent refusées aux plus vaillans & aux plus attentifs, sont accordées par la fortune aux lâches & aux négligens. Alors on ne vendoit, ni la concorde qui doit

régner entre les Grecs, ni la défiance où ils doivent être des Barbares, ni l'horreur dûë au Tyrans, ni enfin aucun des appuis de notre liberté. Aujourd'hui tout cela se négocie, comme en plein marché. Tout est sacrifié à un sordide intérêt. On porte envie à ceux qui reçoivent : s'ils l'avouent, on ne fait qu'en rire : s'ils en sont convaincus, on leur pardonne : & c'est se rendre odieux, que de s'élever contre de tels abus, principe de tous nos maux. Car du reste nous sommes aujourd'hui plus puissans que nous ne le fumes jamais, en vaisseaux, en troupes, en revenus, en tout. Mais le trafic de nos mercénaires détruit, renverse, anéantit toutes nos forces.

Pour juger du présent, vous n'avez qu'à ouvrir les yeux. Mais que nos péres aient bien autrement pensé, c'est ce que je prouve par l'inscription qu'ils gravérent sur une colonne de bronze, posée dans notre citadelle, pour faire passer jusques à nous une leçon si nécessaire. Je dis, ATHENIENS, jusques à nous : car ils

n'en avoient pas besoin, eux, pour apprendre leurs devoirs. Voici cette inscription : *Qu'Arthmius de Zélie, fils de Pythonax, soit tenu pour infâme, & pour ennemi des Athéniens & de leurs alliez, lui & les siens.* On ajoute pour quelle raison : *Parce qu'il a fait passer de l'or des Médes dans le Péloponése.* On ne dit pas, *dans Athénes.* Je cite mot pour mot.

Rentrez donc, au nom de Jupiter & de tous les Dieux, rentrez en vous-mêmes. Voyez avec quelle sagesse, avec quelle dignité vos péres ont pensé. Un esclave du Roi de Perse, tel que cet Arthmius qui étoit né à Zélie ville d'Asie, ils le déclarent ennemi des Athéniens & de leurs alliez, ils le notent d'infamie lui & sa race, pour avoir apporté de l'or, par l'ordre de son maître, non dans Athénes, mais dans le Péloponése.

Qu'importoit à un Zélitain, direz-vous, d'être flêtri dans Athénes? Aussi n'étoit-ce pas une simple flêtrissure : car, suivant nos Loix, c'étoit le juger coupable de mort ; &

mettre (4) sa tête à prix.

Vos péres, par conséquent, se croyoient dans l'obligation de veiller au salut public. Autrement ils ne se fussent, ni embarrassez que la corruption se glissât dans le Péloponése; ni portez à punir les séducteurs, & à graver leur infamie sur le bronze. Par là ils faisoient que les Grecs imprimoient de la terreur aux Barbares, & non les Barbares aux Grecs. Aujourd'hui c'est le contraire, parce que vous avez dégénéré. Vous savez en quoi, & comment. Mais faut-il que nos reproches tombent sur vous seuls? Tous les autres Grecs ne sont pas moins condannables que vous.

Je conclus que dans la conjoncture présente vous avez besoin, & d'agir vivement, & d'être bien conseillez. Vous dirai-je mon avis? Me l'ordonnez-vous? Ne vous en offenserez-vous point? Prenez (5) ce Mémoire, & lisez. [*Ici*

(4) Dans le Texte on cite le commencement de deux Loix d'Athénes sur ce sujet.

(5) Ces paroles s'adressent à un Officier

[*Ici Démosthéne fait lire son Mémoire, & ensuite il reprend la parole.*]

Pour dissiper vos allarmes, voici ce qu'on vous insinue : Que les forces de Philippe n'égalent pas encore celles des Lacédémoniens d'autrefois, maîtres de la terre & de la mer, alliez du Roi de Perse, tout-puissans ; & qu'Athénes cependant, loin de succomber, arrêta leurs progrès.

Or je prétens, moi, qu'il n'y a rien à conclure du passé au présent, & que toutes choses ont bien changé, mais principalement la maniére de faire la guerre. Autrefois, à ce que j'entens dire, la campagne duroit quatre ou cinq mois seulement : & dès que la saison devenoit fâcheuse, content d'avoir fouragé le pays ennemi, on licentioit l'armée, & chacun retournoit chez soi. Telle étoit l'innocence, tels étoient les bons procédez de ces temps-là, que rien ne se faisoit avec de l'argent. On y alloit de bonne foi, & à force ouverte.

subalterne, Γραμματεύς, qui étoit ce que nous appellerions aujourd'hui un Greffier.

verte. Aujourd'hui plus de batailles, plus de combats. Tout n'eſt que trahiſon. Philippe, vous le ſavez, ne ſe chargeant point de lourdes phalanges, mais marchant à la tête d'un camp volant, compoſé de Cavalerie légére, & d'étrangers habiles à tirer de l'arc, tombe où il ſait que la diſcorde régne: il trouve une ville agitée, & dont les habitans, retenus par leurs défiances réciproques, n'oſent ſortir pour le combattre: il fait approcher ſes batteries, & il aſſiége. Je n'ajoute pas que toutes les ſaiſons, été, hiver, lui ſont égales. Vous le ſavez. Prenez donc vos meſures, & prenez-les de loin pour empêcher qu'il ne fonde ſur l'Attique. Vous vous perdriez ſans reſſource, ſi vous comptiez avec lui ſur cette ſimplicité de nos guerres contre Lacédémone. Occupez-le ſi bien chez lui, qu'il ne puiſſe en ſortir. Heureuſement vous avez pour cela toute ſorte de facilitez, & ſon pays eſt ſitué de maniére qu'il vous offre, preſque de toutes parts, cent & cent moyens de le piller, de le déſoler.

Voilà ce qu'il faut : & ne point nous exposer sur notre terrein à une bataille rangée, où l'expérience lui donneroit trop d'avantage sur nous.

Mais en vain lui ferez-vous la guerre, si vous ne la faites aux Orateurs qu'il tient ici à ses gages ; & vous ne détruirez pas l'ennemi qui est au dehors, si vous ne commencez par détruire ceux qui sont au dedans. Vous ne le pouvez cependant, ni ne le voulez. O Dieux ! est-ce aveuglement ? est-ce folie ? Pour moi, souvent je suis tenté de croire que c'est l'ouvrage de quelque Démon, qui veut notre perte. Quoiqu'il en soit, nous voyons que par malignité, par envie, par goût pour la satire, & que sais-je par quel autre motif, vous commandez à des mercénaires, dont quelques-uns se reconnoîtroient eux-mêmes pour tels, de prendre ici la parole ; & quand ils ont déchiré quelqu'un, vous en riez. Mais quelque grand que soit ce désordre, j'en sais encore un plus grand : & c'est qu'il y a moins de risque à courir avec vous pour ces

gens-là, que pour l'Orateur le mieux intentionné. Or apprenez ce qu'il en coûte de leur prêter l'oreille. Je ne rapporterai que des faits connus.

Olynthe étoit divisée. Quelques-uns de ses Magistrats, soumis & vendus à Philippe : d'autres, qui pensoient dignement, ennemis de la servitude. Auquel de ces deux partis est duë la perte d'Olynthe? Par lequel des deux la Cavalerie, qui étoit toute sa défense, fut-elle livrée? Par le parti de Philippe. Jusqu'à la reddition d'Olynthe, ces ames vénales ne cessérent d'attaquer, de noircir les défenseurs de la patrie: & avec un tel succès, que l'illustre Apollonide fut banni.

Une même cause produisit ailleurs les mêmes effets. Plutarque (6) étant sorti d'Erétrie, avec les étrangers qui étoient à sa solde; & les Erétriens, se voyant les maîtres, tant de leur ville, que de Porthmos; les uns nous offroient le gouvernement, les autres l'offroient à Philippe. On laissa

(6) Tyran d'Erétrie.

laissa tellement prendre le dessus à ces derniers, qu'enfin ceux qui étoient du bon parti, furent exilez. Philippe l'allié, l'ami des Erétriens, mit alors garnison chez eux, rasa Porthmos, & les fit tous obéïr à trois (7) Tyrans. Après quoi, lorsqu'ils ont voulu par deux fois secouer le joug, il y a pourvû par deux détachemens de ses troupes, l'un sous la conduite d'Euryloque, l'autre sous celle de Parménion.

Vous faut-il encore d'autres exemples ? Vous avez celui d'Orée. Philistide & les autres qui présentement y sont les maîtres, portoient les intérêts de Philippe, & on le savoit. Au contraire Euphrée, que vous avez vû ici autrefois, parloit hautement pour la liberté. On ne sauroit dire combien son zéle lui valut d'outrages.

(7) Ces trois Tyrans, aussi-bien que le Commandant de la garnison, & les Associez de Philistide, sont nommez dans le Texte. Mais tant de noms propres ne servent qu'à embarrasser & qu'à obscurir une Traduction : sur-tout lorsqu'il s'agit de gens, qui nous sont inconnus d'ailleurs.

d'outrages. Une année donc avant la ruine d'Orée, voyant ce qui se tramoit, il dénonça Philistide & ses adhérans. Aussi-tôt ceux qui étoient à l'aumône de Philippe, font tumultuairement arrêter Euphrée, comme perturbateur du repos public. Tout le peuple, loin de prêter main forte à l'opprimé, & de faire pendre les oppresseurs, parut se repaître d'un tel spectacle. Ainsi la faction de Philippe, parvenue à la puissance où elle aspiroit, ne songea plus qu'à livrer la ville. On avoit beau s'appercevoir de leur manoeuvre : personne, depuis l'accident d'Euphrée, n'osa dire mot. On ne rompit le silence, qu'à l'arrivée de Philippe sous les murailles d'Orée. Alors l'un des partis défend la ville ; l'autre la trahit ; & la ville prise, les factieux s'emparent du gouvernement. Ils bannissent, ils massacrent ceux qui avoient tenu pour la liberté, & pour Euphrée. Quant à Euphrée, il se poignarda ; & par cette dernière action, fit voir la pureté de son zéle pour sa patrie.

Vous êtes surpris, peut-être, de

trouver dans les Olynthiens, dans les Erétriens, dans les Oritains, plus de docilité pour les partisans de Philippe, que pour leurs propres défenseurs. Mais le principe de leur séduction est le même dans vous. Quel est-il ? Que des Orateurs vraiment zélez ne peuvent pas toujours, quand ils le voudroient, ne rien dire que d'agréable : car nécessairement le salut public demande qu'on prenne des précautions, & que l'Orateur par conséquent fasse des propositions dures : au lieu que les traitres, pour avancer les affaires de Philippe, n'ont qu'à flatter le peuple. Quand les uns représentoient dans Olynthe & ailleurs, qu'il falloit se taxer, se tenir sur ses gardes, déclarer la guerre ; les autres soûtenoient qu'il ne falloit point de taxe, qu'il n'y avoit qu'à jouir de la paix ; ainsi du reste. Par conséquent ceux-ci disoient des choses agréables dans le moment : & les autres, pour aller au-devant du mal, ouvroient des avis fâcheux. A la fin il arrivoit que la faction ennemie ayant pris entiérement le dessus,

on souffroit tout d'elle, non par complaisance, ni par ignorance, mais par l'impuissance où l'on se croyoit d'y mettre ordre.

Jupiter & Apollon me soient témoins, que j'appréhende pour vous le même sort. Aussi ceux qui vous y exposent, sont-ils pour moi des objets dignes de haine. Que dis-je? d'horreur. Qu'ils péchent par ignorance, ou par malice, qu'importe? Mais puissiez-vous, ATHENIENS, ne pas donner dans leurs piéges! Plustôt mourir mille fois, que de sacrifier, par une lâche condescendance pour Philippe, quelqu'un de vos fidéles Orateurs. Voyez quelle est la récompense des Oritains, pour avoir écouté les créatures de Philippe, & rejetté Euphrée. Quelle est la récompense des Erétriens, pour avoir chassé nos Ambassadeurs, & pour s'être donnez à de nouveaux maîtres, qui ne leur épargnent ni verges ni tortures. Voyez où en sont les Olynthiens, pour avoir confié leur Cavalerie à Lasthéne, & banni Apollonide. Vous attendre, comme

vous le devez, à de semblables traitemens, & cependant ne résoudre, ne faire rien pour les prévenir, c'est folie, c'est lâcheté. Vous écoutez ce que disent des traîtres, qu'Athénes est d'une grandeur, qui suffit pour la défendre. Mais, au premier événement, il sera honteux de s'écrier : *Qui l'eût cru ?* Oui sans doute on devoit le croire, & prendre telle précaution, éviter tel piége. Aujourd'hui les Olynthiens peuvent faire bien des réflexions, qui, faites à temps, les auroient sauvez : les Oritains, les Phocéens, tous les autres peuples qui ont péri, tiendront le même langage : mais à quoi bon ?

Tandis qu'un vaisseau peut encore lutter contre les flots, il faut que pilote, matelots, & passagers travaillent à empêcher qu'on ne le renverse, soit à dessein, soit imprudemment; car s'il vient à être submergé, les efforts ne servent plus de rien. Que ferons-nous donc, ATHENIENS, pendant que nous subsistons encore, pendant que nous avons de

grandes forces, des ressources infinies, une haute réputation? Peut-être quelqu'un de vous est-il impatient de le savoir. Je vais le dire, & même en proposer le Decret, afin que vous le fassiez mettre à exécution, si vous l'approuvez.

Résolution prise de vous défendre, & vos préparatifs étant faits (car les autres Grecs fussent-ils tous d'humeur à se rendre esclaves, Athénes combattra pour sa liberté) vos préparatifs *donc* étant faits, il faut envoyer des Manifestes & des Ambassadeurs en tous lieux, au Péloponése, à Rhodes, à Chio, & même au Roi de Perse, puisqu'il est de son intérêt, aussi bien que du nôtre, d'empêcher que Philippe ne renverse tout. De là il arrivera, ou que vous serez écoutez, auquel cas vous aurez des gens qui partageront avec vous, & le péril, & la dépense, s'il est besoin: ou que, si l'on vous refuse, au moins gagnerez-vous du temps. Et ce n'est pas gagner peu avec un ennemi, dont les entreprises dépendent d'une seule tête, non de plu-

sieurs. Tel fut le fruit de nos derniéres (8) Ambassades. Vous mîtes par là un frein à son impétuosité, en sorte qu'il n'osa, ni attaquer Ambracie, ni se jetter sur le Péloponése.

Je ne dis pas qu'en vous dispensant comme vous faites, de tous vos devoirs, vous portiez les autres Grecs à remplir les leurs. Car il seroit contre

(8) Ambassades envoyées dans le Péloponése, & dont étoit Démosthéne avec plusieurs autres nommez dans le Texte. Car j'ai encore ici la bonne foi d'avertir que je supprime ces noms inconnus. De semblables omissions, quand même on ne les déclareroit pas, ne sont point des infidélitez Un Traducteur, s'il veut prendre Cicéron pour guide, n'aura pas une exactitude servile, qui coûte peu : mais il aura une liberté oratoire, qui coûte beaucoup. Car ce même passage tant de fois allégué par les Traducteurs, bien loin de les mettre au large, comme ils le prétendent, me paroît au contraire leur imposer une dure loi. *Nec converti, ut interpres*, dit Cicéron, *sed ut orator, sententiis iisdem, & earum formis, tanquam figuris, verbis ad nostram consuetudinem aptis : in quibus non verbum pro verbo necesse habui reddere, sed genus omnium verborum, vimque servavi. Non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, sed tanquam appendere.* Opt. gen. or.

contre le bon-ſens, ſi vous vous manquez à vous-mêmes, de montrer du zéle pour les autres; & ſi vous n'ètes point touchez du préſent, de vouloir leur faire peur de l'avenir. Auſſi n'eſt-ce point là mon idée. Mais je dis qu'il faut payer nos troupes de la Cherſonéſe, & leur envoyer ce qu'elles demandent; qu'il faut travailler à nos armemens, être prêts les premiers; & qu'en conſéquence nous exhorterons les autres Grecs, nous les animerons, nous les inſtruirons par nos exemples. Voilà ce qui convient à la majeſté d'Athénes. Car ne vous imaginez pas que Chalcis ou Mégare puiſſent, à votre défaut, ſauver la Gréce. Trop heureuſes ces deux villes, ſi elles peuvent ſe défendre elles-mêmes. A vous ſeuls, ATHENIENS, eſt réſervée la gloire du ſalut commun. Gloire, dont vos ancêtres vous ont mis en poſſeſſion, après l'avoir achetée par un prodigieux nombre de grands & de célébres travaux. Que ſi, toujours obſtinez à ne vous donner aucun mouvement, vous attendez que d'au-

tres s'en donnent pour vous, c'est ce qui n'arrivera point. Et tôt ou tard, ce que nous ne voulons pas aujourd'hui, une indispensable nécessité nous le fera vouloir. Car enfin, si d'autres avoient été disposez à tout faire pour vous, & sans vous, ils se seroient montrez depuis le temps que votre inaction laisse le champ libre. Mais personne ne paroît.

Voilà donc ma pensée. Voilà le Decret que je propose, & dont l'exécution, à ce qu'il me semble, peut encore vous rétablir. Que celui de vos Orateurs qui aura trouvé mieux, vous le communique, & vous le persuade. Quelque parti que vous preniez, fassent les Dieux que ce soit le meilleur!



QUATRIE'ME

QUATRIE'ME PHILIPPIQUE,

Prononcée la quatriéme année de l'Olymp. 109.

PERSUADE' que l'objet de la délibération présente, ce sont les grands & pressans besoins de la République, je tâcherai, ATHENIENS, de vous dire là-dessus ce qui me paroît devoir vous être le plus avantageux.

Vos fautes redoublées & accumulées depuis long-temps, nous ont réduits où nous en sommes. Mais ce qui vous rend le plus coupables, c'est votre aversion pour les affaires. Ici, au sujet d'un nouvel événement, votre attention se réveille un peu, & vous écoutez sur vos siéges. Après quoi, de retour chez vous, non seulement nos plus importantes affaires ne vous occu-

pent point, mais vous n'en conservez pas même le souvenir.

Philippe, vous l'apprenez de toutes parts, est d'une audace, est d'une avidité sans bornes; & ce n'est pas avec nos harangues seules, que l'on peut le réprimer. Pour vous en convaincre, si cela avoit besoin de preuves, vous n'auriez qu'à considérer que toutes les fois qu'il a fallu se défendre par des raisons, nous l'avons emporté. Par-tout où l'on n'emploie pour armes que la parole, la victoire est à nous. Mais les affaires de Philippe en vont-elles plus mal, & les nôtres mieux? Il s'en faut bien. Philippe de son côté, prend les armes, & affronte les hazards: nous, contens d'avoir, les uns prononcé, les autres entendu de beaux discours, où notre bon droit est bien établi, nous en demeurons là: & comme les effets sont d'un plus grand poids que les paroles, de là il arrive que personne n'a égard à tant de belles choses, que nous avons dites, & que nous disons encore, mais à ce que nous fai-

ſons. Or nous n'en faiſons pas aſſez pour arracher d'entre les mains de l'ennemi, un ſeul de ceux qu'il opprime.

Toute la Gréce eſt diviſée en deux partis. Ceux-ci jaloux de l'indépendance, & ſoumis aux loix, ne veulent ni commander, ni obéir. Ceux-là, pour devenir les maîtres de leurs égaux, ſe rendent les eſclaves de quiconque peut leur être utile. Et ce dernier parti composé d'ambitieux, qui ont la protection de Philippe, a tellement prévalu, que je doute s'il reſte une ſeule de nos villes, excepté Athénes, où la Démocratie conſerve une apparence de vigueur.

Philippe fournit à ceux qui s'attachent à lui, tout ce qui facilite, tout ce qui aſſûre le ſuccès d'une entrepriſe. De l'argent ; & c'eſt le principal, pour gagner les ames vénales. Des troupes au beſoin ; & ce leur eſt une reſſource non moins utile, pour terraſſer ceux qui croiſent leurs projets. On voit, ATHENIENS, que l'un & l'autre nous man-

que. On nous trouve (1) toûjours en léthargie. Et de là (car il faut avouer ce qui est vrai) de là ce mépris qu'on a pour nous : mépris si grand, si général, que parmi les peuples mêmes qui ont le plus besoin de secours ; quelques-uns nous disputent l'honneur du commandement ; d'autres, le droit d'assigner le lieu des conférences ; & d'autres enfin ont résolu de se défendre seuls, plustôt que de vous avoir avec eux.

Pourquoi vous faire ces reproches ? Jupiter, tous les Dieux me sont témoins que ce n'est pas à dessein de vous offenser. Je veux, ATHENIENS, vous faire sentir que dans les Républiques, comme dans la fortune des particuliers, si les fautes où l'on tombe par une négligence habituelle, paroissent d'abord, chacune à part, de petite conséquence, à la fin elles portent coup. Vous laissâtes prendre, d'abord après la

(1) Il y a dans le Texte : *Nous ressemblons à des gens qui ont avalé du jus de pavot, ou quelque autre semblable breuvage.*

la paix, Serrie & Dorisque, deux places dont plusieurs de vous, peut-être, ne savent pas seulement les noms. Voilà pourtant ce qui a entraîné la perte, & de la Thrace, & de Chersoblepte (2) votre allié. Philippe, après cette premiére preuve de votre peu d'attention, rasa Porthmos, & mit dans l'Eubée des Tyrans, pour tenir Athénes en bride : vous fermâtes les yeux là-déssus. Peu s'en fallut qu'il ne prît Mégare : nul mouvement de votre part à ce sujet, nulle marque de ressentiment. Il acheta donc la ville d'Antrône, & peu après se rendit maître d'Orée. Je passe sous silence la prise de Phéres, l'expédition d'Ambracie, le carnage de l'Elide, une infinité de semblables attentats. Car mon dessein n'est pas de faire un dénombrement exact de ses violences, de ses usurpations. Tout ce que je prétens, c'est de vous montrer qu'il n'en arrêtera

(2) Chersoblepte, Roi de Thrace, fut dépouillé de son royaume par Philippe, comme je l'ai déjà dit, la seconde année de l'Ol. 109.

rêtera pas le cours, à moins que d'y être forcé.

Vous avez ici des gens, qui, sans se donner le loisir d'entendre de quoi il s'agit, ont coûtume de demander : Que faut-il faire ? Rien de plus louable, si c'étoit par impatience d'en venir à l'exécution ; mais c'est pour se délivrer de l'Orateur. Je vais donc me hâter de vous dire mon avis.

Premiérement, soyez bien convaincus que Philippe nous fait la guerre, qu'il a violé la paix, qu'il est l'ennemi mortel, & d'Athénes, & de nos Dieux tutélaires. Puisse-t-il éprouver leur courroux ! Il en veut sur-tout à notre gouvernement. Toutes ses ruses ne tendent qu'à l'abolir : & vous allez comprendre que c'est pour lui présentement une nécessité d'en venir à bout. Il veut dominer. Il ne voit que vous à portée de le traverser. Vous avez depuis long-temps à vous plaindre de lui, & il n'en sauroit douter, puisqu'aujourd'hui ses plus fermes remparts sont des places qui vous appartien-

nent, & qu'il vous a enlevées; car, s'il perdoit Amphipolis & Potidée, il ne se croiroit plus en sûreté, même dans la Macédoine. Il sait donc, & qu'il vous a tendu des piéges, & que vous n'êtes pas à vous en appercevoir. Il vous croit sensibles. Il compte donc sur votre haine. Mais de plus, quand il auroit conquis tout le reste de la Gréce, si la Démocratie subsiste dans Athénes, il conçoit que ses conquêtes sont mal assurées; & que dans un revers de fortune, comme il peut *lui* en arriver, & plus d'un, les peuples qui présentement ne sont à lui que par force, viendront se jetter entre vos bras. Car le penchant que vous recevez de la nature, vous porte, non à vous agrandir, non à faire des esclaves, mais à détruire les Tyrans, & à vouloir que tous les hommes soient libres. Philippe veut donc n'avoir pas à vous craindre dans l'adversité. Il a raison. Mais de là concluez qu'il ne peut jamais, ni se réconcilier avec vous, ni souffrir la Démocratie dans Athénes.

Tenez, en second lieu, pour cer-

tain, que toutes ses batteries, actuellement, vous regardent. Aurions-nous la simplicité de croire que Drongile, Cabyle, Mastire, & autres semblables mazures de la Thrace, sont l'objet de ses desirs; que c'est là pour quoi il brave travaux, frimats, hazards; & qu'il regarde sans envie nos ports, nos arsenaux, nos galéres, nos mines d'argent, nos revenus immenses, toute cette splendeur, dont à Dieu ne plaise que ni lui ni autre nous dépossède jamais? Quoi, au mépris de ce qu'il voit ici, ce seroit pour avoir un peu de seigle & de millet caché dans les abymes de la Thrace, qu'il passeroit l'hiver dans cette affreuse contrée? Vraiment non. Mais de tout ce qu'il entreprend là, & ailleurs, l'unique but est Athénes.

Voilà donc sur quels principes vous devez vous régler; & ne point exiger d'un Orateur plein de zéle, qu'il prenne sur lui de proposer la guerre. Vouloir qu'un particulier en coure les risques, ce seroit vouloir qu'elle ne se fît point: & dès-lors,

c'eſt abandonner le ſalut de la patrie. Qu'un de vos Orateurs, la premiére, la ſeconde, ou la troiſiéme fois que Philippe a violé la paix, eût propoſé d'armer contre lui; & qu'enſuite, comme il fait aujourd'hui, il ſe fût déclaré contre nous en faveur des Cardiens; tout le monde n'eût-il pas dit que Philippe uſoit de repréſailles, & qu'il falloit mettre en piéces l'Orateur qui étoit cauſe qu'on l'avoit attaqué? Ainſi ne cherchez perſonne qui veuille porter les iniquitez de Philippe; perſonne que vous puiſſiez, dans les tranſports d'une aveugle colére, livrer en proie à la fureur de ſes partiſans.

Que ſi de vous-mêmes, ATHENIENS, vous prenez la réſolution d'armer; plus de diſpute après cela, pour ſavoir ſi elle a été prudente ou non. Mais ne ſongez qu'à rendre guerre pour guerre: ne laiſſez manquer de rien vos troupes de la Cherſonéſe: que chacun de vous perſonnellement contribue de ſes deniers: pourvoyez-vous, & de ſol-

dats, & de galéres, & de chevaux, & de bâtimens pour les transporter, & généralement de tout ce que la guerre demande.

Aujourd'hui, en effet, il y a du risible dans notre maniére de nous gouverner; & je crois assurément que si Philippe a un souhait à faire, c'est de nous voir toujours les mêmes, toujours indécis, toujours épuisez par de folles dépenses, jamais d'accord sur le choix de nos Généraux, toûjours en colére, toujours acharnez les uns contre les autres.

Remontons à la source du mal, & voyons le remède. Vos plans, vos préparatifs ne se font jamais à temps. Pour y penser, vous attendez qu'un événement arrive. Quand vous ètes prêts, l'occasion est passée, & vous vous replongez dans l'inaction. Qu'il survienne une nouvelle affaire; nouvelles mesures prises tumultuairement. Or ce n'est pas le moyen de réussir. Jamais vous ne ferez rien avec des milices levées à la hâte. Mais ayez toujours une ar-

née sur pied, & payez-la bien. Ayez des Trésoriers, assurez-vous de leur fidélité, & qu'ils vous rendent un compte exact de la dépense. Que votre Général pareillement vous rende compte de ses actions; & qu'on ne lui laisse aucun prétexte, ni d'aller ailleurs, ni de faire autre chose que ce qui est porté par vos ordres. Philippe, si vous en usez ainsi, forcé à se renfermer dans les bornes de la paix, demeurera tranquile dans sa Macédoine. Que s'il ne veut pas, vous aurez de quoi vous battre à forces égales. Peut-être, ATHENIENS, que comme aujourd'hui vous demandez ce que fait Philippe, & où il marche; peut-être qu'alors il ne demandera pas avec moins d'inquiétude : Où est descendue la flotte d'Athénes? Où va-t-elle tomber?

Pour suivre mon plan, dira-t-on, il en coûteroit beaucoup de soins, beaucoup de peines, les frais iroient loin. Je l'avoue. Aussi la guerre améne-t-elle toujours de grands maux. Mais, en comptant d'une

part les maux que cette guerre vous causera; & de l'autre, ceux qu'elle préviendra; vous trouverez qu'il y a du profit à faire généreusement votre devoir.

Quand même un Dieu (car ici la parole d'aucun mortel ne peut suffire) quand même un Dieu vous répondroit que vous, ATHENIENS, vous n'aurez personnellement rien à craindre de Philippe, si vous ne remuez point : ne seroit-il pas honteux, ne seroit-il pas indigne, & de vous, & de la majesté d'Athénes, & de la gloire que nos ancêtres ont si justement méritée, d'immoler à votre repos la liberté de tous les autres Grecs ? Pour moi, plustôt mourir que de vous le conseiller. Qu'un autre vous le persuade; à la bonne heure; n'armez point; abandonnez tout.

Mais si tous désavouent ce lâche sentiment, & si tous couviennent que plus l'ennemi s'agrandira, plus il nous deviendra formidable, pourquoi balancer? Pourquoi différer? Qu'attendons-nous, ATHENIENS,

pour faire ce que nous devons ? Qu'une ſorte de néceſſité nous y réduiſe ? Mais ce qui eſt néceſſité pour des hommes libres, n'a plus beſoin d'être attendu, & nous l'éprouvons depuis long-temps. Pour des hommes libres, point de plus preſſante néceſſité que celle de réparer leur honneur. Attendez-vous cette autre eſpéce de néceſſité, la crainte des coups, qui eſt le partage des eſclaves ? Puiſſiez-vous ne la connoître jamais !

Toutes blâmables que ſont vos lenteurs à ſervir la République, ſoit de vos biens, ſoit de vos perſonnes, encore peut-on les couvrir de quelque prétexte. Mais un défaut inexcuſable, c'eſt de n'avoir pas même la patience d'entendre parler de vos affaires, & d'apprendre ce que vous êtes dans l'obligation de ſavoir. Pour nous donner audiance, vous attendez, comme aujourd'hui, que le danger ſoit préſent. Vous ne prenez jamais conſeil d'avance, & à loiſir. Pendant que l'ennemi ſe prépare, ſi l'on vous avertit d'en faire



autant, vous fermez la bouche à l'Orateur. Vous annonce-t-on la prise ou le siége de quelque place? Alors vous prêtez l'oreille, & vous faites des préparatifs. Mais lorsque vous refusiez d'écouter, c'étoit le temps d'armer; & lorsque vous demandez conseil, ce seroit le temps d'agir. Vous faites donc tout le contraire des autres hommes: car les autres délibérent sur l'avenir; & vous, ATHENIENS, sur le passé.

Quant à présent, rien de si pressé que de faire les fonds de la guerre. Vos mesures devroient être prises; mais nous y sommes encore à temps; & si nous profitons des conjonctures, elles nous offrent une abondante ressource. Premiérement, ceux de nos (3) peuples qui sont le mieux dans l'esprit du Roi, & à qui même il croit devoir quelque reconnoissance,

(3) Il s'agit ici des Thébains, par qui le Roi de Perse, Artaxerxès Ochus, avoit été secouru, & utilement servi, lorsqu'il fit le siége de Péluse, ville d'Egypte, la seconde année de l'Olympiade 107.

sance, détestent Philippe, & actuellement lui font la guerre. Mais de plus, le confident & le complice (4) de ses desseins sur la Perse vient d'être arrêté. Ainsi ce ne sera point par nous, qui pourrions être soupçonnez de parler uniquement pour nos intérêts; ce sera par l'Agent même de Philippe, que le Roi apprendra ce qui se tramoit contre lui. Vos Ambassadeurs, dans une circonstance si favorable, seront agréablement reçus: & quand ils représenteront au Roi, que si, faute de secours, il nous arrivoit de succomber, dès-lors Philippe, sans obstacle, fondroit sur la Perse; le Roi ne pourra qu'être charmé de la proposition qu'ils lui feront, de joindre ses forces aux nôtres, pour accabler un ennemi commun. Voilà ce qui me fait dire qu'il faut lui envoyer

(4) Selon Ulpian, dans son Commentaire sur cet endroit, ceci regarde l'Eunuque Hermias, Gouverneur d'Atarne en Mysie, avec lequel Philippe entretenoit de secrettes intelligences, méditant déjà la conquête de l'Asie, & ces grands projets qui furent exécutez par son fils Alexandre le Grand.

envoyer une Ambassade, sans écouter ces vieilles maximes, *Que c'est un Barbare*, *Que c'est l'ennemi de tout le genre humain*, & autres semblables préjugez, qui vous ont déjà nui plus d'une fois. Pour moi, quand je vois des gens qui veulent nous faire peur d'un Prince, dont le séjour est (5) à Ecbatane, ou à Suze; qui nous exhortent à nous en défier, après les marques certaines qu'il nous a données autrefois, & depuis peu encore, d'une bienveillance à l'épreuve; qui nous tiennent en même temps un tout autre langage de ce brigand, dont nous voyons la puissance s'étendre dans le sein de la Gréce, & jusqu'à nos portes; j'admire ces gens-

(5) Les Rois de Perse passoient l'été à Ecbatane en Médie, & l'hiver à Suse en Perse. Celle de ces deux villes qui étoit la moins éloignée d'Athénes, en étoit à six cents de nos lieues. Il est dit ici dans le Texte, que le Roi de Perse avoit fait depuis peu des offres à la République d'Athénes, qui les avoit refusées. C'est un fait inconnu, & sur lequel on ne peut alléguer que des conjectures, qui seront employées ci-après, Rem. 1.

gens-là, & qui qu'ils soient, je les crains, puisqu'ils ne craignent pas Philippe.

Une autre chose qui fait que la République n'est point servie, dont les citoyens mal intentionnez abusent, & qui est parmi nous un sujet perpétuel de brouilleries & d'altercations, la voici. Je me fais une peine de toucher cet article. Je m'y détermine cependant, parce qu'il n'y auroit rien de plus utile que de concilier les pauvres avec les riches, & les riches avec les pauvres; d'assoupir leurs querelles réciproques au sujet de l'argent qui se distribue (6) pour le Théatre; & de faire voir que

(6) On sait quelle étoit la passion des Athéniens pour le Spectacle. Mais comme elle auroit été ruineuse pour les pauvres, les riches ambitieux profitoient de cette occasion pour se faire des créatures, dont le suffrage leur étoit acquis. Rien de plus funeste dans une République. Pour empêcher cet abus, il fut arrêté, du temps de Périclès, que l'on prendroit sur les revenus publics de quoi distribuer à tout citoyen pauvre deux oboles: qui est ce qu'il falloit donner pour avoir place au Spectacle, comme nous l'apprenons dans l'O-

que cet usage, bien loin d'être pernicieux à la République, lui donne au contraire une nouvelle force, & la met plus en état d'agir. Un peu d'attention, je vous prie.

Pour m'expliquer d'abord en faveur des pauvres, je vous ferai observer que nos revenus, il n'y a pas long-temps, ne passoient (7) pas cent trente talens. Personne alors, qui pouvant armer une galére, ou contribuer de quelque autre façon, ne se portât de soi-même à faire son devoir, sans prétexter la rareté de l'argent. Alors nous avions toujours des

raison pour Ctésiphon. Il est aisé de concevoir que cette distribution, qui pouvoit n'être pas onéreuse en temps de paix, faisoit murmurer les riches en temps de guerre, parce qu'ils auroient voulu que cet argent fût employé à payer les Troupes.

Une obole étoit la sixiéme partie d'une drachme, qui valoit dix sols de notre monnoie.

(7) Cent trente talens ne faisoient que trois cents soixante & dix mille livres de notre monnoie, suivant le calcul rapporté ci-dessus, pag. 56. Mais premiérement il faut considérer que ceci s'entend uniquement des revenus, qui se tiroient de l'Attique seule. Car les contributions des Alliez, suivant la

des vaiſſeaux prêts à faire voile, toujours de l'argent, rien n'arrêtoit nos projets. Aujourd'hui, grace à la Fortune, nos revenus ſe montent à quatre cents talens; & bien loin que les riches ſouffrent de cette augmentation, elle tourne à leur profit; car ils en ont (8) leur part, & cela eſt juſte. Pourquoi donc nous reprocher de part ou d'autre, un avantage qui eſt commun? Pourquoi ſeroit-ce une raiſon aux riches, de ne pas faire leur devoir? Jugeons-nous les pauvres dignes d'envie, parce que la Fortune leur a envoyé ce

tems d'Ariſtide, étoient annuellement d'environ 460 talens, & elles furent portées par Périclès à un tiers de plus. En ſecond lieu, pour bien comparer leurs revenus avec les nôtres, il faut conſidérer quel étoit alors le prix des choſes. Un bœuf, du temps de Solon, ſe vendoit cinq drachmes, c'eſt-à-dire cinquante ſols, ſuivant Plutarque dans la Vie de Solon. Un cochon, du temps d'Ariſtophane, valoit trois drachmes, qui font trente ſols; comme on le voit dans celle de ſes Comédies, qui eſt intitulée, *la Paix*.

(8) Tous les Officiers de la République avoient des appointemens, qui ſe prenoient ſur ces mêmes fonds.

ce soulagement ? Pour moi je ne crois point qu'on doive leur faire un crime de leur indigence. Je ne vois pas que dans une famille les jeunes méprisent les vieux, & refusent inhumainement de travailler, à moins que chacun n'en fasse autant. Un fils qui manque de pourvoir à la subsistance de son pére, péche contre la nature, & contre la loi. Or les péres de la République, ce sont tous les citoyens. Ainsi nous ne devons pas leur ôter ce que la République leur accorde; & si elle ne leur donnoit pas d'une façon, elle seroit obligée à leur donner d'une autre, pour ne les pas laisser dans le besoin. Que les riches ne prétendent donc pas abolir une pratique si raisonnable; & ajoutons, si avantageuse: car des citoyens, à qui la République cesseroit de fournir le nécessaire, deviendroient ses ennemis.

Mais d'un autre côté, que les pauvres ne donnent pas lieu aux riches de se plaindre plus long-temps, & avec raison. Car, ne consultant que l'équité, de même que j'ai parlé

pour les uns, je parlerai hautement pour les autres. Personne, ni dans Athénes, ni ailleurs, n'est assez dur, assez féroce, pour être fâché que l'indigence soit assistée. Où est donc ici la difficulté ? Qu'est-ce qui aigrit les riches? C'est quand ils voient que pour fournir à cette distribution, qui est assignée sur les deniers publics, on propose de prendre sur les biens des particuliers : & que l'Orateur qui le propose, devient aussi-tôt un homme illustre, un homme sûr de l'immortalité, s'il n'avoit à craindre que vos jugemens ; puisque, condanné en public, il est absous (9) en secret. Voilà ce qui fait peur aux riches, & ce qui les irrite. Car il faut, ATHENIENS, que l'on se rende justice de part & d'autre, pour vivre en société. Que les riches puissent tranquilement & sans risque posséder leurs biens ; & que leur opulence, dans les besoins urgens, soit la ressource de

(9) Au Scrutin, où il arrivoit que l'on ne confirmoit pas les suffrages donnez tout haut.

de la patrie. Que les pauvres ne regardent comme biens communs, que ceux qui le sont; & que contens de ce qui leur en revient, ils sachent que le bien d'un particulier est à lui, & à lui seul.

Par là, & les petites villes s'agrandissent, & les grandes se maintiennent. Tels sont donc nos devoirs mutuels. Pour les remplir avec plus d'exactitude, achevons, si vous le jugez à propos, de rechercher les diverses causes, qui depuis longtemps ont produit nos calamitez, & le trouble où nous sommes.

On a renversé le fondement, sur lequel vos péres avoient bâti la grandeur d'Athénes. On vous a fait croire, que d'être à la tête de tous les Grecs, & d'avoir toujours une armée prête à venger quiconque est offensé, c'étoit une dépense inutile, & trop onéreuse. Que de vivre en repos, ne se donner aucun soin, & peu à peu céder tout, pour n'avoir querelle avec personne, c'étoit la vraie félicité, & le moyen d'être à l'abri de tout danger. Pour avoir

ſuivi ces nouvelles maximes, vous avez laiſſé prendre votre place à un autre. Il eſt heureux, il eſt grand, tout fléchit ſous lui : & il le mérite. Il voyoit Sparte découragée par ſes derniers revers, Thébes occupée de ſa guerre avec la Phocide, Athénes enſévelie dans la molleſſe. Perſonne donc ne lui diſputant cette ſupériorité, qui de tout temps avoit fait la jalouſie de nos premiéres Républiques, il s'en eſt emparé, comme *d'un poſte vacant*. On a dès-lors recherché ſon alliance, & à meſure que ſon pouvoir a fait des progrès, la crainte en a fait auſſi dans l'eſprit des Grecs, dont enfin la ſituation eſt devenue ſi fâcheuſe, qu'il n'eſt preſque pas poſſible de les ſauver. Vous ſur-tout, ATHENIENS, non ſeulement parce que l'ennemi a plus d'attention à vous ſurprendre, mais parce que vous en avez moins à vous garantir.

Que ſi, contemplant avec joie l'abondance & la richeſſe de vos Marchez, vous croyez que ce ſoit un motif de confiance, & une preu-

ve qu'Athénes eſt floriſſante, détrompez-vous. Je vous paſſe qu'il y ait là de quoi faire honneur à une halle, à une foire. Mais pour une République, qui voudra tenir le premier rang dans la Gréce, & faire tête elle ſeule à tous les Tyrans, ce n'eſt aſſurément point à la beauté de ſes Marchez, que l'on jugera de ſa puiſſance. On demandera: A-t-elle beaucoup d'alliez? A-t-elle de bonnes troupes? Or c'eſt ce qui nous manque totalement.

Pour mieux ſentir cette vérité, rappelez-vous nos plus grands troubles d'autrefois, & convenez qu'aujourd'hui la Gréce eſt plus agitée que jamais. Autrefois il n'y avoit que deux factions, Athénes, & Lacédémone. Tout le reſte des Grecs ſe rangeoit ſous les étendars de l'une ou de l'autre. Quant au Roi de Perſe, ſi de temps en temps il ceſſoit d'être ſuſpect à quelques-uns, c'étoit ſeulement aux vaincus, & pendant qu'il travailloit à les relever: après quoi, ceux qu'il avoit ſauvez ne le haïſſoient pas moins,

que

que ceux qui avoient toujours été ses ennemis. Mais aujourd'hui le Roi aime tous les Grecs, excepté nous : à moins que vous ne fassiez des démarches pour le (1) regagner. On ne voit d'ailleurs que Puissances séparées, dont chacune veut primer, & qui bien loin d'être unies, comme elles devroient, n'écoutent pour la plupart que leurs jalousies, que leurs défiances. Argiens, Thébains, Corinthiens, Lacédémoniens, Arcadiens, Athéniens, ce sont autant d'intérêts à part. Or de toutes ces Puissances, qui partagent aujourd'hui la Gréce, convenons, s'il est pemis de parler vrai, que nous sommes celle dont les Tribunaux sont le moins fréquentez par les autres Grecs. Pourquoi, puisque nous ne savons inspirer, ni amitié, ni confiance, ni crainte, pourquoi auroit-on recours à nous ?

(1) Parce qu'ils ne s'étoient point rendus à ses invitations, & à ses offres, lorsqu'il leur avoit demandé du secours, de même qu'aux Thébains, comme je l'ai dit ci-dessus, pag. 146.

Je vous l'ai déjà dit, ATHENIENS, nous ne péchons pas dans un seul & unique point. Il nous seroit aisé, si cela étoit, de nous corriger. Mais nos fautes sont anciennes, & de toute espèce. Je ne vous en reprocherai plus qu'une, mais qui renferme toutes les autres : & ce ne sera qu'après vous avoir demandé, que mon trop de sincérité ne vous blesse pas.

Toutes les fois que l'occasion d'agir s'est présentée, vous avez été vendus : & au lieu de faire tomber le poids de votre colére sur ceux qui vous trahissoient, vous n'avez pensé qu'à goûter les charmes du repos & de la mollesse. Voilà (2) ce qui a fait passer vos honneurs en d'autres mains. Mais ne parlons ici que de Philippe. Vient-on à faire mention de lui ? Tel aussi-tôt se lévera pour vous dire, qu'il ne faut point déclarer la guerre légérement. Ah ! s'écriera-

(2) Voilà ce qui a fait que d'autres Peuples de la Gréce jouissent à présent des honneurs & des prérogatives, qui vous regardoient autrefois.

criera-t-il, que la paix eſt aimable! Qu'une armée coûte à entretenir! On en veut à vos finances, ajoutera-t-il. Point de fables ſi abſurdes, qu'on ne vous les donne pour des véritez.

Quoi, ces exhortations à la paix doivent-elles donc s'adreſſer à vous, qui n'ètes que trop pacifiques.? Qu'on parle de paix à celui qui fait la guerre : & s'il conſent au repos, ce n'eſt pas vous qui le troublerez.

Regardez comme quelque choſe d'onéreux, non ce qu'il vous en coûtera pour vous défendre, mais ce qu'il vous en coûtera pour ne vous être pas défendus. Précautionnez-vous contre la diſſipation de vos finances, non par le refus d'en faire uſage dans le beſoin, mais par de ſages meſures pour empêcher qu'elles ne ſoient pillées.

Je m'étonne que cette diſſipation, qu'il vous eſt aiſé de prévenir, & dont vous ſerez toujours maîtres de punir les coupables, alarme ſi fort certaines gens : tandis que Philippe, qui ſaccage toute la Gréce, & qui

vous prépare le même ſort, ne les alarme point.

Hé comment ſe fait-il, ATHENIENS, qu'aucun de ces gens-là, voyant Philippe commettre ouvertement des injuſtices, & nous prendre nos villes, ne l'accuſe de violer la paix; & que ſi l'on vous conſeille de vous y oppoſer, ils diſent que c'eſt nous qui ſoufflons la guerre?

Par là ils prétendent ſe ménager un moyen, pour faire que les maux inévitables dans le cours d'une guerre (car il y en a toujours d'inévitables) ſoient imputez à ceux de vos Orateurs, dont le zéle aura le plus éclatté. Ils comprennent que ſi vous conſpirez tous unanimement contre Philippe, ſa perte non ſeulement ſera certaine, mais entraînera celle de leurs penſions. Qu'au contraire, ſur les premiéres diſgraces qui vous arriveront, ſi vous avez à vous en prendre à quelques-uns de nous, votre colére s'évaporera en procédures. Qu'étant les premiers eux-mêmes à nous pourſuivre, ils y gagneront tout à la fois, & la bienveillan-

ce d'Athénes, & l'argent de Philippe. Qu'enfin la peine duë à leur trahison, sera le prix de notre fidélité.

Telles sont les espérances, dont ils se flattent. Voilà ce qui leur fait dire que si l'on entreprend la guerre, c'est par déférence pour quelques-uns de vos Orateurs. Mais moi je sais qu'avant qu'aucun Athénien eût pensé à prendre les armes, Philippe avoit depuis long-temps envahi plusieurs de nos places, & qu'il a depuis peu envoyé du secours aux rebelles de Cardie. Après quoi, si nous persistons à ne vouloir pas le croire notre ennemi, ce seroit à lui une folie outrée de nous tirer d'erreur. Puisque les offensez nient le fait, est-ce, je vous prie, à l'offenseur de le prouver?

Mais quand nous le verrons à nos portes, que dirons-nous alors? Pour lui, il soutiendra toujours qu'il ne nous attaque pas. Aussi ne dit-il rien aux Oritains, avant que de se voir campé sur leurs terres; ni à la ville de Phéres, avant que de l'assiéger; ni aux Olynthiens, avant que d'être

chez eux à la tête de son armée.

Quand donc nous le verrons à nos portes, prendra-t-on encore pour des esprits turbulens, ceux qui vous parlent de vous défendre? Acceptons, si cela est, la servitude: car il n'y a point de milieu.

Vous risquez encore plus que tous les autres. Philippe se propose, non d'asservir Athénes; non; mais de l'anéantir. Il conçoit assez qu'une République, qui est accoutumée à commander, ne veut pas, & quand elle le voudroit, ne peut pas porter le joug. Il conçoit qu'à la premiére occasion, vous lui susciterez vous seuls plus d'affaires, que tous les autres Grecs ensemble. Attendez-vous donc, si vous tombez entre ses mains, aux plus affreuses extrémitez. Il s'agit, ou de sauver, ou de perdre tout. Ainsi détestez, exterminez ceux qui se sont, de notorieté publique, vendus à lui. Tant que vous heurterez contre de semblables écueils, votre naufrage est sûr; & jamais vous ne dompterez vos ennemis du dehors, que vous n'ayez

détruit ceux du dedans.

Pourquoi, ATHENIENS, Philippe vous outrage-t-il avec tant d'indignité ? Pourquoi use-t-il de menaces avec vous, tandis que pour séduire les autres Grecs, il a recours à des voies douces & flatteuses ? Quand il précipita les Thessaliens dans l'esclavage, ce fut en les aveuglant par ses bienfaits. On ne sauroit dire par combien de faveurs, à la tête desquelles étoit la cession de Potidée, il trompa les trop crédules Olynthiens. Aujourd'hui encore il amorce les Thébains, en leur remettant la Béotie, après les avoir délivrez d'une longue & pénible guerre. Ainsi les miséres, dont quelques-uns de ces peuples sont accablez, & les autres menacez, ont du moins eu de beaux commencemens. Mais nous, sans parler de nos pertes anciennes, & à ne compter que depuis la négociation de la paix, comment nous a-t-on traitez ? On nous a enlevé la Phocide, & les Thermopyles. On nous a pris Serrie & Dorisque dans la Thrace. On a mis aux

fers Cherſoblepte notre allié. On s'empare de Cardie, & on l'avouë.

Pourquoi, dis-je, les procédez de Philippe ſont-ils ſi différens avec vous, de ce qu'ils ſont avec les autres Grecs ? Parce qu'il n'y a qu'Athénes, où l'on ſouffre les penſionnaires d'un ennemi déclaré, & où il ſoit permis de plaider la cauſe de l'Uſurpateur, en préſence de ceux-mêmes qu'il dépouille. On n'eût pas pris impunément le parti de Philippe à Olynthe, avant que la ceſſion de Potidée lui eût gagné le peuple. On n'eût pas pris impunément le parti de Philippe en préſence des Theſſaliens, avant qu'il les eût affranchis de leurs Tyrans, & rétablis dans leurs droits d'Amphictyons. On n'eût pas pris impunément le parti de Philippe dans Thébes, avant que la Béotie fût renduë, & que les Phocéens fuſſent détruits. Mais dans Athénes, quoiqu'il nous ait pris Amphipolis & Cardie, quoiqu'il nous bride par ſes fortifications dans l'Eubée, quoiqu'il marche actuellement contre Byzance :

dans Athénes, il eſt permis de parler en ſa faveur.

Que dis-je? C'eſt par là qu'on a vû tout à coup des hommes obſcurs & pauvres, devenir illuſtres & riches: vous, au contraire, de l'opulence & de l'éclat, tomber dans le mépris & dans l'indigence. Car, ſelon moi, la richeſſe d'une République conſiſte dans le nombre, dans la confiance, dans le zéle de ſes alliez. Or voilà en quoi vous ètes d'une extrême pauvreté. Et cette ſorte de pauvreté, qui eſt le fruit de votre négligence, fait que Philippe eſt heureux, tout-puiſſant, formidable aux Grecs & aux Barbares; tandis que vous ètes décriez, abandonnez: ſomptueux, il eſt vrai, dans vos Marchez, mais dignes de riſée dans vos armemens.

Je remarque, au reſte, que pluſieurs de vos Orateurs ſont bien éloignez de prendre pour eux-mêmes, les conſeils qu'ils vous donnent. Car, quoique vous ſoyez attaquez, ils vous exhortent à demeurer en repos: eux qui ne peuvent s'y tenir au

milieu de nous, quoiqu'on ne les attaque point.

Aristodéme, si quelqu'un, toute invective à part, vous faisoit cette question : Puisque vous n'ignorez pas que la vie des hommes privez est libre, tranquile, sûre; & qu'au contraire la vie de ceux qui se mêlent des affaires publiques, est pleine de soins, de traverses, de périls; d'où vient qu'à la douceur & à la sûreté de celle-là, vous préférez les dégoûts & les dangers de celle-ci? Que répondriez-vous? Que ce qui vous anime, c'est la gloire? Je le veux. Ou du moins c'est le plus beau de tous les prétextes. Mais, vous dirois-je, est-il possible qu'un homme persuadé qu'il faut tout souffrir, tout hazarder pour la gloire, conseille à la République de se couvrir d'infamie? Vous n'oseriez dire qu'il est important que votre nom brille dans Athénes, mais qu'il ne l'est point qu'Athénes soit considérée dans le reste de la Gréce. Je ne vois pas non plus, pourquoi l'intérêt de la République veut qu'elle se borne

à ses propres affaires, & pourquoi cependant vous trouvez si fort votre compte à vous mêler de celles d'autrui. Je croirois plus volontiers, que la République pour n'en point faire assez, & vous pour en faire trop, vous courez à votre perte l'un & l'autre. Que vous reste-t-il à dire? Quoi? Que la vertu de vos ancêtres vous oblige à ne point dégénérer: & que les Athéniens n'ont reçu des leurs, ni éclat, ni lustre? Mais non. Votre pére, s'il vous ressembloit, fut un insigne voleur: au lieu que la République a des ancêtres, par qui, comme tout l'univers le sait, la Gréce a été (3) sauvée deux fois.

Quelques-uns de vos Orateurs, ATHENIENS, regardent donc d'un oeil bien différent, leurs intérêts & les vôtres. Faut-il que des hommes nouvellement échappez de vos prisons, se méconnoissent; & qu'une République, jusqu'ici la premiére de toutes, soit aujourd'hui dégradée,

(3) A Marathon, & à Salamine.

dée, & croupisse dans l'ignominie?

J'aurois beaucoup d'autres choses à vous dire, & sur plusieurs autres sujets. Mais finissons. Car jamais nos calamitez ne sont venues pour n'en avoir pas dit assez. Elles viennent de ce qu'après avoir entendu & unanimement approuvé nos raisons, vous n'écoutez pas moins favorablement ceux qui s'étudient à les combattre, & à les détruire, quoique ces gens-là vous soient connus pour ce qu'ils sont. Car vous savez du premier coup d'œil, à ne vous y point méprendre, si celui qui prend la parole est un citoyen zélé, ou un homme gagé par Philippe, & dont les vuës tendent à faire en sorte que la délibération se termine par des railleries, par des invectives, afin que vous demeuriez toujours dans l'inaction.

Voilà des véritez, qui vous sont dites hardiment, sans fard, & par un pur zéle. Je ne vous fais pas un discours plein d'artifice, un tissu de flatteries & d'impostures, qui vaut de l'argent à l'Orateur, & qui nous li-

vre à nos ennemis. Ou changez de conduite ; ou, si tout périt, ne vous en prenez qu'à vous-mêmes.

Fin des Philippiques.

TABLE GÉOGRAPHIQUE.

Voyez pag. 40.

ACHAÏE. Partie du Péloponése, entre la Sicyonie, & l'Elide.

AMBRACIE. Ville d'Epire, & Colonie de Corinthiens.

AMPHIPOLIS. Colonie d'Athéniens, entre la Thrace & la Macédoine, sur le fleuve Strymon.

ANTHEMUNTE. Ville de Macédoine.

ANTRONE. Ville maritime de Thessalie.

APOLLONIE. Ville sur la mer Ionienne, & Colonie de Corinthiens.

ARGOS. Capitale de l'Argolide, qui fait partie du Péloponése.

ATHENES. Capitale de l'Attique, & l'une des puissantes Républiques de la Gréce.

BEOTIE. Pays de Gréce, séparé de l'Attique par le mont Cithéron.

BYZANCE. Ville de Thrace : aujourd'hui *Constantinople.*

CABYLE. Ville & petit pays de même nom, près du Taxe fleuve de Thrace.

CARDIE. Ville de la Chersonése.

CHALCIS. Ville de l'Eubée, sur l'Euripe,

& Colonie de Corinthiens.

MACEDOINE. Royaume qui du côté du Midi confine à l'Epire, & à la Thessalie.

MAGNESIE. Ville & pays de méme nom, qui fait partie de la Thessalie.

MARATHON. Bourg de l'Attique, fameux par la victoire remportée sur les Perses la troisiéme année de l'Olympiade 72.

MASTYRE. Ville de Thrace.

MEGARE. Ville située entre Corinthe & Athénes.

MESSENE. Capitale de la Messénie, pays qui fait partie du Péloponése.

METHONE. Ville de Thrace.

MONT-SACRE'. Forteresse sur la Propontide, entre Périnthe & la Chersonése.

NAUPACTE. Aujourd'hui *Lépante*. Ville d'Etolie, sur le golfe de Corinthe.

NICE'E. Ville des Locriens, entre la Phocide & la Thessalie.

OLYNTHE. Ville de Thrace, dans la Presqu'île de Palléne.

ORCHOMENE. Ville de Béotie.

ORE'E. Ville de l'Eubée.

OROPE. Ville entre la Béotie & l'Attique.

PAGASE. Ville de Thessalie, & port célébre où s'embarquérent les Argonautes.

PELOPONESE. Aujourd'hui *la Morée*. Presqu'île de Gréce, anciennement divisée en six parties, Achaïe, Arcadie, Argolide, Elide, Laconie, & Messénie.

PHERES. Ville de la Magnésie.

PHOCIDE. Pays de Gréce, entre la Béotie & l'Etolie.

PIRE'E (*Le*) Port d'Athénes.

PLATE'E. Ville de la Béotie.

PORTHMOS. Ville de l'Eubée ſur la mer Egée.

POTIDE'E. Ville de Macédoine, à l'entrée de la Preſqu'île de Pallene.

PYDNE. Ville de la Piérie, ſur la côte du Golfe Thermaïque.

RHODES. Ile en Aſie, près de la Carie.

SCIATHE. Ile de la mer Egée.

SERRIE. Ville & fortereſſe de Thrace.

SPARTE. Voyez *Lacédémone*.

THASE. Ile de la mer Egée.

THEBES. Capitale de la Béotie, & l'une des puiſſantes Républiques de la Gréce.

THERMOPYLES. Paſſage de 60 pas de largeur, entre la Phocide & la Theſſalie.

THESPIE. Ville de la Béotie.

THESSALIE. Pays de Gréce, entre l'Epire & la Macédoine.

THRACE. Pays ſitué entre le mont Hémus, le Pont-Euxin, la Propontide, & le fleuve Strymon.



CATILINAIRES
DE
CICERON.

P

AVERTISSEMENT.

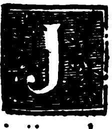
J'AI toujours cru que d'imprimer, comme on fait ordinairement, le Texte à côté de la Traduction, c'étoit faire tort à l'Auteur, & au Traducteur. Car, malgré qu'on en ait, les yeux ne font que se promener à droite & à gauche : de manière qu'on ne lit rien de suite, & que par conséquent on perd toutes les beautez, tous les agrémens, qui, dans un discours oratoire, dépendent de l'ensemble.

Pour donner cependant toute sorte de facilitez à ceux qui voudront quelquefois recourir de la Traduction au Texte, non seulement je le fais mettre au bout du volume ; mais il y aura des chifres à la marge, par lesquels on verra dans l'instant à quelles pages du François se rapportent les pages du Latin.



PREMIÈRE CATILINAIRE,

Prononcée dans le Sénat, le 8 Novemb. 690. *



USQUES à quand abuſerez-vous, Catilina, de notre patience ? Avons-nous encore long-temps à être le joüet de votre fureur ? Quelles ſeront les bornes de cette audace effrénée ? Quoi ! de voir que la garde ſe

* *L'an de Rome 690 eſt l'an 64 avant J. C. ſelon la Table Chronologique du Pindare d'Oxford, à laquelle je me ſuis déjà conformé dans la petite Table, qui eſt à la tête des Philippiques. J'ai ſuivi cette Chronologie, non par choix, mais comme la première qui s'eſt trouvée ſous ma main.*

se fait toute la nuit, & sur le mont (1) Palatin, & dans tout Rome; que le Peuple est saisi de crainte; que tous les bons citoyens accourent en foule; que le Sénat s'est assemblé dans un lieu (2) fortifié; que nos seuls regards vous apprennent ce que nous pensons de vous; rien de tout cela ne fait impression sur votre esprit? Vous ne sentez pas que vos desseins sont découverts? Vous ne voyez pas que votre Conspiration, dès-là qu'elle est connuë du Sénat, est comme enchaînée? Pensez-vous que personne de nous ignore ce que vous avez fait la nuit derniére; ce que vous fites la nuit précédente; où vous vous ètes trouvé; qui vous y avez appelé; quelles mesures vous y avez prises?

O temps! O moeurs! Le Sénat est

(1) Rome fut d'abord bâtie sur le mont Palatin: & comme non seulement Romulus, mais Auguste & la plupart des Empereurs y ont fait leur séjour, le mot de Palais, *Palatium*, nous est venu de là, pour signifier une maison de Roi, ou de Prince.

(2) Dans le Temple de Jupiter *Stateur*.

est informé de tous ces mouvemens, le Consul les voit, & Catilina vit encore! Il vit, que dis-je? Il vient au Sénat, il assiste à nos délibérations, il marque de l'oeil ceux d'entre nous qu'il destine à la mort. Et nous, gens courageux, pourvû que nous évitions ses coups, nous croyons que notre devoir est rempli!

Il y a long-temps, Catilina, que le Consul devroit vous avoir fait traîner au supplice. Il y a long-temps que *l'orage*, dont nous sommes menacez, devroit avoir crevé sur vous. Car enfin, si l'illustre (3) Scipion, étant souverain Pontife, fit périr de son autorité privée l'un (4) des Gracques

(3) *P. Corn. Scipio Nasica.* Quoique souverain Pontife, il est appelé ici homme privé, parce que le Sacerdoce n'étoit pas mis au rang des Magistratures.

(4) *Tiberius Gracchus.* J'évite les prénoms, autant que je puis, parce qu'ils sont peu agréables en françois, sur-tout dans un discours oratoire. Il faut plus d'exactitude, quand on traduit un Historien.

Touchant la sédition de ce Gracchus, voyez Plutarque, Vie des Gracques; & Florus, liv. III. ch. 14.

Gracques pour de légéres entreprises contre la République : nous Consuls souffrirons-nous Catilina, dont les projets sont de mettre à feu & à sang l'univers ? Je trouverois dans un siécle plus éloigné, l'exemple (5) d'Ahala, qui, parce que Mélius vouloit introduire des nouveautez dans le Gouvernement, le tua de sa propre main. Telle fut ; oui telle fut la fermeté de nos péres, qu'ils faisoient moins de grace à un mauvais citoyen, qu'à l'ennemi le plus cruel. Un decret du Sénat nous ordonne sévérement de vous poursuivre : ni le conseil, ni l'autorité de cette auguste Compagnie ne manquent à la République : c'est nous, je le dis nettement, c'est nous Consuls qui lui manquons.

Opimius tenant autrefois le rang où je suis, reçut ordre du Sénat de prendre les précautions qu'il jugeroit néceſſaires pour mettre la République en sûreté : & le jour même un

(5) *Caius Servilius Ahala.* Voyez ce fait dans Tite-Live, Décad. I. Liv. IV. ch. 14.

un autre (6) Gracchus, soupçonné de tramer quelque révolte, fut mis à mort, quoique le souvenir de son pére, de son ayeul, de ses ancêtres, parlât en sa faveur. On fit subir le même sort à (7) Fulvius, qui avoit été Consul, & à ses enfans. Un semblable decret ayant été fait sous le Consulat de Marius, & de Valérius: l'exécution fut-elle retardée seulement d'un jour à l'égard du Tribun Saturninus, & du Préteur Servilius? Mais nous, déjà nous souffrons depuis (8) vingt jours, que l'autorité du

(6) *Caïus Gracchus*, frére de ce Tibérius, dont nous venons de parler. Voyez Plutarque, Vie des Gracques : & Florus, liv. III, ch. 15.

(7) *Fulvius Flaccus*. A la fin de cette premiére Catilinaire, & dans la quatriéme, Cicéron parlant de lui ne l'appelle que *Flaccus*: mais en ces deux endroits, de meme qu'ici, je l'appellerai toujours *Fulvius*, afin de n'avoir point à varier. Il fut Consul en 620.

(8) Il n'y avoit que dix-huit jours, suivant la remarque d'Asconius. Mais ni les Orateurs ni les Poëtes ne sont obligez de supputer avec tant d'exactitude. Ils aiment les comptes ronds. *Rotundare numerum voluit*, dit ici Muret.

du Sénat languiſſe. Il nous a donné des ordres, mais que nous laiſſons inutiles dans nos Regîtres, comme une épée dans le fourreau. Par ces ordres, Catilina, vous deviez à l'inſtant perdre la vie. Vous vivez cependant: & vous vivez, non pour vous corriger de votre audace, mais pour la redoubler.

Pour moi, PERES (9) CONSCRITS, je me ſens porté à la clémence. D'un autre côté auſſi, nos périls étant ſi grands, je ne dois point mollir; & moi-même je me trouve déjà coupable de négligence & de lâcheté. Une armée ennemie campe dans les détroits de l'Etrurie; le nombre des rebelles augmente tous les jours; leur Général eſt dans l'enceinte de nos murs; il vient dans le Sénat même affronter nos regards; à toute heure,

(9) Pluſieurs de nos bons écrivains ont déjà employé ce mot, *Péres Conſcrits*. J'avouë qu'il ne s'entend pas trop en françois: mais ſans nous embaraſſer de l'étymologie, qui n'eſt pas même bien certaine parmi les auteurs latins, il nous ſuffit ici de ſavoir que c'eſt ainſi qu'on appeloit les Sénateurs.

heure, & jusque dans notre sein, il forme de nouveaux projets contre nous. Que dans l'instant je vous arrête, Catilina, que je vous fasse périr: tout ce qu'il y a de bons citoyens me reprocheront, je crois, d'avoir été trop lent; & aucun d'eux, d'être trop sévére.

Mais ce qui devoit se faire il y a long-temps, j'ai mes raisons pour le différer encore. J'attens qu'il n'y ait pas d'homme assez méchant, assez corrompu, assez semblable à vous, pour trouver que votre mort ne soit pas juste. Tant que vous aurez donc un partisan, vous vivrez: & vous vivrez, comme vous faites, assiégé de fortes & de nombreuses troupes, par qui je préviendrai le moindre de vos attentats: il y aura, comme il y en a eu jusqu'à présent, des yeux & des oreilles, à qui, sans que vous puissiez vous en douter, rien n'échappera de toutes vos démarches.

Quel espoir, Catilina, vous flatteroit encore, puisque la nuit même ne peut avec ses ténébres nous cacher vos assemblées criminelles:

puisque la voix de votre Conjuration a percé les murs, où vous aviez cru la renfermer : puisque tout se découvre, tout éclatte ? Rénoncez, croyez-moi, à vos desseins. Que ces idées de meurtres & d'incendies vous sortent de l'esprit. On vous envelope de toutes parts : vos projets nous sont plus clairs que le jour : je vais ici vous en faire le détail.

Vous souvenez-vous de m'avoir entendu dire le vingt & un d'Octobre en plein Sénat, que le vingt-sept précisément votre satellite Mallius, le ministre de votre fureur, se montreroit les armes à la main ? Avois-je de faux avis, non seulement d'un attentat si grand, si énorme, si incroyable : mais, ce qui est bien plus merveilleux, du jour arrêté ? Je dis encore dans le Sénat, que les principaux de la République devoient être massacrez le vingt-huit du même mois. Ce jour-là, en effet, plusieurs s'écartérent de Rome, moins pour se dérober à vos poignards, que pour déconcerter vos complots. Mais consolé de

leur retraite, pourvû, disiez-vous, que moi qui étois resté, je fusse égorgé : ne futes-vous pas, ce jour-là même, tellement investi de troupes, que ma vigilance fit avorter vos desseins? Et quand vous comptiez de surprendre Prénefte la nuit du premier de Novembre, ne trouvâtes-vous pas que je vous avois prévenu, & que rien ne manquoit à la sûreté de cette Colonie? Tout ce que vous faites, tout ce que vous projettez, tout ce que vous avez dans l'ame, je l'entens, je le vois.

Avoüez-nous enfin, où passâtes-vous la nuit d'avant-hier? Vous allez voir que si le dessein de perdre Rome vous ôte le sommeil, l'envie de la sauver me permet encore moins de dormir. Je vous dis, & ce n'est point vous parler à mots couverts, que la nuit d'avant-hier vous futes chez (1) Lecca : que là se rendirent plusieurs de vos complices.... Oseriez-vous le nier? Que ne répondez-vous? Je vous en convaincrai, si vous

(1) On apprend de Salluste que Lecca étoit

vous le niez : car je vois dans le Sénat, des gens qui étoient de cette assemblée.

Où sommes-nous, ô Dieux immortels! Quelle ville habitons-nous? Qu'est-ce que notre République? Parmi nous, PERES CONSCRITS, oui dans ce lieu auguste, le plus saint de l'univers, il y a des gens qui ont conspiré votre mort & la mienne, la ruine de Rome & par conséquent celle du monde entier! Je les vois, moi Consul; je prens leur avis sur les affaires présentes; & au lieu que je devois répandre leur sang, je ne flêtris pas même encore leur nom.

Vous avez donc été cette nuit-là chez Lecca: vous y avez, Catilina, partagé l'Italie en divers cantons: assigné à chacun des conjurez son poste : choisi ceux qui resteroient ici, & ceux qui vous suivroient: marqué

* Sénateur. Il y a ici dans le Texte, *inter falcarios :* mais quand on aura vû la remarque de M. le P. Bouhier, on ne s'étonnera pas que je n'aie point cherché à rendre ce mot en François.

marqué les quartiers de Rome, où l'on mettroit le feu. Vous avez dit que ce qui retardoit votre départ, c'est qu'on ne s'étoit pas défait encore de moi. Et là-dessus il s'est trouvé deux Chevaliers Romains, qui, pour vous tirer de cet embarras, vous ont promis que cette même nuit-là, un peu avant le jour, ils viendroient me poignarder dans mon lit.

A peine étiez-vous séparez, que tout me fut rapporté. Je renforçai la garde de ma maison. Et quand parurent ceux qui venoient de votre part me saluer le matin, je leur fis refuser l'entrée. C'étoit à point nommé ceux qu'on m'avoit dit. J'avois même instruit du coup qu'ils méditoient, plusieurs personnes d'un rang distingué.

Ainsi, Catilina, suivez votre plan. Partez enfin, les portes de Rome vous sont ouvertes, partez. Déjà l'armée de Mallius est dans l'impatience de posséder son Général. Faites vous accompagner de tous vos partisans; au moins du plus

grand nombre ; purgez-en Rome. Je me verrai tranquille, quand nos murs seront entre vous & moi. Vous ne sauriez plus être où nous sommes ; non, Catilina, non, je ne vous y souffrirai point.

On a bien des graces à rendre aux Dieux immortels, & sur-tout à Jupiter (2) *Stateur*, le très-ancien Protecteur de cette ville, pour l'avoir déjà tant de fois dérobée aux fureurs d'un monstre si dangereux : il ne faut pas sans cesse risquer pour un homme seul, le salut public.

Tant que j'ai été simplement Consul désigné, j'ai su, Catilina, me défendre de vos piéges par moi-même, & sans me faire accompagner de gardes. A la derniére assemblée qui se tint pour l'élection des Consuls, quand vous eutes la pensée d'assassiner dans le Champ de Mars, & vos compétiteurs & moi ; je n'employai contre vous que le secours de mes

(2) Touchant ce surnom de *Stateur*, donné à Jupiter, voyez Tite-Live, Decad. 1. liv. 1. ch. 12.

mes amis, j'évitai l'éclat. Toutes les fois, en un mot, que j'ai été personnellement votre objet, je ne vous ai opposé que mes propres forces : me doutant bien pourtant que ma perte seroit fatale à l'Etat. Mais aujourd'hui c'est l'Etat lui-même que vous attaquez ouvertement : vous en voulez à nos temples, à nos maisons, à nos vies ; & de toute l'Italie vous ne prétendez en faire qu'une affreuse solitude.

Puis donc que je n'ose encore suivre une maxime, qui fut toujours regardée comme essentielle dans notre Gouvernement, toujours suivie par nos ancêtres : je prendrai un autre parti, moins sévére, mais plus avantageux. Car enfin, si je vous livre au supplice, toute la troupe de vos confédérez nous demeure. Mais si vous partez, comme il y a longtemps que je vous y exhorte, ils vous accompagneront ; & Rome n'en sera plus infectée.

Quoi ! ce que vous aviez résolu de vous-même, Catilina, balancez-vous à le faire par mes ordres ? Le

Consul vous enjoint de sortir de Rome à titre d'ennemi. Vous me demandez, si c'est un exil dans les formes? Je ne vous (3) exile point: mais de vous-même, si vous me voulez croire, exilez-vous.

Quel agrément pourriez-vous, en effet, vous promettre dans une ville, où, à vos complices près, il n'y a personne qui ne vous craigne, personne qui ne vous haïsse? Par quel endroit ne vous ètes-vous pas deshonoré? Quelle infame réputation n'avez-vous pas? Vos yeux livrez à la volupté; vos mains au parricide; toute votre personne à toute sorte de crimes. Où est, de tous les jeunes gens pris dans vos filets à l'amorce du plaisir, où est celui dont les violences, dont les impudicitez ne vous aient pas eu pour ministre & pour guide? Tout récemment

(3) Aussi n'étoit-il pas permis d'exiler un citoyen. Mais il y avoit d'autres peines imposées par la Loi pour quelque crime que ce fût; & le coupable étoit maître de préférer l'exil à la peine que la Loi lui imposoit. Voyez Cicéron *pro Cæcina*, ch. XXXIV.

ment encore, après la mort de votre femme, vous étant défait (4) de ce qui pouvoit vous incommoder dans votre maison, à ce premier crime n'en avez-vous pas ajouté un autre, dont je me tais cependant, & qu'il faudroit ensévelir dans un éternel silence, pour ne point faire savoir qu'une action si horrible ait été commise dans Rome, & commise impunément. Je ne dis rien de l'état où vos dettes vous ont réduit : les Ides prochaines (5) vous l'apprendront. Je passe tout ce qui n'intéresse que votre honneur, tout ce qui ne regarde

(4) *Postremò*, dit Salluste, *captus amore Aureliæ Orestillæ, cujus præter formam nihil unquam bonus laudavit, quòd ea nubere illi dubitabat, timens privignum adultum ætate, pro certo creditur necato filio, vacuam domum scelestis nuptiis fecisse.*

(5) Les Ides de Novembre tomboient le treize de ce mois ; & par conséquent, cette oraison ayant été prononcée le huit, Catilina ne se voyoit plus que quatre jours devant lui, pour se préparer à compter avec les usuriers, qui lui avoient prêté de l'argent. Voyez les Commentateurs d'Horace, sur ce vers, *Epod.* 11, 69.

Omnem relegit Idibus pecuniam.

regarde que vos propres affaires ; & je m'attache à ce qui concerne le salut de l'Etat, la vie de tous les Romains.

Pouvez-vous donc souffrir la lumiére, & respirer le même air que nous, n'ignorant pas que de tous les Sénateurs il n'en est point qui ne sache, que le dernier jour de Décembre, sous le Consulat de Lépidus & de Tullus, vous portiez un poignard aux Comices : que là, & les Consuls, & les principaux de la République, devoient être assassinez par vos confédérez : & que leur salut en cette occasion fut l'effet, non point de votre repentir, non point de votre timidité, mais de la fortune qui protége l'Etat ?

Passons ce fait-là : aussi-bien est-il assez connu ; & il y en a d'autres plus récens. Combien de fois, & avant, & durant mon Consulat, me suis-je vû en butte à vos coups ? Combien de fois, & avec quelles précautions, ai-je évité des piéges si adroitement tendus, qu'ils paroissoient inévitables ? Vous n'entre-

prenez, vous n'exécutez, vous ne méditez rien, dont je ne sois informé dans le moment : & cependant toujours les mêmes projets, toujours de nouveaux efforts. Votre poignard, combien de fois vous l'a-t-on arraché? Combien de fois, par je ne sais quel hazard, vous est-il tombé des mains? Vous ne sauriez cependant vous en désaisir, & il semble que vous l'ayez voüé à je ne sais quelle Divinité, qui vous oblige d'en percer le sein d'un Consul.

A ce moment même, quel état que le vôtre? Je vous en parle, non pas avec l'animosité, qui me conviendroit; mais avec des sentimens de pitié, que vous ne méritez point. Tout à l'heure vous êtes venu au Sénat : dans une assemblée si nombreuse, où vous avez tant d'amis, tant de parens, quelqu'un vous a-t-il salué? Puisque c'est là un affront, qui, avant vous, ne se fit jamais à personne, attendez-vous qu'on s'explique à haute voix? Rien de si fort contre vous, que ce silence qu'on a gardé. Et d'où vient qu'à votre ar-

rivée, pas un Sénateur n'a voulu être assis près de vous? Quand vous avez pris place, vous avez vû s'éloigner tous ces anciens Consuls, dont vous aviez tant de fois conspiré la mort.

Quel effet une aversion si marquée fait-elle donc sur vous? Pour moi, certainement, si je me voyois redouté de mes esclaves au point que vous l'ètes de tous les Romains, je crois que j'abandonnerois ma maison : & vous ne voulez pas, vous, abandonner Rome? Si je me voyois suspect & odieux à tous nos Citoyens, quelque innocent que je fusse d'ailleurs, j'aimerois mieux renoncer à les voir, que de soutenir leurs regards pleins de courroux : & vous qui savez avoir depuis longtemps par vos crimes, merité leur haine, & la haine la plus juste, vous continuez à vouloir encore les aigrir par votre présence? Si votre pére, si votre mére vous haïssoient, vous craignoient, & qu'il ne vous restât aucun moyen de regagner leur amitié, ne vous éloigneriez-vous pas

de leurs yeux ? Or la Patrie, qui eſt notre commune mére, vous hait, vous craint, & depuis long-temps eſt convaincuë que vous méditez ſa perte. Vous n'aurez donc, ni reſpect pour ſon autorité, ni ſoumiſſion à ſes volontez, ni crainte de ſes châtimens ?

Ainſi vous parleroit-elle, ſi elle vous faiſoit entendre ſa voix.

» Point d'attentats depuis tant » d'années, point d'infamies, dont » vous n'âyez été, ou l'auteur, ou » le complice. Vous avez vous ſeul » impunément & librement aſſaſſiné » nombre de citoyens, pillé & ſac» cagé les alliez. Vous n'avez pas » ſeulement enfraint les loix, mais » vous ètes venu à bout d'anéantir » les pourſuites de la Juſtice. Tous » ces deſordres que je n'aurois point » dû ſouffrir, je les ai pourtant ſouf» ferts avec le plus d'indulgence » qu'il m'a été poſſible. Mais d'être » à cauſe de vous en de continuel» les alarmes, de trembler ſans ceſſe » au nom de Catilina, & de vous » trouver à la tête de toutes les en-

» treprises qui se font contre moi,
» ma patience est outrée. Retirez-
» vous donc, afin que si mes crain-
» tes sont bien fondées, votre dé-
» part fasse ma sureté; & que si elles
» sont vaines, j'en sois délivrée une
» bonne fois.

Ainsi, dis-je, vous parleroit la Patrie: & ne devriez-vous pas vous rendre à ses volontez; fût-elle hors d'état de vous y contraindre?

Mais vous-même, pour vous purger de tout soupçon, n'avez-vous pas cherché à vous mettre chez quelque personne, qui pût répondre de vos démarches? Rebuté par Lépidus, que vous aviez d'abord prié de vous recevoir, vous eutes le front de venir me demander à moi-même, si je voudrois bien vous garder chez moi? Je vous répondis que n'étant pas trop en sureté avec vous dans une même ville, je me garderois bien de vous avoir sous un même toit. Vous eutes recours au Préteur Métellus, qui vous refusa pareillement. De là vous allâtes enfin à votre ami Marcellus, ce grand

homme (6) de bien : & vous comptiez, sans doute, qu'il ne manqueroit, ni de vigilance pour vous garder, ni d'adresse pour découvrir vos desseins, ni de courage pour s'y opposer. Hé quoi ! un homme qui sent qu'il a besoin d'être gardé, est-il bien éloigné de mériter la prison & les fers ? Puisque vous n'avez donc pas le courage d'abréger vos jours, hésiterez-vous à chercher une autre demeure, à vous enfuir dans une solitude, qui vous dérobe aux supplices, dont vous êtes si justement menacé ?

Prenez, me dites-vous, l'avis du Sénat : & s'il m'exile, j'obéirai.

Non, je n'aimerois point à vous attirer une condannation expresse ; il y auroit à cela une dureté qui me répugne : mais en prenant un autre biais, je vous ferai concevoir la pensée du Sénat. *Partez, Catilina, mettez fin à nos alarmes : si vous attendez qu'on ait proféré le mot d'exil, on le profére, partez.* Hé

(6) Quintilien, liv. IX, ch. 2, parlant de l'Ironie, rapporte cet exemple.

Hé bien, remarquez-vous le silence de tout le Sénat? Il acquiesce, il se tait. Pourquoi attendre qu'il parle, qu'il commande, puisque son silence en dit assez? Si j'avois tenu le même discours au jeune & vertueux Sextius, ou à l'illustre (7) Marcellus: j'aurois vû le Sénat, dans ce Temple même, s'élever avec indignation contre moi, tout Consul que je suis; & il auroit eu raison. Mais sur votre sujet, Catilina, le Sénat en se taisant approuve; en aquiesçant, il commande; en ne disant mot, il prononce hautement votre arrêt.

Tel est donc l'avis, non seulement de ces Sénatenrs, dont vous feignez de révérer l'autorité, prêt à répandre leur sang: mais encore de tous ces illustres Chevaliers Romains, & de tous ces généreux citoyens,

(7) On voit assez que ce Marcellus n'est pas celui dont il est parlé dans la page précédente. C'est ici celui pour qui Cicéron, dix-sept ans après, fit une si belle harangue devant César.

toyens, qui environnent le Sénat. Vous ètes témoin de leur affluence, & de leur zéle : vous avez entendu, il n'y a qu'un moment, leurs clameurs : j'ai eu peine jusqu'ici à les empêcher d'assouvir sur vous leur colére : & cependant, si vous quittez Rome, je me fais fort d'obtenir qu'ils vous accompagnent par honneur jusqu'aux portes.

Je parle en vain. Quelle espérance y a-t-il, que rien vous ébranle ? que jamais vous changiez ? que vous puissiez vous résoudre à vous enfuir, à vous exiler de vous-même ? Veuillent les Dieux immortels vous en inspirer la pensée !

Je vois bien pourtant, que votre exil, si on le regarde comme une suite du discours que je vous tiens, me suscitera tôt ou tard une foule d'ennemis. Peut-être attendront-ils à se déclarer, que l'idée de vos crimes ne soit plus si présente. Quoiqu'il en soit, pourvû que la République ait été mise en sûreté, je me consolerai de toute disgrace, qui ne tombera que sur moi.

Mais non, ne nous flattons point que vos desordres vous fassent horreur ; que la rigueur des loix vous intimide ; qu'en faveur des conjonctures où se trouve l'Etat, vous cédiez. Jamais l'honneur, jamais la crainte, jamais la raison ne put rien sur vous.

Partez donc, je vous le répéte. Car si je suis votre ennemi, comme vous le publiez, votre exil vous vengera. Quand il sera connu pour être l'ouvrage du Consul, j'en deviendrai odieux, & j'aurai peine à ne pas succomber sous le poids de l'indignation publique. Ou si, au contraire, vous aimez mieux travailler à la gloire de mon nom, partez avec tous vos complices ; rendez-vous au Camp de Mallius ; soulevez tout ce qu'il y a de mauvais citoyens ; séparez-vous des bons ; déclarez la guerre à votre patrie ; faites gloire d'un brigandage impie ; & qu'il paroisse que vous avez été, non point banni par le Consul, mais appelé par vos partisans.

Qu'est-il besoin de vous y exhor-

ter, puiſque déjà vous avez fait partir des gens armez, qui vous attendent ſur (8) votre route ? Puiſque déjà vous avez pris jour avec Mallius ? Puiſque déjà vous avez fait partir avant vous cet Aigle (9) d'argent, qui, je l'eſpére, vous ſera fatal, & à vous, & à tous les vôtres ? Il avoit, cet Aigle, ſes autels ſacriléges dans votre maiſon. Pourriez-vous plus long-temps vous voir éloigné d'une Divinité, à qui, ſortant de chez vous pour quelque aſſaſſinat, vous aviez coutume d'adreſſer vos hommages ; & dont les autels tant de fois furent encenſez de cette main impie, que vous alliez incontinent plonger dans le ſang de nos citoyens ?

Vous

(8) Il y a en Latin, *ad forum Aurelium*. Mais comment le dire en François, d'une maniére qui ne bleſſe pas l'oreille ? Il eſt vrai qu'en traduiſant un Hiſtorien, il faudroit l'exprimer, de quelque maniére que ce fût. Mais en traduiſant un Orateur, la ſatisfaction de l'oreille eſt préférable à cette exactitude ſervile, quand il s'agit d'une légére circonſtance, dont l'omiſſion ne gâte rien.

(9) Eſpèce d'étendart.

Vous irez donc enfin où d'impétueux & d'aveugles desirs vous entraînoient depuis long-temps. Cette démarche, loin de vous attrister, vous comble de joie. Vous étiez né pour ce dernier crime ; vos anciennes habitudes vous y ont préparé ; la fortune vous en offre l'occasion. Jamais vous n'aimâtes le repos, ni même la guerre, à moins qu'elle ne fût criminelle. Vous avez trouvé à vous faire une troupe de scélérats, qui se voient sans bien, sans ressource. Quel charme pour vous, que leur société ! De quelles délices vous y allez regorger ! Quelle douceur de ne voir, de n'entendre pas un homme de probité, dans une si nombreuse compagnie ! Apparemment ces laborieuses veilles, que vous supportiez, tantôt pour commettre des actions de brigand, & d'assassin ; tantôt pour tendre des piéges au sommeil d'un mari, & pour assiéger la pudeur d'une femme ; apparemment, dis-je, ces travaux que l'on vante en vous, étoient des dispositions au genre de vie que vous

embrassez. Vous avez où faire preuve de ce grand courage à souffrir la faim, le froid, une extrême disette; & vous y succomberez dans peu.

Du moins en vous faisant exclure du Consulat, je gagnai que la République seroit exposée, non pas aux violences d'un Consul, mais aux vains efforts d'un banni: & que dès-lors votre entreprise passeroit, non pas pour une guerre, mais pour l'attentat d'un brigand.

Pour aller maintenant, PERES, CONSCRITS, au devant des plaintes que la Patrie auroit lieu, ce semble, de former contre moi: je vous prie de redoubler ici votre attention, & de conserver le souvenir de ce que je vais dire. Supposons que la Patrie, qui m'est plus chére mille fois que la vie même; supposons que toute l'Italie, que la République entiére m'adresse à moi ce discours.

» Que faites-vous, Cicéron? Un
» homme qui vous est connu pour
» l'ennemi de l'Etat, qui va se met-
» tre contre nous à la tête d'une ar-
» mée, qui déjà est attendu dans le

» camp ennemi, qui est l'auteur &
» le chef d'une conspiration, qui
» souléve, qui enrôle esclaves & ci-
» toyens: vous souffrirez qu'il se re-
» tire tranquillement, & de maniè-
» re à faire dire, non que vous l'a-
» vez chassé de Rome, mais que
» vous lui avez donné les moyens
» de s'y introduire plus sûrement?
» Pourquoi ne pas le charger de
» chaînes? Pourquoi ne pas le faire
» traîner au supplice? Qu'est-ce qui
» vous retient? Est-ce la coutume
» de nos ancêtres? Mais parmi eux
» il s'est vû souvent de simples par-
» ticuliers, qui, de leur autorité
» privée, ont fait mourir de perni-
» cieux citoyens. Seroient-ce les
» loix, qui concernent la punition
» des citoyens Romains? Mais dans
» Rome, tout citoyen qui se révol-
» te, fut toujours censé déchu de
» ses droits. Craignez-vous les re-
» proches de la Postérité? Mais la
» crainte d'être blâmé, ou la vuë de
» quelque autre danger que ce soit,
» vous fera-t-elle négliger la vie du
» peuple Romain? C'est bien recon-

» noître les graces qu'il vous a fai-
» tes, en vous élevant de si bonne
» heure à la suprême Magistrature,
» après vous avoir fait passer par
» tous les degrez d'honneur, vous
» qui n'êtes connu que par vous-
» même, & qui ne tirez aucun é-
» clat de vos ancêtres. D'ailleurs, si
» les jugemens du Public vous épou-
» ventent, croyez-vous qu'à être
» ferme & sévére, vous risquiez
» plus qu'à prévariquer par foiblesse
» & par lâcheté? Quand la guerre
» désolera l'Italie, quand nos villes
» seront au pillage, quand le feu
» consumera nos maisons, est-ce
» qu'alors un ressentiment général
» n'éclattera pas contre vous?

A ces plaintes sacrées de la République, & à tous ceux qui pensent ainsi, je répons en peu de mots. Si j'avois cru, PERES CONSCRITS, que le meilleur parti à prendre dans les conjonctures présentes, ce fût de faire mourir Catilina, je n'aurois pas laissé une heure de vie à ce gladiateur. Car enfin, puisque de grands hommes & de très-illustres citoyens

n'ont point souillé leur mémoire ; mais l'ont bien plustôt ennoblie, par le sang qu'ils ont répandu, & de Saturninus, & des Gracques, & de Fulvius, & de quantité d'autres plus anciens : je n'avois pas à craindre, certainement, que la mort d'un parricide indignât contre moi la Postérité ; & quand même j'aurois eu tout sujet de m'y attendre, mon sentiment fut toujours que des plaintes uniquement fondées sur ce que nous avons fait notre devoir, ne sont pas des plaintes, mais des éloges.

Une réflexion que j'ai faite, c'est que divers Sénateurs, ou ne voient pas, ou affectent de ne point voir nos dangers ; que leurs timides avis ont nourri les espérances de Catilina ; que leur incrédulité a fortifié sa conjuration naissante ; & que leurs sentimens ont influé, non seulement sur ceux qui ont de mauvaises intentions, mais encore sur ceux qui savent peu les affaires. Or, si j'en usois ici à la rigueur, ils me traiteroient de cruel & de tyran. Au lieu que si Catilina, suivant son projet,

se rend au Camp de Mallius : alors les moins éclairez seront convaincus qu'il y a une Conspiration ; & les plus méchans, contraints de l'avoüer.

J'ai compris d'ailleurs, que sa mort toute seule n'eût fait que pallier le mal pour un temps, & ne l'eût pas guéri pour toujours. Que s'il quitte Rome, s'il est suivi de ses partisans, & s'il rassemble de toutes parts au même endroit tous les factieux : non seulement nous étoufferons cette peste, dont les progrès sont déjà si grands ; mais nous arracherons jusqu'à la racine, jusqu'au germe de tous nos maux. Car, PERES CONSCRITS, il y a long-temps que cette Conjuration se trame : mais la fureur, l'audace, toute sorte de crimes sont venus, je ne sais comment, à maturité, sous mon Consulat. Encore une fois, de n'ôter la vie qu'au Chef de ces brigands, ce seroit peut-être suspendre pour un peu de temps nos peines & nos craintes : tandis que le danger, toujours le même, se renfermeroit dans les veines &

dans les entrailles de la République. Comme des malades qui ont une fiévre violente, semblent d'abord s'être soulagez en buvant de l'eau froide dans le fort de l'accès, & que par là ils s'attirent un redoublement plus fâcheux : de même, quand le supplice du Chef nous donneroit quelque relâche, si le reste des Conjurez lui survit, nos maux ne feront que croître.

Que les méchans se retirent donc. Que séparez des bons, ils fassent un corps à part. Qu'ils mettent, comme je l'ai dit souvent, les murs de Rome entre eux & nous. Qu'ils cessent de tendre des piéges au Consul jusque dans sa maison ; d'investir le Tribunal du Préteur ; de venir avec des poignards au Sénat ; de préparer (1) des torches pour nous brûler. Qu'enfin on lise sur le front de tout citoyen, les sentimens qu'il a pour la Patrie. Je

(1) Il y a dans le Texte, *malleolos & faces*. Ces *malleoli* étoient une sorte de machine dont la description se trouve dans Ammïan Marcellin, liv. 23. ch. 19.

Je vous annonce, PERES CONSCRITS, & repoſez-vous en ſur l'attention des Conſuls, ſur l'autorité de cet auguſte Corps, ſur la valeur des Chevaliers Romains, ſur le zéle unanime de tous les fidéles citoyens: je vous annonce qu'au départ de Catilina, tous ſes deſſeins vont être découverts, manifeſtez, renverſez, punis.

Avec (2) de tels préſages, Catilina, partez, & faites-nous une guerre ſacrilége, dont l'iſſuë ſera le ſalut de la République, votre perte aſſurée, & la ruine entiére de tous ceux que

(2) Voilà dans ce ſeul mot, *Partez*, tout ce qui eſt à conclure de ce Diſcours. Et c'eſt par la Concluſion qu'il faut juger du Diſcours entier, parce que les autres parties du Diſcours ne ſont faites que pour la Concluſion.

Une récapitulation exacte fera voir que Cicéron n'a jamais perdu de vuë ces deux propoſitions.

I. *Que Catilina, convaincu d'avoir conſpiré contre la République, doit s'éloigner de Rome.*

II. *Que le Conſul, quoique bien fondé à décerner peine de mort contre Catilina, fait prudemment de conſentir, & même de contribuer à ſon évaſion.*

que le crime, que le parricide vous aſſocie.

O vous, dont le culte fut établi par Romulus, & ſous les mêmes auſpices que cet Empire ! Vous, à qui le nom de *Stateur* n'eſt pas donné en vain ! Protégez vos autels, Jupiter ! Protégez les temples des Dieux, les murs de Rome, nos maiſons, nos vies, nos biens : & faites que tous ces brigands, dont le déteſtable complot a pour but d'exterminer les bons citoyens, d'anéantir la Patrie, de ſaccager l'Italie, ſoient livrez avec leur Chef aux plus cruels ſupplices, & pendant leur vie, & après leur mort.



SECONDE CATILINAIRE,

Prononcée devant le Peuple, le 9 Novemb. 690.

Vous n'avez plus, Romains, au milieu de vous, cet audacieux, ce furieux Catilina, qui ne respiroit que le crime, qui avoit juré la perte de la Patrie, qui menaçoit de mettre tout à feu & à sang. Je lui ai tenu un discours, qu'il a regardé, ou comme un commandement de partir, ou comme une permission de se retirer, ou comme (1) nos derniers adieux. Il est parti enfin, il a pris la fuite. Vous ne renfermez

(1) On prétend que c'étoit l'usage d'accompagner jusqu'aux portes de Rome un citoyen qui alloit en exil; & c'est ici ce que la phrase latine paroît signifier. Il y a dans la suivante, quatre mots presque synonymes, *abiit, excessit, evasit, erupit*, dont la version

fermez plus dans l'enceinte de vos murs, le monſtre qui travailloit à les abattre. Voilà l'unique Chef de cette guerre inteſtine, vaincu ſans bruit, ſans réſiſtance. On n'aura plus à redouter ce poignard, qui nous pourſuivoit au Champ de Mars, ſur la Place, dans le Sénat, dans l'intérieur même de nos maiſons. Hors de Rome, Catilina eſt hors d'état de nuire. Il n'eſt plus qu'un ennemi déclaré, contre qui, ſans que perſonne s'y oppoſe, nous avons droit d'en venir à la voie des armes. Pour le dérouter, pour le dompter pleinement, il n'a fallu que le forcer à lever l'étendart de ſon brigandage.

Quelle penſez-vous qu'ait été ſa douleur, de quitter Rome, ſans l'avoir réduite en cendres; d'y laiſſer encore

litérale ne pourroit faire qu'un mauvais effet. Heureuſement les vraies beautez de l'Eloquence ne conſiſtent pas dans ces ſortes de minuties, qu'on ne ſauroit faire paſſer d'une langue dans une autre; & ce ſeroit tout gâter, que de vouloir toûjours rendre tout, mot pour mot.

encore des citoyens, sans les avoir passez au fil de l'épée ; de voir que nous lui avons arraché le fer d'entre les mains, avant qu'il l'ait teint de notre sang ?

Toutes ses entreprises sont anéanties, toutes ses espérances confonduës : & sans doute que ses regards se tournent souvent vers la proie qu'il a manquée ; vers Rome qu'il se flattoit d'engloutir, mais que je crois bien charmée d'avoir jetté hors de ses entrailles un si dangereux poison.

Que si pourtant il se trouve des citoyens zélez, tels qu'ils auroient dû être tous, qui jugent que j'aie eu tort de ne pas arrêter Catilina, & que mal à propos je triomphe ici de son évasion : sachez, ROMAINS, que ce n'est point ma faute, mais celle des conjonctures où je me voyois. Il falloit depuis long-temps, je l'avouë, lui avoir fait subir les plus rigoureux supplices ; & je sais que l'exemple de nos ancêtres, que le devoir de ma charge, que le bien public me demandoit sa mort. Mais

combien vous figurez-vous qu'il y avoit de gens, qui n'ajoutoient pas foi à mon rapport ? Combien, qui, pour n'être point assez éclairez, n'en sentoient pas les conséquences ? Combien, qui cherchoient même à défendre l'accusé ? Combien, qui, à mauvaise fin, tâchoient de le servir ? Je lui aurois cependant ôté la vie, & il y a long-temps, au hazard de voir ma conduite blâmée, au hazard d'y périr moi-même, si j'avois crû que sa mort vous eût mis en sûreté. Mais quelque juste qu'elle fût ; si je l'avois ordonnée avant que son crime fût notoire, j'allois par-là soulever contre moi une infinité de personnes, qui m'auroient mis hors d'état de poursuivre ses complices. J'ai donc voulu amener les choses au point que Catilina étant reconnu incontestablement pour ennemi, vous pussiez ouvertement le combattre.

Or jugez, ROMAINS, si je le trouve bien à craindre dehors, puisque c'est pour moi une peine qu'il ne soit pas sorti mieux accompagné;

Plût aux Dieux qu'il eût emmené avec lui toute sa suite ! Car que nous a-t-il emmené ? Un Tongillus, insigne calomniateur, & noté (2) comme tel dès sa prémiére jeunesse. Un Publicius, un Munatius, dont les dettes, contractées au cabaret, n'eussent pû causer de mouvement dans l'Etat. Mais quels hommes nous a-t-il laissez ? Et qui ne seroit effrayé de leurs dettes, de leur crédit, de leurs alliances ? J'ai le dernier mépris pour une armée, où il n'y aura que vieillards réduits au désespoir, que paysans conduits par un esprit de libertinage, que dissipateurs, que banqueroutiers, à qui, je ne dis pas seulement la lueur de nos armes, mais un simple édit du Préteur feroit

(2) J'ai suivi en cet endroit la derniére conjecture de M. le Président Bouhier. Quelquefois *Calumnia* signifie une fausse accusation intentée en justice : & dans ce cas-là notre mot *Calomniateur* est foible. Mais pour employer une expression juste en françois, il faudroit être plus sûrs que nous ne le sommes, de ce qu'il doit y avoir dans le Texte.

roit prendre la fuite. Tiendront-ils ; & contre nos légions Gauloises ; & contre les milices commandées par Métellus, soit dans le Picentin, soit dans la contrée (3) des Gaulois ; & contre les recruës que nous faisons tous les jours ? Mais ceux que je crains, ce sont ces hommes parfumez, & couverts (4) de pourpre, que je vois à toute heure voltiger dans nos Places, assiéger l'entrée du Sénat, paroître même dans cette auguste assemblée. Je souhaiterois que Catilina les eût dans son Camp : & jusqu'à ce qu'ils y soient, ce n'est pas au dehors, songez-y bien, c'est au dedans qu'il faut chercher l'ennemi.

Je les crois d'autant plus formidables,

(3) *Ager Gallicus*, aujourd'hui *la Lombardie*, mot qui m'a paru trop récent pour entrer dans une traduction, où il faut, autant que cela se peut, conserver les noms de l'ancienne Géographie.

(4) Il n'y avoit guére que les Sénateurs & les Chevaliers, dont les robes fussent ornées de pourpre : mais avec des différences, où il n'est pas néceſſaire que j'entre ici.

bles, qu'ils me ſavent informé de leurs mauvais deſſeins, & ne s'en alarment pas. Oui, je ſais à qui l'on a donné pour ſon partage l'Apulie; à qui l'Etrurie; à qui le Picentin; à qui la contrée des Gaulois; à qui la commiſſion de brûler Rome, & d'égorger les habitans. Je ſais toutes les meſures que les Conjurez prirent dans leur derniére aſſemblée noctúrne. Hier j'en rendis compte au Sénat. Ils ne l'ignorent point. Catilina en fut lui-même ſi fort effrayé, que d'abord il diſparut. Et ceux-ci qu'attendent-ils donc? Ils feroient dans une erreur bien groſſiére, s'ils comptoient que j'aurai toujours la même indulgence. J'ai réuſſi à ce que je voulois: à vous convaincre tous qu'il y a une conjuration: ſi ce n'eſt qu'on veuille dire que ceux qui marchent ſur les traces de Catilina, ne ſe propoſent point le but de Catilina. Il n'eſt donc plus temps d'être doux. Il faut dans la conjoncture préſente un procédé rigoureux. Qu'ils ſe retirent, je le veux bien, & c'eſt toute la grace

que je puis encore leur faire. Qu'ils ne laissent point languir Catilina en leur absence. Je leur dirai quelle route il prend : il va par la voie *Aurelia :* pour peu qu'ils se hâtent, ils le rejoindront sur le soir. Quand cet égoût ne nous infectera plus, heureuse alors, heureuse la République ! Par l'éloignement seul de Catilina, elle me paroît avoir déjà repris vigueur.

Peut-on, en effet, imaginer quelque crime, qui ne lui fût point venu dans l'esprit ? Y a-t-il dans toute l'Italie un empoisonneur, un gladiateur, un brigand, un assassin, un parricide, un faussaire, un fourbe, un débauché, un libertin, un adultére, une femme perduë, un corrupteur de jeunes gens, & pour tout dire enfin, un scélerat, de quelque espèce que ce soit, qui ne convienne d'avoir été intimement lié avec lui ? Quel meurtre s'est fait sans lui depuis quelques années ? Quelle prostitution, dont il n'ait pas été le ministre ? Pour séduire de jeunes-hommes, quel suborneur eut jamais

ſes talens? Plein lui-même d'un amour infame pour quelques-uns, & ſervant les autres dans leurs plus honteuſes débauches; promettant à ceux-ci la joüiſſance de leurs plaiſirs, & donnant à ceux-là, non ſeulement la penſée, mais les moyens d'abréger les jours de leurs péres. Auſſi voit-on que dans un moment il eſt venu à bout d'atrouper une étonnante quantité de ſcélérats, tant de la ville que de la campagne. Pas un homme obéré, ni dans Rome, ni dans le moindre coin de l'Italie, qu'il n'ait engagé dans cette incroyable conſpiration.

Admirez que les penchans même qui ont le moins de rapport, ne ſont pas incompatibles en lui. Parmi les Gladiateurs les plus déterminez, pas un qui ne ſe diſe de ſes amis: & parmi les Comédiens les plus laſcifs, pas un qui ne ſe vante d'avoir vêcu avec lui, comme avec ſon égal, à peu près. Voilà quelles ſortes de gens lui ont fait la réputation d'homme endurci à la fatigue; & cela, ſur ce que dans le cours de ſes voluptez,

& de ses brigandages, il a eu occasion d'apprendre à braver le froid, la faim, la soif, les veilles : faisant servir à d'infames débauches, & à une audace criminelle, les ressources données à l'homme pour se porter au travail & à la vertu.

O ! si tous ses partisans le rejoignoient ; si cette foule de scélérats quittoit Rome ; quelle félicité pour cette ville ! quelle gloire pour mon Consulat ! Ils ne mettent plus de frein à leur licence ; ils ne renferment plus leurs passions dans les bornes de l'humanité ; ils n'ont dans l'esprit que meurtres, que rapines, qu'incendies. Ils ont absorbé leur patrimoine ; ils n'ont plus ni biens, ni crédit ; & cependant, comme s'ils étoient dans leur abondance d'autrefois, ils conservent leurs mêmes desirs. Encore faudroit-il les tolérer, quoiqu'il n'y eût rien de bon à espérer d'eux, si nous ne trouvions à redire dans leur conduite, que l'intempérance, le jeu, & les femmes. Mais souffrira-t-on (5) que des misérables, abrutis par la crapule,

dressent perpétuellement des embuches aux plus gens d'honneur ? Que languissamment couchez dans leurs festins, tenant des femmes impudiques entre leurs bras, gorgez de vin & de viandes, couronnez de fleurs, tout parfumez, épuisez par leurs incontinences, ils parlent de brûler Rome, & de massacrer tout ce qu'il y a de citoyens, qui ont de la probité ?

Je vois approcher le coup fatal, qui mettra fin à leurs dissolutions, & à leurs crimes. Ou la peine qu'ils méritent, est déjà toute prête, ou elle va l'être incessamment. Puisque mon Consulat ne sauroit guérir ces membres gangrenez, du moins, en les

(5) *Que des lâches dressent des embuches à des hommes très-courageux, des insensez à des hommes très-sages, des ivrognes à des gens sobres, ceux qui dorment à ceux qui veillent ?* Voilà le Texte rendu litéralement. Mais des figures trop marquées ne réussissent pas toujours en françois. Jamais le Traducteur ne se trouve dans cet embarras avec Démosthéne.

Quelque admirable que soit un Auteur, il ne doit être imité qu'avec précaution, & suivant le génie de notre langue.

les retranchant, j'aurai par là prolongé la durée de cet Empire, non pas de quelques années, mais de plusieurs siécles. Car nous n'avons point de nation à craindre : point de Roi qui ose nous attaquer : tout est tranquille au dehors, & par mer, & par terre, grace à la valeur d'un (6) de nos Guerriers : il n'y a plus de péril, qu'au dedans : l'ennemi est dans l'enceinte de nos murs : l'incontinence, la folie, la scélératesse, voilà, ROMAINS, contre qui nous avons à nous battre. Je serai votre Général. Je prens sur moi la haine des méchans. Tout ce qui donnera espérance de guérison, je le sauverai : mais pour ceux dont la corruption est sans reméde, je ne souffrirai pas que leur venin se communique plus avant. Ainsi, ou qu'ils se retirent, ou qu'ils se tiennent ici en paix : ou, s'ils ne veulent ni sortir, ni se corriger, qu'ils s'attendent à être punis, comme ils le méritent.

Mais

(6) Pompée, qui cette même année 690 achevoit de soumettre l'Orient aux Romains.

Mais d'autre côté aussi, quelques-uns publient que j'ai exilé Catilina. Pour bannir un citoyen, s'il ne falloit que lui dire une parole, j'aurois bien-tôt banni quiconque tient de tels discours. Oui sans doute, Catilina est d'une modestie, d'une timidité si grande, qu'il n'a pû soutenir la voix du Consul : dès qu'on lui a parlé d'éxil, il y est allé, il s'est d'abord soumis.

Hier, ayant manqué d'être assassiné chez moi, je convoquai le Sénat dans le Temple de Jupiter *Stateur*, & je rapportai tout aux Péres conscrits. Quand Catilina se présenta, fut-il regardé, fut-il salué par quelque Sénateur ? On crut voir en lui, ne disons pas simplement un mauvais citoyen, mais un mortel ennemi. Il voulut s'asseoir : les principaux de cette auguste Compagnie, qui étoient du côté où il alloit se placer, quittérent leurs siéges, & mirent du vuide entre eux & lui. Alors, moi, ce violent Consul, dont un mot suffit pour exiler un citoyen, je lui demandai s'il ne s'étoit pas

trouvé à l'assemblée, qui s'étoit tenuë la nuit chez Lecca? Tout hardi qu'il est, il n'osa me répondre, convaincu par le témoignage de sa conscience. Je continuai mon rapport. Je racontai ce qu'il avoit fait cette nuit-là; ce que la nuit suivante il vouloit faire; comment la guerre qu'il nous préparoit, étoit toute arrangée dans son idée. Je le vis embarrassé, interdit; & je lui demandai enfin, qu'est-ce qui arrêtoit un départ si bien médité? Pourquoi il n'alloit pas où il avoit déjà envoyé des armes, des haches, des faisceaux, des trompettes, des étendars, & même son Aigle d'argent, cette Divinité, qui avoit de sacriléges autels dans sa maison?

Un homme donc, qui partoit actuellement pour nous faire la guerre, on dira que je l'aurai exilé? Apparemment, ce n'est point à lui qu'obéissent les troupes campées sous (7) Fésule. Vous verrez qu'elles sont

(7) *Fæsulæ*, aujourd'hui *Fiesoli*, ville de Toscane, à qui l'on donne Atlas pour fondateur, selon Politien d'après Bocace.

ſont au Centurion Mallius, qui de ſon chef déclare la guerre au peuple Romain: que Catilina n'y a point de part: qu'il n'eſt point attendu au Camp: & que bien loin de s'y rendre, ce prétendu exilé va droit à Marſeille, comme le bruit en court.

Triſte condition, que d'avoir non ſeulement à conduire, mais à ſauver une République! Quoi, ſi la peur venoit à s'emparer de Catilina, maintenant que je l'ai mis en déroute, non ſans beaucoup de travaux & de périls; ſi changeant tout à coup de penſée, il renonçoit à ſa faction; ſi tout à coup ſe détournant du chemin, qui le méne à une guerre criminelle, il prenoit effectivement le parti de s'exiler: dans ce cas-là, on ne diroit pas que je l'ai prévenu, deſarmé, effrayé, deſeſperé; on diroit que c'eſt un homme innocent, qui a été banni par les menaces & par la violence du Conſul. Au lieu de le regarder comme un ſcélerat, on trouveroit qu'il mérite d'être plaint; & moi, au lieu de paſſer pour un Conſul zélé, je paſſerois

pour le plus cruel des tyrans.

Je veux bien, ROMAINS, que la haine & l'injustice s'acharnent sur moi, pourvû qu'à ce prix-là j'éloigne de vous le fleau de cette guerre sacrilége. Qu'on m'accuse d'avoir envoyé Catilina en exil, j'y consens, pourvû qu'il y aille. Mais croyez-moi, il n'y songe point. Aux Dieux ne plaise que pour ma justification, je souhaite qu'il soit vû à la tête d'une armée : dans trois jours cependant la nouvelle vous en viendra : & s'il arrive qu'on me juge répréhensible, je crains fort que ce ne soit bien moins pour l'avoir chassé, que pour avoir permis son évasion.

Mais, quoique sa fuite ait été volontaire, si pourtant il se trouve des gens qui disent que je l'ai banni : quels discours ces gens-là tiendroient-ils donc, si je lui avois ôté la vie ?

Ils publient qu'il se retire à Marseille ; non qu'ils le croient ; mais parce qu'ils en ont peur. Avec toute cette pitié qu'ils affectent, ils seroient bien fâchez qu'il fût allé à

Marſeille, & non pas au Camp de Mallius. Pour lui, quand même la démarche qu'il fait actuellement, ne feroit pas méditée de longue main ; toujours aimeroit-il mieux perdre la vie dans ſa profeſſion de brigand, que de la paſſer dans un lieu d'exil.

Au fond, puis qu'à cela près, qu'en ſortant de Rome il nous y a laiſſez en vie, toutes ſes autres entrepriſes lui réüſſirent toujours : loin de nous plaindre qu'il aille en exil, c'eſt ce que nous devons ſouhaiter.

Mais à quoi bon parler ſi long-temps d'un ennemi ſeul ; d'un ennemi, qui ſe donne pour tel ; & qui a ceſſé de nous être formidable, depuis qu'il y a, comme je l'ai toujours deſiré, un mur entre nous & lui ? Pourquoi ne rien dire de ces ennemis couverts, qui ſe tiennent dans Rome, qui ſont au milieu de nous ? Je ſouhaite certainement bien moins leur punition, que leur amandement. Je voudrois, & il n'y aura rien d'impoſſible, s'ils veulent me croire, je voudrois les réconci-

Il y en a d'autres, qui ſont endettez pareillement, & qui, de plus, ſont dévorez par leur ambition. Ils voudroient dominer, ſe voir dans les premiéres dignitez ; & comme ils deſeſpérent d'y parvenir durant le calme, ils ſouhaiteroient un orage. J'ai à leur dire à eux, ce que je dis en même temps à tous : qu'ils ne verront point leurs deſirs accomplis : que ma vigilance, mes ſoins, & les précautions que je prens, détruiront tous leurs projets : qu'il y a dans Rome une multitude infinie de bons citoyens, unanimement prêts à ſignaler leur courage & leur fidélité : que nous avons des troupes innombrables : & qu'enfin les Dieux immortels ne laiſſeront pas ſuccomber à un ſi noir attentat, ce Peuple invincible, ce floriſſant Empire, cette Capitale de l'Univers. Mais d'ailleurs, quand même ces traîtres auroient prévalu : eſt-ce que dans le ſang des Citoyens, & dans les cendres de la Patrie, ils y trouveroient encore des Conſulats, des Dictatures, des Royaumes ? Et ne voient-
ils

ils pas que ces dignitez feroient alors le partage de quelque efclave, ou de quelque gladiateur ?

Une troifiéme claffe eft compofée d'hommes avancez en âge, mais que le travail a endurcis. Ce Mallius, à qui Catilina vient de fuccéder, eft de leur troupe. Ils fortent des colonies de Sylla : colonies où je veux croire qu'il n'entra que d'honnêtes gens, mais qui fe voyant tout d'un coup dans l'abondance, & lorfqu'ils s'y attendoient le moins, n'ont pas ufé modérément de leurs richeffes. Ils ont voulu bâtir comme des feigneurs, avoir des terres, des (9) équipages, nombre d'efclaves, donner dans les feftins : & par là ils fe font endettez, mais à un tel point, que pour s'acquitter, ils auroient befoin de retirer Sylla du tombeau. Ils ont engagé auffi dans leur parti quelques miférables payfans, qui ne font avec eux qu'un même corps de brigands & de voleurs.

(9) Il y a dans Cicéron, *lecticis*, des litiéres.

leurs. Ils les ont gagnez en leur faisant espérer qu'on renouvelleroit ces proscriptions, qui les avoient enrichis du temps de Sylla. Mais je les en avertis, c'est un temps qui ne reviendra plus. Ils n'ont plus de Dictateur à espérer. Car (1) les cruautez, qui s'exercérent alors, ont fait à la République une plaie si profonde, que non seulement les hommes, mais les brutes même, si je l'ose dire, ne souffriroient rien de semblable aujourd'hui.

Pour la quatriéme classe, c'est un mêlange confus de toute sorte de gens, soit de la ville, soit de la campagne ; que leur paresse, leur mauvaise conduite, leurs dépenses excessives, ont ruinez depuis longtemps ; & qui, hors d'état de se relever jamais, las de se voir à toute heure citez & condannez en justice, vont se jetter, dit-on, dans le Camp de Mallius. Infames banqueroutiers, que je ne compte point pour

(1) Voyez dans Florus, liv. III, ch. 21, le récit de ces cruautez, en abrégé.

pour des ſoldats. Au cas qu'ils ne puiſſent point ſe ſoutenir, hé bien qu'ils tombent : de telle ſorte pourtant, que non ſeulement Rome, mais leurs voiſins même ne s'apperçoivent pas de leur chute. Je ne ſais, au reſte, ni pourquoi ils veulent périr avec infamie, faute de pouvoir vivre dans la ſplendeur ; ni comment ils ſe figurent que de périr en compagnie, ce ſoit quelque choſe de plus doux, que de périr tout ſeul.

Je mets au cinquiéme rang les parricides, les aſſaſſins, tous les ſcélérats de profeſſion. Pour ceux-là, ne les ſéparons point de Catilina, ils ſont trop bien enſemble. Qu'ils ſoient tous accablez ſous une même ruine, puiſqu'il n'y a pas de priſon aſſez ſpacieuſe pour les contenir.

Enfin, ceux que je compte pour les derniers de tous, parce qu'auſſi-bien le ſont-ils en mérite, ce ſont ces jeunes-gens, que Catilina s'eſt choiſis de ſa main, & qu'il a toujours à ſes côtez : que vous voyez ſi propres, une chevelure arrangée, point ou peu de barbe, de longues

(2) tuniques à manches, des robes flotantes ; qui n'ont d'autre métier, & ne ſont capables d'autre travail, que de paſſer les nuits à table. Auprès d'eux ils attirent tous les joüeurs, tous les impudiques, tous les débauchez. Ils ſavent, ces enfans ſi jolis, ſi délicats, encore autre choſe qu'aimer, & qu'être aimez ; que chanter, & que danſer : ils ſavent l'uſage du poignard & du poiſon. Tant que cette jeuneſſe ne ſera pas chaſſée, extirpée, vous aurez dans Rome une pépiniére de Catilinas. Mais les pauvres gens à quoi ſongent-ils ? Eſt-ce qu'ils prétendent mener leurs maîtreſſes à l'armée ? Pourront-ils néanmoins s'en paſſer, préſentement ſur-tout que les nuits ſont longues ? Et comment s'accommoderont-ils des frimas & des neiges de l'Apennin ? Ils ſe croient peut-être apprivoiſez avec le froid, parce qu'ils ſe ſont faits à danſer nuds dans les feſtins. O ! que je crains une guerre où le Général aura pour cohorte

(2) Voyez Aulu-Gelle, liv. 7. ch. 12.

cohorte (3) Prétorienne ; tous ces impudiques autour de lui !

Pour pouvoir donc résister aux excellentes troupes de Catilina, voyons, ROMAINS, ce que nous avons. Opposez d'abord à ce vieux (4) Gladiateur estropié, vos Consuls & vos Généraux. Produisez ensuite la fleur & la force de toute l'Italie, pour faire tête à ces misérables noyez de dettes. Vous avez de votre côté, & colonies, & villes municipales : tandis que l'ennemi a pour tout retranchement, quelques éminences couvertes de bois. Tant d'autres avantages qui vous rendent si considérables & si puissans, ne doivent pas se mettre en paralléle avec la pauvreté & l'indigence de ce voleur. Mais sans compter toutes les ressources que nous avons,

(3) On appeloit *Cohorte Pétorienne*, la Cohorte ou Compagnie qui gardoit le Général. Elle étoit composée de quatre à cinq cents hommes, choisis entre les plus braves. Voyez Festus, liv. 14.

(4) à Mallius. Il ne devoit pas être jeune ; puisqu'il avoit servi sous Sylla.

avons, & qui lui manquent, le Sénat, les Chevaliers, le Peuple, la Ville, le Trésor, les revenus de l'Etat, toute l'Italie, toutes les provinces, les nations étrangéres : sans compter, dis-je, toutes ces ressources, & à n'examiner que les différens motifs qui nous font prendre les armes, on voit assez où est la supériorité. Ici la pudeur combat, là c'est l'insolence : ici la pudicité, là la débauche : ici la droiture, là la mauvaise foi : ici la piété, là le crime : ici la fermeté, là la fureur : ici l'honneur, là l'infamie : ici le devoir, là la passion. D'une part sont l'équité, la tempérance, la force, la prudence, toutes les vertus armées contre l'iniquité, contre la lubricité, contre la lâcheté, contre la témérité, contre tous les vices. Et pour tout dire enfin, l'abondance est ici en guerre avec la disette, la raison avec l'aveuglement, la sagesse avec la folie, l'espérance la plus juste avec un desespoir total. Quand donc les hommes viendroient à nous manquer, les Dieux immortels ne

feront-ils pas que de si grandes vertus écrasent tant de vices si affreux ?

Ainsi, ROMAINS, continuez à bien garder vos maisons. Pour la sûreté de la Ville, j'y ai pourvû, sans vous causer ni trouble, ni embarras. J'ai fait savoir dans nos colonies, & dans nos villes municipales, l'évasion nocturne de Catilina ; elles se garantiront aisément de ses insultes. Quoique les Gladiateurs, qui est le corps sur lequel il comptoit davantage, soient mieux intentionnez que beaucoup de Patriciens, je ne laisserai pas d'y avoir l'oeil. Prévoyant ce qui est arrivé, j'avois par précaution envoyé Métellus attendre l'ennemi dans le Picentin, & dans la contrée des Gaulois, où, s'il ne le terrasse pas, du moins il observera ses mouvemens, & rendra tous ses efforts inutiles. A l'égard des autres mesures qu'il nous convient de prendre, je vais en conférer avec le Sénat, dont vous voyez que l'assemblée se forme.

Mais auparavant revenons à ceux qui par l'ordre de Catilina se tiennent

dans Rome pour y travailler à notre perte commune. Quoique dès-là ils se déclarent nos ennemis, cependant, puisqu'ils sont nez citoyens, je veux bien les avertir encore une fois, & leur dire que ma douceur, où l'on a crû voir de l'excès, n'a eu pour but que de faire éclorre leurs complots. Qu'au reste, je ne saurois présentement oublier que c'est ici ma Patrie, que j'y suis Consul, & que je dois, ou vivre avec mes compatriotes, ou mourir pour eux. On n'arrête point aux portes, on n'épie point sur les chemins : sortira librement qui voudra. Mais quiconque restera dans Rome, s'il y excite le moindre trouble, si j'apprens qu'il trame, qu'il conçoive quelque entreprise contre la Patrie, il y trouvera, & des Consuls vigilans, & de vertueux Magistrats, & un Sénat vigoureux, & des armes, & une prison destinée par nos péres à la punition des crimes, où la notoriété se trouve jointe avec l'atrocité.

Tout se passera de telle sorte, ROMAINS, que les plus grands desor-

dres soient appaisez sans bruit ; les plus grands périls repoussez sans tumulte ; une guerre inteſtine, la plus dangereuse & la plus cruelle qui fut jamais, terminée par un (5) Général en robe, par moi seul. Je me conduirai de maniére qu'il n'y ait pas même, s'il se peut, un des coupables, qui porte dans l'enceinte de cette ville, la peine de son crime. Ou, si la hardiesse de quelque attentat, si le danger éminent de la Patrie me force à démentir ma douceur ; je ferai ce qui passe le vrai-semblable au milieu de tant d'embuches secrettes, je ferai qu'il n'en coûte la vie à pas un seul des bons citoyens, & que le châtiment d'un petit nombre vous mette tous en sureté.

Je

(5) Il y a en Latin, *me uno togato duce :* & cette circonstance de n'avoir pas quitté la robe qui se portoit en temps de paix, *Toga*, pour prendre l'habit qui se portoit à la guerre, *Sagum*, paroît à Cicéron une chose si remarqüable, si glorieuse pour lui, qu'il la répéte un million de fois. Tout le monde sait le vers qu'il fit à cette occasion :

Cedant arma togæ, concedat laurea linguæ.

Je m'appuie, en vous promettant de si heureux succès, non sur mes soins particuliers, non sur aucune précaution humaine, mais sur de fréquens & indubitables témoignages des Dieux immortels. C'est eux qui m'ont conduit, & je leur dois la confiance qui m'anime. Ils agissent, non pas au loin, & pour nous secourir dans nos guerres étrangéres, comme autrefois : mais ici même, & pour sauver leurs temples, & nos maisons.

Vous devez, ROMAINS, les prier; leur offrir vos hommages, leur demander qu'après avoir mis cette ville dans un état si florissant, après l'avoir fait triompher de tous ses ennemis sur terre & sur mer, ils la prennent sous leur protection, contre ses propres citoyens, coupables du plus horrible attentat.



TROISIEME CATILINAIRE,

Prononcée devant le Peuple, le 3 Décemb. 690.

VOus êtes, ROMAINS, hors du péril qui vous menaçoit; vos biens, vos femmes, vos enfans n'ont pas été la proie de l'ennemi; on voit encore sur pied cette ville fortunée, le siége d'un Empire si florissant; & vous devez cet heureux événement à l'amour que les Dieux immortels vous ont porté; vous le devez à mes soins, à mes conseils, aux dangers que j'ai courus.

Puis donc que les jours où nous avons été préservez de quelque accident funeste, ne sont pour nous, ni moins précieux, ni moins mémorables, que le jour même de notre naissance: & cela, d'autant plus que

nous concevons & sentons vivement le prix de notre conservation, au lieu que la naissance, avantage incertain en soi, n'est pas accompagnée de sentiment : je me flatte que nos péres ayant mis (1) le Fondateur de Rome au rang des Dieux immortels, le Conservateur de Rome sera honoré, & de vous, & de votre postérité.

J'ai éteint l'incendie prêt à consumer vos temples, vos autels, vos maisons ; & j'ai détourné, j'ai repoussé le glaive, qui alloit vous égorger.

Après en avoir rendu compte au Sénat, il me reste à satisfaire en peu de mots, l'impatience que vous avez

(1) Il y a en Latin, *ad deos immortales benevolentia, famâque sustulimus* : c'est-à-dire: *nous l'avons mis au rang des Dieux, & par un effet de la bienveillance que nous avons euë pour lui, & par l'immortalité que nous avons donnée à son nom.* Ainsi, en deux mots Cicéron fait comprendre, & le motif pour lequel on a déifié Romulus, & la maniére dont on l'a déifié. Mais pour dire tout cela en François, il eût falu allonger excessivement cette période, qui n'est déjà que trop longue.

avez, ROMAINS, d'apprendre les particularitez de cette Conſpiration, pour vous montrer de quelle conſéquence il étoit de la découvrir, avec quelle certitude la voilà découverte à préſent, & par quels moyens elle l'a été.

Premiérement donc, depuis le peu de jours que Catilina s'eſt retiré, laiſſant dans Rome ceux de ſes complices, qui étoient à la tête du parti; mon unique ſoin a été de pourvoir à vous ſauver de tant d'embuches, dreſſées avec tant de ſecret. Je m'étois figuré qu'en le chaſſant, je le verrois ſuivi de tous les autres factieux; ou que, s'il nous en demeuroit quelques-uns, il ne leur reſteroit après la perte de leur Chef, ni courage, ni force. Je dis, au reſte, que je le chaſſai: & bien loin d'en convenir avec peine, j'ai bien pluſtôt à craindre qu'on ne me faſſe préſentement un crime de ne lui avoir pas ôté la vie. Quoi qu'il en ſoit, quand j'eus vû que ſon départ n'avoit pas entraîné les plus furieux, je ne m'occupai jour & nuit qu'à

épier leurs démarches, pour avoir de quoi vous convaincre que leur attentat, dont l'énormité vous empêchoit d'ajouter foi à mes paroles, n'étoit que trop certain ; & pour vous obliger, par l'évidence du péril, à prendre vos sûretez.

Ayant enfin appris que les Envoyez des Allobroges avoient été sollicitez par Lentulus à soulever les Gaules contre nous ; qu'en y allant, ils devoient avoir une conférence avec Catilina, pour qui lettres & instructions leur avoient été données ; & que Vulturcius, qui lui en portoit aussi, étoit nommé pour les accompagner ; je crus avoir trouvé l'occasion, qu'à toute heure je demandois aux Dieux immortels, non seulement d'aprofondir moi-même les mystéres de la Conjuration, mais de pouvoir les dévoiler au Sénat, & au Peuple.

Hier donc je fis venir chez moi deux hommes d'un grand courage, d'un zéle admirable, les Préteurs (2) Flaccus & Pontinus. Je leur exposai le fait. Je leur donnai mes or-

dres. Eux, avec une ardeur infinie pour le bien public, ils se chargérent de l'exécution : sur le soir se rendirent secrettement au Pont (3) Milvius : se postérent dans les villages voisins, l'un deçà, l'autre delà le Tibre. Ils avoient mené avec eux, sans que personne pût s'en douter, un bon nombre de braves gens; & j'y fis trouver aussi plusieurs jeunes hommes de Réate, bien choisis, & bien armez, qui sont ceux que tous les jours j'emploie dans les besoins du gouvernement. Vers les trois heures (4) du matin, les Envoyez des Allobroges paroissent sur le

(2) L. Valerius Flaccus, pour qui Cicéron, quatre ans après, fit une Oraison que nous avons, & où il parle fort des services que ce Flaccus avoit rendus en cette occasion.

A l'égard de *Pontinus*, d'autres l'écrivent Pomtinus; d'autres Pontinius, Promptinus, ou Promptilius. Mais de quelque maniére qu'on écrive son nom, il n'en est pas plus connu.

(3) Aujourd'hui *Ponte Molle*, à deux milles de Rome, sur le chemin de Viterbe.

(4) Anciennement on divisoit la nuit en

le pont avec une ſuite nombreuſe. Vulturcius en étoit : à l'inſtant ils ſont attaquez : on tire l'épée de part & d'autre. Les Préteurs avoient le ſecret eux ſeuls. Ils ſe montrent : le choc finit : toutes les lettres, bien cachetées, leur ſont remiſes : les Envoyez avec leur ſuite, faits priſonniers, & à la pointe du jour, amenez chez moi.

J'ai d'abord envoyé chercher le déteſtable artiſan de toute cette intrigue, Gabinius, avant qu'il pût ſoupçonner que j'en fuſſe inſtruit. Enſuite, j'ai fait venir Statilius, Céthégus, & Lentulus. Pour celui-ci, il eſt arrivé un peu tard : apparemment, parce qu'il avoit paſſé, contre ſa coutume, une partie de la nuit à écrire des lettres.

Pluſieurs perſonnes, & qui ſont du premier rang, ayant accouru chez moi ſur cette nouvelle dès le matin,

quatre parties, deux avant minuit, deux après. Chaque partie de trois heures. Ainſi *tertia fere vigilia exacta*, c'eſt-à-dire, ſur les trois heures après minuit.

matin, me conseilloient d'ouvrir ces lettres, afin de ne pas m'exposer à donner l'alarme mal à propos, si elles ne contenoient rien d'important. Mais je leur ai remontré que le danger étant public, il falloit que le Conseil public vît le premier de quoi il s'agissoit. Les avis que j'avois reçus, se fûssent-ils trouvez faux, on ne pouvoit, dans une affaire de cette nature, me reprocher trop de circonspection.

A l'heure même j'ai convoqué le Sénat : il s'est assemblé, comme vous avez vû, en grand nombre : pendant que, sur l'avis des Allobroges, j'ai envoyé le Préteur Sulpitius dans la maison de Céthégus, prendre tout ce qu'il y trouveroit d'armes ; & il y a trouvé quantité de poignards & d'épées.

J'ai fait entrer au Sénat Vulturcius, sans les (5) Gaulois. Je lui ai promis sûreté par l'ordre du Sénat, &

(5) Les *Allobroges* étoient ce que nous appelons les Dauphinois & les Savoyards, ou du moins la plus grande partie du pays qui fait

& je l'ai exhorté à nous dire sans crainte tout ce qu'il savoit. Revenu à peine de sa frayeur, il nous a dit que par les instructions & par les lettres, dont Lentulus l'avoit chargé, Catilina étoit averti d'armer les esclaves, & d'avancer incessamment avec son armée, afin que le moment étant venu de mettre le feu à tous les quartiers de la ville, selon le plan qu'ils en avoient dressé, & d'égorger tout ce qu'ils pourroient de citoyens, il se trouvât sur le chemin, à portée de saisir ceux qui prendroient la fuite, & de rejoindre ses associez dans Rome.

Après lui sont entrez les Allobroges, qui nous ont appris ces autres circonstances. Que Lentulus, Céthégus, & Statilius leur avoient juré une foi inviolable, en leur donnant des lettres pour leur Nation. Qu'ils leur avoient fort recommandé,

aujourd'hui ces deux provinces. Et comme ils faisoient partie de la Gaule Transalpine, Cicéron les appelle indifféremment, ou Allobroges, ou Gaulois.

dé, aussi-bien que Cassius, de faire promptement couler de la cavalerie en Italie, où l'on auroit d'ailleurs des gens de pied suffisamment. Que Lentulus leur avoit assuré qu'il étoit ce troisiéme Cornélius, à qui les oracles des Sibylles, & les réponses des Aruspices promettoient la Royauté, dont avant lui on avoit vû Cinna & Sylla en possession. Qu'il leur avoit dit que cette année, la dixiéme depuis l'absolution (6) des Vestales, & la vingtiéme depuis l'embrasement (7) du Capitole, finiroit la destinée de la République. Qu'à l'égard du jour à choisir pour égorger les citoyens, & pour brûler Rome, il y avoit eu contestation, sur ce que Lentulus & les autres vouloient le fixer aux Saturnales,

(6) Une Vestale nommée Fabia, sœur de Terentia femme de Cicéron, fut accusée de s'être laissé séduire par Catilina; mais elle trouva le secret de se faire absoudre. Plutarque rapporte ce fait, qui, selon la date que nous voyons ici, doit être arrivé en 680.

(7) Arrivé sous le Consulat de Scipion l'Asiatique, & de Norbanus Flaccus, en 670.

les, mais que Céthégus trouvoit que c'étoit trop différer.

Enfin, pour abréger ce détail, j'ai ordonné que les lettres attribuées à chacun d'eux, fussent produites. J'ai d'abord montré la sienne à Céthégus, il a reconnu son cachet, j'ai coupé (8) le fil, j'ai lu. Il écrivoit de sa main au Sénat & au Peuple des Allobroges, que comme il feroit exactement ce qu'il avoit promis à leurs Envoyez, il les prioit aussi de faire ce que leurs Envoyez avoient promis. Alors Céthégus, qui un peu auparavant, pour se justifier des poignards & des épées qu'on venoit de trouver chez lui, avoit répondu que toute sa vie il avoit été curieux de bonnes armes: alors, dis-je, abbatu, interdit, convaincu par sa propre conscience, il a tout à coup perdu la parole.

On

(8) Quand la lettre étoit pliée, on passoit de part en part un fil, dont on arrétoit les deux bouts avec de la cire, sur quoi on imprimoit son cachet. Il n'y a pas soixante ans, que c'étoit encore assez l'usage en France, surtout pour les personnes de la Cour.

On a fait entrer Statilius : il a de même reconnu son cachet, son écriture : on a lu sa lettre, qui portoit à peu près les mêmes choses : il a tout avoué.

Prenant ensuite la lettre de Lentulus, je lui ai demandé si le cachet lui étoit connu ? Il ne l'a pas nié. Voilà en effet, lui ai-je dit, une Tête bien connuë ; c'est celle de votre (9) ayeul, homme d'un très-rare mérite, & qui aima passionnément sa patrie : cette image, toute muette qu'elle est, devoit bien vous détourner d'un si horrible attentat. On a lu sur le champ sa lettre, adressée de même au Sénat & au Peuple des Allobroges. Je lui ai dit que s'il avoit quelque chose à dire, il le pouvoit. D'abord il a tout nié. Un moment après, accablé par les preuves qu'on a produites contre lui, il s'est levé, & a demandé aux Gaulois, & à Vulturcius, quelle affaire il avoit avec eux, qui les eût obligez

(9) L. Corn. Lentulus Lupus, Consul en l'année de Rome 598.

gez à le voir chez lui ? Ils lui ont répondu avec précision, & avec fermeté : lui ont dit par qui, & combien de fois lui-même il les avoit fait appeler : lui ont demandé s'il ne leur avoit pas conté la glorieuse destinée que les Sibylles lui promettoient. A ces mots, le trouble de son ame a bien montré jusqu'où va la force de la conscience. Car, quoiquil pût nier ce qu'ils avançoient, il nous a fort surpris tous en l'avoüant. Tel a été son embarras, de se voir pris en flagrant délit, que ni son esprit, ni son expérience dans l'art de la parole, ni cette impudence même, qu'il poussoit au souverain dégré, ne lui ont été d'aucun secours.

Vulturcius, dans ce moment, nous a requis de lire le billet, dont il disoit que Lentulus l'avoit chargé pour Catilina. Quoique Lentulus en ait paru déconcerté, il n'a pas laissé de reconnoître sa main & son cachet. Ce billet, qu'il n'avoit point signé, & où il n'avoit point mis d'adresse, étoit conçu en ces ter-

mes : *La personne que je vous envoie, vous apprendra qui je suis. Montrez de quoi un homme de tête est capable, & songez que dans l'état où sont les choses, il ne vous est plus libre de reculer. Cherchez du secours par-tout, & servez-vous même des plus vils sujets.*

Gabinius, qu'on a fait entrer le dernier, a débuté par nous répondre effrontément ; mais à la fin il est convenu de tout ce que les Gaulois avoient dit.

Pour moi, ROMAINS, tout persuadé que j'étois du crime, par les lettres, par les cachets, par l'écriture, par l'aveu même des coupables : j'en ai cru voir des preuves encore plus certaines de beaucoup, dans leur air, dans leurs yeux, dans leur silence ; car ils étoient si consternez, ils avoient tellement les yeux baissez, & de temps en temps ils se regardoient tellement à la dérobée, qu'ils sembloient être là, non point pour être convaincus par d'autres, mais pour se trahir eux-mêmes.

Les preuvres ayant donc toutes

été ainsi discutées, j'ai pris l'avis du Sénat sur ce qu'il y avoit à faire dans un cas si pressant. Ceux qui étoient à la tête de la compagnie ont parlé avec toute la fermeté possible, & leur avis a été suivi tout d'une voix. Il n'est pas encore rédigé par écrit, mais je l'ai retenu, & le voici.

Premiérement, ROMAINS, on me rend graces, & dans les termes les plus honorables, d'avoir par mon courage, par mes conseils, par mes soins, délivré la République d'un si grand péril. On donne aussi de très-justes loüanges aux Préteurs Flaccus & Pontinus, pour avoir exécuté mes ordres avec vigueur, & avec fidélité. On loue pareillement la fermeté de mon Collégue, d'avoir été inaccessible & impénétrable pour quiconque avoit part à cette conjuration.

Il a été résolu ensuite, que Lentulus, après s'être démis de la Préture, seroit gardé à vuë, de même que Céthégus, Statilius, & Gabinius, lesquels étoient tous présens. On a décerné la même peine, & contre

contre Cassius, qui avoit brigué la commission de brûler Rome ; & contre Céparius, qui s'étoit chargé de soulever les pâtres de l'Apulie ; & contre Furius, un de ces soldats que Sylla établit à Fésule ; & contre Magius, qui avoit mené, de concert avec ce Furius, la négociation des Allobroges ; & contre Umbrénus, affranchi, qui est convaincu de les avoir pour la premiére fois introduits chez Gabinius. Tellement que parmi tant d'ennemis domestiques, le Sénat veut bien ne faire tomber le châtiment que sur ces neuf scélérats, dont il faut espérer que l'exemple tiendra les autres dans le respect.

On a, de plus, ordonné de solennelles actions de graces aux Dieux immortels en mon nom : honneur, qui, depuis que Rome est fondée, ne fut, avant moi, déféré qu'à des Guerriers. On s'explique sur mon sujet en ces termes : *Pour avoir garanti la Ville d'être brûlée ; ses citoyens massacrez ; l'Italie, désolée par la guerre.* Où il est à remar-

quer que si d'autres ont reçu cet honneur, ç'a été pour avoir utilement servi la République; mais que je suis le premier à qui on l'accorde pour l'avoir totalement sauvée.

En dernier lieu, il s'est fait une chose qui demandoit de n'être pas différée. Car, quoique Lentulus, par les preuves que nous avions de son crime, par son propre aveu, & par le jugement même du Sénat, fût déchu de tous les droits attachez au rang de Préteur, & à la qualité de citoyen; nous lui avons cependant fait abdiquer la Magistrature pour nous délivrer du scrupule qu'on pourroit avoir de punir un Magistrat Romain; scrupule, dont autrefois le célébre Marius ne s'embarrassa point, lorsqu'il mit à mort le Préteur (1) Servilius, qui n'étoit personnellement flêtri par aucun decret du Sénat.

Or, tous les Chefs de cette dangereuse faction étant arrêtez, & sous

(1) C. Servilius Glaucia, dont Cicéron fait le caractére dans son Brutus, ch. LXII.

ſous bonne garde : concluez-en, ROMAINS, que la Ville eſt hors de péril, & que toutes les forces, toutes les eſpérances de Catilina ſont évanouïes. Je prévoyois bien, en le chaſſant de Rome, que je n'aurois guére à redouter, lui abſent, ni le profond aſſoupiſſement d'un Lentulus, ni l'énorme peſanteur d'un Caſſius, ni la téméraire fureur d'un Céthégus. Il n'y avoit à craindre que Catilina : mais ſeulement, tant qu'il ſeroit dans l'enceinte de nos murs. Il ſavoit tout, il avoit accès par tout. Il pouvoit, il oſoit aborder, tenter, ſolliciter qui bon lui ſembloit. Eſprit propre à concevoir de grands crimes, propre à les perſuader : & quant à l'éxécution, homme de main. Quoiqu'il eût pour toutes ſes intrigues, des confidens choiſis ; il ne ſe contentoit pas de leur avoir donné ſes ordres ; il vouloit tout voir, tout faire par lui-même. Actif, vigilant, infatigable, il ne craignoit, ni froid, ni faim, ni ſoif.

Je l'avouë, ROMAINS, ſi je n'a-



vois pas éloigné un homme si remuant, si déterminé, si audacieux, si rusé, si appliqué à concerter ses projets, si attentif à les suivre, j'aurois eu peine à dissiper la tempête qui vous menaçoit. Il n'eût pas, sans doute, remis aux Saturnales la ruine de la République : il ne l'eût pas annoncée si long-temps auparavant : il n'eût pas risqué des lettres écrites de sa main, & cachetées de son cachet, témoins irréprochables de son crime. Au lieu qu'en son absence tout cela s'est fait : mais si bien que jamais vol domestique ne fut plus évidemment, plus incontestablement découvert, que l'a été ce prodigieux attentat. J'aurois eu beau me précautionner contre un tel ennemi : s'il fût demeuré à Rome jusqu'à ce jour, nous aurions été forcez d'en venir aux mains, pour ne rien dire de pis ; & certainement nous n'aurions pu, tandis qu'il auroit été au milieu de nous, pourvoir à notre sûreté avec tant de loisir, de silence, & de repos.

Mais, ROMAINS, ce n'eſt point à moi, c'eſt à la puiſſance & à la ſageſſe des Dieux immortels, qu'il faut attribuer la conduite que j'ai tenuë. On ſent bien effectivement, que dans une conjoncture ſi délicate, la ſageſſe humaine n'étoit guére capable d'amener de ſi grands ſuccès : & d'ailleurs les Dieux nous ont aſſiſtez d'une maniére ſi marquée, que nous avons pu en quelque façon les voir de nos yeux. Car, pour ne rien dire ici des feux nocturnes, qui ont embraſé le Ciel vers l'Occident ; pour ne rien dire des foudres, des tremblemens de terre, ni de tant d'autres prodiges arrivez ſous mon Conſulat, & par où il ſembloit que les Dieux nous annonçoient ce que nous voyons ; il y a un fait encore plus ſingulier, & qui ne doit pas être paſſé ſous ſilence.

Vous n'avez pas oublié, ſans doute, que ſous le Conſulat de Cotta & de Torquatus, les tours du Capitole furent frappées du tonnerre ; les ſimulacres des Dieux, dépla-

cez; les statuës de nos Anciens, renversées; l'airain où étoient gravées nos loix, fondu. Et même la foudre n'épargna pas cette statuë dorée de Romulus votre Fondateur, où vous vous souvenez qu'il étoit dans l'attitude d'un enfant, qui fait effort pour atteindre aux mammelles d'une louve. On appela de toute l'Etrurie des Aruspices, qui dirent que ces présages annonçoient des massacres, des incendies, le renversement de nos loix, une guerre civile & domestique, la chute prochaine de Rome & de l'Empire: à moins que les Dieux immortels, appaisez par toute sorte de moyens, ne voulussent en quelque maniére changer (2) l'ordre du Destin. Sur leurs réponses on célébra durant dix jours des Jeux solennels, & on n'oublia rien de tout ce qui parut propre à calmer la colére des Dieux. Ils

(2) Presque tous les Anciens regardoient le Destin comme infléxible, & ses ordres comme inévitables. Ils lui soumettoient même les Dieux.

Ils ajoutérent qu'il falloit ériger une plus grande ſtatuë à Jupiter, l'exhauſſer, & au lieu qu'on avoit mis l'autre du côté de l'Occident, tourner celle-ci vers l'Orient. Que ſi cette ſtatuë, qui eſt celle que vous voyez, regardoit le ſoleil levant, la place publique, & le Palais, ils eſpéroient que les deſſeins formez contre l'Etat, ſeroient découverts, & viendroient à la connoiſſance du Sénat, & du peuple Romain.

Dès-lors cet ouvrage fut ordonné par les Conſuls : mais on y a travaillé ſi lentement, & ſous les derniers Conſuls, & de mon temps, que la ſtatuë n'eſt poſée que d'aujourd'hui.

Qui ſeroit donc aſſez ennemi de la vérité, aſſez téméraire, aſſez inſenſé, pour dire que tout ce que nous voyons, mais particuliérement cette Ville, n'eſt pas gouverné par la ſageſſe & par la puiſſance des Dieux ? Car enfin, quand ces Aruſpices nous prédiſoient des maſſacres, des incendies, la ruine de l'Etat cauſée par d'exécrables ci-

toyens ; on trouvoit alors le crime trop affreux pour y ajouter foi : & vous le voyez, non-seulement médité, mais presque accompli. Hé comment ne pas reconnoître ici la sensible protection de Jupiter, si l'on fait réflexion, que ce matin, à l'heure même qu'on posoit cette statuë, les Conjurez, avec leurs dénonciateurs, passoient sur la Place pour aller par mes ordres au temple de la Concorde ; & que la statuë ayant été posée, & tournée vers le Sénat, & de votre côté, à l'instant nous avons eu des preuves incontestables de tout ce qu'ils tramoient ? Aussi cette circonstance doit-elle rendre plus odieux, & dignes d'un plus grand supplice, des scélérats, qui projetoient de réduire en cendres, & vos maisons, & les temples même, & les autels.

Pourrois-je, sans une présomption insupportable, m'attribuer à moi-même la gloire de les en avoir détournez ? C'est Jupiter, c'est lui, n'en doutez pas, qui leur a opposé sa puissance, qui a voulu sauver le

Capitole, sauver ces temples, sauver Rome, vous sauver tous. C'est la sagesse des Dieux immortels, qui m'a dirigé, & qui m'a fait tomber entre les mains de quoi convaincre si évidemmment les coupables.

Que dire de cette négociation avec les Allobroges ? Jamais Lentulus & ses complices, si les Dieux ne les avoient pas aveuglez, auroienr-ils ainsi confié leurs lettres, & le secret d'une affaire si importante, à des inconnus, & à des étrangers ? Mais d'ailleurs, ne regardez-vous pas comme un coup du Ciel, que des Gaulois, que des gens d'une nation peu soumise, & la seule qui ne manque pas de force, ni peut-être de volonté, pour faire la guerre au peuple Romain, aient préféré votre salut à leurs intérêts propres, & fermé l'oreille aux flatteuses espérances, que leur donnoient des Patriciens ? Sur-tout dans une conjoncture, où ils n'avoient pas besoin de combattre pour nous vaincre ; ils n'avoient qu'à se taire.

Ainsi, ROMAINS, puisque l'on a ordonné des priéres dans tous les temples, acquittez-vous de ce pieux devoir avec vos femmes & vos enfans. Les Dieux immortels, qui tant de fois ont reçu des marques de votre reconnoissance, n'en reçurent jamais de mieux méritées. Vous avez été préservez de la mort la plus cruelle & la plus déplorable: mais préservez sans coup férir, sans armée, sans une goute de sang répandue, sans endosser (3) la cuirasse, & sans avoir d'autre Général que moi, qui n'ai pas quitté ma robe.

Souvenez-vous de vos anciennes guerres civiles, & de celles qui ont été avant vous, & de celles que vous avez vuës. Sylla fit périr Sulpicius; il chassa de cette ville Marius, qui en avoit été le défenseur; & quantité d'hommes vertueux furent de son temps, les uns massacrez, les autres bannis. Octavius, les armes à la main, força le Consul

(3) C'est l'équivalent de *Togati*.

Consul (4) son Collégue à sortir de Rome : & alors cette même place où je parle, fut arrosée de sang, & jonchée de morts. Cinna reprit le dessus avec Marius, & il en coûta la vie à ce que nous avions de plus illustres personnages. Sylla ensuite vengea cette cruauté : mais à quoi bon dire que ce fut par des cruautez encore plus grandes ? Lépidus, dans le démêlé qu'il eut avec Catulus, non-seulement se perdit lui-même, mais en perdit bien d'autres, qui étoient plus dignes de regret.

Or ces dissentions alloient toutes, non pas à détruire, mais seulement à changer notre gouvernement. Ceux qui les causoient, ne souhaitoient pas qu'il n'y eût plus de République, mais seulement de s'y voir les maîtres. Ils ne vouloient pas brûler Rome, mais y dominer. Et cependant toutes ces guerres, quoique

(4) Le Collégue de Cn. Octavius étoit L. Cornelius Cinna, en 667. Voyez Appien, *de bello civ.* liv. 1.

quoique commencées pour des sujets moins considérables que celle-ci, n'ont pû se terminer qu'à la pointe de l'épée. Au lieu que dans celle-ci, la plus cruelle & la plus envenimée qui fut jamais; dans celle-ci, telle que jamais les barbares n'en imaginérent une semblable entre eux; dans celle-ci, où Lentulus, Catilina, Cassius, Céthégus s'étoient fait une loi d'avoir pour ennemi quiconque voudroit se conserver avec la Patrie; dans celle-ci enfin, où l'on aspiroit à ne laisser de tous nos citoyens, que ce qui pourroit se dérober à un massacre général; ni de tout Rome, que ce qui pourroit échaper à un incendie universel; je me suis tellement conduit, ROMAINS, que j'ai entiérement sauvé, & les citoyens, & la ville.

Pour toute récompense, l'unique grace que je vous demande, c'est que vous conserviez un éternel souvenir de cette journée. Voilà le seul monument que je vous prie d'ériger à ma gloire. Insensible à tou-

tes ces ſtatuës muettes, & à toutes ces marques d'honneur, qui peuvent quelquefois n'être pas des marques de mérite, je veux que vos cœurs éterniſent mes triomphes, qu'ils en ſoient les dépoſitaires. Oui, votre ſouvenir fera valoir mes actions, vos diſcours en réhaufferont l'éclat, vos annales les feront paſſer de ſiécle en ſiécle. Une même journée donnera l'immortalité, & à la République, & à mon Conſulat. On n'oubliera jamais qu'en même temps ont vêcu deux citoyens Romains, dont l'un (5) a porté les confins de votre Empire juſqu'où le ſoleil borne ſon cours, & dont l'autre a ſauvé la capitale & le ſiége même de cet Empire.

Mais, entre la guerre inteſtine que je viens de terminer, & les guerres étrangéres dont vos Généraux ſe chargent, il y a cette différence, que pour eux, après la victoire, ils laiſſent des ennemis, ou morts, ou hors d'état de les troubler :

(5) Pompée. Voyez ci-deſſus, pag. 220.

bler : & que pour moi, j'aurai à paſſer toute ma vie avec ceux que j'ai vaincus. Ainſi, ROMAINS, faites en ſorte que ſi les bonnes actions des autres leur ſont avantageuſes, les miennes du moins ne me nuiſent pas tôt ou tard. J'ai empêché que des ſcélérats ne vous fiſſent éprouver leur fureur : c'eſt à vous à empêcher qu'ils ne la tournent contre moi.

A la vérité, je n'ai point à les craindre; car l'amitié des gens de bien eſt un aſyle inviolable, qui me ſera toujours ouvert. J'aurai toujours un appui ſûr, dans le reſpect que l'on porte à la République. Telle eſt la force de la conſcience, que ceux qui voudront oublier ce qu'ils me doivent, ne le pourront qu'en ſe trahiſſant eux-mêmes. Je me ſens, d'ailleurs, un courage, qui, loin de ſuccomber aux menaces des criminels, ſe réveillera toujours à la vuë du crime. Mais enfin, ſi jamais il arrive que les ennemis domeſtiques, dont je vous ai préſervez, réuniſſent leurs efforts con-

tre moi ſeul ; ce ſera pour lors à vous, ROMAINS, de montrer à quoi doivent s'attendre ceux que leur zéle pour votre ſalut engagera deſormais à s'expoſer comme j'ai fait.

Quant à moi, dois-je deſormais regarder la vie comme un ſi grand avantage : ſur-tout ne voyant pas qu'il me fût poſſible, ni de m'acquerir plus de gloire, ni d'aſpirer (6) à de plus grands honneurs ? Il ne me reſte qu'à avoir dans une condition privée, une conduite qui ſoutienne ce que j'ai fait dans mon Conſulat :

(6) Il n'y avoit que la Dictature au-deſſus du Conſulat : mais n'y ayant de Dictateur que dans un temps de trouble, Cicéron, en bon citoyen, n'aſpire point à cette dignité.

Pour lire avec fruit, il faut toujours, à la fin d'une Harangue, en faire la récapitulation. Cicéron & Démoſthéne ſont auſſi méthodiques, mais cachent plus leur art, que nos Orateurs d'aujourd'hui. Une Diviſion bien marquée, bien ſuivie, eſt bonne dans le genre didactique, ou inſtructif. Hors de là il eſt rare qu'elle ne rende pas un Diſcours froid, & incapable de produire ces grands mouvemens, qui demandent que l'Auditeur ne ſoit point averti de la route, par où l'on ſe propoſe de le mener.

Consulat : afin que la haine injuste qui pourroit me persécuter, donne encore du lustre à mes actions, & ne fasse tort qu'à mes ennemis. Je ne me dementirai point, & l'on jugera que la maniére dont je viens de me gouverner, n'a pas été l'ouvrage du hazard.

Allez, car le jour finit, allez, ROMAINS, témoigner, votre reconnoissance à Jupiter votre protectèur. Retirezvous ensuite dans vos maisons; & quoique le danger soit passé, ayez soin pourtant qu'elles soient gardées, comme la nuit précédente. Je ferai en sorte que vous ne soyez pas dans cet embarras plus long-temps, & que vous puissiez joüir d'une éternelle paix.



QUATRIE'ME

QUATRIE'ME CATILINAIRE,

Prononcée dans le Sénat, le 5 Décemb. 690.

JE vois, PERES CONSCRITS, tous vos regards attachez fur moi. Je vois que non feulement vous ètes occupez du péril qui vous menace, vous & l'Etat : mais que, l'Etat fût-il en fûreté, vous feriez inquiets fur ce qui me touche perfonnellement. Au milieu des maux qui m'environnent, il m'eft bien doux & bien confolant que vous daigniez y prendre part. Mais, je vous en conjure au nom des Dieux immortels, oubliez mes intérêts propres, & ne fongez qu'à vous & à vos enfans.

Pour moi, fi la deftinée de mon Confulat eft telle que j'y doive éprouver toute forte d'amertumes & de fouffrances, non feulement je les fupporterai avec fermeté, mais en-

core avec joie, pourvû que la gloire de la République, & le salut du peuple Romain soient le prix de mes travaux.

Rien ne m'a pu mettre, pour un moment, à l'abri des plus affreux périls : ni le Barreau, quoique le centre de l'équité : ni le champ de Mars, quoique consacré par les auspices des Consuls : ni le Sénat, quoique le refuge de toutes les Nations : ni ma propre maison, quoique tout homme regarde sa maison comme un asyle : ni mon lit même, quoiqu'un lit soit destiné au repos : ni ce siége enfin, ce siége respectable, où j'ai l'honneur d'être assis.

J'ai beaucoup dissimulé, beaucoup toléré, beaucoup (1) cédé ; & le tout, pour apporter du reméde à vos maux, sans prendre garde à ce qu'il m'en coûtoit.

Que les Dieux, si la fin (2) de mon Consulat devoit être marquée par

(1) Voyez ici la seconde Remarque de M. le P. Bouhier sur le texte Latin.

(2) Elle tomboit au premier de Janvier

par la gloire d'avoir préſervé du feu, de la guerre, de tous les outrages poſſibles, le peuple Romain, vos femmes, vos enfans, les Veſtales, les temples, les autels, notre floriſſante patrie, l'Italie entiére ; qu'à ce prix les Dieux ordonnent de moi en particulier ce qu'ils voudront, j'y ſouſcris. Et puiſque (3) Lentulus s'eſt imaginé ſur la foi de quelques devins, que ſon nom, par je ne ſais quelle fatalité, annonçoit votre perte ; ne dois-je pas me réjoüir que mon Conſulat, par une autre ſorte de fatalité, aſſure votre ſalut ?

Penſez-donc à vous, & à la Patrie : conſervez vos perſonnes, vos femmes, vos enfans : défendez l'honneur, la vie du peuple Romain : & ceſſez, PERES CONSCRITS, de vous alarmer pour moi. Je dois eſpérer que les Dieux, qui protégent Rome, voudront bien avoir égard à mes ſervices. Mais ſi la mort ſe préſente à moi, elle me trouvera diſpoſé à la recevoir. Jamais la mort ne ſauroit être, ni honteuſe,

(3) Voyez ci-deſſus, page 247.

pour qui a de la fermeté ; ni prématurée, pour qui a été honoré du Consulat ; ni fâcheuse, pour un homme sage.

Je ne pousse pas cependant la dureté jusqu'à n'être pas ému de la douleur, dont est pénétré à mes yeux un frére qui m'est cher, & à qui je le suis. J'ai peine à soutenir les larmes que je vois répandre autour de moi. Une femme consternée ; une fille saisie de frayeur ; un fils, d'un âge encore si tendre, qui se jette entre (4) les bras de la République, & la regarde, ce semble, comme l'ôtage de mon Consulat ; un gendre ici présent, & qui attend impatiemment l'issuë de cette journée ; tous ces objets, à chaque instant, portent mon esprit dans le sein de ma famille. Mais ce qu'opére ma sensibilité, c'est que j'aime mieux sauver au prix de mon sang, & la République, & ma famille,

(4) J'ai lû ici avec Paul Manuce : *Qui mihi videtur amplecti Remp.* Le fils de Cicéron n'avoit alors que deux ans.

mille, que de les voir englouties avec moi l'une & l'autre dans le même précipice.

Ainsi songez, PÈRES CONSCRITS, aux intérêts de la République, & voyez quelles tempêtes fondront sur elle, si vous ne les détournez. Il s'agit ici de prononcer sur la peine dûë, non pas à ce Gracchus, qui brigua une seconde fois la charge de Tribun du peuple; non pas à cet autre Gracchus, qui, au sujet des terres dont il demandoit un nouveau partage, excita une sédition; non pas à ce Saturninus, par l'ordre de qui Memmius (5) fut assassiné; mais à des gens qui se tenoient dans Rome pour y mettre le feu, pour vous y égorger tous, pour y recevoir Catilina. On a leurs lettres, leurs cachets, leur écriture, leur aveu. Ils soulèvent les Allobroges, ils subornent les esclaves, ils appellent Catilina. Ils méditent un tel carnage, qu'il ne puisse rester personne pour déplorer l'extinction du

(5) Voyez Appien, *de bello civ.* liv. I.

du nom Romain, & la chute d'un ſi grand Empire.

Voilà ce que les dénonciateurs ont rapporté. Voilà ce que les coupables ont reconnu. Voilà ce que déjà vous-mêmes vous avez jugé: ſoit en me remerciant, & dans les termes les plus honorables, d'avoir par ma vigilance, par l'aſſiduité de mes ſoins, manifeſté cette affreuſe conjuration: ſoit en donnant ordre à Lentulus d'abdiquer la Préture: ſoit en l'arrêtant priſonnier, de même que ſes complices: ſoit en faiſant rendre graces pour moi aux Dieux immortels, honneur qui n'avoit été fait avant moi, qu'à des Guerriers: enfin, ſoit en décernant hier aux Envoyez des Allobroges, & à Vulturcius, de très-grandes récompenſes. Par-là, ſans doute, vous avez bien fait voir que la condannation de ceux qui ſont arrêtez nommément, étoit déjà toute décidée.

Mais je vais, PE'RES CONSCRITS, vous expoſer cette affaire tout de nouveau, & reprendre vos avis ſur

la punition des coupables, après que j'aurai dit là-dessus ce que je dois en qualité de Consul.

Je voyois depuis long-temps, à la vérité, qu'il se préparoit des mouvemens parmi nous, & que la fureur s'emparoit de certains esprits : mais je n'avois pu me figurer que des citoyens fussent capables d'aller si loin. Présentement, de quelque côté que vous panchiez, il faut se déterminer avant la nuit. Vous concevez l'énormité du crime : détrompez-vous, si vous y croyez peu de personnes impliquées. On ne s'imagine pas jusqu'où la contagion s'est répanduë : elle n'a pas seulement infecté l'Italie, elle a passé les Alpes, & s'est sourdement glissée dans plusieurs de nos provinces. Vous n'en arrêterez pas le cours en différant, en temporisant. Quelque parti que vous preniez, il doit être prompt.

Or les deux opinions, qui jusqu'ici partagent le Sénat, sont celle de Silanus, qui condanne les coupables à perdre la vie ; & celle de Cé-

ſar, qui, excepté la mort, les condanne à toute autre peine.

Ils ont l'un & l'autre opiné, comme il convient à des perſonnes de leur rang, & avec toute la ſévérité requiſe en pareil cas.

Pour (6) le premier, lorſqu'il ne juge pas qu'on doive laiſſer un moment de vie à des ſcélérats, qui ont voulu enſevelir le nom Romain, anéantir notre Empire : c'eſt qu'en effet il voit que ſouvent nos péres ont employé ce genre de peine contre de méchans citoyens.

Quant au ſecond, il eſt perſuadé que de ſoi la mort n'eſt point une peine impoſée aux hommes par les Dieux immortels : que c'eſt pluſtôt, ou une indiſpenſable loi de la nature, ou la fin de nos travaux & de nos miſéres : que par cette raiſon elle a toujours été ſoufferte tranquillement par les ſages, ſouvent même

(6) Silanus avoit opiné le premier, parce qu'il étoit Conſul déſigné. On peut voir Aulu-Gelle, liv. IV, ch. 10, ſur l'ordre qui s'obſervoit dans le Sénat Romain.

me avec une ſenſible joie par les perſonnes courageuſes : mais que certainement une priſon, & une priſon perpétuelle, eſt une peine inventée exprès pour punir les grands crimes.

Ainſi l'avis de Céſar eſt qu'il faut tenir nos coupables en priſon, & les diſperſer dans les villes municipales. Mais de commander que ces villes s'en chargent, il me paroît que cela eſt dur ; & ſi l'on ne fait que les en prier, elles s'y rendront difficilement. Ordonnez pourtant ce qu'il vous plaira. Je m'y conformerai, & je trouverai, du moins je l'eſpére, des gens qui tiendront à honneur d'exécuter ce que vous aurez cru néceſſaire pour le ſalut public.

Mais de plus, Céſar prétend que chaque ville réponde ſous de griéves peines, des priſonniers à elle confiez : il les condanne à une captivité horrible : il veut, & c'étoit une précaution à prendre contre de ſi grands criminels, que jamais on ne puiſſe demander leur grace, ni

au Sénat, ni au Peuple : il leur ravit jusqu'à l'espérance, seule consolation des misérables : il ordonne la confiscation de leurs biens : il ne leur laisse que la vie. Sans doute, de peur qu'en la leur ôtant, ce ne soit mettre fin par un tourment seul, à tous leurs maux, & d'esprit & de corps. Aussi nos Anciens, pour effrayer les méchans, ont-ils enseigné que dans les enfers il se retrouve des supplices qui approchent fort de ceux que craignent les vivans: & cela, parce qu'ils comprenoient que pour qui n'auroit pas ces supplices devant les yeux, la mort toute seule ne seroit pas un objet de terreur.

A ne consulter que mon intérêt particulier, je dois souhaiter, PE'RES CONSCRITS, que vous suiviez l'opinion de César, parce que César étant de ceux que l'on croit portez pour le Peuple, j'aurai peut-être moins de contradictions à craindre, quand je proposerai un avis, dont on saura qu'il est auteur. Je ne sais si l'avis contraire ne me jette pas

dans de plus grands embarras. Quoiqu'il en ſoit, le bien public doit l'emporter ſur mon intérêt perſonnel.

Au reſte, l'opinion de Céſar eſt digne certainement de ſon mérite & de ſa naiſſance : c'eſt un gage qu'il donne à la République, de ſon éternel attachement : par là nous avons vû quelle différence il y avoit entre un flatteur de la multitude, & un homme vraiment populaire, vraiment ami du bien public.

Mais parmi ceux qui veulent paſſer pour populaires, je m'aperçois qu'il nous en manque ici un, qui s'eſt abſenté, ſans doute, pour ne point ſe trouver dans l'occaſion de condanner des citoyens Romains à la mort. Avant-hier, cependant, ſon avis fut qu'on devoit, & les arrêter, & récompenſer magnifiquement leurs dénonciateurs, & rendre, en l'honneur de celui qui les pourſuit, de ſolennelles actions de graces aux Dieux. Or c'eſt aſſez faire entendre comment il penſe ſur ce ſujet.

Pour César, il sait très-bien que la loi *Sempronia* est faite en faveur des citoyens Romains ; mais que tout homme qui se déclare contre la Patrie, perd absolument la qualité de citoyen ; & qu'enfin cette loi n'eut pas lieu à l'égard même de son auteur. Il ne croit pas non plus, qu'on puisse, sur des largesses outrées, & sur de folles profusions, regarder Lentulus comme ami du peuple, tandis qu'on lui voit de si horribles desseins contre l'Etat. Ainsi, quoique très-humain, & três-doux, il ne laisse pas de le condanner à finir ses jours dans une obscure prison : il défend que jamais, dans la vûë de plaire au peuple, on propose d'adoucir ses peines : & afin que la pauvreté mette le comble à sa misére, il ordonne la confiscation de ses biens.

Que vous embrassiez donc l'opinion de César, je me verrai accompagné d'un homme cher au peuple Romain, & qui m'en fera plus volontiers écouter. Que vous suiviez, au contraire, le sentiment de Sila-

nus, il me ſera aiſé de faire voir que c'eſt au fond le parti le plus doux, & qu'en cela ni vous ni moi ne ſommes trop ſévéres.

Mais quel excès de ſévérité à craindre, dans le cas d'un crime ſi énorme? J'en juge par l'impreſſion qu'il fait ſur moi. Car enfin, ſi je fais ici paroître un peu de chaleur, je proteſte qu'elle part d'un mouvement de pitié. Peut-on être plus porté que je le ſuis, à la douceur? Mais je me repréſente cette ſuperbe ville, l'ornement de l'univers, & le ſoutien de toutes les nations, en proie à un ſubit embraſement. Je m'imagine voir dans toutes nos ruës, des tas de citoyens maſſacrez, & ſans ſépulture. Je me mets devant les yeux un Céthégus, dont la fureur ſe baigne dans votre ſang. Je me figure Lentulus le ſceptre à la main, ſelon la deſtinée dont il ſe vantoit; Gabinius honoré de la pourpre; Catilina entrant dans Rome à la tête d'une armée; les méres pouſſant des cris lamentables; les filles, les enfans prenant la fuite;

les Vestales exposées à l'insolence du soldat. J'en frémis : & plus ces horreurs me paroissent propres à exciter notre compassion, plus mon zéle s'anime contre des scélérats, qui ont prétendu nous réduire à de si affreuses extrémitez.

Quoi, si un esclave avoit brûlé la maison, & poignardé la femme & les enfans de son maître : diroit-on de son maître, lorsqu'il le punit avec la derniére rigueur, que c'est le plus cruel de tous les hommes, ou que c'est un cœur sensible & plein de pitié ? Pour moi, je le croirois de bronze, s'il ne cherchoit pas à noyer une partie de sa douleur dans le sang de son esclave.

A l'égard donc des scélérats, qui ont voulu nous égorger, qui ont voulu massacrer nos femmes & nos enfans, mettre le feu à toutes nos maisons, détruire Rome de fond en comble, livrer cet Empire à des Allobroges, & les établir sur les ruines, sur les cendres de cette ville ; la sévérité fera voir que nous sommes touchez de compassion ; & il

paroîtroit, si nous étions moins vifs sur ce point, qu'il y a de la cruauté à être si peu sensibles aux derniers malheurs de la Patrie.

Traiterons-nous de sanguinaire & d'inhumain, le beau-frére (7) même de Lentulus, pour lui avoir dit en face avant-hier, qu'il méritoit de perdre la vie; & qu'autrefois, sur de moindres accusations, Fulvius son ayeul, & un des fils de Fulvius encore à la fleur de l'âge, n'avoient pu éviter le même châtiment? Tout le crime (8) de ce jeune homme étoit d'être venu pas l'ordre exprès de son pére, parler au Sénat. Et Fulvius, de quoi l'accusoit-on? D'avoir voulu, comme Lentulus, sapper les fondemens de cet Empire? Il ne s'agissoit que d'une dispute, où

(7) L. Julius César. Il est nommé dans mon texte. Mais j'ai craint, si je le nommois, qu'un lecteur peu attentif, & qui n'a pas toujours la patience de lire une remarque au bas de la page, ne le confondît avec C. Julius César, dont il est souvent parlé dans le cours de cette harangue.

(8) Voyez Appien, *de bello civ.* liv. I.

où l'un des partis vouloit que *l'on* fît des largesses au Peuple, l'autre s'y opposoit.

Alors l'illustre ayeul de Lentulus, ne pouvant souffrir que la République perdît de ses droits, poursuivit Gracchus les armes à la main, & reçut une dangereuse blessure. Aujourd'hui, pour la détruire cette même République, le petit-fils appelle les Gaulois, excite les esclaves à la révolte, commande à Céthégus d'égorger les Sénateurs, charge Gabinius de faire main-basse sur tous les autres citoyens, ordonne à Cassius de brûler Rome, livre toute l'Italie à la fureur de Catilina. Et vous craignez après un attentat si horrible, qu'on ne vous reproche trop de sévérité ? Craignez plustôt, qu'on ne vous accuse d'être peu sensibles aux calamitez de la Patrie, si le châtiment ne répond pas à l'énormité du crime.

Mais j'apprens qu'il se répand un bruit, dont je ne saurois me taire. On paroit avoir peur que je ne manque de force & de secours, lors-

qu'il faudra exécuter ce que vous aurez conclu. Tout eſt déjà réglé, PERES CONSCRITS, j'ai pourvû à tout : & l'ardeur du peuple Romain à ſe défendre lui-même, & à ſauver l'Empire, paſſe encore mes ſoins & ma vigilance. Toutes les conditions, tous les âges ſe réüniſſent. On ne voit que citoyens aſſemblez, & ſur la Place, & dans les temples qui ſont aux environs, & le long de toutes les avenuës par où l'on peut aborder où nous ſommes. C'eſt, depuis que Rome eſt fondée, la ſeule affaire où l'on ait généralement été d'accord : ſi vous exceptez ceux que je regarde, non pas comme citoyens, mais comme ennemis ; ces traitres qui, prêts à périr, & ne voulant pas périr eux ſeuls, ont cherché à enſevelir leur Patrie avec eux. Pour tous les autres, quelle unanimité, quel courage, quelle émulation !

Parlerai-je des Chevaliers Romains ? Ils ne vous diſputent pas l'autorité ; mais pour le zéle, certainement ils ne voudroient pas

vous céder. Il ne s'agit plus de leurs anciens démêlez avec le Sénat : une cause commune rapproche les deux partis : & si cette réunion, qui se fait sous mon Consulat, est constante, j'ose dire que jamais dissention, jamais guerre ne se rallumera entre les différens corps, dont la République est composée.

Tous les Tribuns du Trésor nous marquent le même dévoüement. Tous les Sécrétaires, pour qui c'est aujourd'hui par hazard jour d'assemblée au Trésor, ont d'abord (9) accouru où les appeloit le salut commun. Tout ce qu'il y a d'habitans nez libres, même ceux de la condition la plus basse, ont accouru. Hé qui n'aimeroit à se maintenir en possession de sa liberté ? Pour qui ces temples, cette ville, ce séjour commun des Romains, ne seroient-ils pas des objets intéressans ? On voit dans

(9) Il y a dans le Latin, *ab expectatione sortis* : mais les opinions des interprétes m'ont paru si partagées là-dessus, & si embroüillées, que je n'ai point voulu risquer de traduire ce que je n'entens pas bien.

dans les Affranchis, qui ont été assez sages & assez heureux pour obtenir d'avoir part à nos priviléges : on leur voit, PERES CONSCRITS, une ardeur merveilleuse à défendre Rome, qu'ils regardent comme leur patrie véritable ; tandis que des citoyens, & des citoyens d'une haute naissance, la regardent comme une ville ennemie.

Mais à quoi bon parler des personnes, qui ont leur propre liberté à conserver, & dont la fortune tient par tant d'endroits à celle de la République ? On ne voit pas même d'esclave, pour peu que sa condition soit tolérable, qui n'ait les rebelles en horreur, qui ne souhaite le salut de Rome, & qui ne se fasse un devoir de concourir à le procurer, autant qu'il l'ose, & qu'il le peut. Ainsi ne vous effrayez point du bruit qui court, que Lentulus a envoyé de boutique en boutique un infame ministre de ses voluptez, pour tâcher de séduire les artisans pauvres & simples. Il est vrai qu'on leur a offert de l'argent, mais en vain.

Rien n'a pu l'emporter sur leur devoir, ni sur l'attachement qu'ils ont à leur commerce ordinaire, à leur petit logement, à leur vie douce & paisible. Presque tous, disons mieux, absolument tous les ouvriers, tous les marchands aiment la paix : c'est de la paix que dépend leur travail, leur gain, la multitude des acheteurs : & si, leurs boutiques fermées, ils ne gagnent rien, que seroit-ce quand le feu y auroit été mis ?

Puis donc que le peuple Romain ne vous manque pas, PERES CONSCRITS, ne donnez pas lieu de croire que vous manquiez au peuple Romain. Vous avez un Consul, qui a déjà vû la mort de près, & qui a évité tant de piéges, tant de périls, moins pour allonger ses jours, que pour assurer votre salut. Toutes les Compagnies pensent, parlent, agissent de même. Votre Patrie, environnée de torches ardentes, en bute à la rage des Conjurez, vous tend les bras, vous recommande instamment la vie de ses citoyens, le feu éternel de Vesta, le Capitole, les

Dieux Pénates, ses temples, ses murs, ses maisons. Au jugement que vous allez rendre, est attachée votre vie, la vie de vos femmes & de vos enfans, la fortune entiére des Romains.

Vous avez, ce qui n'est pas toujours, un Chef qui pense à vous, qui s'oublie personnellement : & ce qui jamais n'arriva dans une guerre civile, toutes les diverses Compagnies, tout le peuple Romain n'a qu'un même esprit.

Quels travaux a-t-il fallu pour fonder cet Empire? Quelle valeur pour l'affermir? Quelle protection des Dieux pour le porter à ce haut point de puissance & de gloire? Tout a été presque renversé dans une nuit. Il faut, par l'arrêt que vous rendrez, faire ensorte que jamais rien de semblable ne soit exécuté, ni même imaginé parmi nous.

Au reste, si je vous parle ainsi, ce n'est point en vuë d'émouvoir votre zéle : il me prévient, & il me serviroit à moi-même d'exemple : mais en qualité de Consul, obligé

à porter la parole, je n'ai point voulu manquer à un de mes devoirs.

Avant que de reprendre les voix, j'ai, PERES CONSCRITS, un mot à dire sur mon sujet.

Je comprens que tout ce qu'il y a de Conjurez, & vous savez quel prodigieux nombre, c'est autant d'ennemis que je me suis attirez. Je les crois méprisables au dernier point. Cependant, s'il arrive qu'un jour ils l'emportent sur votre autorité, & sur celle de la République, je n'aurai point de regret d'avoir pensé, & agi, comme j'ai fait. Ils me menacent peut-être de la mort : mais la mort est pour tous les hommes ; au lieu que les honneurs dont j'ai été comblé par vos decrets, me sont particuliers. Je suis, en effet, le seul, qui aie reçu de tels honneurs pour avoir sauvé le République ; & si d'autres en ont reçu de semblables, c'est seulement pour avoir gagné des batailles, ou pris des provinces.

Qu'on célébre Scipion, celui qui par sa prudence & par sa valeur

contraignit Annibal de retourner en Afrique, & d'abandonner l'Italie: qu'on accable de loüanges cet autre Scipion, qui a détruit Carthage, & Numance, deux cruelles ennemies de Rome: qu'on exalte la gloire (1) de Paulus, dont Perſée grand & puiſſant Roi honora le triomphe: que jamais ne périſſe la mémoire de Marius, qui deux fois délivra Rome de l'invaſion des barbares: qu'on leur préfére à tous Pompée, dont les admirables exploits n'ont point d'autres bornes, que les bornes mêmes du ſoleil: mon nom trouvera place parmi tous ces noms illuſtres, à moins qu'on ne juge qu'il y a plus de mérite à nous étendre par des conquêtes, qu'à faire que nos Conquerans, à leur retour, puiſſent retrouver la ville où ils reçoivent le prix de leurs travaux.

Il eſt vrai que les victoires étrangéres

(1) Paul Emile, ſurnommé *le Macédonique*, pour avoir vaincu Perſée Roi de Macédoine, & fait de ſon royaume une province de l'Empire Romain.

géres ont un avantage ſur les victoires domeſtiques. Car ſi des étrangers ſont une fois ſubjuguez, ils deviennent nos eſclaves; ou ſi on les reçoit dans notre alliance, ils le regardent comme une grace qu'on veut bien leur faire. Mais des citoyens aſſez furieux pour ſe révolter contre leur patrie, ſi vous empêchez qu'ils ne réüſſiſſent dans leur deſſein, vous ne pouvez les contenir par la crainte, ni les regagner par des bienfaits. Ainſi je me vois, pour toute ma vie, d'implacables ennemis: mais dont, après tout, la vengeance n'eſt à craindre, ni pour moi, ni pour les miens, parce que j'ai un appui ſûr dans votre protection, dans les ſentimens que les gens de bien auront toujours pour moi, & dans le ſouvenir qui ſe conſervera des périls que j'ai courus, périls éternellement mémorables, non ſeulement parmi le peuple que j'ai ſauvé, mais parmi toutes les nations du monde. Oui je l'eſpére, mes ennemis ne formeront jamais une puiſſance capable de réſiſter au Sénat,

Sénat, uni avec les Chevaliers Romains, & ſoutenu de tout ce qu'il y a de citoyens, qui ont de bonnes intentions.

Pour avoir donc (2) volontairement cédé ma province; pour avoir renoncé à la gloire de commander une de vos armées, & à l'eſpérance ce

(2) Touchant la province que Cicéron devoit gouverner après ſon Conſulat, voyez la ſeconde Remarque de M. le Préſident Bouhier ſur le texte latin de cette Oraiſon. C'eſt un trait hiſtorique, qui n'eſt pas infiniment connu, & qui méritoit fort d'être rapporté. Mais de vouloir, comme quelques-uns de nos Traducteurs en ont amené la mode, qu'à propos de l'un des Scipions, par exemple, on raconte toute l'hiſtoire des Scipions, c'eſt ſe moquer. A moins que des Remarques ne ſoient néceſſaires & courtes, elles ne ſervent qu'à montrer la vanité du Scholiaſte, & qu'à détourner l'attention du lecteur. Je n'ai pas employé ici la centiéme partie de celles que j'ai trouvées toutes faites dans les anciens Commentaires : & j'en aurois employé bien moins encore, ſi je n'avois conſidéré que ce volume pourroit tomber entre les mains des jeunes gens, qui n'ont pas toujours la patience, ou la facilité de chercher dans les ſources connuës, un point d'Hiſtoire, de Chronologie, ou de Géographie. Ceci ſoit dit une fois pour toutes.

ce de mériter les honneurs du triomphe; pour avoir, en un mot, facrifié tous (3) mes intérêts aux vôtres; le feul dédommagement que je vous demande, c'eft que vous conferviez la mémoire de mon Confulat, & de mes fervices. Tant qu'elle fubfiftera dans vos cœurs, elle me tiendra lieu d'un bouclier impénétrable.

Que fi l'iniquité prévaut, & que mes efpérances foient trompées; je vous recommande mon fils, ce jeune enfant. Je croirai, non feulement fa vie, mais fa fortune en fureté, tant que vous n'oublierez point que fon pére a fauvé la Patrie lui feul, & s'eft lui feul expofé à toute forte

(3) Puifqu'on ne parle que pour être entendu, c'eft inutilement que je chercherois à rendre, *pro clientelis, hofpitiifque provincialibus*. Il s'agit des droits attribuez à un Proconful, tant fur fes *Cliens*, que fur fes *Hôtes*, dans la province qu'il gouverne. Or nous n'avons, ni dans notre langue, ni dans nos coutumes, rien d'équivalent. Toute obfcurité eft infupportable dans quelque ouvrage que ce puiffe être: mais fur-tout dans un Orateur.

te de risques pour la sauver.

Opinez donc, PERES CONSCRITS, comme vous avez déjà commencé, avec zéle, avec fermeté, dans une conjonćture d'où dépend la conservation de vos personnes, celle du peuple Romain, de vos enfans, de vos temples, de vos autels, de votre Empire, de votre liberté, de l'Italie entiére, de toute la République. Vous avez un Consul, qui jusqu'à la mort ne manquera, ni de courage pour se charger de vos ordres, ni de force pour les faire exécuter.



M. TULLII CICERONIS IN L. CATILINAM ORATIO PRIMA.

I. QUousque tandem abutere, Catilina, patientia nostra? quamdiu (1) etiam fu-

REMARQUES de M. le Président BOUHIER.

Ce qu'il y a de nouveau dans cette édition, sera marqué ainsi §.

(1) *Qumdiu etiam furor iste tuus nos eludet*] Cet *etiam* ne se trouve pas dans plusieurs manuscrits, & je voudrois le retrancher. Mais ce n'est pas ce qui me fait ici le plus de peine. Le verbe *eludet*, mérite qu'on s'y arrête davantage. C'est, dit Muret, un terme de Gladiateurs, qui marque la maniére dont ils insultoient aux vaincus. Cicéron, en effet, l'a employé en ce sens dans son Oraison pour Milon, *cap.* 12, où il parle ainsi de Clodius: *Ut his Consulibus Prætor esset, quibus, si non*

rer iste tuus nos eludet ? quem ad finem sese

---

adjuvantibus, at conniventibus certè, sperasset se posse Rempublicam eludere in illis suis cogitatis furoribus. Mais cela convenoit fort à un Tribun, qui foulant aux pieds l'autorité des Loix, du Sénat, & de la Religion même, tenoit la République, comme subjuguée : *oppressa, captaque Republica,* dit Cicéron dans l'Oraison *pro Domo, c.* 10. Ici c'est tout le contraire. Quelque pernicieux que fussent les desseins de Catilina, ils étoient aussi-tôt découverts, que formez, & la vigilance de Cicéron les faisoit toujours avorter. *Pensez-vous,* lui dit-il aussi-tôt après, *que personne de nous ignore ce que vous avez fait la nuit derniére, ce que vous fites la nuit précédente ; où vous vous êtes trouvé ; qui vous y avez appellé ; quelles mesures vous y avez prises ?* Cicéron répéte la même chose en trois, ou quatre autres endroits ; & en cela c'est vraiment lui, qui insulte à Catilina, comme à un homme, dont il déconcertoit tous les projets.

Il seroit plus naturel de croire avec le savant M. Le Clerc. (*Biblioth. Anc. & Mod. Tom.* 28. *p.* 452) qu'*eludere* peut être pris ici dans la même signification, que nous employons *éluder, & esquiver.* Car c'étoit aussi un terme de Gladiateurs ; témoin ce vers de Manile, V. 163.

Ille cito motu rigidos eludere cæstus.

Et cet autre de Stace, *Theb. VI*, 799.

Ecce iterum immodicè venientem eludit, & exit.

Cicéron lui-même, *in Verr. Act.* 1, *cap.* 10.

effrenata jactabit audacia? Nihilne te noctur-

---

paroit avoir employé ce mot dans le même sens, en ce passage: *Magnas accusatoris minas, magnamque judicii expectationem ad nostrum arbitrium, libidinemque eludemus.*

Mais loin que Catilina eludât la vigilance de l'habile Consul, on pouvoit dire, que c'étoit lui-même, dont toutes les entreprises étoient éludées, & toutes les mines éventées. *Teneris undique*, lui dit Cicéron un moment après. D'ailleurs si notre Orateur avoit employé le mot, *eludere*, en ce sens, il n'y auroit pas joint celui de *furor*. Car un furieux ne songe pas tant à parer les coups qu'on lui porte, qu'à en porter lui-même de mortels à son ennemi. C'est aussi ce que faisoit alors Catilina, dont la Conspiration tendoit à mettre Rome à feu & à sang, & à détruire la République. On peut voir dans Salluste, *Bell. Catil. cap.* 32, les vives allarmes, que causérent les premiers bruits de cette intrigue, & les peines qu'elle donna à ceux qui étoient à la tête du Gouvernement; soit pour la découvrir, soit pour en arréter les progrès.

C'est pour cela que j'ai crû que Cicéron avoit écrit: *Quamdiu furor iste tuus nos elidet?* Ce terme exprime à merveilles l'état, où se trouvent des gens, que tourmente la crainte d'une ruine totale, de la servitude, & même de la mort. *Qui rebus his fractus ægritudine* ELIDITUR, *potest tandem esse non miserrimus?* dit ailleurs Cicéron (*Tuscul. V*, 6) en parlant d'une situation semblable. Rien n'a été plus facile aux Copistes, que de changer *eli-*

dere, en *eludere*; & je ſoupçonne que le même changement s'eſt fait dans cet autre endroit du même Auteur, *Pro Milone*, *cap.* 12, qui eſt fort reſſemblant à celui-ci, & qne j'ai rapporté un peu plns haut: *Quibus Conſulibus ſperaſſet, ſe poſſe Rempublicam eludere in illis ſuis cogitatis* (ou pluſtôt, à mon avis, *concitatis*) *furoribus*. Car en ce paſſage, *eludere*, ne peut être pris dans aucune des deux ſignifications, dont j'ai parlé ci-deſſus; au lieu qu'*elidere* répond exactement à la penſée de l'Orateur.

La même faute me paroit s'être gliſſée dans la harangue du Grand Scipion contre Fabius, rapportée par Tite-Live, *XXVIII*, 44, où l'Hiſtorien lui fait tenir ce langage: *Si gloriam ejus eludere, & meam verbis extollere velim.* Et encore dans ces vers de Properce, *IV. Eleg. I.* 139:

> *Nam tibi victrices, quaſcunque labore paraſti,*
> *Eludet palmas una puella tuas.*

Car on ne voit pas, que le verbe, *Eludere*, puiſſe ſignifier, *enlever*, *arracher*; ſignification, qui eſt au contraire particuliére à *Elidere*, ſuivant les exemples rapportez par Nonius Marcellus.

On ne manquera pas de m'oppoſer un paſſage de Tacite, *Annal. XVI.* 28, où on lit ces mots: *Nimium mites ad eam diem Patres, qui Thraſeam deſciſcentem, qui generum ejus Helvidium Priſcum in iiſdem furoribus* &c. *eludere impunè ſinerent.* Mais dans quel ſens *eludere*

timor populi, nihil concursus (2) *bonorum omnium, nihil hic munitissimus habendi senatus locus, nihil horum ora vultusque move-*

---

peut-il être entendu? Ce n'est sûrement dans aucun de ceux qui viennent d'être marquez. Il paroit évidemment, qu'il doit signifier, *se moquer du Prince, & de son gouvernement.* Mais comme on ne voit pas, que ce verbe ait jamais été employé en ce sens, je suis persuadé, qu'il faut corriger, *illudere*, qui convient parfaitement à ce qu'on reprochoit à Thrasea, & à ses camarades.

Revenant à notre Cicéron, je ne dois pas dissimuler, que Donat, sur l'Eunuque de Térence, *Act.* 1, *Sc.* 1, paroit avoir lû ici, *Eludet.* Mais l'expérience m'a appris, qu'il faut peu compter sur les citations des anciens Grammairiens, qui souvent ont été ajoutées après coup, ou faites sur des Manuscrits fautifs, comme l'a fort bien observé Gruter, en sa seconde Remarque sur cette Oraison.

(2) *Nihil concursus bonorum omnium*] Quoique Quintilien, *Instit. IX*, 3, paroisse avoir lû *consensus bonorum*, les Editeurs ont eu raison de ne point changer *concursus*, qui se trouve dans la citation de ce passage, faite par l'ancien Grammairien Dioméde, *p.* 439. *edit. Putsch.* On y lit aussi, *moverunt*, comme dans les éditions. Ainsi il n'est pas nécessaire de le changer en *moveat*, quoique ce dernier mot se trouve en plusieurs manuscrits, & dans l'édition de ces Oraisons. qui fut imprimée à Paris à la suite de Sallusle chez Ulric Gering, en 1474. Comme je me suis quelquefois uti-

runt?

runt? patere tua consilia non sentis? constrictam (3) jam horum omnium conscientia teneri conjurationem tuam non vides? quid proxima, quid superiore nocte egeris, ubi fueris, quos convocaveris, quid consilii ceperis, quem nostrum ignorare arbitraris? O tempora! o mores! Senatus hæc intelligit, consul videt: hic tamen vivit. Vivit? imò (4) *verò etiam in senatum* 177

---

lement servi de cette édition, qui n'est pas commune, & dont les Editeurs de Cicéron ne paroissent pas avoir fait usage, j'ai cru que les Critiques ne seroient pas fâchez d'en trouver ici les diverses leçons, quoiqu'elles ne soient pas toutes de même importance.

(3) *Constrictam jam horum omnium conscientia*, &c.] Grævius a voulu corriger, *scientia*, sur l'autorité d'un manuscrit, qui se trouve soutenu par l'édition de 1474. Mais il ne faut rien changer. L'Auteur ancien de la Déclamation contre Catilina, imprimée sous le nom de Porcius Latro, a sans doute voulu imiter Cicéron, quand il a dit, ch. 8. *Qualis ejus vita fuerit, etsi præclarè conscientia publica teneatur, &c.* Et ch. 21. *Qui conatus suos conscientia vestra patefactos, atque illustratos cernat.*

M. Le Clerc a suivi mon sentiment, en sa Bibliothèque Ancienne & Moderne, *Tom.* 18. *pag.* 455.

(4) *Vivit: Imò verò etiam in senatum venit.*] Ce passage se trouve ainsi cité dans Quintilien, IX, 3. Cependant quelques manuscrits, & l'édition de 1474, ont seulement, *imò etiam*. Grævius les a suivis. Pour moi,

fectus est propter quasdam seditionum suspiciones C. Gracchus, clarissimo patre, avo, majoribus: occisus est cum liberis M. Fulvius consularis. Simili senatusconsulto C. Mario & L.
179 *Valerio consulibus est permissa* (1) *Respublica:*

---

(1) *Est permissa Resp.*] L'édition de 1474. a : *commissa.* On trouve dans Cicéron, *Philippic.* XI, 9, une expression pareille : *Cùm harum rerum decertatio consulibus commissa, & commendata sit.* Il y en a encore d'autres exemples. Mais *permissa* signifie la même chose. Il y en a plusieurs exemples dans les bons Auteurs, entre autres un dans Salluste, *Catilin. cap.* 59, où il dit : *M. Petreio Legato exercitum permittit.* Voyez les Remarques de Cortius sur cet endroit.

Mais que dirons-nous des paroles, qui suivent, & qui ont donné tant d'exercice aux Savans : *Num unum diem postea L. Saturninum Tribunum Plebis, & C. Servilium Prætorem, mors, ac Reip. pœna remorata est?* On voit bien ce qu'a voulu dire Cicéron ; sur-tout quand on a appris de l'Histoire de ce temps-là, que l'An 654 de Rome, C. Servilius Glaucia Préteur, & L. Appuleius Saturninus, Tribun du Peuple, dont l'ambition avoit causé de grands troubles dans la République, & qui s'étoient retirez avec leurs amis au Capitole, furent forcez par les Consuls à se rendre, & ensuite livrez à la fureur du Peuple. Mais tous les Critiques sont convenus, qu'il y avoit quelque faute cachée sous ces mots : *Mors, ac Reip. pœna.*

Il y a une grande variété dans les manus-

num unum diem postea L. Saturninum tribunum plebis, & C. Servilium prætorem, mors ac Reipublicæ pœna remorata est? At nos vicesimum jam diem patimur hebescere aciem horum aucto-

---

crits. Dans les uns on ne trouve point le mot, *Prætorem.* Dans d'autres, *mors ac* sont omis. Dans quelques-uns, au lieu de ces deux mots, on lit, *Morsta*; & quelques autres portent: *Præt. Reip. pœna &c.* De-là Muret corrigeoit: *Prætorem P. R.* c'est-à-dire, *Populi Romani*; & Lambin: *L. Saturnini TR. PL. & C. Servilii PR. mortem ac pænam dignitas eorum remorata est?* Un homme d'esprit de mes amis me proposoit de lire: *Num unum diem postea in L. Saturninum TR. PL. & C. Servilium PR. Resp. pœnam remorata est?*

Ces deux derniéres conjectures sont ingénieuses. Mais je crains qu'elles ne paroissent trop éloignées du texte. Celle de Muret, comme plus simple, me plairoit davantage. J'ai pourtant peine à croire, que ces mots: *Mors ac*, ne retiennent pas quelques vestiges de l'ancienne leçon. Ainsi j'aurois panché davantage pour la premiére conjecture de Muret, qui étoit de lire: *Monstra Reip.*

Cependant, en relisant attentivement tout ce passage, il m'a semblé que Cicéron y songeoit moins à rendre odieux les célébres criminels, à qui il compare Catilina, qu'à faire sentir, que leur rang, ni leur naissance n'avoient pas fait suspendre un seul instant leur punition. Ainsi je croirois plus volontiers, que notre Orateur avoit écrit: *Num unum diem postea L. Saturninum, TR. PL. & C. Sevi-*

ritatis. Habemus enim hujusmodi senatusconsultum, verumtamen inclusum in tabulis, tanquam (2) *in vagina reconditum: quo ex senatusconsulto* (3) *confestim te interfectum esse, Catilina, convenit. Vivis: & vivis, non ad deponendam, sed ad confirmandam audaciam. Cupio, Patres conscripti, me esse clementem: cupio in tantis Reipublicæ periculis me non dissolutum videri: sed jam me ipse inertiæ, nequitiæque condemno. Castra sunt in Italia con-*

---

lium, PR. primores Reip. pœna remorata est? La conformité de ces deux lettres, *PR.* avec les deux suivantes, dans le temps qu'on écrivoit en majuscules, a fait apparemment supprimer les deux derniéres. Je n'ose pourtant rien prononcer sur ce point.

(2) *Tanquam in vagina reconditum*] L'édition de 1474, aussi-bien que la premiére de toutes, porte: *tanquam gladium in vagina, &c.* Et, qui plus est, ce passage se trouve ainsi cité dans Asconius Pédianus, sur l'Oraison de Cicéron contre Pison. Je ne sais quelle élégance les Editeurs ont imaginée, à supprimer *gladium.*

(3) *Quo ex S. C. confestim interfectum te esse convenit*] Muret a voulu corriger cet endroit, sur le fondement, qu'il ne se trouve point d'exemple, que *convenit* ait été employé de cette maniére. Cependant Cicéron, dans son Oraison pour Rabirius, c 7. a dit de même, en parlant d'une chose arrivée long-temps auparavant: *Quum denique omnes clarissimi viri cum Consulibus essent, quid tandem C. Rabirium facere convenit?*

tra Rempublicam in Etruriæ faucibus collocata: crescit in dies singulos hostium numerus: eorum autem imperatorem castrorum, ducémque hostium, intra mœnia, atque adeo in senatu videtis, intestinam aliquam quotidie perniciem Reipublicæ molientem. Si te jam, Catilina, comprehendi, si te interfici jussero: credo, erit verendum mihi, ne non hoc potius omnes boni 181 *serius à me, quàm quisquam crudelius, factum esse dicat. Verùm ego hoc, quod jampridem factum esse oportuit, certa de causa nondum adducor ut faciam. Tum denique interficiere, cùm jam nemo tam improbus, tam perditus, tam tui similis inveniri poterit, qui id non jure factum esse fateatur. Quamdiu quisquam erit, qui te defendere audeat, vives: & vives ita ut nunc vivis, multis meis, & firmis præsidiis obsessus, ne commovere te contra Rempublicam possis: multorum te etiam oculi & aures non sentientem, sicut adhuc fecerunt, speculabuntur atque custodient.*

III. *Etenim quid est, Catilina, quod jam amplius expectes, si neque nox tenebris obscurare (1) cœtus nefarios, nec privata domus pa-*

---

(1) *Obscurare cœtus nefarios, &c.*] L'édition de 1474. a: *cæptus*, aussi-bien que la plusspart des manuscrits. Mais *cœtus* me paroît mieux convenir ici. La même édition porte, *voces conjurationis tuæ*. Ce que Grævius, sur l'autorité de ses manuscrits, a préféré à *vocem* avec raison. Le faux Porcius Latro, ch. 15. de sa Déclamation contre Catilina, a eu sans doute cet endroit en vuë, quand il a dit, parlant de la maison de Læca: *Quæ scilicet voces*

182 *rietibus continere vocem conjurationis tuæ potest? si illustrantur, si erumpunt* (2) *omnia?*

---

conjurationis tutissimè continere posset.

(2) *Si illustrantur, si erumpunt omnia?*] L'édition de 1474 est conforme. J'avois d'abord crû, qu'il falloit préférer, *si lustrantur*, comme semble l'avoir lû Nonius Marcellus, qui, pourtant, me paroit s'être trompé dans la signification de ce mot. Car c'est un terme de chasse, dérivé de *lustra*, qui signifie les réduits des bêtes sauvages. Ainsi *lustrare* est la même chose que *investigare*, dont Cicéron se sert ci-après au commencement de la quatriéme Catilinaire. Gratius, *Cyneg.* 221.

Lustrat per nota ferarum
Pascua.

Dans la Déclamation contre Catilina, ch. 33; cette même expression est employée avec grace : *Diximus ingenii Catilinæ miros, atque occultissimos esse recessus, nec qui cognosci, seu perlustrari facillimè possent.*

¶ Cependant, après y avoir fait de nouvelles réflexions, je suis persuadé qu'il ne faut rien changer, non seulement à cause de l'autorité des Grammairiens Charisius, & Dioméde, *Pag.* 201. *&* 387. *edit. Putsch.* qui ont lû cet endroit, comme on le lit aujourd'hui; mais encore parce que Cicéron dans ces mêmes Oraisons s'est servi plusieurs fois du verbe *illustrare*, pour marquer qu'il avoit mis dans un plein jour la conjuration de Catilina. Il dit en effet sur la fin de cette harangue : *Catilinæ profectione, omnia patefacta, illustrata &c.*

Muta jam (3) istam mentem, mihi crede; obliviscere cædis, atque incendiorum. Teneris undique; luce sunt clariora nobis tua consilia omnia: quæ etiam mecum licet recognoscas. Meministine, me ante diem XII. Kal. Novembris dicere in senatu, certo die fore in armis, qui dies futurus esset in ante diem VI. Kal. Novembris, C. Mallium, audaciæ satellitem atque administrum tuæ? Num me fefellit, Catilina, non modò res tanta, tam atrox, tam incredibilis; verùm, id quod multo magis est admirandum, dies? Dixi ego idem in senatu, cædem te optimatum contulisse in ante diem V. Kalend. Novembris: tum cum multi (4) principes civitatis

---

Et au commencement de son Oraison III. *Quæ in Senatu illustrata; patefacta, compertaque sunt per me.* Ce qu'il répéte encore deux autres fois dans les ch. 8, & 9.

(3) *Muta jam istam mentem &c.*] L'édition de 1474 porte: *Muta istam mentem.* Et un peu après: *Quæ jam mecum licet recognoscas*, Ce qui me paroît préférable, aussi-bien que la suite, telle qu'elle est rapportée en deux endroits de Priscien, *lib. XVIII*, *pag.* 1184, & 1210, en cette sorte: *Memininstine me in ante diem XII. Kalendarum Novembrium dicere in Senatu, fore in armis certo die, qui dies futurus esset iu ante diem* VI. *Kalendarum Novembrium*, C. *Mallium, &c.* J'écris *Mallium*, suivant Muret, & Lipse.

(4) *Tum, cum multi principes, &c.*] Il y a dans l'édition de 1474: *Quum tamen multi, &c.* Tout ce passage est assez embarrassé, & deviendroit net, si on le lisoit ainsi, en changeant la

Roma, non tam sui conservandi, quàm tuorum consiliorum reprimendorum causa profugerunt. Num infitiari potes, illo ipso die te meis præsidiis, mea diligentia circumclusum, commovere te contra Rempublicam non potuisse; cùm tu discessu ceterorum, nostra tamen, qui reman-
183 *sissemus, cæde contentum te esse dicebas? Quid? cùm tu te Præneste Kalendis ipsis Novembris occupaturum nocturno impetu esse confideres: sensistine illam coloniam meo jussu, meis præsidiis, custodiis, vigiliisque esse munitam? Nihil agis, nihil moliris, nihil cogitas, quod ego non modò audiam, sed etiam non videam, planéque sentiam.*

IV. *Recognosce mecum tandem illam superiorem noctem: jam intelliges multo me vigilare acrius ad salutem, quàm te ad perniciem Reipublicæ. Dico te priori nocte venisse inter* (1) *falcarios, non agam obscurè, in M. Leccæ do-*

---

ponctuation, & une seule lettre : *Tum, quum multi principes civitatis Roma, non tam sui conservandi, quàm tuorum consiliorum reprimendorum causa profugerent, num infitiari potes, &c.*

¶ Un de mes amis croit qu'il vaudroit mieux effacer la particule, *cùm*, qui pourroit bien être née de la répétition du *tum*, qui précéde.

(1) *Inter Falcarios.*] C'est-à-dire, *in locum, ubi sunt Falcarii*, s'il en faut croire Priscien, *lib. XVIII, p.* 1181. L'Auteur de la Déclamation contre Catilina a omis cette circonstance. Mais il nous apprend en revanche, ch. 15, que la maison de Læca (car c'est ainsi qu'il faut

num : convenisse eodem complures ejusdem amentiæ, sceleri sque socios. Num negare audes? quid taces? convincam, si negas. video enim 184
esse hic in Senatu quosdam, qui tecum unà fuerunt. O dii immortales! ubinam gentium sumus? in qua urbe vivimus? quam Rempublicam habemus? Hic, hic sunt, nostro in numero, P. C. in hoc orbis terræ sanctissimo gravis-

---

écrire ce nom, suivant les Médailles) étoit dans un quartier de Rome fort écarté, & qu'elle étoit environnée d'arbres, *constipata multitudine arbuscularum.* Il ajoûte, qu'elle étoit très-propre, non seulement à cacher une conspiration, mais encore à faire amas des armes nécessaires pour l'éxécuter. Cela me fait juger, qu'*inter Falcarios*, c'est comme si nous disions, *dans la ruë des Fourbisseurs.* En effet, dans les anciennes Gloses Grecques, & Latines, *Falcarius* est expliqué, Δρεπανοποιὸς, aussi bien que Δρεπανοφόρος. Et *Falx* est non seulement ce que nous appelons une faux, mais encore cette espèce d'épée, ou de sabre, dont le nom le plus ordinaire étoit *Sica*, & qui apparemment se recourboit, à peu près comme une faux. Juvénal en parle, *Sat. VIII*, 201.

Nec clypeo Gracchum pugnantem, aut falce supina.

Sur quoi l'ancien Scholiaste dit : *Thracum armatura intelligenda est, quibus proprium telum sica est.* Les mêmes Gloses, que j'ai citées : *Sica*, θρακικὸν ξιφὸς ἐπικαμπὲς. Hesychius : Ξιφοδρέπανον, ἡ λεγομένη Ἅρπη, ὅπλον. Et de là vient, que les Gladiateurs, qui se ser-

ſimoque conſilio, qui de meo, noſtrumque omnium interitu, qui de hujus urbis, atque adeo orbis terrarum exitio cogitent. Hoſce ego video conſul, & de Republica ſententiam rogo: & quos ferro trucidari oportebat, eos nondum voce vulnero. Fuiſti igitur apud Leccam illa nocte, Catilina; diſtribuiſti partes Italiæ; ſtatuiſti quò quemque proficiſci placeret; delegiſti quos Romæ relinqueres, quos tecum educeres; deſcripſiſti urbis partes ad incendia; confirmaſti, te ipſum jam eſſe exiturum; dixiſti paululum tibi eſſe etiam tum moræ, quòd ego viverem. Reperti ſunt duo equites Romani, qui te iſta cura liberarent, & ſeſe illa ipſa nocte paulo ante lucem me meo in lectulo interfecturos pollicerentur. Hæc ego omnia, vixdum etiam cœtu veſtro dimiſſo, comperi: domum meam majoribus præſidiis munivi, atque firmavi: excluſi eos, quos tu mane ad me ſalutatum miſeras, cùm illi ipſi veniſſent, quos ego jam multis ac ſummis viris ad me id temporis venturos eſſe prædixeram.

V. *Quæ cum ita ſint, Catilina, perge quo*

---

voient de cette eſpèce de ſabre, étoient appelez *Falcarii*, auſſi-bien que *Threces*. Ce qui a échapé à J. Lipſe. Les Gloſes attribuées à Iſidore : *Falcarius, Gladiator falcem gerens.* C'eſt de cette eſpèce d'armes, dont parle Cicéron, en ſon Oraiſon pour Sylla, ch. 5, quand il dit qu'Autronius envoya au camp de Catilina, *cornua, tubas, falces.* Et pour Milon, c. 33 : *Qui cum facibus ad Curiam cucurrerunt, cum falcibus ad Caſtoris.* Auquel endroit quelques Critiques veulent mal à propos ſubſtituer *faſcibus*, à *falcibus*.

cœpisti : egredere aliquando ex urbe : patent portæ : proficiscere : nimium diu te imperatorem tua illa Malliana castra desiderant. Educ tecum etiam omnes tuos : si minus, quàm plurimos. purga urbem. magno me metu liberabis, dum- 186
modo inter me atque te murus intersit. nobiscum versari jam diutius non potes : non feram, non patiar, non sinam. Magna diis immortalibus gratia habenda est, atque huic ipsi Jovi Statori, antiquissimo custodi hujus urbis, quod hanc tam tetram, tam horribilem, tamque infestam Reipublicæ pestem toties jam effugimus. Non est sæpius in uno homine summa salus periclitanda Reipublicæ. Quamdiu mihi, consuli designato, Catilina, insidiatus es, non publico me præsidio, sed privata diligentia defendi. Cùm proximis comitiis consularibus me consulem in campo, & competitores tuos interficere voluisti, compressi conatus tuos nefarios amicorum præsidio & copiis, nullo tumultu publicè concitato. Denique quotiescumque me petisti, per me tibi obstiti : quamquam videbam, perniciem 187
meam cum magna calamitate Reipublicæ esse conjunctam. Nunc jam apertè Rempublicam universam petis : templa deorum immortalium, tecta urbis, vitam omnium civium, Italiam denique totam, ad exitium ac vastitatem vocas. Quare, quoniam id, quod est (1) primum, & quod hujus imperii, disciplinæque majorum proprium est, facere nondum audeo : faciam id,

---

(1) *Quoniam id quod est primum, & quod hujus, &c.*] J'aimerois mieux, comme dans l'édition de 1474 : *Quoniam id quod & primum, & hujus imperii, &c.*

quod est ad severitatem lenius, & ad communem salutem utilius. Nam, si te interfici jussero, residebit in Republica reliqua conjuratorum manus. sin tu (quod te jamdudum hortor) exieris, exhaurietur ex urbe tuorum comitum magna & perniciosa sentina Reipublicæ. Quid est, Catilina? num dubitas id, me imperante, facere, quod jam tua sponte faciebas?
188 *Exire ex urbe consul hostem jubet. Interrogas me, num in exilium? non jubeo: sed si me consulis, suadeo.*

VI. *Quid enim, Catilina, est, quod te jam in hac urbe delectare possit, in qua nemo est, extra istam conjurationem perditorum hominum, qui te non metuat; nemo, qui te* (1) *non oderit? Quæ nota domesticæ turpitudinis non inusta vitæ tuæ est? quod privatarum* (2) *rerum*

---

(1) *Nemo, qui te non oderit?*] La même édition, & la plupart des autres, ont: *Nemo, qui non oderit.* Ce qui me paroît avoir plus de grace. Quant à ce qui suit, puisque toutes les anciennes éditions, de même que tous les manuscrits consultez par Muret, ont: *Quæ nota domesticæ turpitudinis non in ista vita tua est?* on n'auroit pas dû changer sans nécessité cette phrase, qui est bonne. *Quæ tua est ista vita,* dit Cicéron à Catilina, ci-après, ch. 7.

(2) *Quod privatarum rerum dedecus non hæret infamiæ?*] L'édition de 1474 est ici conforme aux autres. Mais les Critiques ont bien senti, que ce texte étoit altéré. Je ne raporterai point leurs différentes conjectures. Il me suffit de dire, qu'ils n'ont point frappé au but,

dedecus non hæret infamiæ? quæ libido ab oculis, quod facinus a manibus unquam tuis,

---

faute d'avoir consulté l'ancienne Déclamation contre Catilina, qui en imitant cet endroit de Cicéron, nous sert de guide pour le corriger. On y apprend, ch. 8, & 9, que Catilina avoit reçu de la nature les plus belles qualitez du corps, & de l'esprit; mais qu'il les avoit toutes corrompuës par le mauvais usage, qu'il en avoit fait. Le Déclamateur entre sur cela dans un détail, où il semble paraphraser ce que Cicéron dit ci-après, & il commence ainsi: *Decus illud egregium corporis, non ad dignitatem nominis, ac gloriæ, sicuti par erat homini nobilissima familia nato, sed ad omne genus flagitii conferendum fuisse semper arbitratus est.* Qui ne voit que l'Auteur de cette piéce avoit lû dans Cicéron: *Quod privatarum rerum decus non hæret infamiæ?* Cela quadre à merveilles avec la suite de Cicéron, & de son Imitateur. Les mots, *decus*, & *dedecus*, ont souvent été mis l'un pour l'autre par les Copistes, ainsi que l'a remarqué M. Wopkens, *Tullian. Lect. lib.* 1. *cap.* 20.

Je connois néanmoins d'habiles gens, qui ont peine à goûter ma correction, & qui aiment mieux lire avec quelques Critiques: *Quod privatarum rerum dedecus non hæret in fama*, ou *non inhæret tuæ famæ?* Leur principale raison est qu'il n'y a pas d'apparence, que Cicéron, aussi échauffé qu'il l'étoit contre Catilina, & n'ayant pour objet que de le noircir aux yeux du Sénat, eût voulu lui accorder le moindre avantage, dont il eût pû

quod flagitium à toto corpore abfuit? cui tu adolescentulo, quem corruptelarum illecebris ir-

---

tirer du lustre. Mais il me paroît aisé de lever ce scrupule.

En effet, il n'y a qu'à voir le portrait, que Cicéron a fait ailleurs de Catilina (*Orat. pro Cœlio, cap. 5, 6.*) pour être persuadé, qu'indépendamment de la naissance de ce Romain, des grandes dignitez dont il avoit été revêtu, & même de ses graces naturelles, il avoit d'ailleurs tous les talens nécessaires pour aspirer aux grandes places. S'il n'avoit pas les grandes vertus, il en avoit du moins les dehors: *permulta maximarum non expressa signa, sed adumbrata virtutum.* Il avoit de la dextérité, & de l'activité dans les affaires: *erant industriæ quidam stimuli, ac laboris.* Il étoit même habile dans l'art militaire: *vigebant etiam studia rei militaris.* Son caractére aimable & liant lui avoit procuré l'amitié des plus grands hommes de son temps: *Quis clarioribus jucundior?* Il avoit de plus, pendant quelque temps, paru attaché au parti des bons citoyens: *Quis civis meliorum partium aliquando?* Que dis-je? Cicéron lui-même y avoit été en quelque maniére trompé: *Me ipsum, me inquam, quondam penè ille decepit; quum & civis mihi bonus, & optimi cujusque cupidus, & firmus amicus, ac fidelis videretur.* Enfin les Historiens conviennent, qu'il étoit également capable de former de hautes entreprises, & de les bien exécuter; & que pour être un grand homme, il ne lui manquoit que des intentions plus droites,

retisses,

retisses, non aut ad audaciam, ferrum; aut ad libidinem, facem prætulisti? Quid verò? nu-

& des mœurs moins corrompuës.

Ces faits sans doute ne pouvoient être ignorez de personne, quand Cicéron déclama contre lui dans le Sénat. N'eût-il donc pas été ridicule, que malgré les crimes, dont il vouloit qu'on le regardât comme convaincu, il refusât de reconnoître en lui des qualitez, qui avoient séduit tant d'honnêtes gens, & qui l'avoient autrefois trompé lui-même? Notre Orateur avoit trop d'esprit, pour prendre un tour, qui auroit revolté ses auditeurs. Ainsi il employa toute son adresse à faire voir, que si la nature avoit donné quelques avantages brillans à Catilina, il ne s'en étoit servi, que pour se couvrir de plus en plus d'infamie; que les agrémens de sa personne l'avoient entraîné dans les plus honteuses débauches; que sa bravoure n'avoit été employée, qu'à des entreprises licentieuses & criminelles; & que les emplois, dont il avoit été honoré, n'avoient fait que dévoiler de plus en plus l'horreur de tous ses vices. Ensorte que comme il le lui reproche en sa seconde harangue, *cap.* 5, ce qui auroit pû servir à faire éclater sa vertu étoit devenu en lui l'instrument de tous les vices: *quum industriæ subsidia, atque instrumenta virtutis in libidine, audaciaque consumerentur.* Caractére singulier, qui donna lieu à Cicéron de s'écrier encore dans son Oraison pour Célius, ci-dessus citée, que Catilina étoit un monstre, composé des plus extraordinaires contradictions: *Neque ego unquam fuisse tale*

per, cùm morte superioris uxoris, novis nup-
189 *tiis* (3) *domum vacuefecisses, nonne etiam alio incredibili scelere hoc scelus cumulasti? quod ego*

---

monstrum in terris ullum puto, tam ex contrariis, diversisque, & inter se pugnantibus naturæ studiis, cupiditatibusque conflatum.

Voilà justement ce qu'a voulu dire ici l'Orateur Romain. *De quel talent*, lui dit-il, *pouvez-vous vous glorifier, qui ne soit accompagné de quelque tache d'infamie?* Tel est, à mon avis, le vrai sens de ce passage, dont l'expression, si l'on s'en tient à ma conjecture, me semble plus nette, plus élégante, & plus naturelle, que celles qu'on y veut substituer. Mais il faut en laisser le jugement aux Savans.

(3) *Novis nuptiis domum vacuefecisses*] L'édition de 1474 est ici semblable à celle de Grævius. Toutes les autres ont, *vacuam fecisses*, suivant le plus grand nombre des manuscrits; & ce qui me leur fait donner la préférence, c'est que Salluste, dans son Histoire de la Conjuration de Catilina, ch. 15., a employé la même expression: *Creditur, necato filio, vacuam domum scelestis nuptiis fecisse.* Et Tite-Live, I. 46. a dit aussi: *Quum domos vacuas novo matrimonio fecissent.*

§. On trouve la même expression dans le curieux fragment d'une Oraison funébre, faite par un mari pour sa femme au siécle d'Auguste, & qui s'est trouvée sur un Marbre, que nous a conservé Fabretti, *pag.* 169. de son Recueil d'Inscriptions antiques: VACUAMQUE DOMUM ALTER US FECUNDITATI..... Il y a apparence qu'il y avoit ensuite, FECISTI.

prætermitto, & facile patior sileri, ne in hac civitate tanti facinoris immanitas aut extitisse, aut non vindicata esse videatur. Prætermitto ruinas tuarum fortunarum, quas omnes impendere tibi proximis Idibus senties. Ad illa venio, quæ non ad privatam ignominiam vitiorum tuorum, non ad domesticam tuam difficultatem ac turpitudem, sed ad summam Rempublicam, atque ad 190
omnium nostrûm vitam salutemque pertinent. Potestne tibi hæc lux, Catilina, aut hujus cæli spiritus esse jucundus, cùm scias horum esse neminem, qui nesciat te pridie Kalend. Jan. Lepido & Tullo consulibus, stetisse in comitio cum telo? manum, consulum & principum civitatis interficiendorum causa, paravisse? sceleri ac furori tuo non mentem aliquam, aut timorem tuum, sed fortunam populi (4) *Romani obstitisse? Ac jam illa omitto: neque enim sunt aut obscura, aut non multa commissa postea. Quoties tu me designatum, quoties consulem interficere conatus es? quot ego tuas petitiones ita conjectas, ut vitari non posse viderentur, parva quadam declinatione, &, ut aiunt, corpore* (5) *effugi?* 191

---

(4) *Sed fortunam populi Romani*] Cela se trouve de même dans l'édition de 1474, où l'on lit peu après: *aut non multa commissa postea. Quoties tu me designatum, quoties verò consulem interficere voluisti? Quot ego &c.*

(5) *Et, ut aiunt, corpore effugi*] Ces mots, *ut aiunt*, sur-tout à la suite de *petitiones*, qui est un terme de Gladiateurs, ne permettent pas de douter, que Cicéron n'ait continué ici la même figure. Mais, comme *effugi* n'y convient point, les Critiques ont bien jugé qu'il

Nihil (6) agis, nihil assequeris, nihil moliris.

---

y avoit ici quelque faute. Lambin atteste même, que dans quelques anciens Manuscrits qu'il avoit consultez, il y avoit une rature en cet endroit. Juste Lipse, *Saturn. II.* 20, atteste que dans un autre il avoit trouvé, *excessi*; & ce passage est cité de la sorte dans les anciennes éditions de Servius sur Virgile, *Æneid. IX*, 439. Mais dans celle de 1600, on a corrigé, *effugi*, peut-être sur les éditions de Cicéron. Lambin a proposé de lire, *Evasi*, ou *Exii*. Mais la vraie leçon, à mon avis, & qui m'a été communiquée par un de mes amis, est *Elusi*.

(6) *Nihil agis, nihil assequeris; nihil moliris, quod mihi latere valeat, &c.*] Dans l'édition de 1474, il y a seulement: *Nihil agis, nihil assequeris, nihil moliris. Neque tamen conari, ac velle desistis.* Il y a, au rapport de Gruter, & de Grævius, plusieurs manuscrits conformes. Mais ce retranchement défigureroit tout ce passage, où il n'y a de difficulté, que pour le mot, *assequeris*. Car, comme il suppose quelque sorte de succès, suivant la remarque de Muret, il semble ne convenir point à Catilina, dont Cicéron avoit jusque-là rompu toutes les mesures. C'est pour cela, que Grævius propose de ponctuer ainsi: *nihil agis, nihil assequeris. Nihil moliris, quod &c.* Mais il est évident, que tout ceci ne compose qu'une même phrase, semblable à celle ci-dessus: *Nihil agis, nihil moliris, nihil cogitas, quod ego non modò audiam &c.* Il ne faut rien changer. Quoique Catilina ne fit rien de bien

quod mihi latere valeat in tempore: neque tamen conari ac velle desistis. Quoties jam tibi extorta est ista sica de manibus? quoties verò excidit casu aliquo, & elapsa est? Tamen ea carere diutius non potes: quæ quidem quibus abs te initiata sacris ac devota sit, nescio, quod eam (7) *necesse putas esse consulis in corpore defigere.*

VII. *Nunc verò, quæ tua est ista vita? sic enim jam tecum loquar, non ut odio permotus esse videar, quo debeo, sed ut misericordia,*

---

considérable, il ne laissoit pas de faire toujours qüelque chose, soit en gagnant de nouveaux amis, soit en s'assurant de quelque poste. S'il y a ici quelque changement à faire, c'est de retrancher entiérement ces mots: *Nihil moliris, quod mihi latere valeat in tempore*; suivant le sentiment du même ami, dont j'ai parlé en l'article précédent, & que j'adopte assez volontiers. On convient que ces six derniéres paroles ne se trouvent point dans les meilleurs manuscrits, & que la latinité n'en est pas Cicéronienne. Car on ne voit pas que Cicéron ait joint ailleurs le mot, *valeo*, avec un autre verbe. Céla étant, *nihil moliris*, ne peut plus subsister; puisqu'il est dit tout de suite, que Catilina ne cessoit de machiner tous les jours quelque nouveauté. Toute cette phrase a bien l'air de venir d'une main étrangére. Je n'ose cependant rien affirmer là-dessus.

(7) *Quod eam necesse putas esse &c.*] Ce dernier mot ajouté par Græwius n'est point dans l'édition de 1474, ni dans les meilleures, & mérite d'être supprimé.

quæ tibi nulla debetur. Venisti paulo ante in Senatum : quis te ex hac tanta frequentia, ex tot tuis amicis ac necessariis salutavit ? Si hoc post hominum memoriam contigit nemini, vocis exspectas contumeliam, cùm sis gravissimo judicio taciturnitatis oppressus ? Quid, quòd adventu
192 tuo ista subsellia vacuefacta sunt ? quòd omnes consulares, qui tibi persæpe ad cædem constituti fuerunt, simulatque assedisti, partem istam subselliorum nudam atque inanem reliquerunt ? Quo tandem animo hoc tibi ferendum putas ? Servi (1) mehercle mei si me isto pacto metuerent, ut te metuunt omnes cives tui, domum meam relinquendam putarem : tu tibi urbem non arbitraris ? &, si me meis civibus injuria suspectum tam graviter, atque offensum viderem; carere me aspectu civium, quàm infestis omnium oculis conspici mallem. Tu, cùm conscientia scelerum tuorum agnoscas odium omnium justum, & jam tibi diu debitum, dubitas, quorum mentes sensusque vulneras, eorum aspectum præsentiamque vitare ? Si te parentes timerent, atque odissent tui, neque eos ulla ratione placare
193 posses : ut opinor, ab eorum oculis aliquò concederes. nunc te patria, quæ communis est omnium nostrum parens, odit ac metuit ; & jamdiu de te

---

(1) *Servi mehercle mei &c.*] Je ne sais si cet endroit mérite la louange, que lui donne Quintilien, *Inst. VIII.* 4. Car y a t'il apparence, qu'un homme voulût quitter sa maison, parcequ'il seroit redouté de ses esclaves ? Dans ce qui suit, l'édition de 1474, conforme à quelques manuscrits, porte : *Tu tibi urbem non arbitraris relinquendam.*

nihil judicat, nisi de parricidio suo cogitare: hujus tu neque auctoritatem verebere, neque judicium sequêre, neque vim pertimesces? Quæ tecum, Catilina, sic agit, & quodammodo tacita loquitur. Nullum aliquot jam annis facinus extitit nisi per te; nullum flagitium sine te: tibi uni multorum civium neces, tibi vexatio direptioque sociorum impunita fuit ac libera: tu non solum ad negligendas leges ac quæstiones, verum etiam ad evertendas perfringendasque valuisti. Superiora illa, quanquam ferenda non fuerunt, tamen ut potui, tuli. nunc verò me totam esse in metu propter te unum: quicquid increpuerit, Catilinam timeri: nullum videri contra me consilium iniri posse, quod à tuo scelere abhorreat; non est feren- 194
dum. Quamobrem discede, atque hunc mihi timorem eripe: si verus, ne opprimar: sin falsus, ut tandem aliquando timere desinam.

VIII. *Hæc si tecum, ut dixi, patria loquatur, nonne impetrare debeat, etiam si vim adhibere non possit? Quid? quòd tu te ipse in custodiam dedisti? quid? quòd vitandæ* (1) *suspicionis causa, apud M. Lepidum te habitare velle dixisti? a quo non receptus, etiam ad me venire ausus es; atque, ut domi meæ te asservarem, rogasti? Cùm a me quoque id responsum tulisses, me nullo modo posse iisdem parietibus tutò esse tecum, qui magno in periculo essem, quòd iisdem mœnibus contineremur; ad Q. Metellum prætorem venisti. à quo repudiatus, ad sodalem tuum, virum opti-* 195

---

(1) *Quid? quod vitandæ &c.*] Ce second *quid* n'est ni dans les manuscrits consultez par Grævius, ni dans l'édition de 1474, & il paroît assez superflu.

mum, M. Marcellum demigrasti: quem tu videlicet, & ad custodiendum te, diligentissimum; & ad suspicandum, sagacissimum; & ad vindicandum, fortissimum fore putasti. Sed quam longe videtur à carcere atque à vinculis abesse debere, qui seipsum jam dignum custodia judicaverit? Quæ cum ita sint, Catilina, dubitas, si emori (2)

---

(2) *Si emori æquo animo non potes*] Le petit nombre de manuscrits, qui sont conçus de la sorte, ne doit point l'emporter, ce me semble, sur la pluralité, & sur les éditions, tant de 1474, que d'Alde Manuce, & autres, où l'on lit: *Si hic morari &c.* Il n'est point ici question d'exciter Catilina à se donner la mort. Dans tout ce qui précéde, dans tout ce qui suit, Cicéron ne le presse, que de quitter Rome.

¶ J'ai vû cependant un habile homme soutenir, qu'*Emori* a plus de grace en cet endroit. Voici, selon lui, la pensée de Cicéron. Vous sentez bien, dit-il à Catilina, que vous ètes pleinement convaincu des crimes, qu'on vous impute; & vous pouvez bien juger, qu'en demeurant à Rome, vous ne sauriez éviter le juste supplice, que vous méritez. Si vous aviez du courage, vous en éviteriez l'infamie par une mort volontaire. Mais si vous n'avez pas la force de vous la procurer, fuyez du moins en quelque terre éloignée, qui vous dérobe à la peine duë à vos forfaits. Ce sens est en effet fort bon. D'ailleurs ces mots, *æquo animo*, semblent mieux convenir avec *emori*, qu'avec *morari*, comme il seroit aisé de le prouver par plusieurs exemples.

æquo

æquo animo non potes, abire in aliquas terras, & vitam istam multis suppliciis justis debitisque ereptam, fugæ solitudinique mandare? Refer, inquis, ad senatum: id enim postulas: &, si hic ordo placere sibi decreverit, te ire in exilium, obtemperaturum esse dicis. Non referam id; quod abhorret à meis moribus; & tamen (3) *faciam, ut intelligas quid hi de te sentiant. Egredere ex urbe, Catilina: libera Rempublicam metu: in exilium, si hanc vocem expectas, proficiscere. Quid est, Catilina: ecquid attendis? ecquid animad-* 196
vertis horum silentium? patiuntur, tacent. quid expectas auctoritatem loquentium, quorum voluntatem tacitorum perspicis? At si hoc idem huic adolescenti optimo, P. Sextio; si fortissimo viro, M. Marcello dixissem; jam mihi (4) *consuli hoc ipso in templo senatus, jure optimo, vim & manus intulisset. de te autem, Catilina, cum quiescunt, probant: cum patiuntur, decernunt: cum tacent, clamant. neque hi solum, quorum tibi auctoritas est videlicet cara, vita vilissima: sed etiam illi equites Romani, honestissimi atque op-*

---

(3) *Et tamen faciam*] L'édition de 1474 a: *Sed tamen faciam.* C'est ainsi que je voudrois lire.

(4) *Jam mihi Consuli*] Il y a: *Jam mihi, etiam Consuli,* dans l'édition de 1474. Et peu après: *jure optimo Senatus & vim, & manus intulisset.* Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'après cela elle ajoûte: *Num me de illis talia facere permisisset?* Ce qui ne se trouve dans aucun autre exemplaire, soit manuscrit, ou imprimé, & me paroît en effet tiré de quelque glose marginale.

timi viri, ceterique fortissimi cives, qui circumstant senatum; quorum tu & frequentiam videre, & studia perspicere, & voces paulo ante exaudire potuisti. Quorum ego vix abs te jamdiu manus ac tela contineo: eosdem facile adducam ut te hæc, quæ jampridem vastare studes, relinquentem usque ad portas prosequantur.

197

IX. *Quamquam quid loquor? te ut ulla res frangat? tu ut unquam te corrigas? tu ut ullam fugam meditere? tu ut ullum* (1) *exilium cogites? Utinam tibi istam mentem dii immortales donarent! tametsi video, si mea voce perterritus ire in exilium animum induxeris, quanta tempestas invidiæ nobis, si minus in præsens tempus,*

---

(1) *Tu ut ullum exilium cogites*] L'édition de 1474, conforme aux manuscrits approuvez par Grævius, porte: *Tu, ut exilium cogites?* Elle a aussi, comme toutes les anciennes: *utinam tibi istam mentem dii immortales, Catilina, donarent.* Ce qu'on ne devoit pas, ce me semble, rejetter si légérement. Je ne sens pas le ridicule, que Gruter a voulu donner à ce *donarent*, ou à *darent*, qui se trouve en d'autres manuscrits. Horace a dit, *I. Od.* XXXI. 17.

Frui paratis & valido mihi,
Latoë, dones; ac, precor, integra
Cum mente &c.

Et ailleurs, *I. Epist.* XVIII. III.

Sed satis est orare Jovem, qui donat, & aufert,
Det vitam, det opes, &c.

Duint au contraire me semble trop poëtique, & trop vieux, pour avoir place ici.

recenti memoria scelerum tuorum, at in posteritatem impendeat. Sed est [2) *tanti, dummodo ista privata sit calamitas, & à Reipublicæ periculis sejungatur. Sed ut vitiis tuis commoveare, ut le-* 198 *gum pœnas pertimescas, ut temporibus Reipublicæ concedas, non est postulandum. neque enim is es, Catilina, ut te aut pudor* (3) *à turpitudine, aut metus à periculo, aut ratio à furore revocarit. Quamobrem, ut sæpe jam dixi, proficiscere: ac si mihi inimico, ut prædicas, tuo conflare vis invidiam, rectà perge* (4) *in exilium: vix feram sermones hominum, si id feceris: vix mo-*

---

(2) *Sed est tanti*] L'édition de 1474 est conçuë de la même maniére. Je sais ce que d'habiles gens ont dit pour justifier cette leçon. Il me paroît aussi que l'autre, *sed non est mihi tanti*, a été fort bien défenduë par le célébre Jurisconsulte François Hotman, dans ses Observations de Droit, II. 10. L'une & l'autre fait à mon gré un sens également bon en cet endroit.

(3) *Ut te aut pudor à turpitudine &c.*] Quintilien, *Instit.* IX. 3. a lû: *aut pudor unquam à turpitudine &c.* Ce qui me paroît beaucoup mieux. Priscien, *lib.* XIV. *p.* 982, cite en cette sorte ce qui suit peu apès: *Quamobrem, ut sæpe jam dixi, discede.* Ce dernier terme est en effet celui, dont Cicéron s'est servi cidessus.

(4) *Rectà perge in exilium.*] L'édition de 1474, & celle d'Alde, fondées sans doute sur les manuscrits, ont, *recta via.* Et puisque Plaute, & Térence, ont employé cette façon de parler, elle auroit dû être conservée ici.

lem istius invidiæ, si in exilium ieris jussu consulis, sustinebo. Sin autem servire meæ laudi & gloriæ mavis, egredere cum importuna sceleratorum manu: confer te ad Mallium: concita perditos cives: secerne te à bonis: infer patriæ bellum: exsulta impio latrocinio: ut à me non ejectus ad alienos, sed invitatus ad tuos isse videaris. Quamquam quid (5) *ego te invitem, à quo jam*
199 *sciam esse præmissos, qui tibi ad forum Aurelium præstolarentur armati? cum sciam pactam & constitutam esse cum Mallio diem? à quo etiam*

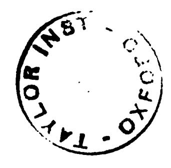
---

(5) *Quamquam quid ego te invitem, à quo &c.*] Muret, sur l'autorité de quelques manuscrits, a voulu corriger: *quid eò te invitem, quo &c.* En quoi il n'a pas fait attention, que ce n'est point au Camp de Mallius, que Catilina avoit envoyé ses amis l'attendre, mais dans l'endroit qu'il appelle *Forum Aurelium.* D'ailleurs sa correction feroit trop de changement dans ce passage, qui n'en a non plus besoin, que celui de Salluste, où parlant de Catilina, il dit: *Docet se Manlium præmisisse ad eam multitudinem, quam ad capiunda arma paraverat.* Muret auroit voulu écrire: *Se ad Manlium præmisisse eam multitudinem.* Mais il ne s'est pas souvenu, que cet homme ramassoit depuis quelque temps en Etrurie tous les gens de bonne volonté, & qu'il en avoit déjà formé un corps, avant que Catilina lui eût envoyé aucun de ses amis, pour grossir sa troupe. Cela paroît non seulement par Salluste même; mais encore par quelques endroits des Catilinaires de Cicéron, & par Plutarque dans la Vie de ce dernier.

Aquilam illam argenteam, quam tibi ac tuis omnibus perniciosam esse confido, & funestam futuram, cui domi tuæ sacrarium scelerum tuorum constitutum fuit, sciam esse præmissam? Tu ut illa diutius carere possis, quam venerari, ad cædem proficiscens, solebas: à cujus altaribus sæpe istam impiam dexteram ad necem civium transtulisti?

X. *Ibis tandem aliquando, quò te jampridem* 200
tua ista cupiditas effrenata ac furiosa rapiebat. neque enim tibi hæc res affert dolorem, sed quandam incredibilem voluptatem. ad hanc te amentiam natura peperit, voluntas exercuit, fortuna servavit. nunquam tu non modo otium, sed ne bellum quidem, nisi nefarium concupisti. nactus es ex perditis, atque ab omni non modo fortuna, verùm etiam spe derelictis, conflatam improborum manum. Hîc tu qua lætitia perfruere? quibus gaudiis exultabis? quanta in voluptate bacchabere, cùm in tanto numero tuorum, neque audies virum bonum quenquam, neque videbis? Ad hujus vitæ studium meditati illi sunt, qui feruntur, labores tui: jacere humi non modò ad obsidendum stuprum, verùm etiam ad facinus obeundum: vigilare non solùm insidiantem somno maritorum, verùm etiam bonis otiosorum.
Habes ubi ostentes illam præclaram tuam patien- 205
tiam famis, frigoris, inopiæ rerum omnium; quibus te brevi tempore confectum esse senties. Tantum (1) *profeci tum, cùm te à consulatu re-*

(1) *Tantum profeci tum, cum te à consulatu repuli*) Le Grammairien Dioméde, *pag.* 386. *edit. Putsch.* cite ainsi ce passage : *Tantùm profectum, cum te à consulatu repuli.* Mais il est aisé de voir que les Copistes y ont écrit : *pro-*



puli, ut exul potius tentare, quàm consul vexare Rempublicam posses : atque ut id, quod esset à te sceleratè susceptum, latrocinium potius quàm bellum nominaretur.

XI. Nunc, ut à me, P. C. quandam prope justam patriæ querimoniam detester ac deprecer, percipite, quæso, diligenter, quæ dicam, & ea penitus animis vestris mentibusque mandate. Etenim, si mecum patria, quæ mihi vita mea multo est carior; si cuncta Italia, si omnis Respublica (1) loquatur : M. Tulli, quid agis? túne eum, quem esse hostem (2) comperisti, quem ducem belli futurum vides, quem expectari imperato-
202 rem in castris hostium sentis, auctorem sceleris, principem conjurationis, evocatorem (3) servo-

---

fectum, pour *profeci tum*, comme il paroît par cette explication, qu'ajoûte Dioméde : *id est, ipso tempore, quo repuli, profeci.*

(1) *Si omnis Resp. loquatur*) Lisez : *Sic loquatur*, comme dans Quintilien, *Instit. IX.* 2.

(2) *Quem esse hostem comperisti*] Il y a dans l'édition de 1474, *Quem communem hostem comperisti.* Ce qui me plaît fort.

(3) *Evocatorem servorum*] Ceci d'abord semble dit contre la vérité, & pour rendre odieux Catilina, qui bien loin de faire prendre les armes aux esclaves, ne vouloit pas même qu'on en enrollât aucun, comme on le voit dans Salluste, *Bell. Catil. c.*45. Mais il est néanmoins vrai, suivant le témoignage du même Historien, c. 25, que Catilina prétendoit les engager à mettre le feu dans Rome. *Catilina credebat posse servitia urbana sollicitare, urbem incendere &c.* En voilà assez pour justifier

rum & civium (4) *perditorum, exire patieris, ut abs te non emissus ex urbe, sed immissus in urbem esse videatur? nonne hunc in vincula duci, non ad mortem rapi, non summo supplicio mactari imperabis? Quid tandem impedit te? mosne majorum? at persæpe etiam privati in hac Republica perniciosos cives morte mulctarunt. An leges, quæ de civium* (5) *reorum supplicio rogata sunt? at nunquam in hac urbe ii, qui à Republica defecerunt, civium jura tenuerunt. An invidiam posteritatis times? præclaram verò populo Romano refers gratiam, qui te, hominem per te cognitum, nulla commendatione majorum,* 203 *tam maturè ad summum imperium per omnes honorum gradus extulit, si propter invidiam, aut a-*

Cicéron. Si l'on en croit la Déclamation attribuée à Porcius Latro, c. 17, Catilina avoit aussi écrit des lettres à divers esclaves, pour les mettre dans son parti : *Mitto literas manu tua scriptas, diversis mancipiis reddendas, quæ furori tuo succurrere, atque opitulari vellent,* ou plustôt, *velles.* Mais le peu de vrai-semblance de ces lettres, & ce que je viens de dire, me persuade qu'il faut lire, *diversis municipiis*, comme d'autres l'ont déjà observé.

(4) *Et civium perditorum*] L'édition de 1474 porte : *civium perditorem.* Ce qui n'est pas à mépriser.

(5) *Quæ de civium reorum supplicio*] Quoiqu'en dise Grævius, je lirois, *civium Romanorum*, comme dans l'édition de 1474, & dans la plufpart des autres. On sait bien que les Loix pénales ne se font pas contre les Innocens.

licujus periculi metum, salutem civium tuorum negligis. Sed, si quis est invidiæ metus, num est vehementiùs severitatis ac fortitudinis invidia, quàm inertiæ ac nequitiæ pertimescenda? An cùm bello vastabitur Italia, vexabuntur urbes, tecta ardebunt, tum te non existimas invidiæ incendio conflagraturum?

XII. *His ego sanctissimis Reipublicæ vocibus, & eorum* (1) *hominum, qui idem sentiunt, mentibus, pauca respondebo. Ego, si hoc optimum factu judicarem, P. C. Catilinam morte multari, unius usuram horæ gladiatori isti ad vivendum non dedissem. Etenim, si summi viri, & clarissimi*
204 *cives, Saturnini, & Gracchorum, & Flacci, & superiorum complurium sanguine non modò se non contaminarunt, sed etiam honestarunt: certè verendum mihi non erat, ne quid, hoc parricida civium interfecto, invidiæ mihi in posteritatem redundaret. Quòd si ea mihi maxime impenderet, tamen hoc animo semper fui, ut invidiam virtute partam, gloriam, non invidiam putarem. Quamquam* (2) *nonnulli sunt in hoc ordine, qui aut ea, quæ imminent, non videant: aut ea quæ vident, dissimulent: qui spem Catilinæ mollibus sententiis aluerunt, conjurationemque nascentem non credendo corroboraverunt:*

---

(1) *Et eorum hominum &c.*] L'édition de 1474, a, *omnium.* Et peu après: *Si hoc optimum factum.*

(2) *Quamquam nonnulli sunt in hoc ordine &c.*] Cela regarde particuliérement Hortensius, suivant la Déclamation contre Catilina, ch. 31, où les Copistes ont donné par erreur le prénom de *Lucius* à ce grand Orateur.

quorum auctoritatem secuti multi, non solùm improbi, verùm etiam imperiti, si in hunc animadvertissem, crudeliter & (4) regiè factum esse dicerent. Nunc intelligo, si iste, quò intendit, in Malliana castra pervenerit, neminem tam stultum fore, qui non videat conjurationem esse factam: neminem tam improbum, qui non fateatur. Hoc autem uno interfecto, intelligo hanc Reipublicæ pestem paulisper reprimi, non in perpetuum comprimi posse. Quod si se ejecerit, secumque suos eduxerit, & eodem ceteros undique collectos naufragos aggregaverit: extinguetur atque delebitur non modò hæc tam adulta Reipublicæ pestis, verùm etiam stirps ac semen malorum omnium.

XIII. *Etenim jamdiu, P. C. in his periculis conjurationis insidiisque versamur: sed nescio*

---

(4) *Crudeliter, & regiè*] Cette expression est très-belle. Cicéron, dans l'une de ses Oraisons contre Verrès, (*Lib. III, c.* 48) s'étoit servi à peu près des mêmes termes: *Quæ regiè, seu potius tyrannicè statuit*; & cela revient à ce qu'il dit ci-après, *Orat. II*, 7, contre ceux qui l'accusoient de trop de rigueur à l'égard de Catilina: *Me non diligentissimum Consulem, sed crudelissimum tyrannum existimari velint.* On sait l'aversion qu'avoient les Romains pour le nom même de la puissance Royale, qu'ils confondoient presque avec la tyrannie. Ainsi, quand on vouloit leur inspirer de l'horreur pour quelque action, il suffisoit de dire qu'elle étoit faite, *more, vel facinore regio*, comme il paroît par quelques passages de Salluste, *in Fragm. Hist. lib.* I; de Tacite, *Ann.* VI, I. & XVI, 23. &c.

quo pacto omnium scelerum, ac veteris furoris
& audaciæ maturitas in nostri consulatus tem-
pus erupit. Quòd si ex tanto latrocinio iste unus
tolletur, videbimur fortasse ad breve quoddam
tempus cura & metu esse relevati; periculum
autem residebit, & erit inclusum penitus in ve-
206 *nis atque in visceribus Reipublicæ. Ut sæpe ho-*
mines ægri morbo gravi, cum æstu febrique jac-
tantur, si aquam gelidam biberint, primo rele-
vari (1) videntur, deinde multo graviùs vehe-
mentiusque afflictantur: sic hic morbus, qui est in
Republica, relevatus istius pœna, vehementius vi-
vis reliquis ingravescet. Quare, P. C. secedant
improbi, secernant se à bonis, unum in locum
congregentur: muro denique, id quod sæpe jam
dixi, secernantur (2) à nobis: desinant insidia-
ri (3) domi suæ consuli, circumstare tribunal
prætoris urbani, obsidere cum gladiis curiam,
malleolos & faces ad inflammamdam urbem

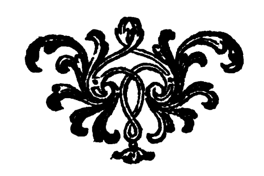
---

(1) *Relevari videntur*] ou, *Relevati*, suivant l'édition de 1474, où l'on lit peu après: *Sic, si hic morbus, qui est in Republica, relevetur istius pœna, &c.*

(2) *Secernantur à nobis*] L'édition de 1474 porte, *discernantur*. Ce que j'aimerois assez, pour éviter la répétition du verbe, *secernantur*.

(3) *Desinant insidiari domi suæ Consuli.*] Cette expression est ambiguë, en ce qu'on ne sait s'il est ici question de la maison du Consul, ou de celle de quelqu'un des Conjurez. Cependant Salluste sur le même sujet a parlé de la même maniére: *L. Cornelius, & cum eo C. Vargunteius constituere Ciceronem de improviso domi suæ confodere.*

comparare: sit denique inscriptum in fronte uniuscujusque, quid de Republica sentiat. Polliceor 207
hoc vobis, P. C. tantam in nobis consulibus fore diligentiam, tantam in vobis auctoritatem, tantam in equitibus Romanis virtutem, tantam in omnibus bonis consensionem, ut Catilinæ profectione omnia patefacta, illustrata, oppressa, vindicata esse videatis. Hisce ominibus, Catilina, cum summa Reipublicæ salute, & cum tua peste ac pernicie, cumque eorum exitio, qui se tecum omni scelere parricidioque junxerunt, proficiscere ad impium bellum ac nefarium. Tum tu, 208
Jupiter, qui iisdem, quibus hæc urbs, auspiciis à Romulo es constitutus: quem Statorem hujus urbis atque imperii verè nominamus: hunc, & hujus socios à tuis aris, ceterisque templis, à tectis urbis ac mœnibus, à vita fortunisque civium omnium arcebis: & omnes inimicos bonorum, hostes patriæ, latrones Italiæ, scelerum fœdere inter se, ac nefaria societate conjunctos, æternis suppliciis vivos mortuosque mactabis.



M. TULLII CICERONIS IN L. CATILINAM ORATIO SECUNDA.

I. T*Andem aliquando, Quirites, L. Catilinam, furentem audacia, scelus anhelantem, pestem patriæ nefariè molientem, vobis, atque huic urbi* (1) *ferrum flammamque mini-*

---

(1) *Vobis atque huic urbi, ferrum flammamque minitantem*] Il faut lire: *ferro, flammaque*. Cicéron parle toujours ainsi. *Philippic.* XI, 14. *Huic urbi ferro, igni que minitantur*. Et *Philipp.* XIII, 21: *Patria, cui igni, ferroque minitatur*. Le faux Porcius Latro, ch. 26 de sa Déclamation contre Catilina, imitant Cicéron: *vobis, atque omnibus ferro, flammaque minitantem*. Et Salluste, ch. 49 de son Histoire de la Conjuration du même: *Egredienti ex senatu Cæsari gladio minitarentur*. Jérôme Ferrarius, en sa Remarque 238 sur les Philippiques de Cicéron, censure en vain cette façon de parler. Il y faut sous-entendre les mots, *malum*, ou *mortem*, & ces Ellipses sont fréquentes dans la langue Latine.

tantem, ex urbe vel ejecimus, vel emisimus, vel ipsum egredientem verbis prosecuti sumus. Abiit, excessit, evasit, erupit. nulla jam pernicies à monstro illo atque prodigio mœnibus ipsis intra 210
mœnia comparabitur. Atque hunc quidem unum hujus belli domestici ducem sine controversia vicimus. non enim jam inter latera nostra sica illa versabitur: non in campo, non in foro, non in curia, non denique intra domesticos parietes pertimescemus. Loco ille (2) *motus est, cùm est ex urbe depulsus. palam jam cum hoste, nullo impediente, bellum justum geremus. Sine dubio perdidimus hominem, magnificèque vicimus, cùm illum ex occultis insidiis in apertum latrocinium conjecimus. Quòd verò non cruentum mucronem, ut voluit, extulit, quòd vivis nobis egressus est, quòd ei ferrum extorsimus è manibus, quòd inco-* 211
lumes cives, quòd stantem urbem reliquit: quanto tandem mœrore illum afflictum esse & profligatum putatis? Jacet ille (3) *nunc, prostratusque est, Quirites, & se perculsum atque abjectum esse sentit: & retorquet oculos profectò sæpe ad hanc urbem, quam ex suis faucibus ereptam esse luget. Quæ quidem lætari mihi videtur, quòd tantam pestem evomuerit, forasque projecerit.*

II. *At si quis est talis, quales esse omnes opor-*

---

(2) *Loco ille motus est*] C'est-à-dire, *il faut le regarder comme vaincu*, suivant l'explication, que donne à cet endroit Servius sur Virgile, *Æneid.* VII, 333 : & VIII, 653.

(3) *Jacet ille nunc, prostratusque est*] J'aimerois mieux, comme dans l'édition de 1474 : *Jacet ille prorsus, prostratusque est.* Un peu plus bas, on y lit, *percussum*, au lieu de *perculsum*.

tebat, qui in hoc ipso, in quo exultat & triumphat oratio mea, me vehementer accuset, quòd tam capitalem hostem non comprehenderim potiùs, quàm emiserim: non est ista mea culpa, Quirites, sed temporum. Interfectum esse L. Catilinam, & gravissimo supplicio affectum jampridem oportebat: idque à me & mos majorum, & hujus imperii se-
212 *veritas, & respublica postulabat. Sed quam multos fuisse putatis, qui, quæ ego deferrem, non crederent? quàm multos, qui propter stultitiam non putarent? quàm multos, qui etiam defenderent? quàm multos, qui propter improbitatem faverent? Ac si, sublato illo, depelli à vobis omne periculum judicarem; jampridem ego Catilinam non modò invidiæ meæ, verùm etiam vitæ periculo sustulissem. Sed cùm viderem, ne vobis quidem omnibus re etiam tum probata, si illum, ut erat meritus, morte mulctassem, fore, ut ejus socios invidia oppressus persequi non possem: rem huc deduxi, ut tum palam pugnare possetis, cùm hostem apertè videretis. Quem quidem ego hostem, Quirites, quàm vehementer foris esse timendum putem, licet hinc intelligatis, quòd illud etiam molestè fero, quòd ex urbe parum comitatus exierit.*
213 *Utinam ille omnes secum suas copias eduxisset! Tongillum mihi eduxit, quem amare* (1) *in prætex-*

---

(1) *Quem amare in prætexta calumnia cœperat*] De l'aveu de tous les Critiques ce passage est corrompu. Mais il n'est guére possible de le rétablir sans le secours de quelque nouveau Manuscrit. Il m'est venu sur cela plusieurs choses en pensée; mais que j'abandonne sans peine. Je croyois d'abord, que Cicéron avoit eu en vûë quelques débauches

ta calumnia cœperat : Publicium & Munatium, quorum æs alienum contractum in popina nullum Reipublicæ (2) *motum afferre poterat : reliquit*

---

de Tongillus dans sa premiére jeunesse ; & cela paroissoit soutenu de ce que dit Q. Cicéron, dans son Discours *de Petitione consulatus*, *n.* 3, en parlant de Catilina : *Qui tantùm habet audaciæ, tantùm nequitiæ, tantùm denique in libidine artis, & efficacitatis, ut prope in parentum gremiis prætextatos liberos constuprarit.* Mais outre que cela ne peut s'accommoder avec le mot *Calumnia*, qui est ici dans tous les manuscrits, il n'y a pas d'apparence, que dans la situation des choses Cicéron eût relevé cette action avec un terme aussi doux, que celui d'*amare*, sans y ajouter quelque expression, qui en fit sentir la turpitude.

Toutes réflexions faites, je soupçonne qu'il avoit écrit : *Quem infamare in prætexta calumnia cœperat*. Les trois premiéres lettres d'*infamare* ont pû aisément se confondre avec la précédente dans les anciens manuscrits, où ces sortes de fautes sont très-fréquentes. On ne sauroit faire moins de changement à ce passage, ni rien imaginer, ce me semble, qui y convienne mieux. Cicéron voulant inspirer du mépris pour les principaux Citoyens, qui avoient suivi Catilina, reproche à Tongilius, de s'être dès sa jeunesse couvert d'infamie par quelque calomnie insigne, pour laquelle il avoit sans doute été noté. Je m'en tiendrai donc à cette conjecture jusques à ce qu'on en propose une plus plausible.

(2) *Nullum Reip. motum &c.*] L'édition de

quos viros, quanto alieno ære, quàm valentes; quàm nobiles!

III. *Itaque ego illum exercitum, &* Gallica*nis* (1) *legionibus, & hoc delectu, quem in agro Piceno &* Gallico *Q. Metellus habuit, & his copiis, quæ à nobis quotidie comparantur, magnopere contemno; collectum ex senibus desperatis, ex agresti luxuria, ex rusticis decoctoribus, ex iis qui vadimonia deserere, quàm illum exercitum, maluerunt. quibus ego non modò si aciem exercitus nostri, verùm etiam si edictum prætoris ostendero, concident. Hos, quos video volitare in foro, quos stare ad curiam, quos etiam in senatum venire; qui nitent unguentis, qui fulgent purpura, mallem secum suos milites eduxisset. qui si hîc perma-*

1474 a, *metum*, ainsi que quelques manuscrits. Mais *motum* convient mieux ici. La chûte des Citoyens chargez de grandes dettes causoit de grands mouvemens dans Rome. Cicéron le témoigne en plusieurs endroits, & surtout dans son Oraison *pro Lege Manil. c.* 7. en ces termes : *Non possunt una in civitate multi rem, atque fortunas amittere, ut non plures secum in eandem calamitatem trahant..... Ruere illa non possunt, ut hæc non eodem labefactata motu concidant.* Je crois seulement qu'il faut lire : *Nullum Reip. motum afferre potest. At reliquit quos viros? &c.*

(1) *Et Gallicanis legionibus*] Lambin a eu raison de corriger : *præ Gallicanis.* Cette conjecture me plait d'autant plus, qu'elle est confirmée par l'ancienne Glose marginale, que Gruter dit avoir trouvée dans l'un de ses manuscrits.

nent

nent, mementote non tam exercitum illum esse nobis, quàm hos, qui exercitum deseruerunt, pertimescendos. Atque hoc etiam sunt timendi magis, 215
quòd, quid cogitent, me scire sentiunt, neque tamen permoventur. Video cui Apulia sit attributa, qui habeat Etruriam, qui agrum Picenum, qui Gallicum, qui sibi has urbanas insidias cædis atque incendiorum depoposcerit: omnia superioris noctis consilia ad me sentiunt esse perlata: patefeci in senatu hesterna die: Catilina ipse pertimuit, profugit; hi quid expectant? næ illi vehementer errant, si illam meam pristinam lenitatem perpetuam sperant futuram.

IV. *Quod expectavi, jam sum assecutus, ut vos omnes factam esse apertè conjurationem contra Rempublicam videretis: nisi vero si quis est, qui Catilinæ* (1) *similis cum Catilina sentire non putet. Non est jam lenitati locus, severitatem res ipsa flagitat. unum etiam nunc concedam; exeant, proficiscantur, ne patiantur Catilinam desiderio sui* 216
miserum tabescere. demonstrabo iter: Aurelia via profectus est. si accelerare volent, ad vesperam consequentur. O fortunatam Rempublicam, si quidem hanc sentinam hujus urbis ejecerit! Uno mehercle Catilina exhausto, relevata mihi & recreata Respublica videtur. Quid enim mali, aut sceleris fingi, aut excogitari potest, quod non ille conceperit? quis tota Italia veneficus, quis gladiator,

---

(1) *Qui Catilinæ similis*] Quoique les éditions de 1474, d'Alde Manuce, & quelques autres, aient aussi, *similis*, je m'étonne que Grævius les ait préferées à celle de Gruter, & aux manuscrits où l'on lit, *similes*, qui paroît ici absolument nécessaire.

quis latro, quis sicarius, quis parricida, quis testamentorum subjector, quis circumscriptor, quis ganeo, quis nepos, quis adulter, quæ mulier (2) *infamis, quis coruptor juventutis, quis corruptus, quis perditus inveniri potest, qui se* (3) *cum Catilina non familiarissimè vixisse fateatur? quæ cædes per hosce annos sine illo facta est? quod nefarium stuprum non per illum? Jam vero quæ tanta* (4) *in ullo unquam homine juventutis illecebra fuit,*

---

(2) *Quæ mulier infamis*] Salluste assure aussi, que Catilina avoit engagé plusieurs femmes de condition, mais de mauvaise conduite, dans cette conspiration : *Plurimos cujusque generis homines adscivisse sibi dicitur ; mulieres etiam aliquot &c.* Cela conduit à corriger un endroit corrompu de l'ancienne Déclamation contre Catilina, ch. 5, où l'Auteur parlant de tous ceux qui se trouvoient à ces assemblées nocturnes, dit : *Nec alæ muliebres ab eo cætu religioso, nocturno prorsus, absuisse indicatæ sunt.* Je crois qu'il faut lire, *Nec pallæ muliebres.* C'étoit l'habit des Dames Romaines, quand elles sortoient de chez elles. Horace, *I. Sat.* 2. 99.

Ad talos stola demissa, & circumdata palla.

(3) *Qui se cum Catilina non &c.*] Il y a dans l'édition de 1474 : *Qui secum Catilinam non &c.* Ce qui revient au même.

(4) *Quæ tanta in ullo unquam homine juventutis illecebra fuit &c.*] Voyez le beau portrait que Cicéron fait de Catilina, dans son Oraison pour Cœlius, ch. 5, en ces termes : *Habuit ille, sicuti meminisse vos arbitror, permulta maximarum non expressa signa,*

quanta in illo? qui alios ipse amabat turpissimè, aliorum amori flagitiosissimè serviebat: aliis fruc- 217 *tum libidinum, aliis mortem parentum, non modò impellendo, verùm etiam adjuvando, pollicebatur. Nunc vero quàm subito non solum ex urbe verùm etiam ex agris ingentem numerum perditorum hominum collegerat? nemo, non modo Romæ, sed nec ullo in angulo totius Italiæ oppressus ære alieno fuit, quem non ad hoc incredibile sceleris fœdus adsciverit.*

V. *Atque ut ejus diversa studia in dissimili ratione perspicere possitis, nemo est in ludo gladiatorio paulo ad facinus audacior, qui se non intimum Catilinæ esse fateatur: nemo in scena* (1) *levior &*

---

sed adumbrata virtutum, &c. Le savant M. le Clerc, dans sa Bibliothéque ancienne & moderne, Tom. 23, pag. 181, a fait quelques observations, qui servent à illustrer ce passage.

(1) *Nemo in scena levior, & nequior*] *Levis* est souvent pris dans Cicéron, pour un homme vil, comme l'a remarqué Aulu-Gelle, *VII*, xi. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit ici. *Levior*, ou plustôt, *Lævior*, doit en ce passage être pris au sens de celui d'Ovide, *De Arte amand.* III, 437:

> *Fœmina quid faciat, quum vir sit lævior ipsa?*
> *Forsitan & plures possit habere viros?*

Voyez aussi Juvénal, *Sat. IX*, 95: & l'ancien Scholiaste sur cet endroit. Ce vice étoit ordinaire aux Pantomimes. Aussi l'ancienne Déclamation contre Catilina, ch. 9, lui reproche, *mollitiem scenicam*.

nequior, qui se non ejusdem propè sodalem fuisse commemoret. Atque idem tamen, stuprorum &
218 *scelerum exercitatione assuefactus, frigore, & fame, & siti, ac vigiliis perferendis, fortis ab istis prædicabatur, cùm industriæ subsidia, atque instrumenta virtutis, in libidine audaciaque consumeret. Hunc verò si secuti erunt sui comites, si ex urbe exierint desperatorum hominum flagitiosi greges, ô nos beatos, ô rempublicam fortunatam, ô præclaram laudem consulatus mei! Non enim jàm sunt mediocres hominum libidines, non humanæ ac tolerandæ audaciæ: nihil cogitant, nisi cædem, nisi incendia, nisi rapinas: patrimonia sua profuderunt, fortunas suas obligurierunt; res eos jampridem, fides deficere nuper cœpit: eadem tamen illa, quæ erat in abundantia, libido permanet. Quod si* (2) *in vino & alea comissationes solùm & scorta quærerent, es-*
219 *sent illi quidem desperandi, sed tamen essent ferendi. hoc verò quis ferre possit, inertes homines fortissimis viris insidiari, stultissimos prudentissimis, ebrios* (3) *sobriis, dormientes vigilan-*

---

(2) *Quod si in vino, & alea comissationes solùm, & scorta quærerent &c.*] Dire que *comissationes in vino quæruntur*, c'est dire, qu'en faisant la débauche on songe à l'aller faire. D'ailleurs le jeu ne conduit guére aux mauvais lieux. Je soupçonne qu'il y a ici une petite transposition, & que Cicéron avoit écrit: *Quod si in vino, & comissatione, aleam solùm, & scorta quærerent.*

(3) *Ebrios sobriis*] L'édition de 1474, & toutes les autres, avant celles de Grævius, ont *ebriosos*, & c'est ainsi qu'il faut écrire. Un homme sobre peut s'enivrer une fois en sa vie,

tibus? qui mihi accubantes in conviviis, complexi mulieres impudicas, vino languidi, confecti cibo, redimiti sertis, unguentis obliti, debilitati stupris, eructant sermonibus suis cædem bonorum, atque urbis incendia. quibus ego confido impendêre fatum aliquod: & pœnas jamdiu improbitati, nequitiæ, sceleri, libidini debitas, aut instare jam planè, aut certè jam appropinquare. Quos si meus consulatus, quoniam sanare non potest, sustulerit: non breve nescio quod tempus, sed multa secula propagarit 220
Reipublicæ. nulla est enim natio, quam pertimescamus: nullus rex, qui bellum populo Romano facere possit. omnia sunt externa, unius virtute, terra marique pacata: domesticum bellum manet, intus inclusum periculum est, intus est hostis: cum luxuria nobis, cum amentia, cum scelere certandum est. Huic ego me (4) *bello ducem profiteor,*

---

sans perdre sa qualité de sobre. C'est pourquoi Sénéque, *Epist.* 83, a dit élégamment: *Plurimùm interesse inter ebrium, & ebriosum. Potest & qui ebrius est, tunc primùm esse, nec habere hoc vitium; & qui ebriosus est, sæpe extra ebrietatem esse.* Voyez aussi Non. Marcellus, au mot *Iracundus.*

On lit encore peu après dans les mêmes éditions: *conferti cibo*, au lieu de *confecti*; & plus bas: *Pœnam jamdiu improbitati &c. debitam.* Ce qui me paroît préférable aux leçons ordinaires.

(4) *Huic ego me bello ducem profiteor, Quirites, &c.*] Je trouve dans l'édition de 1474: *Huic ego bello me ducem profiteor, qui Reipublicæ causa suscipio inimicitias perditorum hominum.* Cela est, ce me semble, beaucoup

Quirites : suscipio inimicitias hominum perditorum. Quæ sanari poterunt, quacumque ratione sanabo : quæ resecanda (5) *erunt, non patiar ad perniciem civitatis manare. Proinde aut exeant, aut quiescant: aut, si & in urbe & in eadem mente permanent, ea, quæ merentur, expectent.*

221 VI. *At etiam sunt, Quirites, qui dicant à me in exilium ejectum esse Catilinam. quod ego si verbo* (1) *assequi possem, istos ipsos ejicerem, qui hæc loquuntur. homo enim videlicet timidus & permo-*

---

mieux ; sur-tout si on lit : *Huic ego bello me ducem profiteor, Quirites. Reipublicæ causa suscipio, &c.*

(5) *Quæ resecanda erunt, non patiar ad perniciem civitatis manare*] L'ancien Scholiaste a lû, *manere*. Grævius a trouvé le même mot en trois manuscrits, & je m'étonne qu'il ne les ait pas suivis. Cicéron ne se contente pas d'empêcher, que le mal ne se communique aux autres parties de la République : il veut en extirper la racine, en retranchant les membres corrompus. *Aut exeant*, dit-il, *aut ea, quæ merentur, expectent.* Cette comparaison du corps politique avec le corps humain revient plus d'une fois dans ses ouvrages. Dans son Oraison pour Sextius, ch. 65 : *Hi medentur Reipublicæ, qui exsecant pestem aliquam, tanquam strumam civitatis.* Et contre Marc-Antoine, *VIII.* 5 : *In corpore, si quid ejusmodi est, quod reliquo corpori noceat, uri secarique patimur. Sic in Reip. corpore, ut totum salvum sit, quidquid est pestiferum amputetur.*

(1) *Quod ego si verbo assequi possem.*] L'édition de 1474, a : *si prosequi possem.*

destus vocem consulis ferre non potuit : simul atque ire in exilium jussus est, paruit, ivit. Hesterno (2) die, Quirites, cùm domi meæ pene interfectus essem, senatum in ædem Jovis Statoris convocavi; rem omnem ad patres conscriptos detuli. Quo cùm Catilina venisset, quis eum senator appellavit? quis salutavit? quis denique (3) ita aspexit ut perditum civem, ac non potiùs ut importunissimum hostem? Quin etiam principes ejus ordinis partem illam subselliorum, ad quam ille accesserat, nudam atque inanem reliquerunt. Hîc ego vehemens ille consul, qui verbo cives in exilium ejicio, quæsivi à Catilina, an nocturno (4) conventu apud M. Leccam fuisset, necne? Cum ille homo au- 222 *dacissimus, conscientia convictus, primo reticuisset;*

---

(2) *Paruit, ivit. Hesterno die &c.*] La même édition porte ? *Paruit. Qui ut hesterno die &c.* Je crois qu'il manque ici quelques lignes, où Cicéron, qui craignoit avec raison, qu'on ne rejettât sur lui toute la haine de l'exil de Catilina, préparoit sans doute le Peuple à apprendre comment les choses s'étoient passées la veille au Sénat.

(3) *Quis denique ita adspexit, ut perditum civem &c.*] Il y a dans l'édition de 1474 : *Quis denique ita non adspexit, ut perditum civem &c.* Ce que j'aimerois mieux, quoique l'autre leçon soit supportable.

(4) *Quæsivi à Catilina, an nocturno conventu &c.*] Cet *an* est rude à l'oreille. Aussi n'étoit-il pas dans les exemplaires de Priscien, qu'on peut voir *lib. XVIII. p.* 1146. *&* 1164. L'édition de 1474. porte : *Quæsivi an Catilina in nocturno &c.*

patefeci cetera: quid ea nocte (5) *egisset, ubi fuisset, quid in proximam constituisset: quemadmodum esset ei ratio totius belli descripta, edocui. Cùm hæsitaret, cùm teneretur, quæsivi quid dubitaret eo proficisci, quo jampridem pararat: cùm arma, cùm secures, cùm fasces, cùm tubas, cùm signa militaria, cùm aquilam illam argenteam, cui ille etiam sacrarium scelerum domi suæ fecerat, scirem esse præmissam. In exilium ejiciebam, quem jam ingressum esse*
223 *in bellum videbam? Etenim, credo, Mallius iste centurio, qui in agro Fesulano castra posuit, bellum populo Romano suo nomine indixit; & illa castra nunc non Catilinam ducem expectant: & ille ejectus in exilium, se Massiliam, ut aiunt, non in hæc castra conferet.*

VII. *O conditionem miseram, non modo administrandæ, verùm etiam conservandæ Reipublicæ! Nunc, si L. Catilina consiliis, laboribus, periculis meis circumclusus ac debilitatus, subito pertimuerit, sententiam mutaverit, suos dese-*

(5) *Quid ea nocte egisset, ubi fuisset, quid in proximam constituisset*] Muret & Grævius ont corrigé, *in proximam*, au lieu de *in proxima*, qui étoit dans toutes les éditions précédentes. Mais Priscien, *lib.* XVIII, *pag.* 1146, & 1147, nous a appris qu'il faloit écrire: *Quid ea nocte egisset, quid proxima constituisset.* Le bon sens suffisoit pour rejetter les mots: *ubi fuisset*, puisque Cicéron venoit de dire lui-même, où Catilina avoit passé la nuit précédente. Aussi ces mots ne se trouvent-ils pas en l'édition de 1474, où l'on lit peu après: *Quum hæsitaret, quum cunctaretur.* Mais les deux d'Alde ont, *teneretur*, qui est préférable.

vicerit, consilium belli faciundi abjecerit, ex hoc
cursu sceleris, & belli iter ad fugam atque in
exilium converterit: non ille à me spoliatus ar-
mis audaciæ, non obstupefactus ac perterritus
mea diligentia, non de spe conatuque depulsus,
sed indemnatus, innocens, in exilium ejectus à
Consule, vi, & minis esse dicetur: & erunt,
qui illum, si hoc fecerit, non improbum, sed
miserum: me non diligentissimum consulem, sed
crudelissimum tyrannum existimari velint. Est 224
mihi tanti, Quirites, hujus invidiæ falsæ atque
iniquæ tempestatem subire, dummodo à vobis
hujus horribilis belli ac nefarii periculum depel-
latur. Dicatur sanè ejectus esse à me, dummo-
do eat in exilium. sed mihi credite, non est itu-
rus. Nunquam ego à diis immortalibus optabo,
Quirites, invidiæ meæ levandæ causa, ut L.
Catilinam ducere exercitum hostium, atque in
armis volitare audiatis: sed triduo tamen au-
dietis: multoque magis illud timeo, ne mihi
sit invidiosum aliquando, quod illum emise-
rim potius, quàm quod ejecerim. Sed cùm sint
homines, qui illum, cùm profectus sit, eje-
ctum esse dicant, iidem, si interfectus esset,
quid dicerent? Quamquam isti, qui Catili-
nam Massiliam ire dictitant, non tam hoc
queruntur, quàm verentur. Nemo est istorum 225
tam misericors, qui illum non ad Mallium,
quàm ad Massilienses ire malit. Ille autem, si
mehercule hoc, quod agit, nunquam antè co-
gitasset, tamen latrocinantem se interfici mal-
let, quàm exulem vivere. nunc vero, cùm ei
nihil adhuc præter ipsius voluntatem cogitatio-
nemque acciderit, nisi quod vivis nobis Roma
profectus est: optemus potiùs, ut eat in exi-
lium, quàm queramur.

VIII. *Sed cur tamdiu de uno hoste loquimur ; & de eo hoste, qui jam fatetur se esse hostem ; & quem, quia, quod semper volui, murus interest, non timeo : de his, qui dissimulant, qui Romæ remanent, qui nobiscum sunt, nihil dicimus ? quos quidem ego, si ullo modo fieri posset, non tam ulcisci studeo, quàm sanare, & ipsos* (1) *placare Reipublicæ : neque, id quare fieri non possit, si me audire volent, intelligo. Exponam enim vobis,*
226 *Quirites, ex quibus generibus hominum istæ copiæ comparentur : deinde singulis medicinam* (2) *consilii atque orationis meæ, si quam potero, afferam. Unum genus est eorum, qui magno in ære alieno, majores etiam possessiones habent ; quarum amore adducti, dissolvi nullo modo possunt. Horum hominum species est honestissima : sunt enim locupletes : voluntas verò & causa impudentissima. Tu agris, tu ædificiis, tu argento, tu familia, tu rebus omnibus ornatus & copiosus sis : & dubites de possessione detrahere, acquirere ad fidem ? Quid enim expectas ? bellum ? quid ? ergo in* (3)

---

(1) *Quam sanare, & ipsos placare Reip.*] L'édition de 1474 porte, comme plusieurs manuscrits : *Sibi ipsos placare Reip.*

(2) *Medicinam consilii, atque orationis meæ*] Il y a, *atque opis meæ*, dans l'édition de 1474, & c'est la meilleure leçon. Ce secours qu'il leur promet, ce sont ces *tabulæ auctionariæ*, sans lesquelles, dit-il peu après, ils ne pouvoient s'acquitter des dettes immenses qu'ils avoient contractées.

(3) *Quid ? ergo in vastatione omnium*] Cet

vastatione omnium tuas possessiones sacrosanctas futuras putas? an tabulas novas? errant, qui istas à Catilina expectant. meo beneficio tabulæ 227
novæ proferentur, verùm auctionariæ. Neque enim isti qui possessiones habent, alia ratione ulla salvi esse possunt. Quod si maturiùs facere voluissent, neque (id quod stultissimum est) certare cum usuris, fructibus prædiorum: & locupletioribus his, & melioribus civibus uteremur. Sed hosce homines minime puto pertimescendos, qui aut deduci de sententia possunt: aut, si permanebunt, magis mihi videntur vota facturi contra Rempublicam, quàm arma laturi.

IX. *Alterum genus est eorum, qui quam-* 228
quam premuntur ære alieno, dominationem tamen expectant: rerum potiri volunt: honores, quos quietâ Republicâ desperant, perturbatâ consequi se posse arbitrantur. Quibus hoc præcipiendum videtur, unum scilicet & idem, quod ceteris omnibus: ut desperent, se id, quod conantur, consequi posse. primum omnium me ipsum vigilare, adesse, providere Reipublicæ: deinde magnos animos esse in bonis viris, magnam concordiam, maximam multitudinem, magnas præterea militum copias: deos denique immortales huic invicto populo, clarissimo imperio, pulcherrimæ urbi, contra tantam vim sceleris, præsentes auxilium esse laturos. Quod si jam sint id, quod cum summo furore cupiunt, adepti; num illi in cinere urbis, & sanguine civium, quæ mente con-

---

ergo ne se trouve point dans l'édition de 1474, & me paroît de trop ici.

ſcelerata ac nefaria concupierunt, ſe conſules ac dictatores, aut etiam reges ſperant futuros? non vident id ſe cupere, quod ſi adepti
229 *(1) fuerint, fugitivo alicui, aut gladitori concedi ſit neceſſe? Tertium genus eſt ætate jam affectum, ſed tamen exercitatione robuſtum; quo ex genere eſt ipſe Mallius, cui nunc Catilina ſuccedit. Hi ſunt homines ex iis coloniis, quas Feſulis (2) Sylla conſtituit; quas ego*

---

(1) *Quod, ſi adepti fuerint, fugitivo alicui, aut gladiatori, concedi ſit neceſſe*] Par ce paſſage, dont les Commentateurs ne me paroiſſent pas avoir bien pris le ſens, Cicéron fait entendre aux ſecrets partiſans de Catilina, qu'ils ne faiſoient pas attention, que quand il auroit mis tout à feu & à ſang dans Rome, & fait périr les bons citoyens, il n'y auroit plus perſonne, qui pût réſiſter aux Gladiateurs, & aux Eſclaves rebelles. Cicéron ſe ſervoit ſouvent de cette raiſon dans ſes diſcours publics, C'eſt ainſi que dans ſon Oraiſon *pro Domo ſua, ch.* 34, il s'excuſe de n'avoir pas pris les armes contre Clodius, parce que, s'il avoit eu le malheur d'être vaincu avec tous les honnêtes gens de ſon parti, l'Empire auroit paſſé entre les mains des Eſclaves, *ad ſervos res deveniſſet.* Et plus bas, ch. 42, parlant du temple de la Liberté, érigé où étoit ſa maiſon: *Eumne Libertas domo ſua debuit pellere, qui niſi fuiſſet, in ſervorum poteſtatem civitas tota veniſſet?* Et dans ſon Oraiſon pour Sextius, ch. 21: *Sin victi eſſent boni, quid ſupereſſet? Non ad ſervos videtis rem venturam fuiſſe?*

(2) *Ex iis coloniis, quas Feſulis Sulla conſti-*

universas, civium esse optimorum, & fortissimorum virorum sentio : sed tamen hi sunt coloni, qui se insperatis repentinisque pecuniis sumptuosiùs insolentiusque jactarunt. Hi dum ædificant, tamquam beati; dum prædiis, lecticis, familiis magnis, conviviis apparatis delectantur, in tantum æs alienum inciderunt, ut, si salvi esse velint, Sylla ab iis inferis (3) *sit excitandus. Qui etiam nonnullos agrestes homines, tenues atque egentes, in eandem illam spem rapinarum veterum impulerunt. Quos* 230
ego (4) *utrosque, Quirites, in eodem genere prædatorum, direptorumque pono. Sed eos hoc moneo, desinant furere, ac proscriptiones &*

---

tuit] Quelques Critiques suppriment ici, *Fæsulis.* D'autres lisent : *Ex iis colonis, quos Fæsulis &c.* Cluvier, *Ital. Ant. lib. II, p.* 509, suit ces derniers, & prétend corriger de la même maniére un passage de l'Oraison suivante, *ch. 6.* Mais ces changemens ne me paroissent pas nécessaires. Par *Fæsulæ*, j'entens non-seulement la ville de ce nom; mais encore le territoire des environs, lequel étant gras & fertile, il se peut bien faire que Sylla y eût envoyé plus d'une Colonie. Le mot *civium*, qui suit, fait voir d'ailleurs, qu'il faut ici nécessairement *coloniis.*

(3) *Sulla ab iis inferis sit excitandus*] Je ne sais pourquoi Grævius a préféré cette construction desagréable, & ambiguë, à celle-ci, qui est dans toutes les autres éditions : *Sulla sit iis ab inferis excitandus.*

(4) *Quos ego utrosque*] Ce dernier mot n'est pas dans l'édition de 1474.

dictaturas cogitare. Tantum enim illorum temporum dolor inustus est civitati, ut jam ista non modo homines, sed ne pecudes quidem mihi passuræ esse videantur.

X. *Quartum genus est sane varium, & mixtum, & turbulentum: qui jampridem premuntur; qui numquam emergent; qui partim inertiâ, partim malè gerendo negotio, partim etiam sumptibus, in vetere ære alieno vacillant: qui vadimoniis, judiciis, proscriptionibus bonorum defatigati, permulti & ex urbe & ex agris se in illa castra conferre dicuntur. Hosce ego non tam* (1) *milites acres,*

---

(1) *Non tam milites acres, quàm infitiatores lentos esse arbitror*] Je n'ai jamais pû goûter cet *infitiatores lentos*. Car qui empéche, que des gens de mauvaise foi ne soient de braves soldats? D'ailleurs *infitiatores lenti* sont des Débiteurs lents à nier leurs dettes. Or il n'y a pas d'apparence, que Cicéron eût voulu adoucir ici les termes. Cela me fait adopter sans hésiter la leçon de l'édition de 1474, où je trouve, *institores lentos*. Cette quatriéme classe des soldats de Catilina étoit pour la plupart composée de Négocians, qui par mauvaise conduite, ou par négligence, *partim inertia, partim malè gerendo negotio*, avoient mal fait leurs affaires. Croira-t-on, dit Cicéron, *que des Commerçans paresseux, soient des soldats bien à l'erte? Lentus* est un nonchalant, un paresseux. Laberius, dans Aulu-Gelle, XVI. 9.

Nunc tu lentus es; nunc tu susque deque fers.

Senèque: *Tam lentus, ut opinionem luxuriæ,*

quàm infitiatores lentos esse arbitror. qui homines primùm si stare non possunt, corruant: 231
sed ita, ut non modo civitas, sed ne vicini quidem proximi sentiant. nam illud (2) *non intelligo, quamobrem, si vivere honestè non possunt, perire turpiter velint: aut cur minore dolore perituros se cum multis, quàm si soli pereant, arbitrentur. Quintum genus est parricidarum, sicariorum, denique omnium facinorosorum: quos ego à Catilina non revo-*

---

segnitiæque malignis daret. C'est dans son Traité *de Ira*, I. 11. Et dans son Traité, *De Benefic.* V, 22, on trouve ce passage: *Segnes, & tardi, lenta nomina, non mala.* Les anciennes Gloses: *Lentus*, Ἀργός, ἤρεμος. Ce qui justifie l'excellente correction de Denys Godefroy dans la *L. Unic. Cod. de Mendicant. Valid.* où il a substitué *Lentitudo* à *lenitudo*. Correction, que son fils a mal à propos voulu contester dans ses notes sur le Code Théodosien. *Institor* ne signifie pas seulement un Commis, un Agent. Il a quelquefois une signification plus étenduë, qui désigne tout négociant en général, comme on en peut juger par cette comparaison de Quintilien: *Quidquid erit sententiis populare, verbis nitidum, &c. velut Institor quidam eloquentiæ, intuendum, & penè pertractandum dabit.* C'est en ses Institutions, *VIII.*, 3.

(2) *Nam illud non intelligo &c.*] Ce *nam* ne me paroît pas convenir ici. Il y a apparence que Cicéron avoit écrit, *Tamen.* Et moyennant cela, tout ce passage seroit beaucoup mieux suivi.

ce: nam neque ab eo divelli possunt: & pereant sanè in latrocinio, quoniam sunt ita multi, ut eos capere carcer non possit. Postremum autem genus est, non solùm numero, verùm etiam genere ipso atque vita: quod proprium est Catilinæ, de ejus delectu, immo vero de complexu ejus ac sinu: quos pexo (1) *capillo, nitidos, aut imberbes, aut bene* (2)

---

(1) *Quos pexo capillo nitidos* [*Pectere* n'étoit pas seulement peigner ses cheveux, mais les arranger avec art. Ce qui étoit pris en mauvaise part chez les Romains, & donnoit la réputation d'efféminé. Horace parlant de Paris, *I. Od. XV.* 14.

Nequicquam, Veneris præsidio ferox,
Pectes cæsariem.

Et Martial, *II.* 36.

Pectere te nolim; sed nec turbare capillos.

§ Cependant, après y avoir fait de nouvelles réflexions, j'ai changé de pensée, & je suis persuadé, que dans ces vers on a substitué mal à propos *pectere*, à *flectere*. Je crois pareillement, qu'il faut corriger ici, *flexo capillo*. Je me reserve à en dire ailleurs les raisons plus au long.

(2) *Imberbes, aut benè barbatos*] J'ai déja remarqué ailleurs, qu'il faloit corriger, *imberbos*. Mais Manuce, & Grævius se sont trompez, quand ils ont proposé de lire, *penè barbatos*. Ils n'ont pas pris garde, que Cicéron parle ici de ces hommes impurs, que la barbe ne corrige point d'un vice contracté dans leur premiére jeunesse, & qui ressemblent à celui dont parle Martial, *XII.* 42.

barbatos videtis; manicatis & talaribus tunicis; velis amictos, non togis: quorum omnis industria vitæ, & vigilandi labor in antelucanis cœnis expromitur. In his gregibus aleatores omnes, omnes adulteri, omnes (3) *impuri impudicique versantur. hi pueri tam* 232

Barbatus rigido nupsit Callistratus Afro,
Hac qua lege viro nubere virgo solet.

Il y avoit une infinité de ces sortes de Débauchez dans Rome du temps de Catilina, & c'étoient ses bons amis. Rien ne prouve mieux l'explication, que je viens de donner à ce passage, que la paraphrase qu'en a faite l'ancien Auteur de la Déclamation contre Catilina, ch. 5, où il parle ainsi de la maison de Læca: *Ad eam greges confluebant perditorum adolescentium, quorum hic familiaritatem eximiam consecutus fuerat, conciliatam partim assuetudine stupri*, &c. *Adhibiti sunt & cuncti BARBATORUM hominum, nobilitati non solùm magnitudine & summa æris alieni, verùm etiam consuetudine ac studio turpissimarum rerum.* Dans toutes les éditions que j'ai vuës de cette Déclamation, on lit *Barbarorum*. Ce qui est ridicule. Polybe, après l'Historien Théopompe, fait une description toute semblable des courtisans de Philippe, Roi de Macedoine, qui mérite fort d'être lûë, *in Excerpt. Constantini Porphyrogenet. pag.* 22.

(3) *Omnes impuri, impudicique versantur*] Ou seulement, comme dans l'édition de 1474: *omnes impudici versantur*. Ces derniers étoient ces jeunes gens, dont il parle immédiatement après.

nos suppeditamus, eget ille, senatu, equitibus
234 *Romanis, populo, urbe, ærario, vectigalibus, cuncta Italia, provinciis omnibus, exteris nationibus: si, his rebus omissis, ipsas causas, quæ inter se confligunt, contendere velimus; ex eo ipso, quàm valde illi jaceant, intelligere possumus. Ex hac enim parte pudor pugnat, illinc petulantia: hinc pudicitia, illinc stuprum: hinc fides, illinc fraudatio: hinc pietas, illinc scelus: hinc constantia, illinc furor: hinc honestas, illinc turpitudo: hinc continentia, illinc libido: hinc denique æquitas, temperantia, fortitudo, prudentia, virtutes omnes, certant cum iniquitate, cum luxuria, cum ignavia, cum temeritate, cum vitiis omnibus: postremo copia cum egestate, bona ratio cum perdita, mens sana cum amentia, bona denique spes cum omnium rerum desperatione confligit. In hujusmodi certamine ac prælio, nonne, etiam si ho-*
235 *minum studia deficiant, dii ipsi immortales cogent, ab his præclarissimis virtutibus tot, & tanta vitia superari?*

XII. *Quæ cum ita sint, Quirites, vos, quemadmodum jam antea* (1) *dixi, vestra*

---

ditamus, eget ille; senatu, equitibus Romanis, populo, urbe, ærario, vectigalibus, cuncta Italia, provinciis omnibus, exteris nationibus) si, inquam, his rebus omissis &c. L'édition de 1474, & celles d'Alde ont *suppeditamur*, & c'est peut-être ainsi qu'il faut lire.

(1) *Quemadmodum jam antea dixi*] On ne voit pas qu'il eût encore dit cela. Mais il l'avoit sans doute ordonné, & fait publier dans

tecta custodiis, vigiliisque, defendite: mihi, ut urbi sine vestro (2) *motu, ac sine ullo tumultu, satis esset præsidii, consultum ac provisum est. Coloni omnes municipesque vestri, certiores à me facti de hac nocturna excursione Catilinæ, facile urbes suas finesque defendent. Gladiatores, quam sibi ille maximam manum & certissimam fore putavit, quamquam meliore animo sunt, quàm pars patriciorum, potestate tamen nostra continebuntur. Q. Metellus, quem ego prospiciens hoc, in agrum Gallicanum Picenumque præmisi, aut opprimet hominem, aut omnes ejus motus conatusque prohibebit. Reliquis autem de rebus constituendis, maturandis, agendis, jam ad senatum referemus, quem vocari videtis. Nunc illos qui in urbe* (3) *remanserunt, atque adeo qui con-*

Rome, en exécution du Decret du Sénat, dont parle Salluste : *Item decrevere, uti Romæ per totam urbem vigiliæ haberentur.* Ainsi je ne ferois aucune difficulté d'admettre l'excellente conjecture de Gulielmius, qui corrigeoit, *edixi.* Ou je lirois : *Quemadmodum jam antea*, en sous-entendant *fecistis*.

(2) *Mihi, ut urbi sine vestro motu, &c.*] L'édition de 1474 porte : *Mihi quidem, ut urbi sine vestro metu &c.* Les deux d'Alde Manuce ont : *Mihi, vel urbi sine vestro motu, ac sine ullo tumultu, satis esse præsidii &c.* L'ancien Scholiaste a lû : *Mihi, ut huic urbi &c. satis esset præsidii.* C'est la leçon qui me plairoit le plus, en conservant, *motu.*

(3) *Qui in urbe remanserunt &c.*] Je suprimerois volontiers cet *in urbe*, dont la répéti-

236 *tra urbis salutem, omniumque vestrum, in urbe à Catilina relicti sunt, quamquam sunt hostes, tamen quia nati sunt cives, monitos etiam atque etiam volo. Mea lenitas adhuc si cui solutior visa est, hoc expectavit, ut id, quod latebat, erumperet. quod reliquum est, jam non possum oblivisci, meam hanc esse patriam: me horum* (4) *esse Consulem: mihi aut cum his vivendum, aut pro his esse moriendum. Nullus est* (5) *portis custos, nullus insidiator viæ: si qui exire volunt, consulere sibi*

---

tion est désagréable, & paroît une faute de Copiste.

(4) *Me horum esse Consulem, mihi aut cum his vivendum &c.*] Dans les régles ordinaires de la construction, il semble que ceci regarde les partisans de Catilina, qui étoient restez dans Rome; quoique cela soit entiérement opposé à la pensée de Cicéron. Mais il est bon d'avertir, que c'étoit la coûtume des Romains, qui parloient en public, de désigner leur auditoire par ce terme, *hi*, lequel sans doute étoit accompagné d'un geste, qui en déterminoit la signification. De même par *hæc*, ils entendoient la Ville de Rome, & tout ce qu'elle contenoit. C'est ainsi que Cicéron à la fin de la derniére Oraison contre Catilina dit: *Si ejus, qui hæc omnia suo solius periculo conservaverit, illum esse filium memineritis.* Le savant M. Heuman en a depuis peu ramassé plusieurs autres exemples dans ses *Parerga Critica*, pag. 65.

(5) *Nullus est portis custos*] Quelle apparence qu'il n'y eût point de Gardes aux Portes

possunt. Qui vero in urbe se commoverit ; cujus ego non modo factum, sed inceptum ullum, conatumve contra patriam deprehendero ; sentiet in hac urbe esse consules vigilantes, esse egregios magistratus, esse fortem senatum, esse arma, esse carcerem, quem vindicem nefariorum ac manifestorum scelerum majores nostri esse voluerunt.

XIII. *Atque hæc omnia sic agentur, Quirites, ut res* (1) *maximæ minimo motu, pe-* 237
ricula summa nullo tumultu, bellum intestinum ac domesticum, post hominum memoriam crudelissimum ac maximum, me uno togato duce & imperatore, sedetur. quod ego sic administrabo, Quirites, ut, si ullo modo fieri poterit, ne improbus quidem quisquam in hac urbe pœnam sui sceleris sufferat. Sed si vis manifesta audaciæ, si impendens patriæ periculum me necessario de hac animi lenitate deduxerint : illud

---

de Rome ; dans un temps où tout y étoit en alarme, & où par ordre du Sénat on avoit mis des Corps de Garde dans tous les quartiers ? Toutes les éditions avant celle de Grævius, & presque tous les manuscrits ont, *portæ.* Cela me fait soupçonner, que Ciceron avoit écrit : *Nullus est in ponte custos, nullus insidiator viæ.* Il entend le Pont Milvius, qui étoit à mille pas de Rome, sur la route que Catilina avoit prise, & où il fit arrêter peu après les Députez des Allobroges.

(1) *Res maximæ*] Ou plustôt, *res maxima,* comme dans l'édition de 1474. On y trouve aussi peu après, *deduxerit,* au lieu de *deduxerint.*

profecto perficiam, quod in tanto, & tam insidioso bello vix optandum videtur, ut neque quisquam (2) *bonorum intereat, paucorumque pœnâ vos jam omnes salvi esse possitis. Quæ quidem ego, neque mea* (3) *prudentia, neque humanis consiliis fretus polliceor vobis, Quirites, sed multis & non dubiis deorum immortalium significationibus: quibus ego ducibus in hanc spem sententiamque sum ingressus: qui jam non procul, ut quondam solebant, ab externo hoste, atque longinquo, sed hîc præsentes suo numine atque auxilio sua templa, atque urbis tecta defendunt. Quos vos, Quirites, precari, venerari, atque implorare debetis: ut, quam urbem pulcherrimam, florentissimam, potentissimamque esse voluerunt, hanc omnibus hostium copiis terrâ marique superatis, à perditissimorum civium nefario scelere defendant.*

---

(2) *Ut neque quisquam bonorum intereat*] Toutes les anciennes éditions, celle de Gruter, & la plupart des manuscrits ont: *ut nequis bonus intereat*. Ce qui est très-Cicéronien, & me paroît préférable à la leçon adoptée par Grævius. Il a aussi retranché mal à propos la particule, *jam*, qui peut être ici pour *mox*, & qui même n'est souvent dans Cicéron, que pour servir d'ornement.

(3) *Neque mea prudentia*] L'édition de 1474 a, *providentia*. Ce qu'on n'avoit pas dû changer dans les suivantes. Cicéron dit, *Catil. III*, ch. 6: *Quod virtute, consilio, providentia mea &c.* Il parle de même en mille endroits.

M. TUL.

M. TULLII CICERONIS IN L. CATILINAM

ORATIO TERTIA.

I. *Rempublicam, Quirites, vitamque omnium vestrûm, bona, fortunas, conjuges, liberosque vestros, atque hoc domicilium clarissimi imperii, fortunatissimam pulcherrimamque urbem, hodierno die, deorum immortalium summo* (1) *erga vos amore, laboribus, consiliis, periculis meis, ex flamma atque ferro, ac pene ex faucibus fati ereptam, & vobis conservatam ac restitutam videtis. Et, si non minus nobis jucundi atque illustres sunt ii dies, quibus conservamur, quàm illi, quibus nascimur: quòd salutis certa* (2) *lætitia est, nas-* 240

(1) *Summo erga vos amore*] J'aimerois mieux *erga nos*, comme dans l'édition de 1474.

(2) *Salutis certa lætitia est, nascendi incerta conditio*] Je ne sais si cette pensée est aussi juste, qu'elle le paroît d'abord. Si on ne regarde que le présent, la joie d'être préservé d'un malheur est en effet certaine. Mais celle d'être tiré du néant par la naissance, ne le seroit pas

cendi incerta conditio : & quòd sine sensu nascimur, cum voluptate servamur : profectò, quoniam illum, qui hanc urbem condidit, ad deos immortales benevolentia, famaque sustulimus : esse apud vos posterosque vestros in honore debebit is, qui eandem hanc urbem conditam, amplificatamque servavit. Nam toti urbi, templis, delubris, tectis ac mœnibus omnibus, subjectos prope jam ignes
241 *circundatosque restinximus : iidemque gladios in Remp. destrictos, retudimus, mucronesque eorum à jugulis vestris rejecimus. Quæ quoniam in senatu illustrata, patefacta, compertaque sunt per me, vobis jam exponam*

---

moins, si on étoit alors capable de sentir quelque plaisir. Et si l'on regarde l'avenir, rien n'est plus incertain, ni plus fragile, que le bonheur d'être garanti de quelque mal ; puisque souvent on ne l'est, que pour tomber dans de plus grands. Il ne faut pas dire, que Cicéron parle ici du sentiment de joie, que goûte celui qui est conservé, & que ne peut goûter l'enfant qui vient de naître. Car c'est ce qui est marqué ensuite par ces mots : *sine sensu nascimur, cum voluptate servamur*. Ici il n'est question, que d'opposer l'incertitude du bonheur d'un enfant au berceau, à la certitude de celui d'un homme garanti d'un malheur. Cela étant, je laisse à juger s'il ne conviendroit pas mieux d'écrire : *Salutis certa notitia est*, comme dans l'édition de 1474, qui apparemment a été formée sur quelque manuscrit. Quiconque a été preservé d'un mal, peut se vanter au moins d'avoir été heureux une fois. Mais qui pourroit assurer la même chose de celui qui commence à voir le jour ?

breviter, Quirites, ut & (3) quanta, & quàm manifesta, & qua ratione investigata, & comprehensa sint, vos, qui & ignoratis, & expectatis, scire possitis. Principio, ut Catilina paucis antè diebus erupit ex urbe, cùm sceleris sui socios, hujusce nefarii belli acerrimos duces, Romæ reliquisset : semper vigilavi, & providi, Quirites, quemadmodum in tantis & tam absconditis insidiis salvi esse possemus.

II. *Nam tum, cùm ex urbe Catilinam ejiciebam (non enim vereor jam hujus verbi invidiam, cùm illa magis sit timenda, quod vivus exierit) sed tum, cùm illum exterminari volebam; aut reliquam conjuratorum manum simul exituram, aut (1) eos, qui restitissent, infirmos sine illo ac debiles fore putabam. Atque (2) ego ut vidi, quos maximo furore & scelere esse inflammatos sciebam, eos esse nobiscum, & Romæ remansisse : in eo omnes dies noctesque consumpsi, ut, quid agerent, quid* 242
molirentur, sentirem ac viderem : ut quoniam

---

(3) *Ut & quanta, & quam manifesta, & qua ratione, &c.*] Tout ce passage est bien différemment écrit dans l'édition de 1474. Il y est ainsi : *Ut quanta, & quam manifesta ratione investigata, & comprehensa sint, vos, qui ignoratis, ex actis scire possitis.* Ces derniers mots sont aussi de même dans les deux éditions d'Alde Manuce.

(1) *Aut eos, qui restitissent*] Il y a, *remansissent*, dans l'édition de 1474, aussi-bien que dans les deux d'Alde.

(2) *Atque ego ut vidi*]. Il me semble qu'il faut : *Atqui ego ut vidi.*

auribus vestris, propter incredibilem magnitudinem sceleris, minorem fidem faceret oratio mea, rem ita comprehenderem, ut tum demum animis (3) *saluti vestræ provideretis, cùm oculis maleficium ipsum videretis. Itaque ut comperi, legatos Allobrogum, belli Transalpini, & tumultus Gallici excitandi causa, à P. Lentulo esse sollicitatos, eosque in Galliam ad suos cives, eodemque itinere, cum literis mandatisque ad Catilinam esse missos, comitemque iis adjunctum Vulturcium, atque huic esse datas ad Catilinam literas: facultatem mihi oblatam putavi, ut, quod erat difficillimum, quodque ego semper optabam à diis immortalibus, tota res non solum à me, sed etiam à senatu, & à vobis manifesto deprehenderetur. Itaque hesterno die L. Flaccum & C. Pomtinum prætores fortissimos atque amantissimos Reipublicæ viros, ad me vocavi; rem exposui; quid fieri placeret, ostendi. Illi autem, qui omnia de Republi-*
243 *ca præclara atque egregia sentirent, sine recusatione, ac sine ulla mora negotium susceperunt: &, cum advesperasceret, occultè ad pontem Milvium pervenerunt: atque ibi in proximis villis ita* (4) *bipartito fuerunt, ut Tiberis inter*

(3) *Ut tum demum animis saluti vestræ provideretis*] J'aimerois mieux, comme dans l'édition d'Alde de l'an 1509 : *Animis, salutique vestræ*. Mais celle de 1474 nous a conservé la véritable leçon en cette sorte : *Ut tum demum omnes saluti vestræ, &c.* Ce qui est confirmé par quelques manuscrits, où l'on lit, *omnis*. Ces mots ont été souvent mis l'un pour l'autre par les Copistes.

(4) *Ita bipartito fuerunt*] Grævius est le

eos, & pons intereſſet. Eodem autem & ipſi ſine cujuſquam ſuſpicione multos fortes viros eduxerunt, & ego ex præfectura Reatina complures delectos adoleſcentes, quorum opera (5) *utor aſſiduè in Republica, præſidio cum gladiis miſeram. Interim tertia ferè vigilia exacta, cum*
jam pontem Milvium magno comitatu legati Al- 244
lobrogum ingredi inciperent, unàque Vulturcius, fit in eos impetus: educuntur & ab illis gladii, & à noſtris: res erat prætoribus nota ſolis, ignorabatur à ceteris.

---

premier, qui ait changé l'ancienne leçon, laquelle étoit : *bipertiti fuerunt.* Son motif a été que ce verbe ne ſe trouve point chez les Anciens au ſens paſſif. Mais il ne s'eſt pas ſouvenu, que Columelle, *XI*, 2, a dit : *XI. Kal. Maias ver bipartitur.* D'ailleurs les Romains diſoient *Partio*, comme *Partior*, & ce dernier ſe trouve ſouvent au paſſif. Properce, *IV. Eleg. IX*, 10, a dit :

Per tria partitos qui dabat ora ſonos.

Et Cicéron, en ſon Oraiſon pour Sextius, ch. 61 : *Tripertitas orbis terrarum oras.*

(5) *Quorum opera utor aſſiduè in Republica, præſidio cum gladiis miſeram*] C'eſt ainſi qu'il a plû à Grævius de faire imprimer ce paſſage, quoiqu'en toutes les éditions précédentes il y eût : *in Reipublicæ præſidio, cum gladiis miſeram.* Ce qui me paroît être la vraie leçon. *Uti aliquo in Republica*, c'eſt ſe ſervir des conſeils de quelqu'un pour le gouvernement de la République. Mais *uti in Reip. præſidio*, c'eſt l'employer pour ſa défenſe ; & c'eſt de quoi il eſt ici queſtion.

III. *Tum interventu Pontini atque Flacci, pugna quæ erat commissa, sedatur. literæ, quæcumque erant in eo comitatu, integris signis, prætoribus traduntur; ipsi comprehensi ad me, cum jam dilucesceret, deducuntur. Atque horum omnium scelerum improbissimum machinatorem Cimbrum Gabinium, statim ad me, nihildum suspicantem, vocavi. Deinde item accersitur P. Statilius, & post eum Cethegus: tardissimè autem Lentulus venit, credo quòd literis* (1) *dandis prætèr consuetudinem proximæ nocte vigilarat. Cum vero summis ac clarissimis hujus civitatis viris, qui, audita re, fre-*
245 *quentes ad me mane convenerant, literas à me prius aperiri, quàm ad senatum referrem, placeret, ne, si nihil esset inventum, temerè à me tantus tumultus injectus civitati videretur: me negavi esse facturum, ut de periculo publico, non ad consilium publicum rem integram deferrem. Etenim, Quirites, si ea quæ erant ad me delata, reperta non essent, tamen ego non arbitrabar in tantis Reipublicæ periculis mihi esse nimiam diligentiam pertimescendam. Senatum frequentem celeriter, ut vidistis, coëgi. Atque interea statim, admonitu Allobrogum, C. Sulpitium prætorem fortem virum misi, qui ex ædibus Cethegi, si quid telorum esset, efferret: ex quibus ille maximum sicarum numerum & gladiorum extulit.*

IV. *Introduxi Vulturcium sine Gallis: fidem*

---

(1) *Credo quòd literis dandis*] L'édition de 1474 conforme à plusieurs manuscrits porte: *Quòd in literis his dandis.* Et c'est ainsi que je voudròis lire.

ei publicam, jussu senatus, dedi: hortatus sum, 246 *ut ea quæ sciret, sine metu indicaret. Tum ille, cum vix se ex magno timore recreasset, dixit, à P. Lentulo se habere ad Catilinam mandata & literas: ut servorum præsidio uteretur, & ad urbem quamprimum cum exercitu accederet. Id autem eo consilio, ut, cum urbem omnibus ex partibus, quemadmodum descriptum distributumque erat, incendissent, cædemque infinitam civium fecissent, præsto esset ille, qui & fugientes exciperet, & se cum his urbanis ducibus conjungeret. Introducti autem Galli jusjurandum sibi, & literas à P. Lentulo, Cethego, Statilio ad suam gentem datas esse dixerunt: atque ita sibi ab his & à L. Cassio esse præscriptum, ut equitatum in Italiam quàm primum mitte-* 247 *rent; pedestres sibi copias non defuturas: Lentulum autem sibi confirmasse ex fatis* (1) *Sibyllinis, Aruspicumque responsis se esse tertium illum Cornelium, ad quem regnum hujus urbis atque imperium pervenire esset necesse: Cinnam ante se, & Syllam fuisse: eundemque dixisse, fatalem hunc esse annum ad interitum hujus urbis atque imperii, qui esset decimus annus post virginum absolutionem, post Capitolii autem incensionem vicesimus. Hanc autem Cethego cum ceteris controversiam fuisse dixerunt, quod* (2) *Lentulo & aliis Saturnalibus cædem fieri,*

(1) *Ex fatis sibyllinis*] L'édition de 1474 a, *fastis*, tant en cet endroit, qu'en celui qui suit après. Je ne crois pourtant pas qu'il faille rien changer. D'autres en ont dit les raisons. Je trouve plus bas dans la même édition : *Quem ad regnum &c.*

(2) *Quod Lentulo & aliis &c.*] Il y a dans

248 *atque urbem incendi placeret ; Cethego nimium id longum videri.*

V. *Ac, ne longum sit, Quirites, tabellas proferri jussimus, quæ à quoque dicebantur datæ. Primùm ostendimus Cethego signum : cognovit. nos linum incidimus : legimus : erat scriptum ipsius manu : Allobrogum senatui, & populo, sese, quæ eorum legatis confirmasset, esse facturum : orare, ut item illi facerent, quæ sibi legati eorum recepissent. Tum Cethegus, qui paulò* (1) *ante aliquid tamen de gladiis ac sicis, quæ apud ipsum erant deprehensæ, respondisset, dixissetque se semper bonorum ferramentorum studiosum fuisse : recitatis literis debilitatus atque abjectus, conscientia convictus, repente conticuit. Introductus Statilius,*
249 *cognovit & signum & manum suam. recitatæ sunt tabellæ in eandem fere sententiam : confessus est. Tum ostendi tabellas Lentulo, & quæsivi, cognosceretne signum ? annuit. Est verò, inquam, notum quidem signum, imago avi tui, clarissimi viri, qui amavit unicè patriam, & cives suos : quæ quidem* (2) *te à tanto scelere*

---

l'édition de 1474 : *Quòd, quum Lentulo, & aliis, Saturnalibus cædem fieri, atque urbem incendi placeret, Cethego nimis id longum videretur.* Ce qui me plairoit assez.

(1) *Qui paulò ante aliquid tamen de gladiis &c.*] Il y a dans l'édition de 1474 : *aliquid cum de gladiis &c.*

(2) *Quæ quidem te à tanto scelere &c.*] Ou plustôt : *Quæ quidem imago te &c.* Sans cela on pouroit croire, que celà regarde la patrie, dont il vient de parler. D'ailleurs on sait que

etiam

etiam muta revocare debuit. Leguntur eadem ratione ad senatum Allobrogum populumque literæ. Si quid de his rebus dicere vellet, feci potestatem. Atque ille primò quidem negavit: post autem aliquanto, toto jam indicio exposito atque edito, surrexit: quæsivit à Gallis, quid sibi esset cum iis; quamobrem domum suam venissent; itemque à Vulturcio. Qui cùm 250
illi breviter constanterque respondissent, per quem ad eum, quotiesque venissent; quæsissentque ab eo, nihilne secum esset de fatis Sibyllinis locutus: tum ille subito, scelere demens, quanta vis conscientiæ esset, ostendit. nam, cùm id posset infitiari, repente præter opinionem omnium confessus est. ita eum non modo ingenium illud, & dicendi exercitatio, qua semper valuit, sed etiam propter vim sceleris manifesti atque deprehensi, impudentia, qua superabat omnes, improbitasque defecit. Vulturcius vero subito proferri literas atque aperiri jussit, quas sibi à Lentulo ad Catilinam datas esse dicebat. Atque ibi vehementissimè perturbatus Lentulus, tamen & signum suum & manum cognovit. erant autem scriptæ sine nomi- 251
ne, sed ita : Qui (3) sim, ex eo, quem ad

Cicéron aimoit ces sortes de répétitions. Dans cette même Oraison, ch. 10: In *hoc magno, crudelissimoque bello, quale bellum &c.* Et dans la premiére ci-dessus, ch. 3: *Certo die fore in armis, qui dies &c.* Tout est plein de pàreils exemples dans ses ouvrages.

(3) *Qui sim, ex eo, quem ad te misi, cognosces*] Dans l'édition de 1474, comme dans la plusspart des manuscrits, il y a : *Quis sim, ex*

te misi, cognosces. cura ut vir sis, & cogita, quem in locum sis progressus : & vide quid jam tibi sit necesse. cura, ut omnium tibi auxilia adjungas, etiam infimorum. *Gabinius deinde introductus, cùm primo impudenter respondere cœpisset, ad extremum nihil ex iis, quæ Galli insimulabant, negavit. Ac mihi quidem, Quirites, cùm illa certissima sunt visa argumenta atque indicia sceleris, tabellæ, signa, manus, denique uniuscujusque confessio : tum multò illa certiora, oculi, color, vultus, taciturnitas. sic enim obstupuerant, sic terram intuebantur, sic furtim nonnunquam inter se aspiciebant, ut non jam ab aliis indicari, sed in-*
252 *dicare* (4) *se ipsi viderentur.*

VI. *Indiciis* (1) *expositis atque editis, Quirites, senatum consului, de summa Republica quid fieri placeret. Dictæ sunt à principibus acerrimæ ac fortissimæ sententiæ, quas senatus sine ulla varietate est consecutus. Et quoniam nondum est perscriptum senatusconsultum, ex me-*

---

eo scies, quem ad te misi. Dans la même édition, peu après on lit : *Et vide quid jàm tibi sit necesse. Cura ut omnium auxilia tibi adjungas, & etiam infimorum.*

(4) *Sed indicare se ipsi viderentur*] La premiére édition d'Alde est conforme. Mais la seconde, suivant celle de 1474, porte : *sed ipsi à se viderentur.* On y lit aussi peu après : *De summa Reip. salute.*

(1) *Indiciis expositis, atque editis*] Sur la maniére dont cela se passa, l'on trouve des détails curieux dans l'Oraison *pro P. Sulla*, chap. 14, & 15, qu'il faut voir.

moria vobis, Quirites, quid senatus censuerit, exponam. Primum mihi gratiæ verbis amplissimis aguntur, quod virtute, consilio, providentia mea Respublica periculis sit maximis liberata : deinde L. Flaccus & C. Pontinus prætores, quod eorum opera forti fidelique usus essem, merito ac jure laudantur : atque etiam viro forti, collegæ (2) meo, laus impertitur, quod eos, qui hujus conjurationis participes fuissent, à suis & à Reip. consiliis removisset. Atque ita censuerunt, ut P. Lentulus, cùm se prætura abdicasset, tum in custodiam traderetur : itemque uti C. Cethegus, L. Statilius, P. Gabinius, qui omnes præsentes erant, in custodiam traderentur. atque idem hoc decretum est in L. Cassium, qui sibi procurationem (3) incendendæ urbis depoposcerat : in M. Ceparium, cui ad sollicitandos pastores, Apuliam esse at- 253
tributam erat indicatum : in P. Furium, qui est ex his coloniis, quas Fesulas L. Sylla deduxit : in Q. Mallium Chilonem, qui unà cum hoc Furio semper erat in hac Allobrogum sollicitatione versatus : in P. Umbrenum, libertinum hominem, à quo primum Gallos ad Gabinium perductos esse constabat. Atque ea lenitate senatus est usus, Quirites, ut ex tanta conju-

---

(2) *Collegæ meo laus impertitur*] Il y a dans l'édition de 1474, comme dans plusieurs manuscrits : *Collegæ meo, C. Antonio, laus impertitur.* Il étoit d'usage, & même plus honnête chez les Romains, de nommer les gens par leurs noms.

(3) *Procurationem incendenda urbis depoposcerat*] L'édition de 1474 a : *postulaverat.*

ratione, tantaque vi ac multitudine domesticorum hostium, novem hominum perditissimorum pœna, Republica conservata, reliquorum mentes sanari posse arbitraretur. Atque etiam supplicatio diis immortalibus, pro singulari eorum merito, meo nomine decreta est, Quirites: quod mihi primùm post hanc urbem conditam togato contigit: & his decreta verbis est, Quòd urbem incendiis, cæde cives, Italiam bello liberassem. *Quæ supplicatio si cum ceteris conferatur, Quirites, hoc interest, quod ceteræ bene gestâ, hæc una conservatâ Republicâ constituta est. Atque illud, quod faciendum primùm fuit, factum atque transactum est. nam P. Lentulus, quamquam patefactis indiciis & con-*
254 *fessionibus suis, judicio senatus, non modo prætoris jus, verùm etiam civis amiserat, tamen magistratu se abdicavit: ut, quæ religio C. Mario clarissimo viro non fuerat, quo minùs C. Glauciam, de quo nihil nominatim erat decretum, prætorem occideret, ea nos religione in privato P. Lentulo puniendo liberaremur.*

VII. *Nunc, quoniam, Quirites, sceleratissimi periculosissimique belli nefarios duces captos jam, & comprehensos tenetis, existimare debetis, omnes Catilinæ copias, omnes spes at-*
255 *que opes, his depulsis urbis periculis, concidisse. Quem quidem ego cùm ex urbe pellebam, hoc providebam animo, Quirites, remoto Catilina, nec mihi esse P. Lentuli somnum, nec L. Cassii adipem, nec C. Cethegi furiosam temeritatem pertimescendam. Ille erat unus timendus ex his omnibus: sed tamdiu, dum mœnibus urbis continebatur. Omnia norat, omnium aditus tenebat: appellare, tentare, sollicitare*

(1) poterat, audebat. Erat ei consilium ad facinus aptum: consilio autem neque lingua, neque manus deerat. Jam ad certas res conficiendas certos homines delectos ac descriptos habebat. Neque verò, cum aliquid mandaverat, confectum putabat: nihil (2) erat, quod non ipse obiret, occurreret, vigilaret, laboraret; frigus, sitim, famem ferre poterat. Hunc ego hominem tam acrem, tam paratum, tam audacem, tam callidum, tam in scelere vigilantem, tam in perditis rebus diligentem, nisi ex domesticis insidiis in castrense latrocinium compulissem (dicam id quod sentio, Quirites) non 256
facilè hanc tantam molem mali à cervicibus vestris depulissem. Non ille nobis Saturnalia constituisset: neque tantò antè exitii ac fati diem Reipublicæ denuntiasset: neque commisisset ut signum, ut literæ suæ testes denique manifesti sceleris deprehenderentur. quæ nunc, illo absente, sic gesta sunt, ut nullum in privata domo furtum umquam sit tam palam inventum,

---

(1) *Appellare, tentare &c.*) L'édition de 1474 a: *explorare.* Mais c'est une faute. Salluste dit du même Catilina: *Primò singulos appellare, hortari alios, alios tentare.*

(2) *Nihil erat, quod non ipse obiret, occurreret, vigilaret, &c.*] Ce *quod* se rapporte bien au premier de ces verbes; mais nullement aux suivans. Je soupçonne que Cicéron avoit écrit ainsi: *Nihil erat, quod non ipse obiret. Occurrere, vigilare, laborare; frigus, sitim famem ferre poterat.* Salluste faisant le portrait de César a dit: *In animum induxerat laborare, vigilare, &c.*

quàm hæc tanta in Republica conjuratio manifestò inventa atque deprehensa est. Quod si Catilina in urbe ad hanc diem remansisset ; quamquam, quoad fuit, omnibus ejus consiliis occurri atque obstiti, tamen, ut levissime dicam, dimicandum nobis cum illo fuisset : neque nos unquam, dum ille in urbe hostis fuisset, tantis periculis Rempublicam, tanta pace, tanto ocio, tanto silentio, liberassemus.

257 VIII. *Quamquam hæc omnia, Quirites, ita sunt à me administrata, ut deorum immortalium nutu atque consilio & gesta & provisa esse videantur. idque cùm conjectura consequi possumus, quod vix* (1) *videtur humani consilii tantarum rerum gubernatio esse potuisse : tum verò ita præsentes his temporibus opem & auxilium nobis tulerunt, ut eos pœne oculis videre possemus. Nam ut illa omittam, visas nocturno tempore ab occidente faces, ardoremque cæli ; ut fulminum jactus, ut terræ* (2) *motus*

(1) *Quod vix videtur humani consilii &c.*] L'édition de 1474 est ainsi conçue : *Quòd vix videtur humanis consiliis tanta mole rerum gubernatio consequi potuisse.* On pourroit lire, en retranchant le *consequi*, qui ne se trouve pas en la pluspart des manuscrits : *Quòd vix videtur humanis consiliis tanta moles rerum gubernari potuisse.* La même édition a ensuite ; *Tum verò ita præsentem his temporibus opem, &c.*

(2) *Ut terræ motus relinquam, ut omittam cætera*] L'édition de 1474 est conforme. Mais il est difficile de n'être pas choqué de ce *relinquam*, & de la répétition d'*omittam*. Je suis

relinquam: ut omittam cetera, quæ tam multa nobis consulibus facta sunt, ut hæc quæ nunc fiunt, canere dii immortales viderentur: hoc certè, Quirites, quod sum dicturus, neque prætermittendum, neque relinquendum est. Nam profectò memoria tenetis, Cotta & Torquato consulibus, complures (3) in Capitolio turres de cælo esse percussas, cum & simulacra (4) deorum immortalium depulsa sunt, & statuæ 258
veterum hominum dejectæ, & legum (5) æra

---

persuadé que Cicéron avoit écrit : *Ut terræ motus, ut cætera, quæ tam multa &c.* C'est à peu près, comme on lit dans toutes les autres éditions.

(3) *Complures in Capitolio turres*] Il y a, *res*, dans l'édition de 1474, comme dans quelques manuscrits ; & c'est ainsi qu'il faut lire, comme il paroît par ce passage de Julius Obsequens, *cap.* 122, où il parle des mêmes prodiges : *In Capitolio lupam Remi, & Romuli fulmine ictam, signumque Jovis cum columna disjectum.* Je ne sais pourquoi Scheffer, en ses Notes sur cet endroit, vouloit qu'on lût dans notre Cicéron : *cum Capitolio.*

(4) *Simulacra Deorum depulsa*] Il ne faut point changer *depulsa*, comme le vouloit Grævius. Cicéron a dit ailleurs, *depelli de loco.* Lucrece, V, 1095 : *Ventis pulsa arbor.* Virgile, *Æneid.* X, 852 : *Pulsus solio.* On en pourroit citer mille autres exemples. S'il y avoit quelque chose à changer, je lirois plustôt, *decussa*, qui est le terme dont Julius Obsequens se sert souvent en pareil cas.

(5) *Et legum æra liquefacta*) Ce passage,

liquefacta. Tactus est ille etiam, qui hanc urbem condidit, Romulus : quem inauratum in Capitolio parvum atque lactentem, uberibus

---

& divers autres recueillis par Jean Brodeau, *Miscell. IV*, 12, prouvent invinciblement, que les Loix des XII. Tables étoient gravées sur l'airain. On voit aussi par un endroit de Denys d'Halicarnasse, qu'il raporte, & par un autre de Dion Cassius, *lib. XXXVII, p.* 33, qu'elles l'étoient sur des colonnes de ce métal. Ces colonnes furent d'abord posées dans la Place du Marché, & ensuite transportées au Capitole. En sorte qu'il n'y a nul doute, que dans la Loi 2. §. 4. *De Origin. Jur.* il n'y ait une faute en ces mots : *Quas, in tabulas eboreas perscriptas, pro Rostris composuerunt.* Il faut par conséquent corriger, *areas*, comme l'a remarqué Turnébe, *Adversf. XXX*, 35, lequel a beaucoup mieux réussi sur cette Loi, que le savant Cujas. Le tonnere en tombant sur ces colonnes au temps marqué par Cicéron, en fondit les caractéres, & les effaça entierement. *τὰ τε γράμματα τῶν στηλῶν, ἐς ἃς οἱ νόμοι ἐπεγέγραφοντο συνεχύθη, καὶ ἀμυδρὰ ἐγένετο.* Ce sont les termes de Dion. Et Julius Obsequens, ch. 122, raportant ce prodige : *Tabulæ legum æneæ ictæ, literis liquefactis.* Où j'ai ajouté cet *ictæ*, suivant la conjecture de Scheffer, qui me paroit très-vrai-semblable, à moins qu'on n'aime mieux, *tactæ*, à l'imitation de Cicéron, *de Divin. II*, 21, où parlant de ce prodige, il dit : *Æra legum de cælo tacta.* Mais je crois que la vraie leçon est, *erasæ*, au lieu d'*æneæ*, suivant la conjecture de M. Ouden-

lupinis inhiantem, fuisse meministis. Quo qui-
dem tempore, cum Aruspices ex tota Etruria
convenissent, cædes atque incendia, & legum
interitum, & bellum civile ac domesticum, &
totius urbis atque imperii occasum appropin-
quare dixerunt, nisi dii immortales omni ra-
tione placati, suo numine prope fata ipsa flexis-
sent. Itaque illorum responsis tunc & ludi de-
cem per dies facti sunt, neque res ulla, quæ
ad placandum deos pertineret, prætermissa est.
iidemque jusserunt simulacrum Jovis facere ma- 259
jus, & in excelso collocare, & contrà atque
ante fuerat, ad orientem convertere: ac se spe-
rare dixerunt, si illud signum, quod videtis,
solis (6) ortum, & forum curiamque conspi-

---

dorp sur cet endroit, que je préfére sans peine à celles qui m'étoient venuës en pensée. J'ai rassemblé d'autant plus volontiers toutes ces autoritez, qu'elles conduisent à corriger ce vers du même Cicéron, rapporté en son Traité *de Divinat. I, 12*, & qui a fort exercé les Critiques :

Elapsæque vetusto numine leges.

Cet *elapsæ* est évidemment corrompu. Car, quand il auroit le même sens, que *lapsæ*, il ne conviendroit pas ici; puisque les colonnes, sur lesquelles ces Loix étoient gravées, ne tombérent point. On ne sait non plus pourquoi Cicéron y donne à Jupiter l'épithéte de *vetustus*. Aussi J. Gulielmus vouloit qu'on lût, *vetusto ærumine*. Mais il n'étoit pas nécessaire de forger un pareil mot pour rétablir ce vers. Il suffisoit de le lire ainsi : *Erasæque vetustæ numine leges.*

(6) *Solis ortum, & forum, curiamque con-*

ceret, fore, ut ea consilia, quæ clam essent inita contra salutem urbis atque imperii, illustrarentur, ut à senatu populoque (7) *Romano perspici possent. Atque illud ita collocandum consules illi statuerunt : sed tanta fuit operis tarditas, ut neque à superioribus consulibus, neque à nobis ante hodiernum diem collocaretur.*

IX. *Hîc quis potest esse, Quirites, tam aversus à vero, tam præceps, tam mente captus, qui neget, hæc omnia, quæ videmus, præcipuéque hanc urbem, deorum immortalium nutu atque potestate administrari? Etenim cùm esset ita responsum, cædes, incendia, interitumque Reipublicæ comparari, & ea* (1)

¶ *spiceret*] Pour concilier ce passage avec celui de Julius Obsequens, *cap.* 122, où il atteste que cette Statuë de Jupiter fut posée *in Foro*, il faut dire qu'elle fut placée au bas du Capitole, à l'entrée de la place, où se tenoit le Marché, sur lequel Jupiter sembloit par conséquent jetter les yeux. *Curia* est ici la même chose, que le Temple de la Concorde, où le Sénat s'étoit assemblé pour cette affaire, comme il paroît par ce passage de Lampride, *in Alex. Sever. cap. 6.* où il parle ainsi de ce Temple : *Quum Senatus frequens in Curiam, hoc est in Ædem Concordiæ, convenisset.*

(7) *Ut à Senatu, P. Q. R. perspici possent*] Dans l'édition de 1474, il y a simplement : *Ut à Senatu perspici possent.* Et vrai-semblablement c'est ainsi que l'avoit écrit Cicéron.

(1) *Et ea per cives &c.*] Il y a dans l'édition de 1474, *Et ea à perditis civibus, quæ*

per cives, quæ tum propter magnitudinem scelerum nonnullis incredibilia videbantur: ea non modò cogitata à nefariis civibus, verùm etiam suscepta esse sensistis. Illud verò nonne ita præsens est, ut nutu Jovis optimi maximi factum esse videatur, ut, cùm hodierno die mane per forum, meo jussu, & conjurati & eorum indices in ædem Concordiæ ducerentur, eo ipso tempore signum statueretur? quo collocato, atque ad vos senatumque converso, omnia & senatus & vos, quæ erant contra salutem omnium cogitata, illustrata & patefacta vidistis. Quo etiam isti sunt majore odio suppliciοque digni, qui non solùm vestris domiciliis atque tectis, sed etiam deorum templis atque delubris sunt funestos ac nefarios ignes inferre conati: quibus ego si me restitisse dicam, nimium mihi sumam, & non sim ferendus. Ille, ille Jupiter restitit; ille Capitolium, ille hæc templa, ille hanc urbem, ille vos omnes salvos esse voluit. Diis ego immortalibus ducibus hanc mentem, Quirites, voluntatemque suscepi, atque ad hæc tanta indicia perveni. Jam verò illa (2) Allobrogum sol-

(per cives, quæ tum propter magnitudinem scele- 260)

(Capitolium, ille hæc templa, ille hanc urbem, il- 261)

---

tum propter magnitudinem sceleris &c. Ce dernier mot me plairoit plus, que *scelerum.*

(2) *Jam verò illa Allobrogum sollicitatio, sic à Lentulo &c.*] Il n'y a point de *sic* en la premiére édition d'Alde, où l'on trouve ensuite, *tanta res, tam dementer credita &c.* Comme dans presque toutes les autres, jusqu'à celle de Grævius. Celle de 1474 porte : *Sic à Lentulo, cæterisque domesticis hostibus tam dementer tanta res credita & ignotis &c.* A travers ces variétez, je crois entrevoir la véritable

licitatio, sic à Lentulo, ceterisque domesticis hostibus, tam dementer tantæ res creditæ & ignotis & barbaris, commissæque literæ nunquam essent profectò, nisi à diis immortalibus huic tantæ audaciæ consilium esset ereptum. Quid verò? ut homines Galli ex civitate malè pacata, quæ gens una restat, quæ populo Romano bellum facere & posse, & non nolle (3) *videatur, spem imperii, & rerum amplissimarum ultro sibi à patriciis hominibus oblatam negligerent, vestramque salutem suis opibus anteponerent: id nonne divinitus factum esse putatis? præsertim qui nos non pugnando, sed tacendo superare potuerunt?*

262 X. *Quamobrem, Quirites, quoniam ad omnia pulvinaria supplicatio decreta est, celebratote illos dies cum conjugibus ac liberis vestris. Nam multi sæpe honores diis immortalibus justi habiti sunt ac debiti, sed profectò justiores nunquam. Erepti enim estis ex miserrimo ac crudelissimo interitu, & erepti sine cæde, sine sanguine, sine exercitu, sine dimicatione. Togati, me uno* (1) *togato duce & imperatore,*

---

leçon en cette sorte : *Jam verò illa Allobrogum sollicitatio, sic à Lentulo, cæterisque domesticis hostibus tentata, tam dementer tanta res credita & ignotis, & barbaris, &c.*

(3) *Et non nolle videatur*] Dans l'édition de 1474, je trouve : *Etiam nolle.* Je crois qu'il faut lire : *Et jam non nolle.* En effet on voit par l'Histoire, que cette Nation ne tarda pas à se déclarer contre les Romains.

(1) *Togati, me uno togato duce &c.* Ce *togati* n'est ni dans l'édition de 1474, ni dans les deux d'Alde Manuce.

*vicistis. Etenim recordemini, Quirites, omnes
civiles dissensiones : neque solùm eas quas au-
distis, sed & has, quas vosmetipsi meminis-
tis, & vidistis. L. Sylla P. Sulpicium oppres-
sit : ejecit ex urbe C. Marium, custodem hu-
jus urbis : multosque fortes viros partim eje-
cit ex civitate, partim interemit. Cn. Octa-
vius, consul, armis ex urbe collegam suum ex-
pulit : omnis hic locus acervis corporum & ci-* 263
*vium sanguine redundavit. Superavit postea Cin-
na cum Mario : tum verò clarissimis viris inter-
fectis, lumina civitatis extincta sunt. Ultus est
hujus victoriæ crudelitatem postea Sylla : ne dici
quidem opus est quanta deminutione civium, &
quanta calamitate Reipublicæ. Dissensit M. Le-
pidus à clarissimo & fortissimo viro Q. Catulo :
attulit non tam ipsius interitus Reipublicæ luc-
tum, quàm ceterorum. Atque ille tamen omnes* (2)
*dissensiones erant hujusmodi, Quirites, quæ non
ad delendam, sed ad commutandam* (3) *Rem-
publicam pertinerent. non illi nullam esse Rem-
publicam, sed in ea, quæ esset, se principes esse :
neque hanc urbem conflagrare, sed se in hac urbe
florere voluerunt. Atque illæ tamen omnes dis-
sensiones, quarum nulla exitium Reipublicæ*

---

(2) *Atque illæ tamen omnes dissensiones*] La même phrase se trouve répétée un moment après. Ce qui fait un mauvais effet. Aussi dans l'édition de 1474, & dans celles d'Alde, on trouve seulement : *Atque illæ dissensiones.* Je crois même qu'il faut : *At illæ dissensiones.*

(3) *Sed ad commutandam Remp.*] On lit dans l'édition de 1474 : *sed comminuendam, & mutandam Remp.* Ce qui n'est pas à mépriser.

264 *quæsivit, ejusmodi fuerunt, ut non reconciliatione concordiæ, sed internecione civium dijudicatæ sint. In hoc autem uno post hominum memoriam maximo crudelissimoque bello; quale bellum nulla unquam barbaria cum sua gente gessit; quo in bello lex hæc fuit à Lentulo, Catilina, Cassio, & Cethego constituta, ut omnes qui salva urbe salvi esse possent, in hostium numero ducerentur; ita me gessi, Quirites, ut omnes salvi conservaremini. & cum hostes vestri tantum civium superfuturum putassent, quantum infinitæ cædi restitisset: tantum autem urbis, quantum flamma obire non potuisset; & urbem & cives integros incolumesque servavi.*

XI. *Quibus pro tantis rebus, Quirites, nullum ego à vobis præmium virtutis, nullum insigne honoris, nullum monumentum laudis postulo, præterquam hujus diei memoriam sempiternam. In animis ego vestris omnes triumphos meos, omnia ornamenta honoris, monumenta gloriæ, laudis insignia, condi & colloca-*
265 *ri volo. Nihil me mutum potest delectare, nihil tacitum, nihil denique hujusmodi, quod etiam minùs digni assequi possint. Memoria vestra, Quirites, nostræ res alentur, sermonibus crescent, literarum monumentis inveterascent & corroborabuntur: eandemque diem intelligo, quam spero æternam fore, & ad salutem urbis, & ad memoriam* (1) *consulatus mei, pro-*

---

(1) *Ad memoriam Consulatus mei propagatam esse*] Grævius, sur l'autorité d'un manuscrit, vouloit corriger, *propagandam*. Mais il auroit dû faire attention, que ce mot joint le

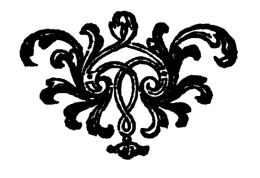
pagatam-esse : unóque tempore in hac Republica duos cives extitisse, quorum alter fines vestri imperii, non terræ, sed cæli regionibus terminaret ; alter ejusdem imperii domicilium, sedemque servaret.

XII. *Sed, quoniam earum rerum, quas ego gessi, non est eadem fortuna atque conditio, quæ illorum qui externa bella gesserunt ; quòd mihi cum his vivendum est quos vici ac subegi, illi hostes aut interfectos aut oppressos* 266
reliquerunt : vestrum est, Quirites, si ceteris rectè facta sua prosunt, mihi mea nequando obsint, providere. Mentes enim hominum audacissimorum sceleratæ ac nefariæ ne vobis nocere possent, ego providi : ne mihi noceant, vestrum est providere. Quamquam, Quirites, mihi quidem ipsi nihil jam ab istis noceri potest. magnum enim est in bonis præsidium, quod mihi in perpetuum comparatum est : magna in Republica dignitas, quæ me semper tacita defendet : magna vis est conscientiæ, quam qui negligent, cum me violare volent, se ipsi indicabunt. Est
etiam in nobis is animus, Quirites, ut non modò 167
nullius audaciæ cedamus, sed etiam omnes im-

---

présent à l'avenir. Cicéron, dans son Oraison pour Sextius, ch. 48 : *Hæc fama celebrantur, monumentis annalium mandantur, posteritati propagantur.* Et *pro Domo, ch.* 32 : *Hujus viri laudem ad sempiternam memoriam temporis calamitas propagavit.* Je soupçonne seulement, qu'il y a ici une légére transposition, & qu'il faut écrire : *Eandemque diem intelligo, & ad salutem urbis, quam spero æternam fore, & ad memoriam consulatus mei propagatam esse.*

probos ultro semper lacessamus. Quod si omnis impetus domesticorum hostium depulsus à vobis, se in me unum converterit: vobis erit providendum, Quirites, qua conditione posthac eos esse velitis, qui se pro salute vestra obtulerint invidiæ, periculisque omnibus. Mihi quidem ipsi quid est, quod jam ad vitæ fructum possit acquiri: præsertim cùm neque in honore vestro, neque in gloria virtutis, quidquam videam altius, quò quidem mihi libeat ascendere? Illud perficiam profectò, Quirites, ut ea, quæ gessi in consulatu, privatus tuear aque ornem: ut,
268 *si qua est invidia in conservanda Republica suscepta, lædat invidos, mihi valeat ad gloriam. Denique ita me in Republica tractabo, ut meminerim semper quæ gesserim, curemque ut ea virtute, non casu, gesta esse videantur. Vos, Quirites, quoniam jam nox est, veneramini illum Jovem custodem hujus urbis ac vestrum, atque in vestra tecta discedite: & ea, quamquam jam periculum est depulsum, tamen æquè ac priori nocte, custodiis vigiliisque defendite. Id ne vobis diutius faciendum sit, atque ut in perpetua pace esse possitis, providebo, Quirites.*



M. TUL.

M. TULLII CICERONIS
IN
L. CATILINAM
ORATIO QUARTA.

I. Video in me, Patres conscripti, omnium vestrûm ora atque oculos esse conversos: video vos non solùm de vestro, ac Reipublicæ, verùm etiam, si id depulsum sit, de meo periculo esse sollicitos. Est mihi jucunda in malis, & grata in dolore, vestra erga me voluntas: sed eam, per deos immortales, quæso, deponite; atque obliti salutis meæ, de vobis ac de liberis vestris cogitate. Mihi si hæc conditio consulatus data est, ut omnes acerbitates, omnes dolores cruciatusque perferrem: feram non solùm fortiter, sed etiam libenter, dummodo meis laboribus, vobis populoque Roma- 270
no dignitas, salusque pariatur. Ego sum ille consul, P. C. cui non forum, in quo omnis æquitas continetur: non campus, consularibus auspiciis consecratus: non curia, summum auxilium omnium gentium: non domus, commune perfugium: non lectus, ad quietem datus: non denique hæc (1) sedes honoris, sella cu-

(1) *Hæc sedes honoris, sella curulis*] L'édi-

rulis, unquam vacua mortis periculo, atque insidiis fuit. Ego multa tacui, multa pertuli, multa concessi, multa meo (2) quodam dolo-

---

tion de 1474 a : *non sella curulis.* Mais je suis de l'avis des Critiques, qui croient que ces derniers mots doivent être retranchez.

(2) *Multa, meo quodam dolore, in vestro timore, sanavi*] Lipse avoit voulu corriger : *sine vestro timore.* Ce que Gruter a rejetté avec raison. Mais les Commentateurs n'ont pas pris la peine d'expliquer pourquoi Cicéron dit ici, qu'il a servi la République *suo quodam dolore.* Cela paroitra sans doute extraordinaire à quiconque ne saura pas l'Histoire de ce temps-là. Elle nous apprend que sous le Consulat de Cicéron & d'Antoine, le Sénat leur avoit destiné après leur année deux Provinces à gouverner; la Macédoine & la Gaule Cisalpine. Le sort ayant donné la premiére à Cicéron, Antoine en eut beaucoup de chagrin. Car étant accablé de dettes, il avoit envisagé cette riche Province, comme une ressource pour les acquitter. Cicéron, qui comprit combien il étoit important de le détacher de Catilina, avec lequel il avoit des liaisons étroites, sacrifiant généreusement ses intérêts à ceux de la République, céda la Macédoine à son Collégue, à condition qu'il abandonneroit Catilina. Mais ce sacrifice, qui sauva la République, n'ayant pas laissé de faire de la peine à Cicéron, lui donne lieu de dire ici en mots couverts, de peur d'offenser Antoine : *Multa tacui, multa pertuli, multa concessi; multa, meo quodam dolore, in ves-*

re, in vestro timore, sanavi. Nunc, si hunc exitum consulatus mei dii immortales esse voluerunt, ut vos, P. C. populumque Romanum ex cæde misera, conjuges liberosque vestros, 271
virginesque Vestales ex acerbissima vexatione, templa atque delubra, hanc pulcherrimam patriam omnium nostrûm ex fœdissima flamma, totam Italiam ex bello & vastitate eriperem: quæcunque mihi uni proponetur fortuna, subeatur. Etenim, si P. Lentulus suum nomen, inductus à vatibus, fatale ad perniciem Reipublicæ fore putavit: cur ego non læter meum consulatum ad salutem Reipublicæ prope fatalem extitisse?

II. *Quare, P. C. consulite vobis, prospicite patriæ, conservate vos, conjuges, liberos, fortunasque vestras, populi Romani nomen, salutemque defendite; mihi parcere, ac*

---

tro timore, sanavi. Il semble que Plutarque, dans la Vie de Cicéron, pag. 866, ait eu ce passage en vuë, quand il a parlé de cette action en ces termes : τοῦτο πρῶτον θεραπεύων ὁ Κικέρων ἐκείνῳ μὲν c'est Antoine) ἐψηφίσατο τῶν ἐπαρχιῶν τὴν Μακεδονίαν. Cicéron lui-même en parle ci-après, ch. 11. Mais il s'en explique plus clairement dans son Oraison pour Sextius, ch. 3, en ces termes : *In quo Collega sustinendo, atque moderando, meam in illum indulgentiam, conjunctam cum summa custodia Reip. laudare verè solebatis.* Et plus ouvertement encore dans son Oraison contre Pison, ch. 2 : *Ego Antonium Collegam, cupidum provinciæ, multa in Rep. molientem, patientia, atque obsequio meo mitigavi.*

de me cogitare desinite. Nam primùm debeo sperare, omnes deos, qui huic urbi præsident, pro eo mihi, ac mereor, relaturos gratiam esse. deinde, si quid obtigerit, æquo animo paratoque moriar. Neque enim turpis (1) *mors*
272 *forti viro potest accidere, neque immatura consulari, nec misera sapienti. Nec tamen ego sum ille ferreus, qui fratris carissimi atque amantissimi præsentis mœrore non movear, horumque omnium lacrymis, à quibus me circumsessum videtis. Neque meam* (2) *mentem non domum sæpe revocat exanimata uxor, abjecta metu filia, & parvulus filius, quem mihi videtur amplecti Respublica tanquam obsidem consulatus mei: neque ille, qui expectans hujus exitum diei, adstat in conspectu meo gener. Moveor his rebus omnibus: sed in eam partem, ut salvi sint vobiscum omnes,*
273 *etiamsi vis aliqua me oppresserit, potius quàm & illi & nos unâ* (3) *Reipublicæ peste pereamus.*

---

(1) *Neque enim turpis mors*] J'aime beaucoup mieux, *gravis*, comme a lû Quintilien, VI, 3, Car il n'est point ici question d'une mort honteuse.

(2) *Neque meam mentem non domum &c.*] L'édition de 1474. a: *Neque meam mentem non mollis, quæ domum sæpe revocat, exanimata uxor? & abjecta metu filia, & parvulus filius, quem mihi videtur complecti Resp.*

(3) *Una Reip. peste pereamus.*] Il n'est pas vrai, que Lambin de son autorité ait le premier fait imprimer: *Una cum Rep. pereamus*, comme l'en accuse Grævius. Je l'ai trouvé de même dans l'édition de 1474.

mus. Quare, P. C. incumbite ad Reipublicæ salutem: circumspicite omnes procellas, quæ impendent, nisi providetis. Non Tib. Gracchus, qui iterum tribunus plebis fieri voluit: non C. Gracchus, qui agrarios concitare conatus est: non L. Saturninus, qui C. Memmium occidit, in discrimen aliquod, atque in vestræ severitatis judicium adducitur. Tenentur ii, qui ad urbis incendium, ad vestram omnium cædem, ad Catilinam (4) accipiendum, Romæ restiterunt. tenentur literæ, signa, manus, denique uniuscujusque confessio. sollicitantur Allobroges, servitia excitantur, Catilina arcessitur: id est initum consilium, ut interfectis omnibus, nemo ne ad deplorandum quidem Reipublicæ nomen, 274 *atque ad (5) lamentandam tanti imperii calamitatem relinquatur.*

III. *Hæc omnia indices detulerunt, rei confessi sunt, vos multis jam judiciis judicastis. Primùm, quòd mihi gratias egistis singularibus verbis, & mea virtute atque diligentia, perditorum hominum patefactam esse conjurationem decrevistis. deinde quòd P. Lentulum, ut se abdicaret prætura, coëgistis: tum quòd eum, & cæteros de quibus judicastis, in custodiam dandos censuistis: maximéque, quòd meo nomine supplicationem decrevistis, qui honos togato habitus est ante me nemini. postremò hesterno die præmia legatis Allobrogum, Titoque Vulturcio dedistis amplissima. quæ sunt*

---

(4) *Ad Catilinam accipiendum*] Ou, *recipiendum*, comme dans l'édition de 1474.

(5) *Ad lamentandam*] La même édition a: *lamentandum*.

omnia ejusmodi, ut ii qui in custodiam nominatim dati sunt, sine ulla dubitatione à vobis damnati esse videantur. Sed ego institui referre ad vos, P. C. tanquam integrum : &
275 *de facto, quid judicetis : & de pœna, quid censeatis. illa prædicam, quæ sunt consulis. Ego magnum in Republica versari furorem, & nova quædam misceri, & concitari mala jampridem videbam : sed hanc tantam, tam exitiosam haberi conjurationem à civibus, nunquam putavi. Nunc quicquid est, quocumque vestræ se* (1) *mentes inclinant, atque sententiæ, statuendum vobis ante noctem est. Quantum facinus ad vos delatum sit, videtis. huic si paucos putatis affines esse, vehementer erratis. Latiùs opinione disseminatum est hoc malum : manavit non solùm per Italiam, verùm etiam transcendit Alpes, & obscurè serpens multas jam provincias occupavit. id opprimi sustentando, ac prolatando nullo pacto potest. quacumque ratione placet, celeriter vobis vindicandum est.*

IV. *Video duas adhuc esse sententias : unam D. Silani, qui censet eos qui hæc delere conati sunt, morte esse mulctandos : alteram C. Cæ-*
276 *saris, qui mortis pœnam removet, cæterorum suppliciorum omnes acerbitates amplectitur. Uterque & pro sua dignitate, & pro rerum magnitudine in summa severitate versatur. Alter eos, qui nos omnes, qui populum Romanum vita privare conati sunt, qui delere Im-*

---

(1) *Quocumque vestræ se mentes inclinant*] Ce *se* manque dans l'édition de 1474, comme dans toutes les autres.

perium, qui populi Romani nomen extinguere, punctum temporis frui vita, & hoc communi spiritu, non putat oportere: atque hoc genus pœnæ sæpe in improbos cives in hac Republica esse usurpatum recordatur. Alter intelligit, mortem a diis immortalibus non esse supplicii causa constitutam, sed aut necessitatem naturæ, aut laborum ac miseriarum quietem esse. itaque eam sapientes numquam inviti, fortes 277
etiam sæpe libenter oppetiverunt. Vincula verò, & ea sempiterna, certè ad singularem pœnam nefarii sceleris inventa sunt: quæ municipiis (1) dispertiri jubet. Habere videtur ista res iniquitatem, si imperare velis: difficultatem, si rogare. decernatur tamen, si placet. ego enim suscipiam, &, ut spero, reperiam, qui id quod salutis omnium causa statueritis, non putet esse suæ dignitatis recusare. Adjungit gravem pœnam municipibus, si quis eorum vincula ruperit: horribiles custodias circumdat, & digna scelere hominum perditorum sancit, ne quis eorum pœnam, quos condemnat, aut per senatum, aut per populum levare pos- 278
sit. eripit etiam spem, quæ sola homines in miseriis consolari solet. bona præterea publicari jubet. vitam solam relinquit nefariis hominibus: quam si eripuisset, multas uno dolore animi atque corporis, & omnes scelerum (2) pœnas

---

(1) *Quæ municipiis dispertiri jubet.*] Il y a dans toutes les anciennes éditions: *Itaque municipiis &c.* Mais j'approuve fort la conjecture de Grævius, qui propose de lire: *sontes municipiis &c.*

(2) *Et omnes scelerum pœnas ademisset.*]

ademisset. Itaque ut aliqua in vita formido improbis esset posita, apud inferos ejusmodi quædam illi antiqui supplicia impiis constituta esse voluerunt : quod videlicet intelligebant, his remotis, non esse mortem ipsam pertimescendam.

V. *Nunc, P. C. ego mea video quid intersit. Si eritis secuti sententiam C. Cæsaris; quoniam hanc is in Republica viam, quæ popularis habetur, secutus est, fortasse minùs erunt, hoc* (1) *auctore & cognitore hujusce sententiæ, mihi populares impetus pertimescendi. Sin illam alteram ; nescio an amplius mihi negotii*
279 *contrahatur. sed tamen meorum periculorum rationes utilitas Reipublicæ vincat. Habemus enim à C. Cæsare, sicut ipsius dignitas, & majorum ejus amplitudo postulabat, sententiam, tan-*

L'édition de 1474 a, *omnium*. Il y a ici une grande diversité dans les Manuscrits. En suivant leurs vestiges le plus qu'il est possible, je lirois : *Quam si eripuisset, multos una dolores animi, atque corporis, & omnes scelerum pœnas ademisset*. C'est précisément ce qu'il appelle ci-après, ch. 5 : *Omnes animi cruciatus, & corporis*.

(1) *Hoc auctore, & cognitore*] Il y a, *genitore*, dans l'édition de 1474. Et, *monitore*, dans celles d'Alde. Je ne hais pas, *genitore*. C'est peut-être une raillerie fine contre César, qu'il appelle pére d'un avis, que peut-être personne n'avoit pris avant lui, depuis l'établissement de la République. La même édition de 1474 porte peu après : *Sin illam alteram secuti fueritis*.

quam obsidem perpetuæ (2) *in Rempublicam voluntatis : intellectum est, quid intersit inter lenitatem concionatorum, & animum verè popularem, saluti populi consulentem. Video de istis, qui se populares haberi volunt, abesse non neminem, ne de capite* (3) *videlicet civis Romani sententiam ferat. Is & nudiustertius in custodiam cives Romanos dedit, & supplicationem mihi decrevit, & indices hesterno die maximis præmiis affecit. Jam hoc nemini dubium est, qui reo custodiam, quæsitori gratulationem, indici præmium decrevit, quid de tota re, & causa judicârit. At verò C. Cæsar in-* 280
telligit, legem Semproniam esse de civibus Romanis constitutam : qui autem Reipublicæ sit hostis, eum civem esse nullo modo posse : denique ipsum latorem legis Semproniæ, jussu populi (4) *pœnas Reipublicæ dependisse. Idem ipsum Len-*

---

(2) *Perpetuæ in Remp. &c.*] Il y a *suæ*, au lieu de *perpetuæ*, dans l'édition de 1474. Je lirois, *summæ*, dont *suæ* est une abbréviation.

(3) *Ne de capite videlicet civis Romani*] Il y a, *civium Romanorum*, dans l'édition de 1474, comme dans toutes les autres, & je suis surpris, que Grævius s'en soit écarté, puisqu'il est ici question de plusieurs Citoyens. Aussi peu après il y a : *in custodiam cives Romanos dedit.*

(4) *Jussu populi pœnas Reip. dependisse*] Il n'est point vrai que C. Gracchus fut condamné à mort par jugement du Peuple. Muret l'a fort bien remarqué. Mais il s'est trompé, ce me semble, quand il a crû, que Cicéron

tulum largitorem & prodigum, non putat, cùm de pernicie populi Romani, exitio hujus urbis tam acerbè tamque crudeliter cogitarit, appellari posse popularem. Itaque homo mitissimus atque lenissimus non dubitat P. Lentulum æternis tenebris vinculisque mandare: & sancit in posterum, ne quis hujus supplicio levando se jactare, & in pernicie populi Romani posthac popularis esse possit. Adjungit etiam publicatio-

---

avoit avancé ce fait contre vérité, pour servir à ses vuës. Ce Consul vouloit prouver au contraire, que César malgré sa clémence naturelle & son inclination populaire, étoit lui-même d'avis de punir les conjurez, sans attendre la décision du Peuple. *Il sait bien*, dit-il, *que la Loi Sempronia n'est faite, qu'en faveur des Citoyens Romains. Il sait encore, qu'on cesse d'être Citoyen, dès qu'on devient ennemi de la République. Il n'ignore pas enfin, que Gracchus même, l'auteur de cette Loi, porta la peine de son crime, sans Arrêt du Peuple.* Sans cette circonstance, il n'y auroit rien eu que d'ordinaire dans ce qui fut fait contre Gracchus, puisque la Loi Sempronia portoit, *ne de capite Civium Romanorum injussu Populi judicaretur.* Et cet exemple auroit pû nuire au dessein qu'avoit Cicéron de faire punir les conjurez par l'autorité du Sénat seul. D'ailleurs il n'y a aucune apparence, qu'il eût osé avancer publiquement un fait si contraire à l'Histoire, & à une Histoire qui n'étoit alors ignorée de personne. Tout concourt donc à persuader, qu'il faut lire: *injussu populi &c.*

*nem bonorum, ut omnes animi cruciatus &
corporis, etiam egestas ac mendicitas consequatur.
Quamobrem, sive hoc statueritis, dederitis
mihi comitem ad concionem, populo carum
atque jucundum: sive Silani sententiam
sequi malueritis, facilè me atque vos à crudeli- 281
tatis vituperatione defendetis, atque obtinebò
eam multo* (5) *leviorem fuisse.*

VI. *Quamquam, P. C. quæ potest esse in
tanti sceleris immanitate punienda crudelitas?
Ego enim de meo sensu judico. Nam ita mihi
salva Republica vobiscum perfrui liceat, ut
ego, quod in hac causa vehementior sum, non
atrocitate animi moveor (quis enim est me mitior?)
sed singulari quadam humanitate & misericordia.
Videor enim mihi hanc urbem videre,
lucem orbis terrarum, atque arcem omnium
gentium, subito uno incendio concidentem: cerno
animo sepulta in patria, miseros atque insepultos
acervos civium: versatur mihi ante oculos
aspectus Cethegi, & furor, in vestra cæde
bacchantis. Cùm verò mihi proposui regnantem
Lentulum, sicut ipse se ex fatis sperasse confessus
est, purpuratum esse hunc Gabinium, cum
exercitu venisse Catilinam; tum lamentationem
matrum familiâs, tum fugam virginum atque
puerorum, ac vexationem virginum Vestalium 282
perhorresco; & quia mihi vehementer hæc videntur
misera atque miseranda, idcirco in eos,
qui ea perficere voluerunt, me severum* (1)

---

(5) *Obtinebo eam multò leviorem fuisse.*] Je lirois, *leniorem*, comme dans la premiére édition d'Alde. Car *sententia levis* ne se prend guére, ce me semble, qu'en mauvaise part.

(1) *Me severum vehementemque præbebo.*]

vehementemque præbebo. Etenim quæro, si quis paterfamilias, liberis suis à servo interfectis, uxore occisa, incensa domo, supplicium de servis (2) *quàm acerbissimum sumpserit:*

L'édition de 1474, comme toutes les autres, & la pluspart des manuscrits, ayant *præbeo*, cela n'auroit pas dû être changé par Grævius. Cicéron ne s'explique point encore précisément sur l'avis, dont il sera; & quoiqu'il panche pour celui de Silanus, il veut encore paroitre dans le doute.

(2) *Supplicium de servis &c.*] Lactance a lû, *de servo*, & cette leçon me paroit préférable; puisque Cicéron suppose que le crime avoit été commis par un seul esclave. On oppose l'ancienne coûtume des Romains, dont parle Tacite, *Annal. XIV*, 42, 43, de faire mourir tous les Esclaves d'un Citoyen Romain, qui s'étoit trouvé assassiné en sa maison. Mais 1º. il n'y a aucune preuve que cette Coûtume fût en usage du temps de Cicéron. Elle ne fut introduite, que sous l'Empire d'Auguste par le Sénatus-Consulte Silanien, dont parle Cujas, *Observat. I.* 18. Et la Lettre de Sulpicius à Cicéron, citée par Lipse sur cet endroit de Tacite, ne nous apprend rien de contraire. Elle porte à la vérité, que les Esclaves de Marcellus, l'ayant vû assassiner par un de ses amis, dont il ne se défioit pas, en avoient été la plusspart si effrayez, qu'ils s'étoient sauvez. Mais comme il n'en dit pas d'autre raison, on peut croire, que la seule crainte d'être accusez de ce meurtre, leur avoit fait prendre la fuite. 2º. La Coûtume,

utrum is clemens ac misericors, an inhumanissimus & crudelissimus esse videatur? Mihi verò importunus ac ferreus, qui non dolore ac cruciatu nocentis suum dolorem cruciatumque lenierit. Sic nos in his hominibus, qui nos, qui conjuges, qui liberos nostros trucidare voluerunt: qui singulas uniuscujusque nostrûm domos, & hoc universum Reipublicæ domicilium, delere conati sunt: qui id egerunt, ut gentem Allobrogum in vestigiis hujus urbis, atque in cinere deflagrati imperii collocarent: si vehementissimi fuerimus, misericordes habebimur: sin remissiores esse voluerimus, summæ nobis 283
crudelitatis in patriæ civiumque pernicie fama subeunda est. Nisi verò cuipiam L. Cæsar, vir fortissimus, & amantissimus Reipublicæ crudelior nudiustertius visus est, cùm sororis suæ, fœminæ lectissimæ, virum præsentem, & audientem, vita privandum esse dixit: cùm avum jussu consulis interfectum, filiumque ejus impuberem, legatum à patre missum, in carcere necatum esse dixit. Quorum quod simile factum? quod initum delendæ Reipublicæ consilium? largitionis voluntas tum in Republica versata 284
est, & partium quædam contentio. Atque illo tempore hujus avus Lentuli, clarissimus vir, armatus Gracchum est persecutus: ille etiam grave tum vulnus accepit, ne quid de summa

---

dont il s'agit, n'avoit lieu, que quand les Esclaves n'avoient point défendu leur Maître, ou décelé le Meurtrier. Or la supposition de Cicéron n'est point dans ce cas. Du reste, dans l'édition d'Alde de l'année 1519, il y a, *sanxerit*, au lieu, de *sumpserit*.

Republica minueretur. Hic ad evertenda fundamenta Reipublicæ Gallos arcessit, servitia concitat, Catilinam vocat, attribuit nos trucidandos Cethego, cæteros cives interficiendos Gabinio, urbem inflammandam Cassio, totam Italiam vastandam diripiendamque Catilinæ. Vereamini, censeo, ne in hoc scelere tam immani ac nefando, nimis aliquid statuisse severè videamini? cùm multo magis sit verendum, ne remissione pœnæ crudeles in patriam, quàm ne severitate animadversionis nimis vehementes in acerbissimos hostes fuisse videamur.

VII. *Sed ea quæ exaudio, P. C. dissimulare non possum. Jaciuntur enim voces, quæ perveniunt ad aures meas, eorum qui vereri videntur, ut habeam satis præsidii ad ea, quæ*
285 *vos statueritis hodierno die, transigunda. Omnia & provisa, & parata, & constituta sunt, P. C. cùm mea summa cura atque diligentia; tum multo etiam majore populi Romani ad summam imperium retinendum, & ad communes fortunas conservandas voluntate. Omnes adsunt omnium ordinum homines, omnium denique ætatum: plenum est forum, plena templa circa forum, pleni omnes aditus hujus loci ac templi. Causa enim est post urbem conditam hæc inventa sola, in qua omnes sentirent unum atque idem, præter eos, qui cùm sibi viderent esse pereundum, cum omnibus potiùs, quàm soli perire voluerunt. hosce ego homines excipio, & secerno libenter. neque enim in improborum civium, sed in acerbissimorum hostium numero habendos puto. Cæteri vero, dii immortales! qua frequentia, quo studio, qua virtute ad communem dignitatem salutemque consentiunt? Quid ego hic equites Romanos commemorem?*

qui vobis ita summam ordinis consiliique concedunt, ut vobiscum de amore Reipublicæ certent. quos ex multorum annorum dissensione ad hujus 286
ordinis societatem concordiamque revocatos, hodiernus dies vobiscum, atque hæc causa conjungit. quam conjunctionem si in consulatu confirmatam meo, perpetuam in Republica tenuerimus; confirmo vobis, nullum posthac malum civile ac domesticum ad ullam Reipublicæ partem esse venturum. Pari studio defendendæ Reipublicæ convenisse video tribunos ærarios, fortissimos viros; scribas item universos, quos cùm casu (1) *hic dies ad ærarium frequentasset, video amore debitæ pecuniæ, ab expectatione sortis ad communem salutem esse conversos. Omnis ingenuorum adest multitudo, atque etiam tenuissimorum. Quis est enim, cui non hæc templa, aspectus urbis, possessio libertatis, denique lux hæc ipsa, & hoc commune patriæ solum, cum sit carum, tum verò dulce atque jucundum?*

VIII. *Operæ pretium est, P. C. libertinorum hominum studia cognoscere, qui sua vir-* 287
tute (1) *fortunam civitatis consecuti, hanc ve-*

---

(1) *Quos cùm casu hic dies ad ærarium frequentasset &c.*] L'édition de 1474, & celles d'Alde portent: *Quos quum casu hic dies ad ærarium vocavit* (ou, *advocavit*) *video ab expectatione hujus sortis ad communem salutem esse conversos.* Les autres paroles, qu'on a voulu àjouter ici, sur l'autorité de quelques manuscrits en petit nombre, ne font aucun sens raisonnable, à moins qu'on ne lise: *à munere debitæ pecuniæ, & expectatione, &c.*

(1) *Qui sua virtute fortunam &c.*] L'édi-

rè suam patriam esse judicant; quam quidam hinc nati, & summo nati loco, non patriam suam, sed urbem hostium esse judicaverunt. Sed quid ego hujusce ordinis (2) *homines commemorem, quos privatæ fortunæ, quos communis Respublica, quos denique libertas ea, quæ dulcissima est, ad salutem patriæ defendendam excitavit? servus est nemo, qui modo tolerabili conditione sit servitutis, qui non audaciam civium perhorrescat, qui non hæc stare cupiat, qui non tantum quantum audet, & quantum potest, conferat ad communem salutem voluntatis. Quare si quem vestrûm fortè commovet hoc, quod auditum est, lenonem quendam Lentuli concursare circum tabernas, pretio* (3) *sperare sollicitari posse animos egen-*

---

tion de 1474 a: *Qui sua fortuna hujus civitatis jus consecuti, hanc verè jam suam patriam esse judicant.* Dans la diversité des leçons en cet endroit, celle-ci me paroit devoir l'emporter sur les autres; & c'étoit aussi le sentiment de Muret.

(2) *Sed quid ego hujusce ordinis homines commemorem*] Gruter & Grævius ont changé sans raison le texte de ce passage, qui étoit ainsi dans toutes les anciennes éditions: *sed quid ego hos homines, ordinesque commemorem.* Il est évident, qu'il oppose ici tous les différens ordres des hommes libres, à celui des Esclaves, dont il va parler.

(3) *Pretio sperare*] L'édition de 1474 est conforme. Mais je préférerois *sperantem*, qui se trouve dans les deux éditions d'Alde, & dans presque toutes les autres.

tium atque imperitorum : est id quidem cœptum atque tentatum : sed nulli sunt inventi tam aut 288 *fortuna miseri , aut voluntate perditi , qui non ipsum illum sellæ atque operis , & quæstus quotidiani locum , qui non cubile ac lectulum suum, qui denique non cursum hunc otiosum vitæ suæ, salvum esse velint. Multo verò maxima pars eorum , qui in tabernis sunt ; nisi vero , id enim potiùs* (4) *est dicendum , genus hoc universum amantissimum est otii. etenim omne eorum instrumentum , omnis opera ac quæstus , frequentia civium sustentatur , alitur otio. quorum si quæstus occlusis tabernis minui solet : quid tandem incensis futurum fuit ? Quæ cum ita sint, P. C. vobis populi Romani non desunt præsidia : vos ne populo Romano deesse videamini, providete.*

IX. *Habetis consulem ex plurimis periculis & insidiis , atque èx media morte , non ad vitam suam , sed ad salutem vestram reservatum : omnes ordines ad conservandam Rempublicam mente , voluntate , studio , virtute , voce , consentiunt : obsessa facibus & telis impiæ conjurationis , vobis supplex manus tendit patria communis : vobis se , vobis vitam omnium civium , vobis arcem & Capitolium , vo-* 289 *bis aras Penatium , vobis illum ignem Vestæ sempiternum , vobis omnia deorum templa atque delubra , vobis muros atque urbis tecta*

(4) *Nisi vero , id enim potius est dicendum*] Il n'est point vrai , comme l'assure Gruter , que ceci soit conforme aux plus anciennes éditions. Celle de 1474 porte : *Imo , id enim dicendum est potius*. Et peu après : *aliturque otio*. Ce qui me paroit beaucoup mieux.

commendat. Prætereà de vestra vita, de conjugum vestrarum ac liberorum anima, de fortunis omnium, de sedibus, de focis vestris, hodierno die vobis judicandum est. Habetis ducem memorem vestri, oblitum sui: quæ non semper facultas datur. Habetis omnes ordines, omnes homines, universum populum Romanum, id quod in civili causa hodierno die primùm videmus, unum atque idem sentientem. Cogitate quantis laboribus fundatum Imperium, quanta virtute stabilitam libertatem, quanta deorum benignitate auctas exaggeratasque fortunas una nox (1) *quàm pænè delerit? Id ne unquam posthac non modo confici, sed ne cogitari quidem possit à civibus, hodierno die providendum est. Atque hæc, non ut vos, qui mihi studio pæne præcurritis, excitarem, locutus sum: sed ut mea vox, quæ debet esse in Republica princeps, officio functa consulari videretur.*

X. *Nunc* (1) *antequam, P. C. ad sententiam redeo, de me pauca dicam. Ego, quanta manus est conjuratorum, quam videtis esse*

---

(1) *Quàm pænè delerit*] Ce *quàm* ne se trouve ni dans l'édition de 1474, ni dans celles d'Alde. La premiére a un peu après: *Ne cogitari quidem possit, à vobis providendum est.* Et celles d'Alde, *vobis providendum est.* Je serois pour ces derniéres.

(1) *Antequàm ad sententiam redeo*] L'édition de 1474 a, *sententias*, & c'est ainsi qu'il faut lire. Cicéron, comme on le voit dans Salluste, avoit crû devoir interrompre les opinions des Sénateurs, pour balancer les raisons, ou les inconvéniens des deux sentimens proposez; mais sans se déclarer ouvertement

permagnam, tantam me inimicorum multitudinem suscepisse video. sed eam esse judico turpem, & infirmam, & (2) contemptam, & abjectam. Quod si aliquando alicujus furore & scelere concitata (3) manus ista plus valuerit, quàm vestra ac Reipublicæ dignitas, me tamen meorum factorum atque consiliorum nunquam, P. C. pœnitebit. Etenim mors, quam illi mihi fortasse minitantur, omnibus est parata: vitæ tantam (4) laudem, quanta vos me vestris decretis honestastis, nemo est assecutus. Cæteris enim bene gesta, mihi uni conservata Republica, gratulationem decrevistis. Sit Scipio clarus, ille, cujus consilio atque virtute Annibal in Africam redire, atque ex 291
Italia decedere coactus est: ornetur alter eximia laude Africanus, qui duas urbes huic im-

---

pour l'un, ni pour l'autre, ni par conséquent dire le sien. Il ajoute donc seulement ici, qu'avant que de reprendre les voix, il se croit obligé de s'arrêter encore un moment sur ce qui le regarde en particulier.

(2) *Et contemptam, & abjectam*] Dans l'édition de 1474 il y a, *etiam contemptam.* Et dans celles d'Alde: *Turpem, & infirmam, contemptam & abjectam.*

(3) *Concitata manus ista*] Ou, *concita,* comme dans l'édition de 1474. Ce mot me paroit avoir été souvent changé dans Cicéron.

(4) *Vitæ tantam laudem*] Ou plustôt, *vitæ verò tantam laudem*; suivant l'édition de 1474. On y lit ensuite: *bene gestæ, mihi uni conservatæ Reip. &c.* comme dans celles d'Alde.

perio infestissimas Carthaginem Numantiamque
delevit : habeatur vir egregius L. Paulus, ille,
cujus currum rex potentissimus quondam & nobilissimus
Perses honestavit : sit in æterna gloria
Marius, qui bis Italiam obsidione, & metu
liberavit servitutis : anteponatur omnibus
Pompeius, cujus res gestæ atque virtutes iisdem,
quibus solis cursus, regionibus ac terminis
continentur : erit profectò inter horum laudes
aliquid loci nostræ gloriæ. Nisi forte majus
est patefacere nobis provincias, quò exire possimus,
quàm curare, ut etiam illi qui absunt,
habeant quo victores revertantur. Quamquam
est uno loco conditio melior externæ victoriæ,
292 quàm domesticæ : quod hostes alienigenæ, aut
oppressi serviunt ; aut recepti, beneficio se obligatos
putant. qui autem ex numero civium
dementia aliqua depravati, hostes patriæ semel
esse cœperunt, eos, cùm à pernicie Reipublicæ
repuleris, nec vi coërcere, nec beneficio
placare possis. Quare mihi cum perditis
civibus æternum bellum susceptum esse video :
quod ego vestro bonorumque omnium auxilio,
memoriaque tantorum periculorum, quæ non
modo in hoc populo, qui servatus est, sed
etiam in omnium gentium sermonibus ac mentibus
semper hærebit, à me atque à meis facile
propulsari posse confido. Neque ulla profe-
293 cto tanta vis reperietur, quæ conjunctionem
vestram equitumque Romanorum, & tantam
conspirationem bonorum omnium perfringere &
labefactare possit.

XI. Quæ cùm ita sint, P. C. pro imperio,
pro exercitu, pro provincia, quam neglexi,
294 pro triumpho, cæterisque laudis insignibus,
quæ sunt à me propter urbis, vestræque salu-

tis custodiam repudiata, pro clientelis hospitiisque provincialibus, quæ tamen urbanis opibus non minore labore tueor, quàm comparo: pro his igitur omnibus rebus, pro meis in vos singularibus studiis, proque hac, quam conspicitis, ad conservandam Rempublicam diligentia, nihil aliud à vobis, nisi hujus temporis, totiusque mei consulatus memoriam postulo: quæ dum erit vestris mentibus infixa, firmissimo me muro septum esse arbitrabor. Quod si meam spem vis improborum fefellerit atque superaverit, commendo vobis parvum meum filium: cui profecto satis erit præsidii, non solùm ad salutem, verùm etiam ad dignitatem, si ejus, qui hæc omnia suo (1) *solius periculo conservaverit, illum esse filium memineritis. Quapropter de summa salute vestra, P. C. populi-* 295
que Romani, de vestris conjugibus ac liberis, de aris ac focis, de fanis ac templis, de totius urbis tectis ac sedibus, de imperio, de libertate, de salute Italiæ, deque universa Republica decernite diligenter, ut instituistis, ac fortiter. Habetis eum consulem, qui & parere vestris decretis non dubitet: & ea quæ statueritis, quoad vivet, defendere, & per seipsum præstare possit.

---

(1) *Suo solius periculo*] Toutes les anciennes éditions ont, *solo*, ou *solus*. Mais *solius* est la véritable leçon, comme l'a fort bien remarqué Grævius.

la pitié. Tout leur est étranger jusqu'à eux-mêmes.

P. 151. l. 21. *A quoi donc imputer*] Le Grec dit : *ces desordres*, *τί οὖν αἴτιον τουτωί;* M. de T. dit : *Cet avilissement d'ame & cette bassesse de sentimens :* & il trouve tout cela dans *τουτωί*.

P. 153. l. 3. *Vous payez d'ingratitude & de colére la répréhension la plus juste.*] Le Grec ne dit que cela, mais M. de T. ne s'en contente pas, & coud cette longue queuë au texte. *Il n'y a plus ici de haine que pour les censeurs de la perfidie ; & l'on risque moins à commettre le crime qu'à le condamner.* Non, je ne puis m'imaginer que M. de T. lui-même croie traduire, lorsqu'il jette dans la copie de grandes sentences, qu'il sait fort bien en sa conscience n'être en aucune maniére dans l'original.

P. 153. l. 16. *Tant d'avantages ensemble ne forment de la puissance d'Athenes qu'un grand corps sans intelligence, sans mouvement, & sans vie.*] On prie M. de T. de montrer cela dans le Grec, ou du moins quelque chose qui en approche.

P. 155. l. 22. *Parce que vous n'êtes plus les mêmes.*] C'est ce que dit le Grec : *οὐ γὰρ ὁμοίως ἔχετ' ὑμεῖς.* Mais M. de T. ajoute : *Et que la gloire de votre nom ne fait plus qu'éclairer votre honte.* Ce qui n'est ni de près ni de loin dans le Grec. Tout le monde sait que c'est une pensée de Juvénal :

Claramque facem præferre pudendis.

M. de T. l'a trouvée belle, & a cru qu'il en devoit enrichir sa traduction. Mais y eut-il jamais rien de si plaisant, que de mettre Juvénal dans la bouche de Démosthene ?

P.

P. 156. l. 29. *L'or & l'argent se comptoient entre les armes défenduës: & on ne les vit jamais acheter le succès, ni de leurs desseins, ni de leurs expéditions. C'étoit le sort des armes, ou la valeur des soldats, & l'habileté des Capitaines, qui en décidoient. La guerre elle-même avoit ses loix de probité & de bienséance, dont ils auroient fait scrupule de se dispenser. Mais depuis que l'on marchande & que l'on vend les prospéritez militaires; aujourd'hui qu'on a trouvé l'invention des traîtres; on ne s'amuse plus à donner ni des combats ni des batailles.*] J'ai oui dire que M. de T. regarde cet endroit comme un des plus beaux de sa traduction. C'est un de ceux où l'on trouve un plus grand nombre d'infidélitez. Il n'y a dans le Grec que deux lignes, qui disent à la lettre; *Rien ne s'achetoit alors. La guerre se faisoit de bonne foi, & à force ouverte. Mais aujourd'hui les traîtres on tout perdu.* ὥστε οὐδὲ χρημάτων ὠνεῖσθαι παρ' οὐδενὸς οὐδὲν. ἀλλ' εἶναι νόμιμόν τινα καὶ προφανῆ τὸν πόλεμον. νυνὶ δ' ὁρᾶτε τὰ πλεῖστα τοὺς προδότας ἀπολωλεκότας. Qu'on se donne la peine d'examiner ce qui est uniquement de M. de T. & l'on verra combien il sort des bornes de la traduction. Mais ne le corrigera-t-on point de la passion qu'il a pour les tours extraordinaires & singuliers? Il se fait bon gré de la découverte qu'il a faite de ces belles phrases: *Compter l'or & l'argent entre les armes défenduës.... Depuis qu'on a trouvé l'invention des traîtres.* Cependant si l'on en juge par les régles que les plus excellens Critiques nous ont données, rien n'est moins beau que ce qui paroît si beau à M. de T. Horace nous assûre qu'en fait d'ouvrages d'esprit les vraies beautez sont cel-

les qui semblent se présenter d'elles-mêmes; de sorte que le Lecteur s'imagine qu'il lui auroit été facile d'en dire autant: *Ut sibi quivis speret idem.* M. Despreaux, celui peut-être de tous nos Ecrivains qui a le plus approché d'Horace, pense sur cela comme le Poëte Latin: & dit qu'*une belle pensée n'est point une pensée que personne n'a jamais eüë, ni dû avoir: qu'au contraire, c'est une pensée qui a dû venir à tout le monde, & que quelqu'un s'avise le premier d'exprimer.* Quintilien, Longin, tous nos maîtres parlent le même langage. Le seul M. de T. en juge autrement. Il n'est occupé qu'à chercher des pensées & des expressions qui ne soient jamais venuës & qui ne puissent jamais venir à personne. Il peut se vanter qu'il y réussit.

P. 159. l. 5. *Vous goûtez un doux plaisir, vous éclatez de rire autant de fois que leurs sanglantes railleries & leurs calomnies atroces déchirent la réputation la plus entiére, & attaquent la vertu la plus respectable.*] Le Grec dit seulement: *Déchirent-ils la réputation de quelqu'un, vous ne faites qu'en rire.* Et il dit cela en trois mots: γελᾶτε ἄν τισι λοιδορηθῶσι. De sorte que selon M. de T. γελᾶτε veut dire, *vous goûtez un doux plaisir, vous éclatez de rire:* ἄν τισι λοιδορηθῶσι, veut dire, *autant de fois qu'ils déchirent par de sanglantes railleries & par des calomnies atroces:* & ce qui est plus surprenant encore, le seul mot, τισι, *quibusdam*, signifie *la réputation la plus entiére, & la vertu la plus respectable.*

P. 160. l. 12. *Il a pris encore la peine de les chasser deux fois de leur pays.*] Le Grec ajoute: *& de leur envoyer deux détachemens de ses trou-*

pes, l'un sous Euryloque, & l'autre sous Parmenion. πέμψας τοὺς μετ' Εὐρολόχου, πάλιν δὲ τοὺς μετὰ Παρμενίωνος. On ne devineroit jamais comment M. de T. tourne cela. En vérité il n'y a pas moyen d'y tenir : & se donner de pareilles licences dans le temps qu'on fait profession de traduire, c'est se mocquer ouvertement de ses Lecteurs, & perdre tout respect pour le public. Au lieu de dire, *Et de leur envoyer deux détachemens de ses troupes*, M. de T. dit : *Et de leur apprendre par deux détachemens de ses troupes, l'un sous Euryloque, & l'autre sous Parmenion, qu'on perd plus facilement la liberté qu'on ne la recouvre : & qu'après avoir ait la faute de se fier à son ennemi, il ne suffit pas toujours de s'en repentir pour la réparer.* Que veut dire M. de T. Où prend-il ces deux grandes maximes ? Les trouve-t-il renfermées dans le seul mot πέμψας, *& de leur envoyer ?* A-t-il donc cru que personne ne liroit sa traduction, ou que personne ne la liroit sur le texte ? Certainement il devoit se faire un scrupule de mêler sans cesse son cuivre & son clinquant avec l'or de Démosthéne.

P. 167. l. 6. *Mais au cas que chacun de nous pour arriver à ce qu'il desire, demeure toujours les bras croisez, & n'ait autre soin que de voir.*] Le Grec ajoute, *comment il pourra s'exempter d'agir*, ὅπως μηδὲν ποιήσῃ. M. de T. se joüe sur les mots, & traduit : *comment il fera pour ne rien faire.* Badinage placé admirablement bien, puisque c'est dans l'endroit de toute la harangue le plus sérieux & le plus grave, je veux dire dans la peroraison, où Démosthéne redouble ses efforts, & tonne avec plus de violence.

P. 167. l. 13. *Car s'il y avoit de ces hommes officieux, & tels qu'il vous plaît de les imaginer en faveur de votre paresse, vous les auriez déja bien trouvez depuis le temps que vous vous amusez à les attendre, & que par provision vous vous dispensez d'agir.*] Le Grec dit seulement : *Car s'il y avoit de ces hommes officieux, vous les auriez déja trouvez depuis le temps que vous ne faites rien pour vous-mêmes.* εἰ γὰρ ἦσαν, εὑρῆτ' ἂν πάλαι, ἕνεκα τοῦ μηδὲν ἡμᾶς αὐτοὺς ποιεῖν ἐθέλειν. Il ne dit donc point : *& tels qu'il vous plaît de les imaginer en faveur de votre paresse* : ni, *depuis le temps que vous vous amusez à les attendre* : ni, *par provision.* Ornemens recherchez, & pleins de raffinement & d'affectation. Encore une fois ne pourra-t-on jamais réconcilier M. de T. avec les beautez simples & les graces naïves ? Ne lui mettra-t-on jamais dans l'esprit qu'il diroit beaucoup mieux, s'il pouvoit se résoudre à dire un peu moins bien ?

FIN.

Page,	*ligne,*	*on lit,*	*Corrigez,*
28.	21.	quelle.	qu'elle
	22.	Quelle	Qu'elle
69.	25.	rémede.	reméde
111.	16.	n'est-elle.	ne l'a-t-il
380.	17.	*areas.*	*æreas.*

APPROBATION.

J'Ai lû par l'ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux *les Philippiques de Démoſthéne, & les Catilinaires de Cicéron*, traduites par M. l'Abbé D'OLIVET, de l'Académie Françoiſe, & j'ai crû qu'une ſi parfaite copie de ces deux grands modéles ne pouvoit qu'être agréable & utile à ceux qui cherchent les véritables beautez de l'Eloquence. Fait à Paris, ce 22. Janvier 1736. *Signé*, SALLIER.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre: A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre très-cher & bien amé le Sr Abbé D'OLIVET, l'un des Quarante de notre Académie Françoiſe, Nous ayant fait remontrer qu'il auroit ci-devant obtenu nos Lettres de Privilege pour ſes *Traductions & autres Oeuvres*, dont il deſiroit donner une nouvelle édition, comme auſſi en faire imprimer d'autres qui ne le ſont pas encore. Mais que le temps porté par leſdites Lettres étant expiré, il nous auroit en conſéquence fait ſupplier de lui accorder nos Lettres de continuation de Privilege ſur ce néceſſaires, offrant pour cet effet de les faire im-

primer en bon papier & beaux caractéres, suivant la feuille imprimée & attachée pour modéle sous le contre-scel des Présentes. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Sieur Exposant, Nous lui avons permis, & permettons par ces Présentes de faire imprimer toutes ses *Traductions & autres Oeuvres de sa composition*, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou séparément, & autant de fois que bon lui semblera, sur papier & caractéres conformes à ladite feuille imprimée & attachée sous notredit contre-scel, & de les faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de huit années consécutives, à compter du jour de la datte desdites Présentes. Faisons défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance; comme aussi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire lesdits Ouvrages ci-dessus spécifiez, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits sous quelque prétexte que ce soit, d'augmentation, correction, changement de titre, ou autrement, sans la permission expresse & par écrit dudit Sieur Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des Contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Sieur Exposant, & de tous dépens, dommages & intérêts. A la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté

des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles ; que l'impreſſion de ces Ouvrages ſera faite dans notre Royaume & non ailleurs ; & que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10. Avril 1725. Et qu'avant que de les expoſer en vente, les Manuſcrits ou Imprimez qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdits Ouvrages, ſeront remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Garde des Sceaux de France, le Sieur Chauvelin, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur Chauvelin ; le tout à peine de nullité des Préſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Sieur Expoſant, ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la Copie deſdites Préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin deſdits Ouvrages, ſoit tenuë pour dûement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Verſailles le douziéme jour du mois d'Avril ; l'an de grace mil

sept cens trente deux, & de notre Régne le dix-septiéme. Par le Roi en son Conseil.

Signé, PERRIN.

Registré sur le Registre VIII. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, No. 344. *fol.* 330. *conformément aux anciens Réglemens, confirmez par celui du* 28. *Février* 1723. *A Paris, le* 17. *Avril* 1732. Signé,

P. A. LE MERCIER.

J'ai cédé ce Privilége au Sieur GANDOUIN, Libraire, pour l'impression des Ouvrages que j'ai traduits de Démosthéne & de Cicéron. A Paris, ce 30 Avril 1732. *Signé*, OLIVET.

